TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE N° 11563 — VENDREDI 2 AVRIL 1982

RUMEUR A MOSCOU

M. Brejnev aurait été hospitalisé

LIRE PAGE 30



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 23 fr ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr; Espagne, 70 pes.; G.-B., 45 p.; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 rls ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 25 f.; Norvège, 5,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f.; E.-U., 95 cents; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Nouvelle donne au Vietnam

La redistribution des cartes qui vient d'avoir lieu à Hanoï lors du cinquième congrès du parti communiste a laissé en place les principaux dirigeants du pays et confirmé à son poste de secrétaire général M. Le Duan.

Très remarquée, la disgrâce du général Giap n'a toutefois qu'une portée réduite, car il ne jouait plus un grand rôle dans les affaires militaires et de l'Etat. Avec lui, pourtant, disparaît non seulement une des dernières figures de proue de la révolution vietnamienne, mais surtout l'un des partisans les plus ardents de la modernisation et de l'ouverture économique, fasciné par les succès des nouveaux pays industriels d'Asie.

Derrière la pérennité des grands caciques et l'entrée au bureau politique de « jeunes » sexagénaires, derrière le compromis de façade qui donne à chaque sensibilité des satisfactions pour compenser ses revers — conformément à la tradition vietnamienne, — s'amorce une nouvelle donne. Le joueur qui se retrouve avec le plus d'atouts est sans doute M. Le Duc Tho. Certes, il reste le numéro cinq et ne devient pas secrétaire général, comme certaines sources l'avaient laissé penser. Cependant, la plupart des nouveaux promus au bureau politique peuvent être classés parmi ses partisans.

M. Tho se retrouve à soixante-douze ans l'homme-clé de la politique vietnamienne, entre ces deux rivaux de longue date que sont MM. Le Duan et Truong Chinh. Il est le responsable du Sud et du Cambodge ; il est chargé depuis trois décennies de l'organisation au sein du parti ; il aurait été le premier délégué des forces armées au cinquième congrès. Or, on assiste depuis 1975 à une « militarisation » du P.C.V. Le bureau politique compte désormais quatre généraux ; la majorité des membres des Jeunesses Ho Chi Minh et plus de la moitié des nouveaux membres du parti sont des militaires. Les forces armées constituent le noyau le plus solide, mais aussi le plus « dur » du régime.

Une fois éteints les lampions du congrès, les problèmes demeurent. Sans doute les autocritiques de MM. Le Duan, Dong et Tho sont-elles sincères ; mais celles qui ont été entendues au précédent congrès l'étaient tout autant et n'ont pas été suivies des résultats espérés. En dépit de bonnes récoltes, les difficultés économiques restent énormes; la « libéralisation » des méthodes de gestion ne s'effectue que lentement et a peine à s'imposer dans l'industrie. Dans le domaine politique, l'ardeur des appels de M. Le Duan aux purges et à l'« unité » témoigne d'un malaise persistant.

Sur le plan diplomatique, le Vietnam, déjà très isolé depuis l'invasion du Cambodge, a certainement accueilli avec appréhension les récentes propositions de réconciliation faites à la Chine par M. Brejnev. Offre que Pékin semble accueillir avec réserve, mais qui ne pourrait se matérialiser qu'au détriment du Vietnam. D'où, sans doute, la fébrilité inhabituelle d'un congrès déjà si difficile à préparer, et les démonstrations appuyées de solidarité avec l'U.R.S.S.

En affirmant que l'alliance avec l'U.R.S.S. était « un principe, une stratégie et en même temps un sentiment révolutionnaire », M. Le Duan a sans doute autant voulu lier l'U.R.S.S. au Vietnam que le Vietnam à l'U.R.S.S. Dans ce contexte, on ne saurait exclure que sa réélection soit un gage donné au Kremlin. Les dirigeants de Hanoï savent mieux que les autres combien les Soviétiques placent leurs propres intérêts avant ceux des pays « frères ».

(Lire nos informations page 6.)

LA RENTRÉE DU PARLEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES

Le gouvernement entend mieux ordonner l'application de sa politique

Nouvelles pressions sur le franc

Avant l'ouverture, vendredi 2 avril, de la session parlementaire de printemps, M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., a invité les députés socialistes réunis à Paris à se montrer « tous solidaires » du gouvernement. M. Pierre Mauroy entend, pour sa part, mieux programmer la mise en œuvre des réformes.

Cette volonté d'une plus grande rigueur dans l'action gouvernementale intervient au moment où, sur le marché des changes, le franc a été soumis le jeudi 1er avril à de nouvelles attaques après un bref redressement technique les deux derniers jours du mois de mars. La monnaie française a sensiblement fléchi vis-à-vis du deutschemark, dont le cours à Paris est remonté d'un coup à 2,61 F contre 2,5850. Ce nouvel accès de faiblesse ne laisse pas de préoccuper les autorités monétaires.

Le gouvernement a respecté le calendrier qu'il s'était imposé : l'adoption des deux dernières ordonnances par le conseil des ministres du mercredi 31 mars est intervenue à la date limite fixée dans la loi d'habilitation du 6 janvier dernier qui l'avait autorisé à recourir à cette procédure constitutionnelle. Ainsi s'achève la mise en place du dispositif retenu pour mener la « lutte pour l'emploi », objectif prioritaire du pouvoir.

Dix mois après l'élection de M. François Mitterrand, les socialistes disposent donc de tous les instruments qu'ils ont choisi d'utiliser afin de concrétiser le « changement » et de tenir leurs promesses électorales.

Il leur appartient maintenant de passer de la théorie à la pratique, à la fois dans le domaine des structures, en maîtrisant les conséquences des lois de décentralisation et de nationalisations, et dans celui de la vie quotidienne, en répondant à l'impatience de leurs électeurs chez lesquels l'attente s'accompagne déjà, parfois, d'un certain dépit.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 8.)

Le projet sur l'audiovisuel prévoit une Haute Autorité calquée sur le Conseil constitutionnel

La publicité interdite aux radios privées

M. Georges Fillioud, ministre de la communication, devait remettre, jeudi 1er avril, à la délégation parlementaire pour l'audiovisuel le projet de loi qu'il a soumis la veille au conseil des ministres.

Au cours de ce conseil, le président de la République a lui-même demandé que soit modifié le principe de la Haute Autorité jusqu'alors retenu par le premier ministre et par le ministre de la communication. Elle sera finalement composée de neuf membres, nommés par le chef de l'Etat et les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. Toutes les dispositions concernant le financement des organismes du service public sont, d'autre part, exclues du texte et devraient être prises par voie réglementaire.

L'opposition a d'ores et déjà manifesté son hostilité au projet que nous analysons page 23 tandis que page 2 les « Idées » sont consacrées à l'audiovisuel.

Deux surprises de taille ont marqué le passage du projet de loi sur l'audiovisuel devant le conseil des ministres. Deux surprises que l'on doit au chef de l'Etat et qui, sans modifier pour l'essentiel la physionomie du texte, touchent pourtant des points névralgiques.

C'est en premier lieu la Haute autorité qui, par décision du président de la République, passe de six à neuf membres, et se modèle sur ce Conseil constitutionnel que le parti socialiste, sinon le gouvernement, estimait naguère bon à jeter aux orties.

Ainsi, exempte de représentants nommés par les présidents de la Cour des comptes et du conseil d'Etat, la Haute Autorité se trouve « politisée », donnant d'ores et déjà à l'opposition, l'occasion de partir avec une vigueur décuplée à l'assaut de cette nouvelle institution.

L'autre surprise est la disparition, dans le projet de loi, de tout ce qui est relatif aux financements des divers organismes de l'audiovisuel. La redevance ou les redevances, ainsi que la part de la publicité dans ce financement, retrouvent donc la nature réglementaire qu'elles avaient avant la loi de 1974.

Corollaire de cette disparition : le président de la République a insisté pour que ne soit créée aucune nouvelle redevance ou taxe qui ne correspondent à de nouveaux services, à de nouveaux produits.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

(Lire la suite page 23.)

CHÈRE SANTÉ

L'évolution des dépenses de l'assurance-maladie, observée par la Caisse nationale d'assurance-maladie, marque un inquiétant dérapage à la fin de février 1982. Avec un rythme de progression annuel de 19,8 %, c'est près de cinq points supplémentaires de croissance des dépenses qui sont enregistrés par rapport à il y a un an.

Certes février, au cœur de l'hiver, est traditionnellement un mois fort. Il est également vrai que les retards de règlement du centre informatique de la région parisienne ont dû peser lourdement. Mais le fait est là : après une légère décélération à la fin décembre 1981, la courbe des dépenses de l'assurance-maladie remonte de nouveau sensiblement. Une situation préoccupante.

Tous les postes de dépenses sont en hausse sur un an, qu'il s'agisse des honoraires privés, des dépenses hospitalières ou des prescriptions. On peut penser que la dérive des frais de séjour hospitalier est due pour une part à un phénomène classique de rattrapage en début d'année. Les hôpitaux attendent d'être fixés sur le montant des prix de journée pour arrêter leurs factures. Mais en un an la croissance des frais hospitaliers est de quatre points supplémentaires.

Plus inquiétant, même en cette période de l'année où la consommation est plus élevée, est le dérapage des prescriptions et notamment de la pharmacie qui atteint le taux de progression record de 22,3 %.

Lorsque, le 10 novembre dernier, le gouvernement avait arrêté son plan de financement de la Sécurité sociale, il avait prévu une économie de 3,8 milliards de francs pour 1982. Mais une économie ne se décrète pas ; elle suppose des dispositions conséquentes pour parvenir à une meilleure maîtrise des dépenses de santé.

La santé n'a pas de prix, dit-on, mais elle a un coût. Faute d'en prendre conscience et d'en tirer les conséquences, les pouvoirs publics risquent de se trouver dans une impasse alors que 15 milliards de recettes supplémentaires doivent être trouvés pour la Sécurité sociale en 1983. Mieux vaut la maîtrise que la contrainte.

(Lire page 27.)

L'ATTENTAT DU CAPITOLE

Campagnes, climats

par PHILIPPE BOUCHER

La gauche n'y a pas, aujourd'hui, que des succès. La droite, naguère, n'y a pas connu que des triomphes. La lutte contre les terrorismes, pour en prévenir les effets ou en découvrir les auteurs, immédiats ou plus secrets, n'est pas de celle où suffit la détermination.

Réserve faite des pays où le terrorisme résume toute vie politique et rend absurde quelque discours que ce soit sur le sujet, le phénomène intervient régulièrement dans les pays démocratiques.

(Lire la suite page 10.)

Un entretien avec M. Enrico Berlinguer

Il faut démontrer la possibilité d'un socialisme fondé sur la démocratie

nous déclare le secrétaire général du P.C.I.

Avant son départ de Paris, M. Berlinguer, secrétaire général du parti communiste italien, a accordé au Monde une interview, déclarant notamment qu' « il faut démontrer la possibilité d'un socialisme fondé sur la démocratie ».

« Au cours de votre conférence de presse avec M. Lionel Jospin, vous avez réaffirmé que vous ne considériez plus l'Union soviétique comme un modèle. Que représente-t-elle donc ?

— Voilà bien longtemps que nous avons cessé d'évoquer le « modèle soviétique ». Nous repoussons le concept même de modèle. Nous essayons d'éviter les formules tranchantes, les résumés en un seul mot. Nous pensons que les bases d'une société socialiste ont été créées, mais nous constatons que des contradictions se sont produites essentiellement avec la superstructure politique et institutionnelle, et agissent aussi sur la structure.

» Bien que l'Union soviétique ait connu de grandes périodes de développement, nous constatons qu'une période de stagnation et de retour en arrière frappe aussi bien la société soviétique que celles des pays alliés de l'U.R.S.S. Elle ne constitue pas un modèle pour les sociétés occidentales. Nous disons même qu'en voulant imposer ce modèle aux pays d'Europe orientale une erreur a été commise, et elle est une des origines des déformations qu'ont subies ces sociétés.

— Comment qualifieriez-vous les récents événements intervenus entre le P.C.I. et l'U.R.S.S. ? Pour vous, s'agit-il d'une brouille, d'une rupture, d'un schisme ?

— C'est très simple. Il n'y a pas eu rupture et nous ne recherchons pas une rupture. Il y a une polémique très âpre.

— Ce que vous reprochez le plus au parti communiste français, c'est son alignement sur certaines positions soviétiques ?

— Je ne pense pas que les positions du parti communiste français soient déterminées par son souci de s'aligner sur les positions soviétiques. Ce sont simplement des choix différents des nôtres sur certains points.

Propos recueillis par JACQUES AMALRIC, JACQUES NOBÉCOURT, et PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

Et inversement...

Le Conseil constitutionnel ? Impartial, dit la droite. Partial, dit la gauche.

La haute autorité pour l'audiovisuel ? Partiale, dit la droite. Impartiale, explique la gauche.

Bref, on dirait cette fameuse scène où deux des frères Marx se trouvent de part et d'autre d'une glace sans tain et font des gestes identiques, mais inversés bien sûr.

L'ennui, évidemment, c'est que, dans cet exercice, seuls les frères Marx ont été jusqu'à présent capables de nous faire rire.

TIRÉSIAS.

Page 26

QUEL AVENIR POUR LES COOPÉRATIVES ?

Le début d'une enquête de JOSÉE DOYÈRE.

CÉZANNE, CHAGALL, CÉSAR A LIÈGE

Le sentiment et le paysage

Trois expositions — César, Cézanne, Chagall — viennent d'être inaugurées à Liège, dans deux musées. Elles valent le détour, comme disent les guides de voyage, et même le déplacement.

Au musée de la Boverie, entouré d'une roseraie en bord de Meuse, soixante sculptures de César nous placent dès l'entrée au centre d'un paysage de machines qu'il a, comme on sait, compressées, expansées, assemblées... Puis, dans deux salles silencieuses, on trouve l'œuvre lithographiée de Chagall depuis 1950.

Une vue « cavalière » de ces soixante-huit pièces, qui éclatent de couleurs tissées de traits noirs, dit comment, sur des thèmes éternels, Chagall invente des images nouvelles, se répète et se réinvente, réussit et échoue. C'est un monde rêvé et vécu, que ces fiancées couvertes d'amour et de fleurs, ces oiseaux qui volent dans l'espace pictural comme volaient les anges chez Giotto, ces personnages dont l'expression de bonheur est teintée d'effroi et leur manteau de couleurs qui évoquent en même temps la joie et le drame.

Tout cela a pour Chagall une signification réelle, sinon réaliste. Il peint pour faire revivre des fragments de mémoire lointaine en péril de mort. A force d'y revenir, il a assoupli son univers, l'a arrondi et poli. Mais il est dans sa nature d'être brut, d'avoir cette imperfection des choses qui naissent, gauches, toutes tremblantes, comme l'oiseau à peine débarrassé de sa coquille, dont les écailles sont encore au fond du nid.

JACQUES MICHEL.

(Lire la suite page 19.)

l'ingérence absolue des produits américains. Mais il a eu des conséquences néfastes, qui ne peuvent ...

cinémas « 14-Juillet », MK-2 Diffusion) ne peut qu'applaudir ...

S'il y a séparation ... Gaumont-Pathé ...

CLAIRE DEVARRIEUX.

AUDIOVISUEL

Le projet de loi sur l'audiovisuel vient d'être examiné par le conseil des ministres. Jean-Marie Drot demande pourquoi l'on ne donne pas plus la parole aux réalisateurs dans la discussion sur les transformations des médias audiovisuels. L'essentiel, pour M. Paul Collowald, citant M. de Bourbon-Busset, est que chacun des responsables d'émission annonce bien la couleur. Enfin, Jean-Noël Jeanneney fait campagne pour que l'on crée un organisme public chargé de conserver les archives audiovisuelles à l'instar de la Bibliothèque nationale.

Un service public, pour quoi faire ?

par JEAN-MARIE DROT (*)

DEPUIS peu, il est de bon ton, dans les beaux quartiers, de cracher au visage de dame-Télé. C'est un véritable concert d'imprécations que répercutent, avec délices, certains journalistes. Un peu partout on organise des sondages, comme en Espagne des *corridas*. A grands frais, au chevet de la malade, on fait venir des Etats-Unis, et du Canada, d'éminents spécialistes ; les politiciens consultent les augures, les cartomanciennes, et, curieusement, *jamais* les professionnels de télévision.

Il y a, d'ailleurs, un certain paradoxe à demander asile au *Monde* pour réfléchir sur l'avenir de la télévision, alors que, en toute logique, nous devrions en débattre, jour et nuit, avec ceux qui la dirigent. De ce côté-là, peu de dialogue, peu de concertation, les portes directoriales s'ouvrent sur le vide et sur le silence (sauf à Antenne 2 où, autour de Pierre Desgraupes, quelques professionnels de qualité tentent une aventure de TV qui autorise une espérance).

Ainsi, comme par le passé, le créateur de télévision est aujourd'hui un homme seul ; chacun sait que la déception peut facilement susciter la nostalgie. Une nouvelle loi s'annonce. Pour nous, ce sera probablement la cinquième ou la sixième, dont nous aurons à décrypter *les clauses juridiques*, pour lesquelles, une fois de plus, personne ne nous aura demandé notre avis. Bien sûr, entre nous, nous allons en commenter les dispositions, mais nous n'ignorons pas que les projets législatifs les plus judicieux ne suscitent pas forcément la meilleure télévision. Pour plusieurs d'entre nous, cette prodigieuse aventure TV est assez longue déjà pour nous rappeler que « les heures chaudes de la télévision française » furent toujours proposées aux différents publics, grâce à la complicité, à l'amitié, au dialogue en un mot, d'un grand directeur de la télévision française, avec l'ensemble des « saltimbanques ». Sur ce point, les Jean d'Arcy, les Albert Olivier, les Jacques Thibau, pour ne citer qu'eux, ne nous contrediront pas.

Comme l'écrit justement Francis Mayor, dans *Télérama* du 3 mars 1982, « *vous n'imaginez tout de même pas que nous allons nous laisser entraîner de force et tournoyer malgré nous dans cette danse du scalp autour de la télévision, à laquelle se livrent, hystériques et suspects, tant de journaux en ce moment* ». La vraie vertu de la loi sur l'audiovisuel ne serait-elle pas plutôt d'inciter les uns et les autres à une trêve, à un retour vers la réflexion, vers la préparation, tous ensemble, par la reconstitution d'une télévision de service public, « *de vrais lendemains qui chantent...* ».

Le roi « sondagiste »

L'ancien régime, lui, avait découpé la télévision en tranches ; pour la digérer plus facilement. Pour atteindre plus rapidement au paradis de la privatisation, et au partage de la « manne », il avait préparé des structures qui divisaient les professionnels. Afin de vider les programmes de toute saveur, de toute ambition, il avait organisé entre les chaînes TV un rodéo concurrentiel où le « sondagiste » était devenu roi, l'homme du jour, la Mme Soleil des lendemains télévisés, celui par qui le réalisateur triomphait ou par qui encore, le plus souvent, nous allions perdre notre tête sur l'échafaud... La qualité des émissions avait été directement mise en cause par la loi inflexible de leur seule rentabilité.

Ainsi, n'avait-on pas craint, avec les deniers publics, d'organiser le décervelage de tout un public.

Que s'est-il passé ensuite avec et après le « changement » ? Pour en juger, il faut savoir qu'en France la télévision est perçue dans les milieux politiques, qu'ils soient de droite ou de gauche, par la seule lunette déformante de l'information. Après le journal télévisé, ceux qui décident de tout quant à l'avenir de la TV ne sont plus devant elle : ils sont partis dîner en ville. Comment sauraient-ils, dans ces conditions, que pour beaucoup, en France comme ailleurs, n'en déplaise à certains, la télévision reste le « lieu culturel » par excellence, l'occasion de rencontrer les amis de la famille. Après et avec le « changement », les journalistes sont venus remplacer, sur la passerelle du commandant, les énarques de l'ancien régime ; bientôt, la télévision tout entière n'a plus parlé que leur langue.

Une fois de plus, les programmes ont été oubliés, les réalisateurs, auteurs et interprètes éconduits. Faire du seul événement ou de la seule actualité un critère unique de production à la télévision, c'est aboutir à un appauvrissement aussi grave que la prise en considération des seules normes de rentabilité. La parole — la jactance plutôt — remplace l'image ; la confrontation culturelle se métamorphose en un didactisme pédant ; bientôt on pourra dire dans les salons, et ailleurs, que la télévision est devenue aussi ennuyeuse que la lecture du code civil.

Et pourtant, avec le 10 mai, nous fûmes beaucoup parmi les professionnels de la télévision française pour imaginer — peut-être avec une certaine naïveté — que tout allait renaître et que, soutenus par le nouveau président — François Mitterrand *n'est-il pas lui aussi, comme* nous, un auteur ? — tous ensemble, grâce à une télévision redevenue un vrai service public, nous allions tenter de proposer une véritable « culture populaire ». Avec enthousiasme et détermination. De nouveau, nous avons espéré que la nouvelle télévision, en même temps qu'elle serait distraction, information, *elle serait aussi* — comme *il se* doit dans un pays moderne et démocratique — un lieu de dialogue, de rencontre entre les hommes, une sorte d'agora où les problèmes de notre temps seraient traités à visage ouvert, honnêtement, mais aussi selon des formes spécifiques à la télévision et grâce à des réalisations spectaculaires, remarquables, dues à l'ensemble des professionnels, qui, ainsi, auraient retrouvé leur véritable vocation... Qui aurait pu prévoir que, très vite, nous en arriverions à une télévision-parlote, faite au rabais par des hommes en gris qui causent, qui causent ?... Car, répétons-le ici, puisque plus personne ne semble l'entendre, ces rythmes d'images et de sons, cette façon subtile de toucher à la fois sensibilité, intelligence et cœur, ce pouvoir de susciter l'émotion et la participation du téléspectateur, tel est le domaine réservé des auteurs, réalisateurs, interprètes et techniciens, sans lesquels toute télévision, de gauche ou de droite, retombe vite de très haut pour n'être plus bientôt qu'une lamentable « radio à image fixe »...

Une attente émouvante

Etait-ce vraiment un rêve ? Est-il vraiment impossible, au moment même où se discute la loi, de se lancer « tous ensemble », ceux des variétés, des dramatiques, des grands documentaires, comme ceux de l'actualité et de l'information, dans le projet global d'une télévision vivante, ambitieuse, chaleureuse, dans la réalisation d'une sorte d'encyclopédie de l'an 2000 (il nous reste dix-huit ans pour atteindre ce cap), où la vie des hommes d'aujourd'hui, où tout ce qui se crée, s'écrit, se chante, se peint, se sculpte, se construit en France, serait filmé avec amour, enregistré, proposé aux quatre coins de l'Hexagone, ainsi qu'aux mille regards du monde entier.

En parcourant de nombreux pays « A la recherche des arts du monde entier, avec André Malraux », j'ai pu mesurer un peu partout cette attente si émouvante, si patiente pour ce qui vient de France. Malheureusement, *depuis des années*, les créations de l'audiovisuel français ont pratiquement disparu à l'étranger. Le projet de loi qui sera bientôt discuté au Parlement prévoit, avec beaucoup de discernement, d'assurer la naissance d'un organisme dont la tâche sera, justement, de promouvoir la vente et la diffusion, aux quatre coins de la Terre, de nos émissions de télévision. Il convient d'applaudir à cette idée, de souhaiter à cette nouvelle société de service public les moyens dont elle aura manifestement besoin et que, cette fois, les créateurs de TV y seront enfin directement associés au « futur » de leurs œuvres après passage à l'antenne.

Puisse-t-on se souvenir, en haut lieu, qu'un des plus grands malheurs de la télévision c'est d'avoir organisé la promotion de tout et de tous, sauf d'elle-même. L'INA, par exemple, a pu engranger un des patrimoines audiovisuels les plus riches qui soient. Pourquoi n'en a-t-elle pas largement assuré la diffusion ? Pourquoi, en sept ans d'existence, pas un *seul cinéma, ni* à *Paris ni en* province, où l'on puisse régulièrement revoir ces « heures chaudes de la télévision française », des moments forts de « Cinq Colonnes à la une » au portrait de Montand par Averty ; du *Don Juan* de Marcel Bluwal au *Bachelard* d'un Jean-Claude Bringuier, des *Liaisons dangereuses* d'un Charles Brabant, à *la Chambre* d'un Michel Mitrani, aux *Perses* de Jean Prat, etc ? Pourquoi tant d'indifférence, pour ne pas dire tant de mépris ? Que serait la réputation d'un François Truffaut si chacun de ses films était condamné à n'être vu qu'une seule fois, et ensuite, rien ?

Un des rôles fondamentaux d'une télévision de service public, c'est d'assurer *la diffusion des richesses* culturelles d'un pays, mais aussi de produire un patrimoine audiovisuel spécifique. Cette nouvelle société de diffusion de l'audiovisuel vers l'étranger, elle pourra, bien entendu dans le respect des accords passés avec les sociétés d'auteurs, puiser à pleines mains dans le trésor de ces trente dernières années de la télévision française, mais dans le présent, et dans l'avenir ?

Encore faudrait-il très vite qu'un tel organisme puisse, par le biais des coproductions, assurer la continuité, l'épanouissement même, de ces richesses culturelles qui font d'une télévision de service public une sorte d'« arbre merveilleux », comme l'entendent les peintres naïfs, c'est-à-dire un arbre où poussent à la fois tous les fruits dont l'homme a besoin pour se nourrir, et, disent-ils, « *pour devenir plus intelligent que son père...* ».

* Auteur-réalisateur de : « *les heures chaudes de Montparnasse* », « *les Journaux de voyage* », « *l'Art et les Hommes* ».

ANNONCER LES COULEURS

par PAUL COLLOWALD (*)

« J'IMPLOSE » dit l'un (1), « j'explose » dit l'autre (2) puis, l'on « s'apostrophe » en disant : « taisez-vous... ».

C'est peut-être le moment de se souvenir d'un travail entrepris, *dans la sérénité, il y a vingt ans* sous l'impulsion de Gaston Berger. Dans sa « réflexion prospective », il avait mobilisé un certain nombre de professionnels pour examiner « le développement des moyens d'expression ».

Sous ce titre fut alors publiée au printemps 1962 une synthèse (3) comportant en particulier une contribution intitulée « La *radio-télévision dans l'État* » de Gabriel Delaunay, ancien directeur de la R.T.F. et, sous forme de conclusion, quelques remarques de Jacques de Bourbon-Busset. J'aimerais, vingt ans après, les offrir à la réflexion de vos lecteurs et des parlementaires bientôt appelés à discuter et à voter la nouvelle loi sur l'audiovisuel.

« *Peut-être vaudrait-il mieux*, note Jacques de Bourbon-Busset, *que chacun annonçât franchement ses couleurs. Il n'y a jamais de honte à cela. Que le gouvernement fasse sa propagande et le dise. Que les divertisseurs divertissent et ne s'érigent pas en maîtres à penser. Que les amateurs de recherche désintéressée s'adressent à leurs pairs et ne prétendent pas exercer un magistère social. Que les vulgarisateurs vulgarisent, fonction essentielle qui ne se confond ni avec l'enseignement ni avec la prédication politique.* »

Et notre ancien diplomate, désormais académicien, de poursuivre son analyse : « *L'essentiel est de savoir à quel niveau s'établira le langage commun des moyens d'expression. La réponse est liée à la situation politique du pays considéré. Dans un climat de liberté, le degré d'intervention et de compréhension croît nécessairement. Ce qui paraissait obscur à l'élite paraîtra clair au grand nombre, quelques années plus tard. Peu à peu se fait une imprégnation, une osmose entre les chercheurs de pointe et le gros de la troupe. Il en va tout autrement dans une société où la liberté de l'esprit n'est pas reconnue comme la valeur fondamentale. Alors, sous prétexte d'efficacité immédiate, ce qui est gratuit est éliminé. L'invention n'a plus qu'une valeur utilitaire. Elle est même considérée comme suspecte, voire dangereuse. Très rapidement, l'alignement se fait sur le bas et sur la bassesse* ». Et Jacques de Bourbon-Busset de conclure : « *La société défigurée contemple dans le miroir grossissant des moyens d'expression ce qu'elle est devenue, ce qu'elle s'est laissée devenir.* »

Ne serait-il pas affligeant de voir de plus en plus de téléspectateurs et d'hommes politiques, d'observateurs et de commentateurs, céder à la tentation soit de s'emparer du *miroir*, soit de le briser pour ne pas voir la *Société*, notre société.

(*) Ancien fonctionnaire européen.

(1) « Point de vue » de Jean Bertolino (*le Monde* 20 février 1982).

(2) Multiples sondages indiquant l'humeur d'un pourcentage important de téléspectateurs.

(3) « Prospective » n° 9 — (Presses universitaires de France) 1962.

Pour une mémoire collective

par JEAN-NOËL JEANNENEY (*)

VOICI venu le temps d'une loi sur l'audiovisuel qui, si elle répond aux espoirs des plus optimistes, devrait marquer autant que celle de 1881 sur la presse. Or, parmi le bruyant concert qui entoure son élaboration, on permettra à un *historien de risquer l'éclat d'un appel* spécifique : le moment est venu que les archives audiovisuelles reçoivent l'attention que mérite leur dimension nationale.

Ambition simple et haute : qu'à côté de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales soit installé, avec une égale majesté et une autorité semblable, l'organisme public qui assure la mission de servir la mémoire *collective du pays sous sa* forme audiovisuelle.

Il est temps, en effet, que l'évidence s'en impose à tous, bousculant les timidités intellectuelles et les paresses de l'habitude : la télévision a conquis désormais, dans notre vie collective, une importance trop grande pour que l'apport en soit négligé par l'histoire contemporaine, car la connaissance des trois dernières *décennies au moins en serait* amputée d'une dimension cardinale.

Que serait une histoire politique qui ignorerait la télévision, constituée à la fois en champ clos et en enjeu des conflits les plus décisifs, ce lieu spécifique où se réfracte l'ensemble du jeu des forces ? Et que serait aussi une histoire des comportements sociaux qui n'étudierait pas les conséquences de la télévision sur *la vie des collectivités, des écoles*, des familles ? Que serait une histoire culturelle qui négligerait ce formidable instrument de diffusion du patrimoine intellectuel et artistique de la nation, ce formidable facteur d'uniformisation des modèles et des références ?

Il s'agit ici de nos modes de vie, de nos mentalités, tout cet univers vers quoi se porte une historiographie qui a fait craquer, depuis deux générations au moins, le carcan de préoccupations trop étroitement politiques. Prenons, presque au hasard, quelques grands thèmes qui ont occupé, la mode aidant, l'attention des chercheurs attachés aux périodes plus reculées, du Moyen Age au XIX[e] siècle : la fête, la mort, la folie, les équilibres familiaux, la condition féminine, la place de *l'enfant...* Toutes ces curiosités, appliquées aux trente dernières années, trouveront une provende sans pareille dans les émissions de télévision conservées : et pas seulement celles qui traitent explicitement de ces sujets, mais aussi beaucoup d'autres qui, sans s'être donné l'objectif d'en parler, reflètent, au hasard de leurs images, et à l'insu souvent de leurs auteurs mêmes, immergés qu'ils sont dans leur temps, une foule de données foisonnantes.

Comment en douter ? A l'avenir, les travaux de recherche historique « lourde », non pas ceux qui recopient à l'infini les prédécesseurs, mais ceux par qui avance la connaissance vraie du passé collectif, ne pourront se dispenser ni d'étudier l'institution de la télévision, ni de faire appel aux sources télévisuelles, car ils s'amputeraient à la fois d'une interrogation primordiale et d'une *richesse immense d'information* (1).

Or chacun comprendra que rien de solide ne pourra se construire sans que les moyens soient donnés aux chercheurs d'un accès libéral aux images. Malheureusement, les mécanismes de conservation et d'ouverture restent encore entravés, en pratique, par une conception trop étroite de leurs finalités. A l'origine, la cinémathèque de notre télévision s'est *créée (grâce à diverses initiatives* individuelles de grand mérite) avec le but quasi exclusif de préserver des pellicules qu'on pourrait réutiliser sur le petit écran, au gré de l'actualité : d'innombrables richesses ont été ainsi gaspillées à coups de ciseaux portés dans les originaux.

La suite de l'I.N.A.

Les choses, ensuite, se sont améliorées — et l'Institut national de l'audiovisuel, fondé en 1974, a assumé *efficacement* la tâche de préserver l'essentiel et de mettre en place, au moins pour les nouveaux programmes, un système d'inventaire informatisé. Étape majeure. Mais, en fait, le département des archives de l'INA a continué de se consacrer *presque exclusivement au* service des chaînes (et, dans une certaine mesure, à la diffusion dans les circuits d'enseignement, d'émissions anciennes à intérêt pédagogique), sans avoir les moyens matériels et psychologiques de favoriser une large recherche historique (2).

Affirmons donc l'heure venue de conférer à l'institution qui va prendre la suite de l'INA une vocation qui dépasse la seule fourniture de bandes anciennes aux nouvelles productions télévisées et d'élargir généreusement sa mission — à parité de prestige avec la Bibliothèque nationale (ce qui ne veut pas dire d'ailleurs forcément en situation administrative semblable).

En termes concrets, il s'agit d'ouvrir directement les fichiers à l'investigation scientifique (imagine-t-on une bibliothèque où les lecteurs *ne pourraient pas accéder* eux-mêmes à la salle des catalogues ?) Il s'agit de tenir compte désormais, dans l'organisation de tout le système de classement et de repérage, des nécessités intellectuelles des sciences humaines autant que des besoins pratiques des journalistes. Il s'agit de faire un puissant effort de restauration des documents anciens. Il s'agit surtout de permettre la *consultation gratuite* des archives audiovisuelles sur cassette de magnétoscope ou sur table de montage.

Non qu'on puisse garantir, hélas ! ce service à tous les citoyens. Le coût de la communication demeurera toujours hors de proportion avec son équivalent dans le domaine de l'imprimé, mais on pourrait aisément imaginer, dans les limites d'un bud*get spécifique, des mécanismes équi*tables de sélection des chercheurs sur dossier. A titre comparatif, il faut savoir que les Etats-Unis montrent l'exemple. S'il est vrai que les chaînes privées n'ont pas eu dans ce pays de politique de conservation des images avant 1964, on s'est bien rattrapé depuis : une loi de 1976, dite loi Atra, autorise la reproduction des documents audiovisuels à des fins d'étude désintéressée et prévoit la constitution d'archives de radio et de télévision à la bibliothèque du Congrès.

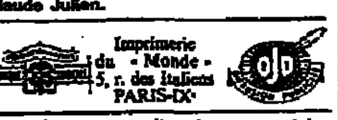
Tout cela coûtera de l'argent ? Assurément. Et c'est bien d'une décision politique qu'il est question. Mais comment accepter sereinement l'idée qu'un pays comme le nôtre ne se montre pas capable de se donner la force d'assumer cette grande tâche collective, au service d'une meilleure connaissance de lui-même ? Le profit n'en sera pas étroitement universitaire. Il sera civique.

(*) Professeur d'histoire contemporaine à l'Institut d'études politiques, membre du Haut Conseil de l'audiovisuel.

(1) La création récente du Comité d'histoire de la télévision, présidé par Jean d'Arcy, est le signe, parmi d'autres, d'une prise de conscience (21, boulevard Jules-Ferry, Paris-11[e]).

(2) Certes, je n'aurai garde d'oublier que la compréhension des responsables m'a permis d'animer, depuis cinq ans, de concert avec Monique Sauvage, mon séminaire de l'Institut d'études politiques consacré à ce domaine, mais ce fut toujours de façon précaire, par une sorte de « bricolage » aux marges de la vie de l'INA, avec de surcroît un rétrécissement progressif des possibilités matérielles. Ainsi avons-nous dû freiner ou décourager plusieurs vocations enthousiastes de jeunes chercheurs.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX[e]

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

Le Monde

étranger

EUROPE

ITALIE | Un entretien avec M. Enrico Berlinguer

(Suite de la première page)

— Envisagez-vous des discussions avec les Soviétiques ou laisserez-vous la polémique se développer ?

— Des rencontres ne sont pas prévues pour le moment mais nous pensons que ce serait un pas en avant si nos camarades soviétiques publiaient nos réponses à leurs critiques et s'ils abandonnaient le ton de l'anathème, de l'excommunication au profit de celui de la discussion conduite avec objectivité. Nous craignons que ce ton ne porte de graves dommages au mouvement ouvrier comme ce fut le cas en 1948 de la polémique avec la Yougoslavie.

— Y a-t-il à l'intérieur du parti communiste italien une minorité qui mène la lutte en faveur des thèses soviétiques ?

— Il existe à l'intérieur du parti des gens qui expriment librement des réserves sur notre politique. Il y a aussi certaines initiatives du parti communiste de l'Union soviétique qui visent à discréditer notre parti et à combattre nos positions.

— A l'intérieur de votre parti ?

— Il faut clarifier ce point. Mais à l'extérieur sûrement.

La situation en Pologne

— Pensez-vous qu'on soit sur la voie de la normalisation en Pologne ou faut-il, selon vous, s'attendre à un nouvel affrontement ?

— C'est difficile à prévoir. Depuis l'état de siège, je n'ai rien vu qui permette de prévoir un ralentissement de la répression et de la rigidité du régime militaire. Naturellement, je n'escompte pas un nouvel affrontement qui serait désastreux non seulement pour les Polonais mais pour la situation internationale. Je pense aussi que la politique de rétorsion, de sanctions, n'est pas la meilleure.

— Votre parti a-t-il pris position sur le problème de la dette ?

— Nous n'avons pas pris position sur le problème particulier de la dette, mais nous sommes favorables, en revanche, au maintien et même au développement des rapports économiques avec la Pologne. Des mesures de rétorsion seraient interprétées par l'ensemble des Polonais comme un acte d'hostilité et affaibliraient les chances d'atténuer la répression et d'ouvrir la voie pour l'établissement des libertés syndicales et politiques. Les forces de gauche en Europe et les gouvernements ouest-européens doivent continuer à réclamer l'arrêt de la répression, le retour des libertés. Je ne vois pas de contradiction dans ces positions car une politique de sanctions entraînerait un nouveau durcissement.

— Croyez-vous à une possibilité de réforme du système soviétique ? ou pensez-vous qu'il est en pleine régression ?

— Des réformes sont absolument nécessaires pour que la société soviétique puisse reprendre sa marche en avant. Mais je ne vois aucun signe actuellement qu'on s'oriente dans cette direction.

» Cela ne me paraît pas impossible, mais il y faut également deux conditions extérieures : d'une part, le développement de la détente peut influencer positivement le processus de réforme en Union soviétique et dans les sociétés d'Europe de l'Est ; d'autre part, le mouvement ouvrier d'Europe occidentale doit démontrer la possibilité d'un socialisme fondé sur la démocratie.

— C'est ce que vous entendez par votre formule de « troisième voie » ?

— La « troisième voie » signifie ceci : dans le cadre des sociétés d'Europe occidentale, nous refusons le transfert du « modèle soviétique ». Mais, simultanément, nous constatons que la social-démocratie traditionnelle n'est plus capable de résoudre les problèmes issus de la crise du capitalisme et de la crise internationale.

— Votre référence aux « mouvements ouvriers d'Europe occidentale » ne représente-elle pas une grande limitation ? Avec l'évolution des sociétés occidentales, le mouvement ouvrier est devenu quantitativement minoritaire.

— « Mouvement ouvrier », c'est un terme traditionnel. Mais il n'exclut pas les forces qui veulent participer à la perspective socialiste en Europe occidentale. Au cours des derniers mois, le parti communiste italien a beaucoup insisté sur l'alliance de la classe ouvrière d'une part avec les couches moyennes, notamment les intellectuels, d'autre part, à travers les syndicats et les partis politiques, avec le secteur que nous nommons « les marginaux ».

Ce terme désigne en Italie les couches de la population qui ne trouvent pas leur place dans le processus de production moderne ou dans l'industrie. Il comprend les jeunes, les femmes, les chômeurs intellectuels, les personnes du troisième âge, au total plusieurs millions de personnes.

Il ne s'agit pas pour nous simplement de récupérer des revendications qui ne sont pas seulement du domaine économique mais aussi social et de celui des idées. Notre parti doit par exemple incorporer dans sa propre plate-forme théorique, stratégique et pratique, les revendications de tous ordres qui viennent du mouvement féministe.

— Sans le nommer, vous semblez vous référer aux réflexions de Gramsci sur le rôle des intellectuels ?

— Gramsci a donné une contribution décisive à l'analyse des rapports de la classe ouvrière et des intellectuels. Mais, naturellement, ceux-ci ont beaucoup changé. Lui-même accordait une importance particulière à deux catégories d'intellectuels : les maîtres d'école et les prêtres. Puis aux techniciens. A présent, nous continuons à donner la même attention aux instituteurs, bien sûr, mais simultanément nous tenons en grande considération les intellectuels que la modernisation technologique dans la vie économique en général fait surgir tous les jours. Il s'agit d'une couche qui a un poids décisif dans la vie économique et pour le progrès en Italie.

— N'est-il pas paradoxal que vous ayez davantage de convergences dans cette recherche « d'une troisième voie » avec certains partis socialistes étrangers, plutôt qu'avec le parti socialiste italien ?

— C'est vrai en partie et cela s'explique peut-être par les différences des perspectives actuelles entre les deux partis et aussi par le fait que, en Italie, on essaie de nier ou de minimiser l'importance des nouveautés que notre parti a réalisées et va réaliser.

— Pensez-vous qu'un parti comme le S.P.D. ouest-allemand appartienne à l'eurogauche ?

— Il n'est pas question de dresser la liste des partis qui pourraient ou non en relever. Selon notre conception, ce terme s'applique à toutes les formations qui ont une base plus ou moins large dans la classe ouvrière et qui se réclament du socialisme, du progrès vers le socialisme. Beaucoup de différences nous séparent de la S.P.D., mais c'est un grand parti de la classe ouvrière d'Allemagne.

« L'alternative démocratique »

— Dans la perspective de la « troisième voie » comme dans celle de l'eurogauche, que devient votre formule de « compromis historique » ?

— J'ai décidé depuis quelque temps de ne plus l'utiliser. Je me suis fatigué à préciser inutilement des centaines de fois qu'il ne s'agissait pas d'une alliance de gouvernement entre le parti communiste et la démocratie chrétienne. Ce n'était pas une proposition de coalition, mais l'idée qu'il était nécessaire que se rencontrent les masses qui se regroupent en Italie dans les trois grands courants : communiste, socialiste et catholique.

» Maintenant, nous proposons l' « alternative démocratique », alliance entre les forces de gauche et éventuellement avec d'autres forces démocratiques pour gouverner sans la démocratie chrétienne. Cela ne signifie pas qu'avec ce parti on ne puisse pas établir une certaine convergence sur certains principes où se retrouvent tous les partis qui ont participé à la résistance et se réclament de la Constitution républicaine. Le moment est venu de l' « alternative démocratique ».

— En ce qui concerne la troisième voie » et la recherche d'une « alternative démocratique », on a le sentiment que des incertitudes règnent à la base du P.C.I. après la polémique avec Moscou. Comment définissez-vous la spécificité du P.C.I. par rapport au parti socialiste ?

— Nous ne proposons pas la formule de la « troisième voie » comme valable pour tous les partis ouvriers d'Europe occidentale. Mais il nous paraît intéressant de constater que certains partis socialistes reconnaissent que, dans l'état actuel de l'Europe occidentale et du monde, les politiques traditionnelles de la social-démocratie doivent être dépassées.

» Il y a eu dans notre parti une discussion très large, très ouverte, et une ample adhésion aux décisions, mais aussi une zone de désaccord ou de perplexité. La formule de la « troisième voie » ne date pas d'aujourd'hui, mais de notre congrès de 1979. Nous ne nous orientons pas vers une social-démocratisation.

» Notre préoccupation est double : nous ne voulons pas, d'un côté, faire de l'Union soviétique un démon en la considérant comme le mal dans le monde, en ne voyant que ses aspects négatifs et ses contradictions. Et, d'un autre côté, nous ne voulons pas non plus faire un démon de la social-démocratie. Nous en faisons une critique historique, différenciée d'ailleurs d'un pays à l'autre. Nous considérons surtout que dans certaines nations elle représente la majorité de la classe ouvrière. Sans vouloir devenir sociaux-démocrates, nous pensons qu'il est nécessaire de rechercher la coopération avec ces partis pour faire avancer la détente et faire progresser le mouvement ouvrier dans une perspective de transformation sociale en direction du socialisme.

L'importance du pacifisme

— Quelle analyse faites-vous du mouvement pacifiste en Europe ?

— Très positive. C'est l'un des événements les plus importants des dernières années en Europe. Cette poussée spontanée a surgi de larges couches de la population, dans la jeunesse, dans les Eglises, dans le mouvement catholique, dans les partis socialistes et social-démocrates, par peur de voir l'Europe devenir le théâtre d'une guerre nucléaire prétendûment limitée. Je ne crois pas qu'elle serait limitée, mais l'Europe serait certainement le centre d'une telle guerre.

D'autres motifs de mécontentement et d'espoir se sont conjugués à la volonté de mobilisation contre la guerre atomique et pour la réduction des armements.

— N'êtes-vous pas en désaccord fondamental avec l'analyse du parti socialiste français ?

— Il y a désaccord à cet égard. J'ignore s'il dépend du caractère différent que le mouvement pour la paix a eu en France par rapport à l'Italie. Nous pensons, en tout cas, que le développement de ce mouvement est nécessaire en tenant compte aussi des événements de Pologne qui lui ont donné un certain coup. Mais les conditions de sa reprise existent, et il faut lui lier la revendication de la fin de la répression en Pologne. En second lieu, nous pensons que ce mouvement, compte tenu de son caractère dans différents pays d'Europe — mais je veux parler surtout de l'Italie — ne doit pas être unilatéral, c'est-à-dire se prononcer contre la politique étrangère des Etats-Unis en approuvant celle de l'Union soviétique. Jusqu'à présent, il s'est adressé aux deux grandes puissances.

— Mais pratiquement, il a surtout eu de l'effet sur les pays occidentaux. Il n'a aucun équivalent dans les pays de l'Est.

— Cela ne dépend pas de nous.

— Comment alors concilier un mouvement pacifiste unilatéral avec le désarmement équilibré que vous réclamez ?

— Nous demandons, bien sûr, qu'il y ait une réduction des armements des deux côtés, et qui tienne compte des raisons de sécurité, soit de l'U.R.S.S., soit des U.S.A., soit du pacte de Varsovie, soit du pacte atlantique.

— Pour parler concrètement, le développement de ce mouvement en Europe pourrait parfaitement mettre un terme au projet de décembre 1979, de l'OTAN sur les Pershing et les Cruise, mais il n'aurait aucun effet sur les SS-20. Il y en a trois cents, et qui resteront.

— Je dirais pourtant que le mouvement de la paix qui s'est développé en été et à l'automne a déjà influencé dans une certaine mesure la position des gouvernements et contribué à créer les conditions pour l'ouverture des négociations de Genève. Pour empêcher que celles-ci restent dans l'impasse, le mouvement doit se développer sur une voie qui s'adresse aussi bien à l'Union soviétique qu'aux Etats-Unis, et qui concerne aussi les SS-20. Il est très intéressant de voir qu'une majorité de la Chambre américaine s'est prononcée pour le gel des armements nucléaires, ce qui pourrait constituer la première condition pour traiter de la réduction des arments.

— Quelle est votre position en ce qui concerne les armements conventionnels en Europe ?

— Sur ce sujet, il y a une supériorité soviétique. Pour ce qui est de l'armement nucléaire, il est si difficile d'en faire le bilan qu'on ne peut établir si cette supériorité existe. Elle n'est d'ailleurs pas exclue, mais nous disons qu'il faut considérer l'ensemble des armements nucléaires et des fusées, pas seulement installés au sol pas les Etats-Unis et l'Union soviétique, mais aussi ceux d'autres pays comme la France et la Grande-Bretagne.

— Vous estimez donc que la force de frappe française devrait être prise en compte dans une négociation ? Ce serait un très grave désaccord avec le parti socialiste français.

— Avec tous les Français, peut-être aussi avec le parti communiste français... Nous, communistes italiens, pensons que toutes les forces doivent entrer en jeu dans une réduction progressive des armements. Mais l'essentiel pour le moment c'est de faire un premier pas qui concerne les armements soviétiques et américains.

» Je ne crois pas à l'éventualité d'une guerre menée avec les armes conventionnelles actuellement en Europe.

— Quelle place le développement du terrorisme, notamment en Italie, tient-il dans votre analyse des rapports de force internationaux ? Est-ce que ce terrorisme est dû strictement à des causes italiennes ou procède-t-il d'un dessein plus vaste ?

— Nous n'avons jamais exclu que le terrorisme italien ait des liaisons internationales. Il faudrait établir lesquelles. Le terrorisme c'est un phénomène politique. Je dirais même politique plutôt que social, qui a des raisons sociales mais plonge ses racines dans la vie politique italienne.

— On a parfois estimé que le développement du terrorisme en Italie était dû au fait que le P.C.I. était un parti trop rigide, trop structuré, qu'il ne laissait pas assez de souplesse aux jeunes générations, à tous ces gens qui avaient envie de s'exprimer et qui se retrouvaient dans le terrorisme

— On a entendu cette analyse superficielle : le terrorisme, phénomène des jeunes devenus extrémistes. Il faut savoir d'abord que le terrorisme n'est pas le fait des jeunes ; deuxièmement, il faut distinguer — et nous faisons cette distinction d'ailleurs — entre les jeunes qui ont des tendances extrémistes au sein de la gauche et ceux qui prennent la voie du terrorisme. En ce qui nous concerne, nous faisons une différence : nous discutons avec les jeunes tentés par l'extrémisme. En même temps, nous nous opposons fondamentalement à ceux qui choisissent le terrorisme. Nous avons parmi nos militants des milliers, même des dizaines de milliers de cadres qui ont fait l'expérience non du terrorisme mais de l'extrémisme et qui maintenant acceptent notre politique. C'est dire que nous avons fait du travail dans ce domaine bien qu'il y ait encore des insuffisances.

— Pourriez-vous développer cette idée selon laquelle le terrorisme est plutôt un phénomène politique que social ?

— Si vous étudiez — et ces études ont été faites — la composition sociale des organisations terroristes, vous trouverez des gens qui viennent de toutes les couches de la société. Vous trouverez, bien sûr, des ouvriers, mais aussi des instituteurs, des étudiants et en nombre non négligeable, des personnes qui viennent des couches les plus riches de la société.

» Cette analyse sociale ne donne donc rien. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de raison sociale au terrorisme. Mais je dis politique, car je pense que c'est un phénomène strictement lié à l'instabilité de la situation politique en Italie.

— En ce moment, on parle beaucoup de torture en Italie ?

— Je ne sais pas si on peut parler exactement de torture. Il s'agit plutôt de cas de mauvais traitements. En tout cas, nous avons posé la question devant le Parlement. Nous avons demandé des mesures énergiques contre le terrorisme, mais nous sommes absolument opposés à n'importe quel procédé qui ne serait pas fondé sur le respect de règles définies par notre Constitution et par nos lois. Bien que le terrorisme dure en Italie depuis environ treize ans, la lutte contre lui a, dans l'ensemble, été maintenue dans le respect de la démocratie.

L'expérience française

— Quel jugement portez-vous sur l'expérience socialiste en France depuis le mois de mai ?

— En principe, je ne veux pas parler de la situation politique intérieure française. Je peux cependant dire que dans l'ensemble, je juge positive l'expérience de gauche qui est tentée.

— Que pensez-vous par exemple des nationalisations ?

— Je ne veux pas rentrer dans les détails et porter un jugement sur chaque mesure prise. L'expérience française de l'union de la gauche a une grande importance sur le plan européen. Pour l'Italie, elle représente un grand encouragement pour une solution de rechange. Ceci dit, les situations sont très différentes en France et en Italie. Vous savez qu'en Italie nous avons un secteur d'économie publique très étendu.

— Comment analysez-vous ce secteur : un phénomène de capitalisme d'Etat ou un phénomène permettant une avancée du socialisme ?

— Si vous voulez utiliser ce jargon pour initiés, on peut dire que cela relève du capitalisme d'Etat. Ce secteur public peut constituer un levier important pour une transformation de la société dans un sens socialiste. Mais nous ne pensons pas que le socialisme doive prévoir une étatisation de l'ensemble de la vie économique, une large place doit être laissée aux entreprises et au marché.

Propos recueillis par
JACQUES NOBÉCOURT, JACQUES AMALRIC, PHILIPPE PONS.

M. MITTERRAND A REÇU M. BERLINGUER

M. François Mitterrand et M. Enrico Berlinguer, secrétaire général du parti communiste italien, ont eu un entretien le mercredi 31 mars, à 15 heures. M. Berlinguer s'est borné à indiquer, à sa sortie de l'Elysée, les thèmes qui avaient été abordés pendant une heure : situation internationale, en particulier en Amérique centrale, et réduction des armements, rapports franco-italiens, situation politique dans les deux pays.

L'élaboration du concept d' « eurogauche » ne semble pas avoir progressé durant le séjour à Paris de M. Berlinguer. « *L'entente sur les principes n'est pas difficile à trouver*, a-t-il indiqué aux journalistes italiens, *mais il y a un retard sensible sur les questions de programme, en raison de la disparité des analyses.* »

Il a ajouté que, si le P.C.I. se sentait très proche des socialistes français ou suédois « *en ce qui concerne les nouveautés à introduire dans les voies du socialisme* », il s'entendait mieux avec les sociaux-démocrates allemands qu'avec MM. Mitterrand et Jospin sur les questions de politique étrangère, de la détente et de la sécurité en Europe.

Irlande du Nord

Le « plan Prior » de dévolution des pouvoirs à la province se heurte à de vives oppositions

Le gouvernement britannique doit examiner, jeudi 1er avril, le projet de loi désormais connu sous le nom de « plan Prior », du nom du secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord qui l'a préparé. Ce texte organisera une dévolution progressive de pouvoirs politiques à l'Ulster (« le Monde » du 22 janvier), mettant fin au régime d'administration directe par Londres, en vigueur depuis 1972, et auquel on avait déjà vainement tenté de substituer un système plus satisfaisant en 1973-1974.

Le succès d'un tel plan, ou même simplement sa mise en œuvre, serait un tournant important dans l'histoire si tumultueuse de l'Irlande du Nord. Mais l'opération ne s'engage pas sous des auspices très favorables, bien que l'armée et la police britanniques aient récemment marqué des points dans leur lutte contre l'IRA et l'INLA (armée nationale de libération irlandaise — marxisante). Les principales forces politiques légales de la province, dans l'une et l'autre communauté, ont, en effet, indiqué qu'elles désapprouvaient l'essentiel des dispositions du plan Prior. Le secrétaire d'Etat cherche depuis lundi, au cours d'une série d'entretiens sur place avec les dirigeants de ces mouvements, à les convaincre de tenter au moins l'expérience. Mais il risque d'éprouver bien des difficultés à être entendu.

Dans la majorité protestante, on approuverait volontiers le recours à la représentation proportionnelle pour les élections d'une future assemblée locale, héritière du Stormont. Un tel scrutin assurerait aux unionistes une confortable suprématie parlementaire. On s'oppose, en revanche, à des degrés divers dans le refus (le pasteur Paisley se montrant comme toujours le plus irréductible) à l'établissement d'une majorité qualifiée au sein de ce Parlement régional, méthode qui garantirait à la minorité catholique certaines possibilités de blocage.

Mais, surtout, l'opposition des unionistes — du moins de ceux qui sont organisés en partis — à toute forme de *power sharing*, de partage du pouvoir à l'échelon exécutif entre catholiques et protestants, demeure très vive. Or M. Prior n'ignore pas que son plan, pour avoir quelque chance de réussir, suppose la participation de représentants de la minorité à la gestion des affaires.

L'autre point sur lequel les aspirations de la minorité catholique et nationaliste d'Irlande du Nord risquent fort de se heurter à l'intransigeance des unionistes, davantage sans doute qu'à celle de Londres, est l'établissement d'un système associant Dublin à Belfast — même de façon symbolique au début — dans l'administration de la province.

Des liens privilégiés existent entre la République d'Irlande et l'Ulster, comme ils existent d'ailleurs avec l'ensemble du Royaume-Uni, contrairement à ce que l'on croit souvent à l'étranger. Mais de là à partager si peu que ce soit le pouvoir local avec Dublin, il y a pour les unionistes un fossé dont le franchissement marquerait le début d'un processus d'abandon.

A Dublin même, où M. Haughey a reçu récemment une délégation du principal parti catholique nord-irlandais, le S.D.L.P., on ne cache pas que le plan Prior semble « *irréalisable* », faute de « *tenir compte de la dimension la plus large du problème* », comme l'a indiqué le premier ministre.

BERNARD BRIGOULEIX.

de Von Kleist mise en scène Patrick Guinand

l'ingérence absolue des produits américains. Mais il a eu des conséquences néfastes, qui ne peuvent

cinémas « 14-Juillet », MK2 Diffusion) ne peut qu'applaudir aujourd'hui la volonté d'

S'il y a séparation du Gaumont-Pathé (on coupe Gaumont

CLAIRE DEVARRIEUX.

AMÉRIQUES

États-Unis

Washington envisage d'ouvrir cet été les négociations avec Moscou sur les armements stratégiques

Un commentateur de l'agence TASS a réaffirmé, mercredi 31 mars que l'U.R.S.S. n'acceptera aucun accord de réduction des armements qui « accorderait des avantages unilatéraux » *aux États-Unis. L'agence soviétique accuse les États-Unis d'avoir* « bloqué le traité SALT 2, le plus important peut-être de tous les accords sur le contrôle des armements » *et* « d'afficher sans cesse une attitude négative à l'égard de la conclusion d'accords quels qu'ils soient ».

Au cours de la conférence de presse qu'il tenait le même jour, M. Reagan s'est dit « enclin » *à considérer comme* « partie de la campagne de propagande » *de l'Union soviétique la menace formulée par M. Brejnev de prendre des mesures de représailles contre les États-Unis si ces derniers installent en Europe les missiles prévus par la décision de l'OTAN. Si Moscou installait des engins nucléaires à Cuba, a-t-il dit, ce serait* « en violation complète » *de l'accord américano-soviétique de 1962. Nous avons dans ce cas, a-t-il ajouté* « des options dont je préfère ne pas discuter ».

De notre correspondant

Washington. — Comme on s'y attendait, M. Ronald Reagan a ouvert la neuvième conférence de presse de sa présidence, mercredi 31 mars, par une déclaration sur les armements nucléaires. Mais il n'a rien dit de bien nouveau : Washington souhaite une négociation avec l'U.R.S.S. sur la réduction des arsenaux stratégiques (START) et n'acceptera un « gel » que lorsque l'équilibre sera rétabli entre les Deux Grands. Aucune date n'a été proposée pour l'ouverture des START. En réponse à une question, le président s'est contenté d'espérer que ces discussions s'ouvriraient l'été prochain.

« Ne pas répéter les erreurs du passé »

La Maison Blanche se rallie donc, comme prévu, à la proposition de cinquante-huit sénateurs républicains et démocrates pour un « gel » des arsenaux nucléaires *« à des niveaux égaux et nettement réduits ». Cela* veut dire qu'on commençait par développer l'arsenal atomique américain pour *égaler l'U.R.S.S. et qu'on invite*rait ensuite les Soviétiques à un arrêt mutuel de la production et du déploiement. A l'opposé vingt autres sénateurs, dont M. Edward Kennedy, appuyés par cent cinquante représentants réclament, eux, le gel immédiat dans l'état actuel des forces.

« L'U.R.S.S. a une nette supériorité », a affirmé M. Reagan. Geler les arsenaux nucléaires dans ces conditions serait *« désavantageux »* et même *« dangereux »* pour les États-Unis, et cela les priverait d'un moyen de pression essentiel pour amener Moscou à la table des négociations. En revanche, la proposition des cinquante-huit sénateurs est *« une démarche importante dans la bonne direction »,* elle est *« en accord avec les vues de ce gouvernement ».*

A propos des START, les États-Unis ne veulent pas *« répéter les erreurs du passé ».* Ces négociations demandent une préparation minutieuse, a dit M. Reagan ; *« quand nous serons prêts, il sera possible de fixer la date. Cela dépendra aussi de la situation internationale... J'espère que nous pourrons le faire cet été ».*

La Maison Blanche n'a pas encore reçu les conclusions des experts. Plusieurs options devraient lui être présentées d'ici un mois environ. Ce qui permettrait à M. Reagan de faire une proposition publique avant les sommets de cet été en Europe. Les lenteurs de l'administration républicaine s'expliquent par l'ambition de ses projets — réduire les arsenaux et pas seulement les limiter — mais surtout par sa volonté de privilégier d'abord le réarmement des États-Unis.

Rassurer les Américains

Un autre facteur retarde les START : les désillusions rencontrées par les Américains à Genève aux négociations sur les armes à moyenne portée en Europe. *« Je suis au regret de dire que M. Brejnev a adopté une attitude très dure,* déclarait, jeudi, M. Eugène Rostow, directeur de l'Agence pour le contrôle des armes et le désarmement. *Cela n'a pas été une sérieuse négociation. »* Un peu moins négatif, le négociateur américain à Genève, M. Paul Nitze, précisait : *« Des progrès substantiels ont été faits sur des questions secondaires. »*

Le but principal de cette conférence de presse était de rassurer les Américains eux-mêmes sur le risque de guerre. C'est pourquoi, en réponse à une question sur la possibilité de gagner un conflit atomique, M. Reagan a été très net : *« Il n'y aurait pas de vainqueurs, seulement des vaincus. »* Quelques heures plus tôt, au Sénat, un responsable du Pentagone, M. Jones, avait abondé dans le même sens, niant avoir jamais défendu la possibilité de survivre à une guerre nucléaire.

Dans sa première conférence de presse, M. Reagan avait eu des mots très durs pour l'Union soviétique, *traitant ses dirigeants* de *« menteurs ».* On lui a demandé jeudi si, à ses yeux, le comportement du Kremlin avait changé. *« Non, ils n'ont pas changé d'habitude,* a répondu le président, *mais ils sont dans une situation économique beaucoup plus désespérée. »* Tiraillé entre le beurre et les canons, Moscou pourrait être plus réaliste et chercher la négociation.

Le président a été interrogé aussi sur le budget. Accepterait-il de revoir les dépenses militaires pour réduire le déficit ? *« Nous ne pouvons nous permettre de revenir en arrière sur l'effort de réarmement,* a-t-il dit. *Mais certaines économies peuvent être faites sans y porter atteinte. »* On se demande si M. Reagan faisait seulement allusion aux dépenses *de fonctionnement, ou s'il est* prêt à quelques économies sur le matériel, comme le lui demandent de nombreux membres du Congrès.

Le président a l'intention de s'adresser plus souvent aux Américains, malgré — ou à cause — des désillusions que provoquent ses conférences de presse, très creuses. Dix émissions de radio sont déjà programmées dans le style « Au coin du feu », inauguré par Roosevelt. Le président a l'habitude des micros : avant d'être acteur, il était commentateur sportif à la radio.

ROBERT SOLÉ.

APRÈS LES ÉLECTIONS AU SALVADOR

Les tractations continuent entre les principales formations politiques du Salvador, après les élections du dimanche 28 mars. La prédominance de la droite dans la future assemblée constituante pose de graves problèmes : la démocratie chrétienne participera-t-elle au gouvernement, en acceptant les conditions fixées par la majorité, ou se retranchera-t-elle dans une opposition systématique ? On pense à San Salvador que le gouvernement de Washington pourrait *soutenir le nouveau régime,* en *échange* de concessions accordées au parti de M. Napoleon Duarte : il accepterait que celui-ci ne participe pas au gouvernement, à condition qu'il soit présent dans les organismes chargés de poursuivre les réformes et de donner au pays des institutions démocratiques.

Dans sa conférence de presse de mercredi à Washington, le président Reagan a reconnu qu'un gouvernement salvadorien d'extrême-droite, abandonnant les réformes, créerait, aux États-Unis, « de grandes difficultés ». Dans plusieurs capitales latino-américaines — *Bogota, San José de Costa-Rica,* Caracas, Quito — c'est la forte participation électorale qui continue de retenir l'attention, car elle est interprétée comme un désaveu de la guérilla.

Au Guatemala, où la junte qui a pris le pouvoir la semaine dernière vient de former un gouvernement de civils et de militaires, l'ambassade des États-Unis a *été attaquée dans* la *nuit de mercredi* à jeudi par des inconnus qui ont lancé des grenades et ouvert le feu avec des armes automatiques. Il n'y a pas eu de victimes. Les guérilleros ont continué leurs activités dans l'intérieur du pays, et tué quatre soldats dans une embuscade.

La participation au scrutin a été importante

Selon les derniers résultats officiels publiés le mercredi 31 mars en soirée à San-Salvador, et qui portent sur 99 % des 4 556 urnes, 1,3 million de Salvadoriens avaient pris part au scrutin du 28 mars.

Les résultats étaient les suivants : démocratie chrétienne : 466 592 (40,65 %) ; *Alliance* républicaine nationaliste (Avena, du commandant d'Aubuisson, extrême droite : *334 260 (29,12 %)* ; parti de conciliation national (P.N.C., formation officielle de l'ancien régime militaire) : *213 136* (18,57 %) ; Action démocratique (A.D., droite) : 88 339 (7,69 %) ; parti populaire salvadorien (extrême droite) : 34 512 (3,09 %) ; parti d'orientation populaire (extrême *droite) : 10 847 (0,9 %)* ; bulletins blancs et nuls : 155 121.

La question de la fiabilité de ces *chiffres est, évidemment, dans* tous les esprits. On peut estimer que la surveillance mutuelle à laquelle *se livraient la démocratie* chrétienne, le pouvoir et l'extrême droite, appuyée sur d'importants *secteurs de l'armée, garantit l'absence* de grave fraude.

Reste le problème de la participation, *évidemment important,* puisqu'il donne une indication sur le degré de crédibilité dans la population *d'une alternative politique* à la violence actuelle. (Ceci, en admettant que les pressions *officielles en faveur d'une participation* aient été à peu près contrebalancées par les pressions *contre la participation dans les* zones tenues par la guérilla).

Son pourcentage est difficile à déterminer en raison de l'absence de registres électoraux. Les autorités avaient, avant le scrutin, fait état d'un nombre d'électeurs très sous-estimé (environ *1,2 million,* moins que le chiffre officiel des votants !), à l'évidence afin que la participation *apparaisse la plus* élevée possible.

Partant des chiffres de population du dernier recensement (1971), soit 3,55 millions d'habitants, et des projections, pour 1977, faites par les Nations unies (4,25 millions), on peut estimer que la population en 1982 est d'environ 4,7 millions d'habitants. A ce chiffre, il convient d'ôter de 300 000 à 600 000 personnes qui ont quitté le pays pour fuir la violence ou trouver du travail. Acceptons le chiffre de 500 000, retenu par l'opposition. Restent 4,2 millions de Salvadoriens résidant au pays en 1982. Les Nations unies suggèrent que *les moins de dix-huit ans* représentent environ 53 % de la population. Le pourcentage des électeurs virtuels serait donc de 47 % — représentant près de 2 millions de personnes.

A retenir le chiffre de 1,3 million de votants, on obtient donc *une participation d'environ 70 %.*

Ce pourcentage, très élevé, a déjà été contesté par le Front *démocratique révolutionnaire,* dont un porte-parole, à San-José de Costa-Rica, a affirmé qu'au *maximum 40 % des citoyens* avaient voté.

M. Reagan estime qu'un gouvernement d'extrême droite créerait aux États-Unis de « grandes difficultés »

De notre correspondant

Washington. — L'enthousiasme des dirigeants américains s'est un peu refroidi. Après avoir crié victoire pour le taux de participation aux élections au Salvador et s'être félicités de la prédominance démocrate-chrétienne dans la future Assemblée constituante, *ils s'interrogent* avec préoccupation sur l'éventualité d'un gouvernement d'extrême droite au Salvador.

« Rien n'est joué, précise-t-on au département d'État. *Les négociations entre les six partis ne font que commencer. »* Un peu d'optimisme régnait de nouveau mercredi soir 31 mars chez les collaborateurs du *général Haig. Ils semblaient croire* à un gouvernement de coalition auquel participeraient les chrétiens-démocrates de M. Duarte.

« Nous sommes scrupuleusement neutres dans ces négociations », nous a dit sans sourire un responsable du département d'État. Il n'est pas *interdit d'en douter. Depuis* dimanche, l'ambassadeur américain au Salvador, M. Deane Hinton, déborde d'activité, multiplie les contacts, les pressions et les menaces. Le Congrès ne doit-il pas encore approuver 225 millions de dollars d'aide supplémentaire au Salvador ? Le gouvernement de Washington a mis tout son poids dans la balance pour empêcher les cinq autres partis de s'entendre sur le dos de la démocratie chrétienne, car il risquerait de perdre, à la fois, l'appui du Congrès et celui de pays démocratiques comme le Venezuela et le Costa-Rica, perdre aussi le pari qu'il a fait depuis quatorze mois contre l'avis des alliés européens.

Pour une politique de réformes

Dès la semaine dernière, l'administration Reagan avait pris ses précautions, affirmant qu'elle n'était pas attachée à un homme ou à un parti déterminés, mais à une politique de *réformes. Son soutien économique* et militaire à un quelconque gouvernement dépendrait des efforts de celui-ci dans trois directions : la démocratisation des institutions politiques, la réforme agraire et la défense des droits de l'homme.

Mais, désormais, tous les partis salvadoriens s'affirment réformateurs... *« Faut-il s'en plaindre ? »,* rétorque notre interlocuteur du département d'État. *« Aujourd'hui, au Salvador, si on n'est pas modéré, on n'a pas de chance de gouverner... Nous sommes confiants : le futur gouvernement poursuivra la politique de réformes. »*

Concrètement, si l'extrême droite *arrive seule au pouvoir et s'engage à* poursuivre la ligne Duarte, qu'arrivera-t-il ? Est-ce que Washington soutiendrait un président comme M. Roberto d'Aubuisson, leader de l'Alliance républicaine nationaliste, en qui le précédent ambassadeur américain à San Salvador, M. Robert *White, voyait « un assassin pathologique »* ? Réponse de notre interlocuteur : *« Nous voulons un gouvernement qui puisse faire, de manière crédible, une politique de réformes. Je vous laisse méditer sur l'adjectif crédible... Je ne veux d'ailleurs pas commenter des situations hypothétiques. »*

Malgré leurs moyens considérables de pression, les dirigeants américains *sont un peu coincés.* Ils avaient entièrement misé sur la démocratie chrétienne et sur les élections. Or, l'un des résultats du scrutin a été de légitimer l'extrême droite de M. d'Aubuisson. On s'aperçoit — un peu tard — des inconvénients du système électoral à la *proportionnelle, et on gémit aussi* sur ces Européens qui n'ont pas bougé le petit doigt pour soutenir la démocratie chrétienne.

Washington continue à se féliciter *bruyamment de la participation électorale. « On m'a raconté l'histoire de cette femme attendant pour voter, atteinte par le ricochet d'une balle, mais refusant de quitter sa place »,* disait, jeudi soir, M. Reagan au cours de sa conférence de presse. Dans un message à la junte, le *président des États-Unis a exprimé « son admiration pour cette démonstration émouvante de la volonté populaire ».* Il y voit un *« clair refus de la violence »* et un *« engagement pour un avenir démocratique ».*

Ce succès — admis unanimement par la presse américaine — n'a pas modifié pour le moment l'attitude de Washington à l'égard de la guérilla. *« Il y a eu des élections,* dit le responsable du département d'État. *La gauche n'a pas voulu y participer, préconisant une solution de type nicaraguéen. Il y aura d'autres élections, législatives et présidentielles. Si les dirigeants de la guérilla craignent pour leur sécurité, cela peut se régler. S'ils ont peur de ne pas accéder aux médias, on s'arrangera aussi. Nous sommes prêts à toute négociation pour préparer des élections honnêtes. Mais nous ne négocierons aucun accord qui empêcherait le peuple salvadorien de décider de son sort autrement que par les urnes. »*

La France vient de proposer que le secrétaire général des Nations unies mène une double enquête, sur les accusations du Nicaragua contre les États-Unis et réciproquement. Washington n'est ni d'accord ni intéressé. *« L'ONU est mal placée pour conduire des enquêtes,* affirme-t-on au département d'État. *Au lieu de résoudre le problème, une telle proposition ne peut que l'aggraver. »* — R.S.

Canada

Le Québec s'apprête à boycotter la visite de la reine d'Angleterre

En visite officielle en France, le vice-premier ministre et ministre des affaires intergouvernementales du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, était le mercredi 31 mars l'hôte d'honneur d'un déjeuner de presse offert par le délégué général du Québec, M. Yves Michaud. Répondant aux questions des journalistes, M. Morin s'est montré très optimiste sur les perspectives de la visite que M. Pierre Mauroy doit effectuer, fin avril, au Canada, et particulièrement au Québec. La visite aura bien lieu, ce qui suppose que M. Mauroy ne sera pas « chaperonné » — pour reprendre les termes de M. Morin (le Monde *du 30 mars) — par une personnalité fédérale durant son séjour au Québec.*

De notre correspondant

Montréal. — Discrètement, le Canada est devenu un pays totalement indépendant lundi 29 mars, lorsque la reine d'Angleterre a apposé sa signature sur la nouvelle Constitution rédigée par le gouvernement canadien et adoptée quatre jours plus tôt par le Parlement britannique. Après la fureur et le fracas des négociations constitutionnelles qui ont duré près de dix-huit mois, c'est presque dans l'indifférence général que les Canadiens ont appris que le dernier lien colonial avec l'ancienne métropole venait d'être rompu cent quinze ans jour pour jour après la promulgation par la reine Victoria (29 mars 1867) de l'Acte de l'Amérique du nord britannique qui donna naissance au Canada et lui tint lieu de Loi fondamentale jusqu'à ces derniers jours.

Pour M. Pierre-Elliott Trudeau, cet *événement représente* une grande victoire. Il souhaitait que l'histoire retienne son nom pour son action en faveur de l'accession du Canada à l'âge adulte par la suppression d'un anachronisme qui obligeait l'ancienne colonie britannique à demander l'autorisation de Westminster pour modifier sa Constitution. Cette disposition avait été maintenue après l'accession du *Canada* à l'indépendance formelle en 1931 (statut de Westminster), car les provinces et le gouvernement fédéral étaient incapables de s'entendre sur la façon de modifier la Constitution. *La reine Elizabeth II* sera elle-même à Ottawa du 15 au 18 avril pour participer aux festivités qui entoureront la proclamation officielle de la nouvelle Constitution. Elizabeth II *demeure reine du Canada,* où elle sera représentée par le gouverneur général.

Un droit de veto

Il y aura un grand absent à ces festivités. Le Québec a *refusé* de signer l'accord constitutionnel intervenu le 5 novembre entre le gouvernement *fédéral* et les neuf provinces anglophones *(le Monde* du 7 novembre). Le premier ministre québécois, M. René Lévesque, estimait alors qu'un tel accord ne prévoyait pas des garanties suffisantes pour protéger la spécificité de la province francophone. De plus, il reprochait au gouvernement fédéral de s'être doté d'instruments (en particulier par le biais de la Charte des droits et libertés incluse dans la Constitution) susceptible d'être utilisés pour intervenir dans certains domaines de juridiction provinciale, notamment en matière linguistique.

Le gouvernement fédéral a indiqué qu'il était disposé à négocier *certains aménagements* avec le Québec, mais les deux parties sont trop éloignées pour envisager *un compromis à court terme.* M. Lévesque ne cesse de dénoncer *« le coup de force constitutionnel d'Ottawa » et cherche à obtenir* devant les tribunaux, un jugement reconnaissant que le Québec a, *dans les faits, toujours* eu un droit de veto sur les amendements apportés à la Constitution. *Ce droit lui permettrait de faire* annuler l'accord intervenu entre Ottawa et les provinces anglophones.

Dans l'attente d'une décision judiciaire qui, compte tenu de l'isolement du Québec, pourrait difficilement renverser le cours des événements, le gouvernement québécois a décidé de faire connaître bruyamment son mécontentement à l'occasion de la visite de la reine. Il s'agit de *« manifester la réprobation collective »* du Québec, selon M. Lévesque, qui espère obtenir l'appui de l'opposition libérale dirigée par M. Claude Ryan. Celui-ci a déjà laissé entendre qu'il ne participerait pas aux cérémonies d'Ottawa puisqu'il n'approuve pas la nouvelle Constitution. Mais il est improbable qu'il accepte de s'associer aux *manifestations* de protestation que le gouvernement québécois envisage d'organiser le 17 avril, *et qui pourraient se dérouler* en partie dans le stade olympique de Montréal.

BERTRAND DE LA GRANGE.

● *Le volcan mexicain El Chichonal,* situé au sud-est du Mexique, près de la ville de Villahermosa, est à nouveau entré en éruption, mercredi 31 mars, pour la seconde fois en quatre jours. Dimanche dernier, les cendres et les roches fondues crachées par El Chichonal, dont l'éruption a fait au *moins cinquante* victimes, s'étaient éparpillées à plus de 20 kilomètres à la ronde et avaient *enseveli trois villages. — (A.F.P., A.P., U.P.I.)*

Argentine

Après la manifestation de la C.G.T.

QUATRE CENTS PERSONNES RESTENT DÉTENUES

Buenos-Aires *(A.F.P.).* — La répression de la manifestation du mardi 30 mars à Buenos-Aires a provoqué une vague de protestations des syndicats, partis politiques et organisations de défense des droits de l'homme en Argentine. La Confédération générale du travail (C.G.T.) a publié un communiqué demandant la libération de son secrétaire général, M. Saul Ubaldini, et de plusieurs de ses dirigeants, toujours détenus.

Sur les quelque deux mille personnes arrêtées lors de la manifestation, quatre cents environ restaient emprisonnées mercredi, selon des sources officielles. La majorité d'entre elles devraient être relâchées *« sous peu »,* dit-on de même source, mais certaines pourraient être gardées à la disposition du pouvoir exécutif.

Dans son communiqué, la C.G.T. dénonce la *« répression barbare et indiscriminée »,* et annonce qu'elle *« prendra tous les moyens nécessaires pour défendre ses camarades emprisonnés et blessés ».* Une grève générale est envisagée.

La Commission multipartite, qui regroupe plusieurs partis d'opposition, dont les péronistes et les démocrates-chrétiens, a exprimé son *« désaveu énergique de la violente répression policière »,* et demandé la libération des détenus.

هكذا من الإصل

PROCHE-ORIENT

Cisjordanie : Daoud contre Goliath

III. — Couper les ponts ?

De notre correspondant FRANCIS CORNU

Depuis l'accession au pouvoir de M. Begin, les Israéliens ont accentué leur mainmise sur la Cisjordanie, rebaptisée Judée-Samarie, qu'ils occupent depuis 1967. La longueur de cette occupation et la nature de la répression menée par les militaires ont suscité des humiliations et des colères qui entraînent, surtout dans la jeunesse, l'actuelle vague de violence. En effet, par une politique concertée, Israël crée des faits accomplis dans les territoires occupés, y multipliant les implantations de colonies et dépossédant progressivement les Arabes, qui deviennent « locataires de leur propre pays » *(le Monde* des 31 mars et 1er avril).

Jérusalem. — A l'aube, des files de taxis et de camions s'étirent sur les routes menant aux ponts Allenby et Damiya sur le Jourdain, en attendant l'ouverture des postes de contrôle israéliens. Depuis le début de l'occupation de la Cisjordanie, la « frontière » entre Israël et la Jordanie — bien que les deux pays soient toujours en état de guerre — reste entrouverte, mais pour combien de temps encore ?

Tout récemment, à la veille de son offensive pour réduire au silence les partisans de l'O.L.P. et le mouvement nationaliste dans les territoires occupés, le gouvernement israélien, par la voix du nouvel *« administrateur civil »* de Cisjordanie, M. Menahem Milson, a menacé de remettre en cause la politique des *« ponts ouverts »*, inventée il y a quatorze ans par Moshe Dayan, et qui, jusqu'à présent, n'a cessé d'être appliquée. Pour Moshe Dayan, c'était une *« soupape de sécurité »*. Mais, pour M. Begin, cette politique devient dangereuse, car elle autorise en fait les habitants de Cisjordanie et du territoire de Gaza à rester en contact avec le monde arabe, avec l'O.L.P., et elle préserve l'influence du régime jordanien sur ses anciens administrés. Déjà, les habitants de Ramallah, d'El-Bireh et de Naplouse ont été interdits de voyage en Jordanie, après la vague d'agitation provoquée par la destitution des maires de ces trois villes. Auparavant, les autorités israéliennes avaient donné l'ordre aux municipalités d'interrompre leurs relations avec la commission conjointe créée en 1978 par la Jordanie et l'O.L.P. pour distribuer dans les territoires occupés l'aide financière des pays arabes (1). Le gouvernement de M. Begin a manifestement la tentation de *« couper les ponts »* pour accentuer sa mainmise et son contrôle sur les territoires occupés. S'il prenait cette décision, disent les Palestiniens, ce serait un nouveau pas, peut-être le dernier, vers l'annexion formelle.

La menace est prise très au sérieux par les habitants de Cisjordanie et de Gaza, car, pour eux, les liens avec la Jordanie et, partant, avec l'ensemble du monde arabe sont vitaux. Les ponts facilitent la réunion des familles dispersées (70 % de la population de Jordanie est d'origine palestinienne), donnent la possibilité d'aller trouver du travail dans les pays du Golfe ou d'étudier dans les universités arabes, et surtout représentent un débouché important pour l'économie des territoires occupés. Leurs productions agricole et industrielle sont exportées, pour plus du tiers, par cette voie (2). Arrêter ou limiter cette circulation des personnes ou des biens serait un nouveau moyen de restreindre le développement économique de la Cisjordanie et de Gaza.

Une dépendance économique croissante

L'administration israélienne se défend évidemment d'avoir un tel dessein et, pour répondre à cette accusation, produit des stastitiques avantageuses. Selon un rapport publié en 1981 par le ministère de la défense, la moyenne annuelle d'augmentation du produit national brut dans les territoires occupés a été de 13 % depuis 1967. Le document souligne particulièrement que le nombre des réfrigérateurs a presque décuplé, et celui des voitures quadruplé. Les Palestiniens affirment que cette présentation est à la fois partielle et partiale, et les économistes de l'université de Bir-Zeit, principal centre d'enseignement supérieur dans les territoires occupés, déclarent que les Israéliens ne peuvent s'attribuer le mérite de ce progrès, et ils prétendent que la croissance est en réalité très inférieure, en tout cas inférieure à ce qu'elle aurait pu être sans l'occupation israélienne. Ils font remarquer que la Jordanie a connu au cours des dernières années un incontestable boom économique, qui ne doit rien à Israël.

Les Palestiniens se plaignent essentiellement du fait que leur économie est de plus en plus dépendante de celle d'Israël. Il s'agit, en effet, d'une intégration progressive, mais qui paraît irréversible ; les statistiques du ministère de la défense le montrent : 60 % des exportations des territoires occupés étaient, en 1968, dirigés vers la Jordanie et les pays arabes et 40 % vers le marché israélien. En 1979, la proportion s'était déjà inversée. Plus grave : entre ces deux dates, les importations en provenance d'Israël sont passées de 75 % à près de 90 %. Il y a aussi inégalité flagrante pour l'exploitation des réserves en eau. Les Israéliens ne s'en cachent pas : dans le projet d'autonomie, ils en exigent le monopole. Depuis 1967, une trentaine de puits à grande profondeur ont été forés en Cisjordanie au profit des colonies israéliennes, mais aucun pour la population locale. Quant à l'industrie, très artisanale, elle est en déclin.

Investir, moderniser ? Les capitalistes palestiniens préfèrent faire des placements en Jordanie ou ailleurs, car les Israéliens imposent aussi leur inflation (près de 100 % en 1981) et la dévaluation constante de leur monnaie. De toute façon, tous les établissements bancaires dans les territoires occupés sont israéliens, les banques arabes ayant été fermées en 1967 (une seule a été autorisée à rouvrir l'an dernier à Gaza).

« La plupart de nos demandes de permis concernant des projets importants de développement — en matière de construction de logements, de création ou d'extension d'entreprises, d'équipement pour les municipalités — sont refusées ou ne reçoivent pas de réponse », déclare M. El Masri, président de la chambre de commerce de Naplouse.

Autre forme de colonisation qui est vivement dénoncée dans les milieux politiques palestiniens : soixante-dix mille habitants des territoires occupés — soit un tiers de la main-d'œuvre de ces régions — franchissent tous les jours la *« ligne verte »* (la frontière de 1967) pour venir travailler en Israël ; encore s'agit-il d'une donnée officielle, qui ne tient pas compte des travailleurs *« irréguliers »* (dix à vingt mille, peut-être davantage, selon certaines estimations) — embauchés à bas prix, sans aucune garantie sociale. En février, le bureau du travail de Haïfa a protesté contre l'existence dans cette ville d'un « marché aux esclaves », où sont proposés chaque matin, au choix des entrepreneurs, quelque six mille travailleurs de Cisjordanie. Il faudrait ajouter aussi les centaines de Palestiniens employés dans les colonies israéliennes de Cisjordanie : il n'est pas rare de voir des paysans arabes participer à la construction d'une implantation pour laquelle ont été réquisitionnées des terres qu'ils cultivaient. Israël manque de bras pour les travaux les plus ingrats et les moins bien rémunérés. Aussi les territoires occupés sont-ils devenus un réservoir de main-d'œuvre indispensable.

« A la conquête de nos terres, s'ajoute le freinage délibéré de notre économie, nous dit un étudiant de Bethléem, *car on veut vraiment nous faire comprendre que notre avenir est ailleurs. »* Les Palestiniens sont actuellement profondément choqués par l'attitude des habitants des implantations israéliennes en Cisjordanie et de la complaisance des autorités à leur égard.

Une élite expatriée

A Hébron, on incite par la violence des voisins de l'implantation de Kyriat-Arba à déménager, au besoin à coups de grenades. Le 20 mars, au nord de Ramallah, un adolescent disparu depuis plusieurs jours a été retrouvé mort. Selon sa famille, il aurait subi des sévices avant d'être abattu d'une balle au front. Un colon a été arrêté, inculpé de meurtre, puis libéré sous caution. Le mois dernier, un ministre disait aux druzes du Golan qui veulent rester syriens que le gouvernement pourrait se charger de *« faciliter leur transfert »* en Syrie.

L'exil ? La question est posée avec d'autant plus de gravité que l'émigration est un phénomène latent en Cisjordanie et dans le territoire de Gaza. Il est vrai qu'il est plus ancien que l'occupation militaire ; les Palestiniens craignent qu'il ne s'accélère maintenant, alors que la progression de la colonisation se développe. Selon des statistiques réalisées au passage des ponts de 1968 à 1979, de dix mille à quinze mille habitants ont quitté les territoires occupés chaque année (en 1980, ils ont été vingt-quatre mille), soit environ 10 % de la population totale actuelle (3). C'est toute une élite professionnelle et intellectuelle qui, tous les ans, s'expatrie. Le directeur d'une école technique de Bethléem nous a indiqué que 70 % de ses élèves partaient à l'étranger immédiatement après la fin de leurs études. Il y a cependant une réaction : les familles de la diaspora palestinienne envoient davantage d'argent pour aider leurs parents à ne pas quitter le pays. Le gouvernement jordanien, pour sa part, avec l'appui des autres pays arabes, tente d'encourager les Palestiniens « de l'intérieur » à rester chez eux. Aux habitants du secteur de Jérusalem il fournit les crédits à la construction. Résultat : trente mille Palestiniens se seraient installés à Jérusalem et dans ses faubourgs au cours des deux dernières années. Cette indication est fournie avec regret par le ministre de la défense, M. Ariel Sharon.

Selon des calculs réalisés par deux statisticiens, un israélien et un américain, les Arabes, ceux des territoires occupés et ceux qui vivent en Israël (six cent mille) seront majoritaires dans le Grand Israël de M. Begin en l'an 2010, et même peut-être avant. Ces calculs sont fondés sur une évaluation du taux d'accroissement des populations juive et arabe (17 pour 1000 dans le premier cas et 40 pour 1000 dans le second) compte tenu d'une prévision des mouvements d'émigration qui affectent l'une et l'autre communauté. Mais cela n'est pas fait pour rassurer les Palestiniens, qui craignent que la peur de la croissance démographique arabe n'amène à mettre au point une politique d'émigration dans les territoires occupés. *« Pour cela, les ponts sur le Jourdain sont encore utilisés par les Israéliens*, soupire un homme d'affaires de Jérusalem-Est. *Fasse le ciel qu'ils ne deviennent pas, un jour, à sens unique ! »*

Prochain article :

DES PALESTINIENS SUR MESURE

(1) De source palestinienne, on indique que cette aide devait s'élever en 1981 à 70 millions de dollars, ce qui représenterait environ 60 % du budget de fonctionnement des municipalités de Cisjordanie et près de 100 % de leur budget d'équipement.

(2) Agrumes, produits laitiers, huile d'olive, et des produits manufacturés tels que du savon et des chaussures.

(3) Un million trois cent mille habitants pour l'ensemble des territoires occupés (850 000 en Cisjordanie et 450 000 dans le territoire de Gaza).

● RECTIFICATIF. — A la suite d'une erreur de transmission, on pouvait lire dans le premier article de la série de Francis Cornu *(le Monde* du 31 mars) que l'amende infligée aux manifestants de Cisjordanie était de 1 000 chekels. Il fallait lire 10 000 chekels, soit 3 300 francs.

PROCHE-ORIENT

LA VISITE DE LORD CARRINGTON A JÉRUSALEM

M. Begin estime qu'Israël est plus « généreux » pour les Cisjordaniens que la France pour les Corses

Jerusalem (A.F.P.). — Le gouvernement israélien a exprimé sa « consternation » face à la « dénonciation » par la communauté européenne de sa politique en Cisjordanie et à Gaza, le jour où le chef de la diplomatie britannique, Lord Carrington, entamait mercredi 31 mars, à Jerusalem, deux jours de conversations avec les dirigeants israéliens.

La dernière déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement des Dix à Bruxelles a jeté une ombre sur la visite de Lord Carrington, la première d'un secrétaire au Foreign Office depuis 1978.

Les Dix ont demandé qu'Israël mette fin aux *« atteintes portées aux libertés et droits des habitants des territoires occupés »*. Les Dix, a estimé le porte-parole du ministère israélien des affaires étrangères, *« ignorent la réalité présente en Judée-Samarie* (Cisjordanie) *et ne tiennent pas compte des incitations à la violence de l'O.L.P. »*.

Le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Shamir, a critiqué la déclaration européenne durant un premier entretien de cinquante minutes en tête-à-tête avec le secrétaire au Foreign Office. De son côté, Lord Carrington a critiqué « modérément » la politique israélienne dans les territoires occupés, affirmant qu'elle pouvait *« entraver le processus de paix au Moyen-Orient »*. Il a été plus explicite au cours du dîner offert par M. Shamir : *« Si nous demandons pour Israël le droit de vivre en paix et en sécurité, nous devons considérer que ces droits sont les mêmes pour d'autres »*, a-t-il affirmé. *« Pour cette raison, nous pensons que les Palestiniens ont droit à l'autodétermination et doivent être partenaires de négociations concernant leur avenir. L'association de l'O.L.P. nécessite son acceptation du droit d'Israël à vivre en paix et en sécurité dans le cadre d'un règlement qui tiendrait compte aussi de ses aspirations »*.

M. Shamir a réaffirmé l'opposition israélienne catégorique à la création d'un Etat palestinien, sous la direction de l'O.L.P. : *« A l'heure où le territoire sous notre contrôle se rétrécit*, a-t-il dit, *notre sensibilité pour chaque morceau de la terre d'Israël augmente »*.

« Il doit être absolument clair, a-t-il poursuivi, *qu'en aucune circonstance, nous n'accepterons un partage de cette terre d'Israël petite et sacrée. Ceux qui déclarent qu'un Etat O.L.P. doit être établi dans ces régions où notre nation a pris naissance et sur les collines desquelles nos centres de population peuvent être facilement attaqués, doivent savoir que nous rejetterons totalement de telles propositions. »*

« Nous considérons tout effort pour réaliser de telles propositions comme susceptible de mettre en danger notre sécurité et notre existence, a ajouté le ministre israélien. *Nous demandons à nos amis européens, qui se disent nos amis, sans aucun doute de sincérité, et qui se disent préoccupés par notre sécurité, de s'abstenir de telles propositions. »*

La « responsabilité » de l'Europe

M. Begin, dont les propos ont été rapportés à la presse par M. Ouri Porath, a pour sa part évoqué la Corse, au cours d'un entretien avec Lord Carrington, comme il l'avait déjà fait peu avant la visite de M. Mitterrand en Israël. Il a déclaré : *« Le plan d'autonomie est généreux si on le compare à celui que les Français proposent aux Corses, qui se battent depuis cent cinquante ans pour leur indépendance et qui n'ont jamais voulu conquérir la France alors que l'O.L.P. réclame la destruction d'Israël. Jamais nous ne negocierons avec l'O.L.P., sous aucune condition et d'aucune manière. »*

L'Europe, a dit M. Begin, détient une *« très lourde responsabilité par sa position en faveur de l'autodétermination* (des Palestiniens), *c'est-à-dire de la création d'un Etat palestinien, contraire aux accords de Camp David »*.

● *Sur le terrain*, l'agitation s'est poursuivie mercredi en Cisjordanie et à Gaza, avec cependant moins d'intensité que les jours précédents. Les magasins ont ouvert, mais la vie commerciale n'a pas repris normalement. Les municipalités et les institutions publiques fonctionnent, mais les engins blindés continuent à patrouiller à l'intérieur des agglomérations où plusieurs manifestations sporadiques ont été signalées. L'incident le plus grave s'est produit dans la région de Hebron, où le chef du conseil du village de Tarqmiya, M. Kamal Fatahta, a été grièvement blessé à la jambe lors de l'explosion qui a détruit sa voiture alors qu'il en ouvrait la porte. M. Fatahta est l'un des notables de la Cisjordanie qui ont adhéré aux Ligues des villages, créées sous la tutelle israélienne.

LA GUERRE DU GOLFE

Avec les combattants de Dezfoul et leurs prisonniers irakiens

Dezfoul (A.F.P.). — « En nous attaquant, vous avez combattu l'islam ». *Treillis et rangers sous sa aba, la robe traditionnelle du mollah, l'hodjatoleslam Ali Ghaboni Nejbad, responsable politique et idéologique du front de Dezfoul, haranguait, lundi 30 mars, un groupe de deux mille prisonniers irakiens capturés au cours de l'offensive Fath (victoire).*

« En combattant la République islamique iranienne, vous luttez contre l'islam, contre Dieu. Les peuples iranien et irakien sont frères, il faut une république islamique en Irak », *proclame l'hodjatoleslam dans la cour d'une caserne de Dezfoul où sont rassemblés les prisonniers. Ceux-ci reprennent sans grande conviction les slogans* « Mort à Saddam » *(Saddam Hussein, chef de l'Etat irakien)*, « Mort à l'Amérique. »

« Nous avons été trompés par Saddam, de toute manière nous ne pouvions qu'obéir aux ordres », *affirment certains prisonniers aux journalistes qui s'étonnent de leur prise de position, alors qu'un soldat ose déclarer, très vite :* « Vous savez... nous sommes des prisonniers... » *Capturés deux jours plus tôt, âgés le plus souvent de trente à quarante ans, ils portent encore les traces des combats, vêtements sales et déchirés et parfois légères blessures.*

Les plus désorientés sont les prisonniers non irakiens. Selon les officiers iraniens, ils seraient une centaine sur les quinze mille captifs, la plupart originaires de pays arabes tels l'Égypte, la Jordanie, le Yémen du Nord, le Soudan, le Liban et quelques-uns d'Afrique (Somaliens, Zambiens et Ougandais).

« Pourquoi es-tu venu nous combattre, pour l'argent ? Tu ne comprends pas que nous défendons l'islam contre l'impérialisme », *demande en anglais un soldat iranien à un géant soudanais.*

« Je te jure que je n'ai pas tiré une seule balle. J'ai été conduit de force sur le front il y a seulement trois jours », *répond celui-ci, visiblement excédé.* « Je te comprends, je te jure que je t'ai compris. »

Haïdar Saad, un maçon libanais de vingt-trois ans, se demande lui aussi ce qu'il fait là. « J'ai été conduit de force sur le front. Je travaillais en Irak et le gouvernement nous a dit : Vous travaillez en Irak, vous devez donc défendre ce pays », *affirme-t-il.*

L'hodjatoleslam Nejbad tient à présenter un gardien de ces prisonniers, Massoud Dardanah, à peine plus grand que sa Kalachnikov. Il a quatorze ans. Originaire de Dezfoul, Massoud a rejoint depuis un an « la mobilisation des déshérités », *les bassidj, après que plusieurs membres de sa famille eurent été tués.*

« C'est moi qui l'ai voulu, j'ai demandé à mes parents et je me suis engagé. J'ai reçu une formation militaire d'un mois et depuis je me bats », *déclare-t-il.*

« Ces jeunes sont extrêmement courageux, ce sont eux qui attaquent les chars irakiens au bazooka, ils n'ont pas d'expérience, mais ils se battent comme dans les films qu'ils ont vus », *affirme un officier.*

Impeccables dans leur tenue, les hommes et les officiers de l'armée iranienne, de loin les plus nombreux dans les secteurs du front visité par les journalistes, contrastent avec l'image révolutionnaire des autres combattants de la République islamique, gardiens de la révolution ou bassidj. Toutefois, signe des temps, les simples soldats ne doivent pas saluer leurs officiers.

Un lieutenant des commandos est fier de présenter un de ses camarades qui, « à lui seul, a tué dix Irakiens et en a capturé soixante ». *Il a écrit sur sa chemise les noms des combats auxquels il a participé. Exhibant des dinars irakiens, le lieutenant explique :* « On trouve de tout sur les Irakiens, ils ont besoin de cela pour leur moral, nous avons même récupéré des magnétoscopes. »

Loin de ces tentations, près du poste d'état-major, à 30 kilomètres des premières lignes, un groupe de très jeunes gens suit l'enseignement d'un religieux. Entre deux cours, ces « élèves des écoles en vacances » *vont récupérer les armes et les munitions abandonnées par les Irakiens.*

LE P.S. N'ENVISAGE PAS D'INVITER M. ARAFAT A PARIS

M. Huntzinger, secrétaire national adjoint du parti socialiste pour les affaires internationales, a reconnu, mercredi 31 mars, à l'Organisation de Libération de la Palestine, une *« représentativité politique incontestable »*.

Il a cependant déclaré, au cours d'une conférence de presse, que pour le parti socialiste, une visite en France de M. Arafat, président de l'O.L.P., n'est *« ni envisagée ni envisageable »*.

Il a affirmé que le P.S. *« envisage de soutenir toutes les initiatives visant à l'établissement des conditions d'un dialogue direct entre israéliens et palestiniens »*, et qu'il allait entreprendre une *« large action d'information et d'explication auprès de ses militants pour expliquer sa position »*, à la suite du voyage de M. Mitterrand en Israël.

« Il y a un peuple palestinien qui a le droit à l'autodétermination. Ce processus, sous réserve d'une reconnaissance mutuelle et préalable entre israeliens et palestiniens, devra s'accomplir et aboutir à l'établissement d'un Etat palestinien qui ne peut être la Jordanie, a-t-il dit.

Commentant la répression en Cisjordanie, M. Huntzinger a estimé qu'il n'était *« pas possible de voir Israël au travers du comportement de M. Begin »*. *« Il y a en Israël une société troublée par certains comportements manifestement condamnables et qui relèvent de la responsabilité du gouvernement israélien actuel »*, a-t-il dit. Il a indiqué qu'il se rendrait en mai à Alger, puis en juin en Israël pour y rencontrer les dirigeants travaillistes et ceux du Mapam (socialistes sionistes).

ASIE

Vietnam

APRÈS LE Ve CONGRÈS DU PARTI COMMUNISTE

La position de Hanoï sur le Cambodge demeure tout aussi intransigeante

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — *Le vainqueur de* Dien-Bien-Phu, le général Vo Nguyen Giap, éliminé du bureau politique : telle aura été la seule vraie surprise du Ve congrès du parti communiste vietnamien qui s'est achevé, mercredi 31 mars à Hanoï. Même si, derrière eux, la relève se prépare, trois septuagénaires continuent de diriger le pays : MM. Le Duan, secrétaire général (soixante-quatorze ans), Truong Chinh, président du Conseil d'Etat (soixante-quatorze ans) et Pham Van Dong, premier ministre (soixante-seize ans).

M. Le Duan, que l'on disait prêt à céder le pouvoir pour des raisons de santé, apparaît toujours comme l'homme fort du régime. Dans son rapport d'orientations, M. Dong n'avait-il pas, *in fine*, invité le peuple à aller de l'avant sous la conduite de *« l'estimé camarade secrétaire général »* ? La plupart des pays d'Europe de l'Est, la Mongolie et Cuba viennent de lui décerner leurs plus hautes distinctions, et l'Union soviétique, qui voit en lui *« un éminent révolutionnaire vietnamien et un militant de renom du mouvement communiste international »*, l'ordre de Lénine.

« Du sang nouveau », il en fallait pourtant du haut en bas de la hiérarchie. Des membres du précédent bureau politique, un seul avait moins de soixante-dix ans. Parmi les membres de l'ancien comité central, *« beaucoup sont vieux et en mauvaise santé. Ils ont une compréhension limitée »* de la gestion économique, avait dit M. Le Duc Tho devant le congrès. Et la sévère autocritique faite par M. Le Duan sur les erreurs du passé n'a épargné personne. De la base au sommet, il importait donc pour le P.C.V. de se débarrasser des *« mauvais éléments »*.

La ligne demeure

Six membres sur quinze quittent le bureau politique. Quatre y font leur entrée. M. Nguyen Co Thach, ministre des affaires étrangères, y figure en tant que suppleant. Au secrétariat, cinq membres sur neuf n'ont pas été réélus : six nouveaux y ont été nommés. Quant au comité central, il rassemble cent cinquante-deux membres, cent seize titulaires et trente-six suppléants), au lieu de cent trente-trois précédemment. Le général Giap y occupe le sixième rang (1).

Rien dans les résolutions votées par le congrès n'indique de quelle manière les dirigeants vont s'y prendre pour éviter de retomber dans les ornières du passé. Cadres et membres ont été invités à être *« les serviteurs vraiment fidèles du peuple, selon le vœu du président Ho Chi Minh »*, *« à prendre les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes urgents qui concernent la production et la vie des gens »*, *« à vaincre les manifestations négatives dans le domaine économique et social »*.

Certes, les responsables de Hanoï ont pris conscience de l'urgence de répondre aux besoins quotidiens de la population. *« L'industrie lourde, dans l'immédiat*, a dit M. Le Duan, *vise essentiellement à favoriser le développement de l'agriculture et de l'industrie des biens de consommation. »* Pour les besoins de la cause, certaines entorses au dogme socialiste sont tolérées, mais la ligne demeure. Comme l'a rappelé le secrétaire général du P.C.V., il faut *« s'en tenir fermement à la dictature du prolétariat »*.

Des « relations spéciales »

Dans ce combat, *« le Vietnam*, a répété le délégué soviétique, *peut compter sur la solidarité et le soutien du peuple de l'U.R.S.S. »*.

Aucun signe d'ouverture n'est apparu dans les interventions, susceptible de débloquer la négociation sur la question cambodgienne. Au contraire, les *« relations spéciales »* entre les trois pays indochinois ont été célébrées plus chaleureusement que jamais. M. Heng Samrin, secrétaire général du P.C. khmer, a déclaré que ses compatriotes tenaient à la coopération avec le Vietnam *« comme à la prunelle de leurs yeux »*. M. Kaysone Phomvihane, son homologue laotien, a jugé que cette coopération *« constitue une loi sur l'existence et du développement des deux pays »*.

Ceux qui, au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (2), attendaient un signe auront été déçus. *« Les communistes vietnamiens ont clairement montré leur dureté et leur entêtement*, a commenté le journal thaïlandais *The Nation* Review. *Ils sont toujours obsédés par l'idée que la situation au Cambodge est irréversible. »* Un signe, en tout cas, ne trompe pas : l'entrée au bureau politique du général Le Duc Anh, commandant en chef des troupes de Hanoï au Cambodge.

JACQUES DE BARRIN.

(1) Mme Nguyen Thi Binh, ancien ministre des affaires étrangères du G.R.P. (sud-vietnamien) et ministre de l'éducation y fait aussi son entrée.

(2) Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande.

LES NOUVEAUX ORGANES DIRIGEANTS DU PARTI

Voici la liste des membres du nouveau bureau politique dans l'ordre où elle est donnée par l'agence de presse vietnamienne :

M. Le Duan, secrétaire général.

MM. Truong Chinh, Pham Van Dong, Pham Hung, Le Duc Tho, le général Van Tien Dung, M. Vo Chi Cong, le général Chu Huy Man, MM. To Huu, Vo Van Kiet, Do Muoi, le général Le Duc Anh (*) et M. Nguyen Duc Tam (*) ; suppléants : M. Nguyen Co Thach (*) et le général Dong Si Nguyen (*).

L'ordre hiérarchique des onze premiers membres du bureau politique est le même qu'à l'issue du quatrième congrès (1976). Le général Vo Nguyen Giap et MM. Nguyen Duy Trinh, Le Thanh Nghi, Tran Quoc Hoan, Le Van Luong et Nguyen Van Linh *quittent le bureau politique*, mais restent au comité central.

Le nouveau secrétariat du comité central est ainsi composé :

MM. Le Duan, Le Duc Tho, Vo Chi Cong (*), Nguyen Duc Tam (*), Nguyen Lam, Le Quang Dao, Hoang Tung (*), Nguyen Thanh Binh (*), Tran Kien (*) et Tran Xuan Bach (*).

Les quatre membres qui conservent leur poste restent dans le même ordre hiérarchique qu'en 1976. Quittent le secrétariat : MM. Nguyen Duy Trinh, Nguyen Van Linh, To Huu, Xuan Thuy et Song Hao. M. Xuan Thuy, qui avait dirigé la délégation de Hanoï à la conférence de Paris sur la paix, et qui avait joué un rôle politique important, ne fait plus partie du comité central.

L'astérique indique les nouveaux membres.

A TRAVERS LE MONDE

Corée du Sud

● LE SECRETAIRE D'ETAT AMERICAIN A LA DEFENSE, M. Caspar Weinberger, a quitté Seoul jeudi 1er avril à destination de Manille, dernière étape de sa tournee dans trois pays d'Extrême-Orient. Durant *son séjour* à Séoul, un accord a été signé qui prévoit *un transfert immédiat* de matériel de guerre américain en Corée du Sud en cas de crise. — *(A.F.P.)*

Danemark

● M. MERMAZ A COPENHAGUE. — Sur l'invitation du Parlement danois, le Folkering, M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, a fait au Danemark une visite de quatre jours à la tête d'une délégation du bureau de l'Assemblée. Dans une conférence de presse, M. Mermaz a dit : *« Il faut que le Parlement modernise ses méthodes de travail, contrôle davantage, légifère encore davantage et aille quand même vite... »* Il s'est déclaré très intéressé par une règle au Parlement danois qui qui fixe une date limite au dépôt des amendements. — *(Corresp.)*

Éthiopie

● LES FORCES ETHIOPIENNE, qui ont déclenché le 16 février dernier une nouvelle offensive — la sixième depuis 1978 — contre la résistance érythréenne dans le nord de l'Erythrée, sont en train d'enregistrer *« une retentissante défaite »*, a déclaré, mercredi 31 mars, à Paris, le représentant du Front populaire de libération de l'Erythrée (F.P.L.E.). Au cours d'une conférence de presse, M. Nafi Kurdi a indiqué que depuis le début de l'offensive 11 615 soldats éthiopiens ont été tués, 16 164 blessés et 1 131 faits prisonniers par le F.P.L.E. Selon M. Kurdi, des centaines d'experts soviétiques et des troupes sud-yéménites participent aux combats, et la Libye fournit aux Ethiopiens une aide financière importante. M. Kurdi a dénoncé également l'utilisation par l'armée éthiopienne de gaz innervants.

AFRIQUE

Tunisie

Violents affrontements à l'université de Tunis

De notre correspondant

Tunis. — Le campus universitaire, et plus particulièrement la faculté des lettres et la cité universitaire de La Manouba (banlieue de Tunis) ont été, durant ces dernières quarante-huit heures, le théâtre d'affrontements sangiants qui ont fait, parmi les étudiants, une quarantaine de blessés dont deux dans le coma, et ont donné lieu à vingt-trois arrestations.

Les affrontements, d'une ampleur rarement atteinte, ont commencé mardi 30 mars à la faculté des lettres, en grève de cours depuis deux semaines pour des questions de programmes et d'organisation des cours, et se sont étendus, mercredi, aux autres établissements.

L'agitation n'a pas cessé de se développer, et l'escalade de la violence a atteint son paroxysme à l'occasion de la commémoration de la journée de la « Terre palestinienne », qui a servi de prétexte aux deux mouvements antagonistes — les islamiques et « les patriotes-démocrates, d'extrême gauche » — qui dominent *l'université pour s'affronter et* se livrer une véritable bataille rangée.

A la faculté des lettres, où des étudiants masqués, étrangers à cet établissement, se sont introduits, les autorités universitaires ont demandé l'intervention des *forces de l'ordre* et *ont décidé* de suspendre les cours jusqu'à la rentrée des vacances de printemps, le 15 avril.

L'absence de structures syndicales estudiantines aggrave la situation. En effet, l'Union générale des étudiants tunisiens (UGET) *n'existe pratiquemnt* plus depuis une dizaine d'années ; elle est contestée par des générations d'étudiants parce que non représentative.

Dans une conférence de presse, M. Abdelaziz Bendhia, ministre de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur, a stigmatisé *« cette escalade de la violence au sein de l'université qui tend à devenir banale »*. Il a rappelé une nouvelle fois *« les bonnes dispositions du gouvernement et des professeurs pour sortir de l'impasse et pour désamorcer la crise de l'Union générale des étudiants tunisiens »*. Cependant, pour la première fois, le ministre de l'enseignement supérieur évoque la possibilité de *« voir naître plusieurs organisations estudiantines pour représenter les étudiants »*. — *(Intérim.)*

LE QUAI D'ORSAY ESTIME QUE M. BEN BELLA DOIT « RESPECTER UNE CERTAINE RÉSERVE »

Interrogé ce jeudi 1er avril, sur les démarches officieuses algériennes pour empêcher M. Ben Bella de faire des déclarations jugées « intempestives » par Alger (« le Monde » du 1er avril), le porte-parole du Quai d'Orsay a déclaré : « Compte tenu des bonnes relations franco-algériennes, nous sommes informés des préoccupations du gouvernement d'Alger et nous estimons qu'une personnalité politique étrangère hôte de la France doit respecter une certaine réserve. »

LA TRANSFORMATION DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES EN CHINE

La politique industrielle reste marquée par de graves contradictions

De notre correspondant

Pékin. – Que les économistes chinois et les dirigeants chargés de la mise en œuvre du développement du pays soient divisés sur la stratégie à adopter pour réaliser la *« modernisation socialiste »* est un fait établi. Sans entrer dans le détail des classifications rapides qui sont parfois établies – partisans de l'industrie lourde contre *« pétroliers »*, *« réformistes »* contre *« planificateurs »*, – on peut, néanmoins, voir un sérieux indice de ces divergences dans l'incapacité dans laquelle le gouvernement s'est trouvé en décembre dernier de présenter le plan quinquennal 1981-1985 devant l'Assemblée nationale populaire. Quant au plan pour l'année 1982 – ou tout au moins ce qui en a été révélé, – il frappait surtout par son caractère sommaire.

Ces hésitations transparaissent à nouveau dans un exposé que le premier ministre, M. Zhao Ziyang, a fait au début du mois de mars à Tianjin, devant la conférence sur l'industrie et les transports, et que *le Quotidien du peuple* a publié le mardi 30 mars.

Partisan avéré des réformes – n'en avait-il pas mis un certain nombre en vigueur dans la province du Sichuan lorsqu'il la dirigeait ? – le chef du gouvernement se voit aujourd'hui contraint, pour prendre en compte des exigences opposées, de tenir un discours parfaitement contradictoire. Face aux obsédés du taux de croissance, très nombreux dans la bureaucratie dirigeante, le premier ministre ne cache pas que le rythme du développement n'est pas sa préoccupation première. Le danger principal, selon lui, n'est pas, en effet, dans le risque que l'on néglige d'accroître la production, mais dans le désintérêt envers l'*« efficience »* économique. Que signifie, de fait, une croissance industrielle de 4 %, telle que celle que le pays aurait connue l'an dernier, lorsqu'on sait, comme le révélait récemment *le Quotidien du Peuple*, que 25 % des articles produits pour le marché sont restés en stock dans les départements commerciaux, ce qui représente une perte de plusieurs milliards de yuans ?

Gaspillage

M. Zhao Ziyang a lui-même donné quelques exemples de ce gaspillage : *« L'an dernier*, a-t-il dit, *cinquante-huit types de marchandises ont vu leurs stocks augmenter massivement. »* Il s'est étonné aussi que certaines usines de l'industrie mécanique se plaignent de l'absence de matières premières, alors que la quantité d'acier non utilisé s'élevait, en décembre 1981, à 20 millions de tonnes, chiffre considérable si l'on songe que la production annuelle est de 35 millions de tonnes. La manie de produire pour produire aboutit ainsi, a démontré le chef du gouvernement, à un *« gonflement artificiel »* de l'activité économique, qui est, a-t-il dit, *« non seulement désavantageux, mais nuisible »*. Il convient donc de s'attacher à obtenir *« un rythme réel et effectif »* du développement, et, pour ce faire, d'accroître l'efficacité de la production, afin que celle-ci réponde mieux aux *« besoins de la société »*.

S'il est relativement simple d'énoncer un tel principe, il est en revanche moins facile de le mettre en application. Et c'est là que le discours commence à entrer dans une logique différente. Satisfaire le *« besoin social »*, en effet, n'est pas une tâche aisée dans un pays aussi grand que la Chine et où les instruments de mesure économique (statistiques, par exemple) sont notoirement insuffisants. Comment prévoir l'évolution de ces besoins, dont M. Zhao Ziyang reconnaît lui-même qu'ils changent en fonction du développement de la production, de l'amélioration du niveau de vie, du temps et des régions ? Le chef du gouvernement, à vrai dire, apparaît plutôt désarmé devant l'ampleur du problème. S'il est en mesure de cerner le véritable défi économique auquel est confrontée la Chine, il paraît être dans l'impossibilité, pour des raisons qui ne tiennent sans doute pas qu'à lui, de proposer des solutions qui y seraient adaptées.

Aussi bien les remèdes suggérés sont-ils d'un grand classicisme : il faut promulguer des normes économiques et techniques afin d'éviter la *« création aveugle »* d'entreprises, économiser l'énergie et adapter le rythme de l'activité à l'approvisionnement en ce domaine. Il faut encore améliorer le travail de prévision et d'information sur l'état de marche, ne pas hésiter à intervenir par des mesures administratives pour stopper des productions jugées inutiles et, *last but, not least*, *« renforcer la planification »*. Ce programme est résumé dans une formule typiquement chinoise : *« Un grand plan, de petites libertés, une grande centralisation, une petite décentralisation. »*

Tendances inflationnistes

Il est significatif que rien ou presque ne soit dit en faveur des mécanismes de régulation économique, tels que, par exemple, les prix. La timidité du gouvernement en la matière peut, dans une certaine mesure, se comprendre, compte tenu des tendances inflationnistes qui se manifestent depuis deux ou trois ans sous la pression notamment d'une augmentation considérable de la masse monétaire : plus 70 % depuis 1978. Officiellement le renchérissement de la vie depuis la même année aurait été d'environ 20 % (le chiffre réel serait beaucoup plus élevé). Or ce phénomène nouveau dans la société chinoise d'après la libération est politiquement dangereux par ses effets sociaux déstabilisateurs. Mais, d'un autre côté, certaines augmentations de prix, après celles déjà intervenues, apparaissent indispensables si le gouvernement veut, d'une part, alléger la charge financière que représentent les subventions à certains produits (32 milliards de yuans en 1981, soit près du tiers des dépenses budgétaires) et, d'autre part, favoriser une certaine vérité économique.

Or, en la matière, M. Zhao paraît carrément tourner le dos aux mécanismes qui pourraient faire jouer aux prix un plus grand rôle. Sur le marché intérieur, le mot d'ordre est de *« stabiliser »* et de rétablir partout où ils ont été supprimés les quotas de livraison de produits agricoles à l'État afin de réduire la part des marchandises *« négociées »* sur le marché à un prix plus élevé.

En matière de commerce extérieur, la même retenue est recommandée. Il s'agit, a dit le premier ministre, de mettre fin à la *« guerre des prix »* que se livrent de plus en plus des entreprises chinoises afin de conclure des affaires. *« Pas de compétition devant les commerçants étrangers »*, a conseillé M. Zhao. Même prudence en ce qui concerne les primes. Le chef du gouvernement reconnaît qu'il existe un phénomène de *« distribution abusive »* (en fait les primes sont très souvent réparties de façon uniforme sans tenir compte du rendement). Mais le seul remède qu'il avance est de contrôler leur montant afin que leur niveau ne dépasse pas celui de l'an dernier. Et c'est encore le recours au contrôle qui est proposé pour limiter les investissements dans le domaine des infrastructures.

Par son effet centralisateur, une telle médecine peut permettre de limiter les manifestations de *« particularisme »* et de *« libéralisme »* qui seraient apparues depuis quelque temps et que le premier ministre a dénoncées. On peut douter en revanche qu'elle accroisse notablement l'efficacité d'une économie qui en aurait pourtant grand besoin.

MANUEL LUCBERT.

La fin des communes populaires ?

De notre correspondant

Pékin. – L'un des plus célèbres fleurons du système maoïste, les communes populaires, devrait bientôt disparaître du paysage chinois. Ou, à tout le moins, si l'appellation de « communes » devait finalement être maintenue pour des raisons d'opportunité politique, les fonctions de ces dernières devraient être transformées de façon telle que la nouvelle organisation des campagnes n'aura d'ici quelques années plus rien de semblable avec celle existant actuellement. C'est ce qui ressort d'un article publié, le lundi 29 mars, dans le dernier numéro de la revue *Pékin information*. S'il prend encore quelques précautions de style, l'auteur ne cache pas cependant, d'une part que la question de la réforme du système en vigueur est *« à l'étude »* et, d'autre part qu'*« un nombre croissant de gens sont d'avis qu'il serait plus raisonnable de séparer les fonctions d'administration gouvernementale de celles de gestion économique des communes »*.

Conçues à l'origine, lors de leur création en 1958, comme devant être l'unité de base de la société socialiste, assemblant paysans, soldats, ouvriers et employés, les communes, en supplantant les anciens « xiang », se sont, en effet, entièrement fondues avec l'appareil d'État. Elles sont, comme le dit la Constitution, la plus petite division administrative de la République populaire, du moins dans les campagnes.

Or, poursuit l'article de *Pékin information*, les expériences menées dans certaines régions depuis déjà quelque temps dans le but d'étudier la meilleure façon de transformer le système ont montré qu'il fallait se débarrasser des *« limitations »* inhérentes à la présente organisation afin de surmonter les *« imperfections »* apparues dans le travail économique.

L'auteur reconnaît aux communes populaires le mérite d'avoir joué un *« rôle positif »* dans la réalisation de vastes travaux hydrauliques à la campagne, d'avoir favorisé l'extension des terres arables et le développement d'industries rurales et d'activités auxiliaires, ainsi que, *« dans certains endroits »*, celui d'avoir aidé au développement de l'économie rurale. Mais, *« dans l'ensemble*, ajoute-t-il, *le système a plus d'un défaut »*.

Confusion des tâches

En fait, écrit le collaborateur de *Pékin information*, le cumul des deux fonctions exercées par les communes est *« contradictoire »*. Expression du pouvoir administratif à la base, la direction des communes a le droit de *« surveiller »* les affaires politiques, économiques et culturelles sur les terres relevant de sa juridiction. Mais, en tant qu'organisations économiques de propriété collective, *« les communes ont besoin d'une indépendance économique et comptable »*. La confusion des tâches a donné lieu à des *« ingérences »* dans le travail des équipes de production, d'autant plus mal accueillies ces dernières années que celles-ci se sont vu accorder davantage de pouvoir de décision grâce à l'introduction de *« systèmes de responsabilité »* dans la production.

L'article reproche en outre au système d'imposer aux paysans la *« charge »* des cadres des communes (politiques, éducateurs, médecins) et de tout le personnel bureaucratique. Bien souvent, cette organisation a conduit à *« une concentration excessive du pouvoir dans les mains de quelques-uns »* et n'a aidé *« ni à la consolidation du pouvoir politique ou à l'amélioration de la vie démocratique dans les unités de base, ni au développement de l'économie rurale socialisée indépendamment des divisions administratives »*.

Ces critiques ne sont pas vraiment inattendues. Depuis environ trois ans, de nouvelles formes d'organisation de la production se sont multipliées à travers le pays, donnant plus d'autonomie aux unités de base. Par prudence politique, ces réformes ont été mises en place dans le cadre formel des communes. Cependant, certaines provinces, telles le Sichuan et l'Anhui, sont allées plus loin et ont, dans certains districts expérimentaux, démantelé l'ancien système des communes. L'exemple doit être étendu dans le courant de l'année à une dizaine d'autres provinces.

L'un des « trois drapeaux rouges »

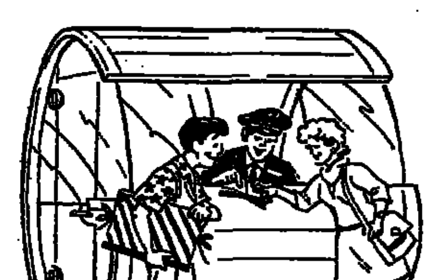
Ces expériences étaient menées jusqu'ici avec une certaine discrétion de peur de heurter les milieux les plus hostiles à tout changement. Dans la mythologie maoïste, les communes populaires, ce *« défi au monde entier »*, selon le mot de Mao, étaient, avec la ligne générale et le Grand Bond en avant, l'un des *« trois drapeaux rouges »*. Ce slogan avait symbolisé l'édification du socialisme dans la période 1958-1959. Les communes devaient être un *« raccourci »* vers le communisme, expression que les Soviétiques, Khrouchtchev en particulier, n'avaient pas manqué par la suite de critiquer.

Entreprise devant porter la vie collective à un degré jamais connu auparavant, la mise en place des communes, toutefois, ne s'était pas faite sans difficultés. Dès l'année qui avait suivi leur création, le parti avait dû procéder à des ajustements, faisant des brigades, puis des équipes, les véritables unités de comptabilité, leur accordant le droit de participer à l'élaboration des plans de production, rétablissant dans bien des cas les parcelles privées et introduisant l'intéressement matériel. De vingt-cinq mille en 1958, le nombre des communes était passé à quelque soixante-dix mille en 1962, au lieu d'évoluer vers l'objectif de deux mille, comme le prévoyait le plan originel. On en compte aujourd'hui cinquante-quatre mille, qui ont la charge de huit cent millions de paysans.

La mort des communes populaires dans leur forme actuelle était inscrite dans la logique des réformes réalisées dans les campagnes depuis trois ans.

En juin 1981, la résolution historique adoptée par le comité central ne contenait pas une seule appréciation positive de leur rôle.

M. L.



Le Monde

politique

M. Jospin invite les députés socialistes à proscrire « l'imprécation et le verbalisme »

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., a invité implicitement les députés socialistes à « tenir bon », *pour reprendre le slogan qui avait sympolisé le comportement de son parti pendant la période de turbulences consécutive à la rupture de l'union de la gauche.* « Tenir bon », *c'est à la fois repousser la tentation de rejeter sur le gouvernement la responsabilité du revers électoral des cantonales et éviter de tomber dans les pièges tendus par l'opposition.*

A ceux qui sont tentés de porter leurs déboires électoraux au débit de l'action gouvernementale. M. Jospin rappelle le lien qui les unit étroitement au pouvoir : « Nous sommes solidaires et engagés dans le même combat. » *Si ce lien se distendait, le pouvoir et sa majorité parlementaire en subiraient, solidairement, les conséquences.*

Le premier secrétaire du P.S. s'est également efforcé de prévenir ses amis contre leur popre naïveté. Il s'agit, selon lui, de résister à la pression idéologique exercée par la droite qui, chaque fois que le pouvoir paraît lui en offrir l'occasion, suscite de « faux débats » *et encourage leur développement. Il en va ainsi du débat sur la* « pause » *des réformes ou de celui sur la* « rigueur » *de la gestion économique. De* « pause », *il n'a afmais été question, repète M. Jospin. Quant à la* « rigueur », *elle va de soi et il n'est pas besoin, en proclamant une évidence, de faire naître le soupçon qu'il y aurait doute, sur ce sujet, au sein du gouvernement.*

S'il admet que l'opposition soit sortie de son « abattement », *M. Jospin estime qu'il ne faut pas la craindre outre-mesure. Il paraît ainsi adopter une voie moyenne entre M. Michel Rocard, accusé par M. Jean Poperen de sous-estimer les résistances au changement, et M. Poperen lui-même qui parle de la* « bataille implacable » *menée par les* « forces de conservation sociale ». *M. Jospin estime raisonnable de mesurer* « avec un grand sérieux » *les obstacles qui se dressent face au pouvoir sans pour autant* « tomber dans l'imprécation et le verbalisme ».

Si l'on en juge par l'accueil qui a été réservé à son intervention, le premier secrétaire du P.S. a été compris. Il était presque superflu de prévenir les députés socialistes, réunis pour la première fois depuis l'échec de la gauche aux centonales, contre les délices de la « fanfaronnade ». *Depuis les 14 et 21 mars, le goût leur en est passé.*

JEAN-YVES LHOMEAU.

Devant les députés socialistes réunis, mercredi 31 mars, à l'Assemblée nationale, M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., député de Paris, après avoir dressé un bilan législatif de la gauche depuis son accession au pouvoir, a déclaré que « *le mouvement de mai et juin 1981 n'est nullement épuisé* ». « *Il ne s'est ni retourné ni inversé* », a-t-il dit. L'analyse des résultats des élections cantonales ne révèle, a-t-il ajouté, « *aucun transfert massif de la gauche vers la droite* ». En revanche, M. Jospin a noté une mobilisation « *très forte de la droite, et moindre de la gauche* ».

Le premier secrétaire du P.S. a engagé ses amis à ne pas « *faire porter à d'autres la responsabilité du relatif échec de la gauche* ». « *Nous sommes solidaires et engagés dans le même combat* », a-t-il dit, en évoquant les relations entre le groupe parlementaire socialiste et le gouvernement.

« *Nous sommes sortis de l'euphorie*, a ajouté M. Jospin, *de même que la droite est sortie de l'abattement du printemps dernier. Nous nous heurtons à des oppositions vigoureuses, virulentes et parfois indignes. Cela contribue à ce que la griserie qui a peut-être été la nôtre soit terminée et, avec elle, une certaine naïveté, dont nous avons parfois fait preuve.* » M. Jospin a noté que cette « *griserie* » était parfois accompagnée de « *fanfaronnades* ».

« La pause : un faux débat »

« *Nous connaissons les tendances de la droite française*, a-t-il dit. *Nous devons donc considérer avec un grand sérieux les obstacles qui sont en face de nous, mais prenons garde à ne pas tomber dans l'imprécation ou dans le verbalisme. Agissons et nos actes parleront pour nous. S'il doit y avoir un climat de violence, il faut qu'il soit clairement établi qu'il est imputable à la droite et non pas à nous. Nous ne sommes pas dans les années 30. La droite ne dispose pas des moyens qu'avait celle de l'époque. Elle exerce plutôt une pression d'ordre idéologique qu'on retrouve par exemple dans le débat sur la pause ou la rigueur.* »

« *La pause*, a ajouté M. Jospin, *nous avons déjà dit qu'il s'agit là d'un faux débat. Nous devons continuer au même rythme. Quant à la rigueur, il s'agit bien entendu de tenir les grands équilibres économiques. C'est ce que nous faisons. Mais le mot « rigueur » est souvent déplacé dans la bouche de ceux qui ne se l'appliquent jamais à eux-mêmes.* »

« *Dans notre action politique*, a encore déclaré le premier secrétaire du P.S., *gardons le sens de la simplicité, du bon sens, et méfions-nous de toute technocratie.* » M. Jospin a ensuite énuméré les grandes priorités, qui, de l'avis de la direction du P.S., s'imposent à la gauche : « *Gagner la bataille économique ; gagner la bataille de l'emploi ; réaliser plus de changements concrets aux yeux de la population (rentrée scolaire, logement, politique salariale, sécurité, santé, sécurité sociale).* »

« *Nous avons beaucoup d'atouts*, a-t-il dit, *et notamment celui d'avoir en face de nous une droite qui ne présente aucune alternative sérieuse.* »

Au cours du débat qui a suivi, M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a insisté sur l'importance qu'il y a à bien mettre en valeur l'action accomplie, à expliquer ce qui a été fait, ce qui a été retardé, modifié ou abandonné. « *Nous ne nous sommes livrés ni à l'autocritique, ni à l'autosatisfaction* », a-t-il indiqué au terme de la réunion.

Pour sa part, M. Hubert Dubedout (Isère), a affirmé « *qu'avant de penser à élargir la majorité, il faut d'abord mobiliser celle que nous avons* ».

M. Labarrère : les ordonnances ne peuvent être qu'un pis-aller

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, qui était l'invité, mercredi 31 mars, de l'émission « Face au public » sur France-Inter, a notamment parlé du projet de loi sur l'audiovisuel, adopté mercredi matin par le conseil des ministres. Estimant qu'il faut, dans ce domaine « *sortir du psychodrame* », le maire de Pau a indiqué : « *Tout le monde sera mécontent à la suite de ce projet de loi. Automatiquement, dans l'immédiat, mais, par la suite, je pense qu'il y aura au contraire des réactions positives.* » Insistant sur l'importance de cette réforme, il a ajouté : « *On a trop traîné* », et il a parlé de la nécessité de « *dégager sérieusement l'audiovisuel de toutes possibilités de pressions politiques aussi bien de l'opposition que de la majorité* ».

Après avoir indiqué qu'il y aura « *certainement* » un quatrième mois de session parlementaire en juillet, le ministre chargé des relations avec le Parlement a souligné, à propos de la durée des sessions : « *Le 10 mai, il n'a jamais été question dans ce programme* [celui de M. Mitterrand] *de revenir sur des aspects constitutionnels, de revenir sur une réforme du Parlement* ». Parlant d'une éventuelle réforme du règlement de l'Assemblée nationale, M. Labarrère a assuré : « *Il ne faut en aucune façon toucher par exemple au droit d'amendement (1). C'est un droit inscrit dans la Constitution. Ce serait nier le rôle du parlementaire (...). Toute attaque du Conseil constitutionnel est une erreur politique* », a-t-il affirmé, précisant à ce sujet : « *Je ne dis pas que M. Joxe a fait une erreur politique, ce n'est pas à moi de le dire* (2). »

Estimant que « *nous sommes dans un régime ultra-parlementaire* », M. Labarrère a, d'autre part, indiqué : « *Tout recours excessif à des ordonnances serait mauvais. L'ordonnance ne peut être qu'un pis-aller devant une situation qui doit être réglée assez rapidement (...). J'estime que rien ne vaut un débat, même si celui-ci apparaît très agité à l'opinion.* »

Parlant ensuite du résultat des élections cantonales, le maire de Pau, soulignant que « *des militants socialistes, et même d'un niveau plus élevé, avaient parfois des difficultés à bien réaliser qu'ils étaient maintenant la majorité* », a expliqué : « *C'est une des campagnes électorales les plus dures que nous ayons eues. Et l'on ne s'y attendait pas. La droite a créée un climat qui nous a pris à contrepied* », a-t-il poursuivi, « *il est évident que nous avons payé certaines maladresses. Ce gouvernement est victime, en fait, de son honnêteté totale (...) Nous n'avons pas suffisamment influé sur la vie quotidienne des hommes et des femmes de ce pays (...) Il y a donc indiscutablement une insatisfaction chez certains, une mobilisation de la droite. Ajoutez-y quelques ingrédients de maladresse, qui peuvent d'ailleurs s'expliquer et se comprendre, et vous avez un résultat qui est pour la majorité un excellent résultat, dans la mesure où on voit bien l'aune des choses et où on s'aperçoit que le pouvoir est une chose qu'il faut toujours conquérir (...). Le socialisme, c'est aussi le quotidien et c'est parce que certains ont oublié cela que nous avons eu peut-être quelques difficultés.* »

Se prononçant en faveur de la représenation proportionnelle, « *avec certains freins, certaines associations* », M. Labarrère, soulignant que le scrutin majoritaire a permis à la gauche d'avoir « *une majorité absolue et sans problème* », a observé : « *Pourtant, i lest évident que le parti socialiste, ou tout parti majoritaire du moment n'a aucun intérêt à passer à la proportionnelle : naturellement, c'est « suicider » beaucoup de leurs parlementaires.* » Le ministre chargé des relations avec le Parlement, a précisé qu'un projet de loi portant modification du mode de scrutin sera déposé à l'Assemblée nationale « *au plus tard au début de l'automne* ».

(1) M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, s'est exprimé sur ce sujet, le 4 février dernier, déclarant, à propos d'une modification du règlement de l'Assemblée nationale : « *Ce dernier procédé serait tout aussi utile pour limiter un nombre abusif d'amendements et pour que les débats qui ont été menés au fond, en commission ne soient pas repris à l'identique et amplifiés en séance publique* », (*le Monde* du 6 février).

(2) M. Pierre Joke, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a déclaré, le 18 janvier dernier, au moment de la saisine du conseil constitutionnel sur le projet de nationalisations : « *Nous, nous représentons le peuple. Eux,* [les neuf membres du conseil] *représentent des hommes politiques de la majorité d'autrefois* » (*le Monde* du 20 janvier).

● *M. Pierre Joxe a été réélu*, mercredi 31 mars, par acclamation, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale.

Le groupe a également désigné sept vice-présidents : MM. Philippe Bassinet (Hauts-de-Seine), Guy Bèche (Doubs), André Billardon (Saône-et-Loire), Mme Denise Cacheux (Nord), MM. Alain Hautecœur (Var), Georges Sarre (Paris), et Hubert Gouze (Tarn-et-Garonne). Cinq secrétaires législatifs ont été élus : Mme Françoise Gaspard (Eure-et-Loir), MM. François Massot (Alpes-de-Haute-Provence), Jean-Pierre Michel (Haute-Saône), Alain Richard (Val-d'Oise), *Michel* Sapin (*Indre*).

Le trésorier du groupe est M. Gilbert Bonnemaison (Seine-Saint-Denis). M. Claude Estier (Paris), reste porte-parole chargé des relations avec la presse.

Le gouvernement entend mieux ordonner l'application de sa politique

(Suite de la première page)

Face à une opposition requinquée par ses succès aux élections cantoales et qui rêve de confirmer son regain d'influence aux élections municipales de 1983, la majorité s'attend à devoir livrer pendant un an de nouveaux combats très durs, et cela dès la session parlementaire de printemps, qui commence vendredi 2 avril. Raison de plus pour serrer davantage les coudes.

C'est, en substance, ce que le *premier secrétaire du* P.S. a recommandé, mercredi après-midi, aux députés socialistes en faisant appel à leur esprit de solidarité et en les priant notamment de « *ne pas chercher à faire porter à d'autres la responsabilité du relatif échec de la gauche* » aux scrutins des 14 et 21 mars.

Il s'agissait moins, pour M. Lionel Jospin, de se livrer à une esquisse d'autocritique que d'éviter que les parlementaires de la majorité ne soient tentés d'imputer au seul gouvernement, voire directement à M. Pierre Mauroy, la responsabilité du revers électoral. Ce qui ne pourrait que susciter à l'intérieur du parti une zizanie profitable à *l'opposition*.

M. Jospin a également invité les parlementaires de son groupe à ne pas céder aux impulsions de colère que provoquent dans leurs rangs les arguments et le *ton* utilisés contre le nouveau pouvoir par les porte-parole et les organes de la droite. Des impulsions que les membres du gouvernement eux-mêmes ont, d'ailleurs, de plus en plus de mal à réfréner ainsi qu'en ont témoigné, mercredi, les vives réactions de l'hôtel Matignon, d'une part à certains commentaires de presse mettant au compte du « laxisme gouvernemental » l'attentat perpétré à bord du Capitole, d'autre part aux propos tenus à Lausanne par M. Raymond Barre sur *la* situation du franc.

Les méthodes

La réplique cinglante du cabinet de M. Mauroy à celui-ci est apparue d'autant plus révélatrice d'un état général d'irritation que le gouvernement avait, au contraire, apprécié à sa juste valeur, en janvier, l'approbation par l'ancien premier ministre du contrat gazier franco-soviétique critiqué par toutes les formations de l'opposition.

A en juger par la volonté de réalisme exprimé par les députés qui ont pris la parole les premiers, au cours de ces journées parlementaires de leur groupe, les appels de M. Jospin semblent avoir été entendus. Sauf par le ministre chargé des relations avec le Parlement, M. André Labarrère, qui était au même moment l'invité de l'émission « *Face au public* » de *France Inter* et qui y a pris quelques libertés avec la solidarité gouvernementale en déclarant tout à trac qu'il fallait metrte au nombre des « maladresses » gouvernementales les hausses de gaz et d'électricité anoncées quinze jours avant les cantonales, ajoutant même que la baisse du prix de l'essence avait été « *une plaisanterie* ». Que le maire de Pau ait voulu illustrer, par ses propos, le fait que le gouvernement est, selon lui, « *victime, en fait, de son honnêteté totale* » *là où ses prédécesseurs* sacrifiaient à la démagogie ne suffit pas à convaincre que, pour les socialistes, le temps de la « naïveté » soit terminé, comme l'"affirme M. Jospin. On verra à l'usage, c'est-à-dire tout de suite, *puisque l'ouverture de la session* parlementaire marque le début d'une nouvelle phase de l'action gouvernementale.

Il est désormais clair, pour es parlementaires du P.S. autant que pour la direction du parti et pour le pouvoir exécutif, que l'avertissement des cantonales ne remet en question ni l'orientation ni le rythme de la politique définie par le *chef de l'Etat*. En revanche, le débat reste ouvert sur les méthodes à retenir pour éviter les obstacles constatés ces derniers mois. Dans l'entourage de M. Mauroy, on partage volontiers le point de vue exposé mercredi soir par M. Labarrère, selon lequel « *tout recours excessif à des ordonnances serait mauvais* ». A l'Hôtel Matignon, on note aujourd'hui, en effet, que la procédure des ordonnances, pour utile qu'elle soit, soulève des inconvénients que le premier ministre n'avait pas imaginés quand il fut décidé d'y recourir, en décembre dernier, afin d'accélérer la traduction du « changement » dans la vie quotidienne.

Le plus préjudiciable de ces inconvénients est d'avoir exposé directement le gouvernement, et, personnellement, le premier ministre aux réactions des organisations professionnelles et syndicales que le contenu des ordonnances n'a pas entièrement satisfaits. Loin de recueillir le bénéfice d'une *volonté d'efficacité et* d'une politique de concertation sans commune mesure avec celle de ses prédécesseurs le gouvernement de M. Mauroy est ainsi devenu la cible privilégiée de toutes les contestations alors qu'au même *moment s'exprimaient* divers mécontentements catégoriels chez paysans, les cadres, aujourd'hui les transporteurs.

Du coup, le cabinet du premier ministre, qui n'a pas totalement terminé son apprentissage, découvre que la procédure parlementaire recèle des vertus insoupçonnées, en particulier celle de circonscrire les débats et de rendre donc plus facile, dans la préparation des textes législatifs, les ajustements nécessaires. L'expérience des ordonnances devrait ainsi se traduire par un resserrement des relations de travail entre le gouvernement et la majorité, celle-ci se montrant, peut-être en contrepartie, moins intransigeante qu'au début de la législature.

Le risque de nouvelles controverses

D'autre part, parallèlement à la recherche des moyens d'assurer une *meilleure explication* ce la politique gouvernementale, l'Hôtel Matignon s'oriente vers une meilleure programmation de l'application des réformes. Il ne s'agit pas de ralentir le « changement », mais d'en sérier la mise en œuvre, en étalant au besoin l'examen des porjets de loi, plutôt que de prendre le risque de nouvelles controverses en continuant de pousser les « feux » au maximum comme le gouvernement l'a fait depuis dix mois. Il s'agit de concentrer les efforts de l'administration sur le suivi des actions jugées plus prioritaires au lieu d'exiger d'elle un effort trop dispersé pour se révéller efficient.

Ce travail impliquera sans doute le report de certains porjets — notamment, peut-être, celui qui vise à instituer des offices fonciers, auquel s'oppose vivement la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, — mais le gouvernement a trop souffert, ces derniers temps, de l'existence d'un large « front » de contestation sociale pour être tenté de prolonger cette expérience.

ALAIN ROLLAT.

LA PRÉSIDENCE DU C.D.S.

Un « tri » est nécessaire dans un « trop-plein de candidatures »

Réuni mercredi 31 mars, le bureau politique du C.D.S., auquel participaient les cinq candidats à la présidence du mouvement (« le Monde » du 1er avril), a évoqué la préparation du prochain congrès et la mise au point du manifeste centriste qui sera soumis pour une première lecture au conseil national du 24 avril.

Devant le bureau politique, M. André Diligent, secrétaire général, a souhaité que le C.D.S. mette en place une « structure plus légère ». Il s'est félicité des résultats obtenus par son mouvement aux élections cantonales. « Le troisième tour, l'élection des présidents de conseil général, était l'épreuve de vérité : nous avons obtenu vingt présidences, *soit cinq supplémentaires*. »

De son côté, M. Adolphe Chauvin, président de l'intergroupe du Sénat, s'est inquiété de ce qu'il considère comme « un trop-plein de candidatures ». Il a souhaité qu'il se fasse « un tri » et que les canddiats se mettent d'accord autour de trois noms au maximum.

Avec la déclaration officielle de candidature de B. Bernard Stasi à Toulouse, la campagne semble avoir été lancée. Le président délégué du C.D.S. a insisté sur la nécessité de parler le « langage de la vérité et de la rigueur », nécessité que souligne de son côté M. Pierre Méhaignerie.

Il est de plus en plus difficile de distinguer ces deux candidats dans la mesure où l'un, M. Stasi, *emprunte* le « *réalisme* » de l'autre, M. Méhaignerie, et que celui-ci se réclame des préoccupations sociales de celui-là. — C. F.-M.

M. STASI : du refus au renouveau.

(De notre correspondant.)

Toulouse. — Au cours d'une réunion publique, organisée mercredi 31 mars, à Toulouse, par les jeunes démocrates sociaux, M. Bernard Stasi, président délégué du C.D.S., a annoncé qu'il serait candidat à la présidence de son parti, lors du congrès de Versailles, les 29 et 30 mai.

Le député de la Marne a précisé le sens qu'il donne à sa candidature : « *Il faut affirmer, devant l'opinion, l'actualité des valeurs de justice sociale et de dynamisme économique, de pluralisme économique et de dignité humaine, de coopération internationale et de résistance au totalitarisme, qui fondent le projet de la démocratie sociale. Il faut exprimer une opposition résolue à l'action de la coalition socialo-communiste, à la radicalisation du pouvoir, à son intolérance (...).* »

M. Stasi, qui souhaite rassembler « *tous les gens déçus par la gauche et ceux qui ne sont pas fascinés par Chirac* », a affirmé que le C.D.S. aurait un rôle important à jouer. Mais il a précisé : « *Il ne faut pas s'illusionner sur le résultat des cantonales. Ce n'est pas un vote nostalgique, mais celui d'un refus. L'opposition ne saurait revenir au pouvoir qu'avec le renouveau. Nous serons les acteurs de ce renouveau.* »

M. MÉHAIGNERIE : de la passion négative à l'affirmation de son identité.

M. Pierre Méhaignerie, ancien ministre, député d'Ille-et-Vilaine, qui pourrait annoncer officiellement sa candidature, samedi 3 avril, au cours d'une réunion publique à Béthune (Pas-de-Calais), nous a déclaré : « *Le C.D.S. doit s'affirmer dans l'opposition et ne plus nourrir de complexe culturel face au parti socialiste, qui est venu au pouvoir en additionnant des mécontentements et en pratiquant une surenchère de type poujadiste. Nous devons être porteurs d'un projet et ne pas vivre avec la passion négative dont pourraient se satisfaire les électeurs, passion négative qui s'est manifestée lors des scrutins des 14 et 21 mars. Il nous faut parler le langage de la vérité, de la rigueur et sortir du piège des mots. Il nous faut démontrer que les finalités sociales que nous défendons — une société plus ouverte et moins hiérarchique notamment — seront mieux assurées avec une économie d'initiative et de responsabilité individuelle.* »

Selon M. Méhaignerie, les militants du C.D.S. devront choisir comme successeur à M. Lecanuet celui qui sera le « *plus capable de mener un travail d'équipe* ».

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi 31 mars, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme de ses délibérations, le communiqué suivant a été publié :

● RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie a présenté le projet de loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France, préparé après la plus large concertation avec les chercheurs, les syndicalistes, les responsables économiques, et après avoir été soumis à l'avis du Conseil économique et social.

Le projet, qui comporte un texte de loi et un rapport annexe également soumis à l'approbation du Parlement, retient comme objectif majeur de porter la dépense intérieure de recherche et de développement à 2,5 % du P.I.B. en 1985. Cet effort prendra notamment la forme de programmes mobilisateurs pluriannuels sur des thèmes d'intérêt national et associant des partenaires multiples.

La loi prévoit que les statuts des personnels de recherche pourront déroger au statut général de la fonction publique, afin de permettre le recrutement de chercheurs ou d'ingénieurs confirmés, français ou étrangers, d'améliorer les méthodes d'évaluation des aptitudes et de faciliter la libre circulation des hommes et des équipes entre les organismes, les entreprises, notamment publiques, et les établissements d'enseignement supérieur.

Une nouvelle catégorie d'établissements publics à caractère scientifique et technique sera créée ; des groupements d'intérêt public à durée déterminée constitueront un moyen puissant et original pour mener à bien des actions associant différents partenaires publics et privés ; la dimension régionale de la recherche sera prise en compte.

Les grandes lignes de ce projet de loi, que l'Assemblée, indique-t-on au ministère de la recherche et de la technologie, pourrait discuter au début du mois de mai, ont été exposées dans le Monde *du 11 mars.*

● OBLIGATIONS COMPTABLES DES COMMERÇANTS ET DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Le conseil des ministres a adopté, sur présentation du garde des sceaux, ministre de la justice, un projet de loi relatif à la mise en harmonie des obligations comptables des commerçants et de certaines sociétés avec la quatrième directive de coordination du droit des sociétés adoptée par le Conseil des Communautés européennes le 25 juillet 1978. Les adaptations ont pour but de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats des entreprises.

Elles concernent la présentation des comptes annuels et du rapport de gestion des sociétés de capitaux, les modes d'évaluation, ainsi que la publicité des documents comptables. Les comptes annuels comprendront désormais le bilan, le compte de résultats et une annexe explicative ; leur présentation pourra être simplifiée pour les entreprises de moindre importance.

● RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL

Le conseil des ministres a adopté le projet de loi sur la communication audiovisuelle, présenté par le ministre de la communication.

(Lire page 23.)

● ORDONNANCES

Le conseil des ministres a adopté, sur le rapport du premier ministre, les deux dernières ordonnances prises en application de la loi d'orientation du 6 janvier 1982.

L'ordonnance relative à l'exercice de fonctions à temps partiel par les fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif, tend à faciliter le choix de ce type d'emploi dans le secteur public, y compris dans les hôpitaux, tout comme cela avait été décidé pour le secteur privé par l'ordonnance adoptée le 25 mars 1982 par le conseil des ministres.

Les fonctionnaires ou agents qui le désirent pourront aménager leur temps de travail, sans que celui-ci puisse être inférieur au mi-temps, dans des conditions qui garantissent, de façon équilibrée, les exigences de continuité du service public, et les droits et avantages des intéressés. Les comités techniques paritaires seront associés à la mise en œuvre du temps partiel.

Une autre ordonnance, relative à la cessation progressive d'activité, a pour objet de transposer aux agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs des dispositions déjà prises, en vertu d'une précédente ordonnance, en faveur des fonctionnaires de l'Etat.

A partir de cinquante-cinq ans, et jusqu'à l'âge de leur retraite, les agents des collectivités locales pourront ainsi travailler à mi-temps, avec un revenu de remplacement égal à 80 % de leur dernier traitement.

● TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

Le conseil des ministres a approuvé le décret majorant de 2,8 % les traitements des fonctionnaires au 1er avril 1982 et portant ainsi leur augmentation à 3,1 % par rapport au 1er janvier 1982. Le minimum de traitement mensuel s'établit désormais à 3 769,71 F brut, soit 3 374,98 F net. Le traitement minimum des personnels à temps incomplet est désormais calculé compte tenu de la durée effective de travail, sur la base du traitement minimum du personnel à temps complet.

● FONCTION PUBLIQUE ET PENSIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

Le conseil des ministres a également approuvé les décrets améliorant, à compter du 1er janvier 1982, le classement et l'échelonnement indiciaire des groupes de rémunérations dans lesquels sont classés les fonctionnaires civils et militaires des catégories C et D. Ces mesures, qui figurent dans le relevé des conclusions des négociations engagées avec les organisations syndicales par le ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives, ont pour objet notamment d'intégrer dans le traitement des fonctionnaires l'indemnité mensuelle spéciale existant depuis 1975. Elles ont pour effet de revaloriser plus rapidement les traitements les plus bas selon des montants mensuels s'échelonnant entre 16 F et 156 F et constituent ainsi un premier élément de la remise en ordre de la grille indiciaire.

L'intégration de l'indemnité mensuelle spéciale et les modifications indiciaires qui en résultent ont pour conséquence une majoration uniforme de 1 % de l'ensemble des pensions des anciens combattants.

● CONSEIL EUROPÉEN

L'essentiel des débats du Conseil européen des 29 et 30 mars a porté sur la situation économique et sociale dans les pays de la Communauté et, par conséquent, sur les problèmes liés à l'emploi.

Il a été convenu que la politique sociale européenne portera d'abord sur la coordination de la formation professionnelle des jeunes et organisera une consultation systématique en matière de durée du travail, à laquelle les forces syndicales seront associées.

Une politique économique extérieure commune a été jugée nécessaire, en vue d'obtenir la réduction des taux d'intérêt sur les marchés financiers internationaux et d'adopter une attitude communautaire au prochain sommet de Versailles.

Un accord a été constaté sur la nécessité pour la communauté européenne de reprendre l'initiative dans le dialogue Nord-Sud à un moment où l'effort international en faveur des pays en voie de développement ne cesse de diminuer.

Afghanistan, Pologne, relations Est-Ouest, relations transatlantiques, Turquie, Cisjordanie, ont été au centre des délibérations en matière de politique extérieure.

(Lire page 30.)

● CONSÉQUENCES DE LA DÉCENTRALISATION

Le premier ministre a fait une communication relative à la situation nouvelle créée pour les agents de l'Etat et des collectivités locales par la décentralisation, et à l'adaptation des statuts de ces agents qui devra en conséquence être entreprise.

● CRÉDITS COOPÉRATIFS ET MUTUALISTES

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi créant le statut d'un nouveau type de banques dites « Sociétés coopératives de banque ».

Ces établissements, tant par la nature de leurs actionnaires que par leurs règles de fonctionnement, seront essentiellement tournés vers le renforcement des activités financières des organismes mutualistes, coopératifs et associatifs, et la satisfaction des besoins de l'économie sociale : ils devront accorder au moins 80 % de leurs concours à ce secteur de la vie économique et sociale. Ce projet de loi s'applique à la Banque centrale des coopératives et des mutuelles, à la Banque fédérative du Crédit mutuel et à la Banque française de crédit coopératif qui pourront adopter le nouveau statut défini par le projet de loi.

Les « Sociétés coopératives de banque » seront soumises aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux banques inscrites.

● PERSONNES AGÉES

Le secrétaire d'Etat chargé des personnes âgées a évoqué la Journée mondiale des personnes âgées, marquée le 7 avril prochain, à l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé par des manifestations dans de nombreux pays, en particulier en France où elles seront animées par les collectivités et associations. Le secrétaire d'Etat a également indiqué que sera convoquée à Vienne, en juillet prochain, à l'initiative de l'ONU, une « assemblée mondiale sur le vieillissement ».

Le gouvernement a décidé, compte tenu notamment de l'enquête nationale réalisée en 1981, de poursuivre et d'amplifier les efforts en matière d'habitat, de services, de formation et de recherche : plus de 5 000 emplois ont déjà été créés en dix mois dans les établissements.

En effet, les « personnes dépendantes » devenant plus nombreuses, il est important que les services de soins infirmiers à domicile soient généralisés et que soit renforcée la médicalisation des maisons de retraite. De nouvelles actions permettront à ceux des retraités qui le souhaitent, et en particulier aux plus jeunes, de participer activement à la vie sociale.

Une circulaire fixant les objectifs et les moyens de la politique d'action sociale et médico-sociale envers les retraités et les personnes âgées sera publiée. Dans le cadre de la décentralisation, elle précisera les initiatives de l'Etat et des collectivités locales. Pour une représentation et une participation plus réelles des retraités et personnes âgées, un comité national et des comités départementaux seront créés avant l'été. Consultés sur les programmes d'action, ils participeront aux bilans de leur réalisation. Au sein des établissements, la création des conseils et le statut des résidents seront précisés par une loi.

En matière de ressources, le secrétaire d'Etat a présenté au conseil des ministres les grandes lignes du projet de loi permettant de porter de 50 à 52 % le taux des pensions de reversion du régime général et des régimes alignés, et assurant un dernier rattrapage des inégalités qui avaient frappé les retraités du régime général d'avant 1975. Ces mesures, soumises aux partenaires sociaux, seront examinées par le parlement à la session de printemps, et prendront effet au 1er juillet.

M. Simon Nora nommé directeur de l'ENA

M. Simon Nora a été nommé directeur de l'École nationale d'administration. M. Bérégovoy a déclaré que cette nomination devrait être l'occasion « *d'adapter l'ENA aux tâches importantes du service de l'Etat, en l'ouvrant à l'esprit nouveau, faisant en sorte que tous ceux qui se reconnaissent cette vocation y trouvent une formation* ». Il a ajouté qu'un directeur adjoint serait également nommé.

*(*Le Monde *du 24 février 1982 a publié la biographie de M. Simon Nora.)*

● *M. Gabriel Peronnet*, président d'honneur du parti radical-socialiste, souhaite « *voir se recréer une force de centre gauche pour l'équilibre de la vie politique française* ».

L'ancien ministre estime qu'« *on ne peut pas laisser se poursuivre et même s'accentuer l'affrontement du pays en deux blocs hostiles* ». Selon lui, « *seul le retour au scrutin proportionnel permettra aux partis de s'exprimer librement. Seul il permettra de lutter contre la bipolarisation dangereuse pour la démocratie et qui ne fait, hélas ! que s'accentuer* ».

● HAUTE - VIENNE. — La Fédération socialiste de la Haute-Vienne nous demande de publier que MM. Lavy et Lecardeur, tous deux membres du P.S., qui avaient obtenu respectivement 2 et 1 voix lors de l'élection de M. Peyronnet (P.S.) à la présidence du conseil général, n'étaient pas candidats (*le Monde* du 26 mars). M. Rigout (P.C.), ministre de la formation professionnelle, qui avait également obtenu 1 voix, n'était pas non plus candidat. M. Peyronnet a obtenu 33 voix dans une assemblée de 40 membres qui comprend 19 P.S. et 14 P.C.

de Von Kleist mise en scène Patrick Guinand
l'ingérence absolue des produits américains. Mais il a eu des conséquences néfastes, qui ne peuvent
cinémas « 14-Juillet », MK-2 Diffusion) ne peut qu'applaudir au-
S'il y a séparation
CLAIRE DEVARRIEUX

société

LES SUITES DE L'ATTENTAT A BORD DU « CAPITOLE »

Les enquêteurs ne privilégient aucune piste

L'enquête sur l'attentat qui a coûté la vie à cinq voyageurs du Paris-Toulouse continue. Les policiers qui en sont chargés ne privilégient, en *l'absence de revendications sérieuses*, aucune piste en particulier. Le travail des experts est difficile. Ceux-ci cherchent notamment à déterminer la nature de l'explosif utilisé, ce qui permettrait d'orienter les recherches dans une direction plus précise, sans qu'on sache pour l'instant laquelle.

Sur les vingt-sept blessés dans l'attentat, deux étaient encore hospitalisés ce jeudi matin au centre hospitalier de Limoges, nous indique notre correspondant Georges Chatain. Il s'agit de MM. Jean-Pierre Bozonnet et Thierry Lagarde, tous deux gravement blessés aux jambes.

Voici les principaux développements qu'avait connu ce jeudi 1er avril au matin l'enquête sur l'attentat commis à bord du Capitole.

● **Le travail de fourmi des enquêteurs**

Le travail de fourmi continue pour les enquêteurs de l'explosion du Capitole et, ce jeudi 1er avril, on avait choisi d'être très discret tant du côté du procureur de la République, M. Louis Dumond, qui fait répondre aux journalistes : *« qu'aucun nouvel élément n'est venu étayer l'enquête »*, que du côté du S.R.P.J. de Limoges.

Les experts « techniques », MM. Claude Calisti, chef du service des explosifs du laboratoire central de la préfecture de police de Paris, Donati et Forestier ont terminé mercredi soir leur travail sur le terrain. Les wagons mis sous scellés ont été transportés de la petite gare d'Ambazac à Limoges. C'est à présent au laboratoire d'examiner les moindres pièces recueillies par les experts. Les résultats de leurs travaux seront joints à ceux des trois experts médicaux désignés par le juge d'instruction de Limoges chargé de l'affaire, M. Jean-Loup Delpech. Ceux-ci pratiquent au Centre hospitalier universitaire de Limoges des examens sur les vêtements et des autopsies sur les corps des cinq victimes de l'explosion.

Toute trace de poudre, de cendre ou d'explosif aidera à déterminer la nature de l'explosif. Celle-ci étant établie, il sera peut-être possible de confirmer ou d'infirmer la version de l'attentat. En l'état présent de l'enquête c'est en effet toujours cette version *qui* prédomine. M. Calisti a révélé qu'il s'agit d'un explosif *« extrêmement violent de plusieurs kilogrammes »*. Un explosif de type « sec ». On pencherait vers une charge de « plastic » mais celui insensible aux chocs, à la chaleur, et à l'humidité, ne peut exploser que grâce à un détonateur. Les spécialistes reconnaissent cependant qu'il peut arriver qu'en d'extrêmement rares occasions la charge puisse exploser grâce à un *« courant électrique vagabond »*. Mais les conditions pour que cela arrive sont tels que les experts sans toutefois écarter définitivement cette thèse n'y croient pas réellement.

Deux commissions rogatoires ont été délivrées : l'une à la direction de la police judiciaire de Paris, pour rechercher les indices au départ du train qui s'est formé lundi 29 mars au soir, en gare d'Austerlitz et la seconde qui a été confiée à M. Jean Kreps, directeur du S.R.P.J. de Limoges. Son équipe a été renforcée par des spécialistes de la lutte contre le terrorisme de la sixième section de la direction centrale de la police judiciaire à Paris.

L'audition systématique à travers la France des cent vingt-sept voyageurs sur trois cent trois, dont l'identité a été relevée après l'explosion, se poursuit. D'autres sont déjà venus d'eux-mêmes témoigner. Le plus petit indice ne peut en effet être négligé dans cette affaire. Parmi les témoignages recueillis celui d'un groupe de spécialistes en matière d'explosif qui se trouvait dans le train et venait à Limoges pour assister à un stage sur les explosifs et la sécurité dans la manutention. Ces spécialistes travaillant pour une société privée de Bergerac, auraient déclaré avoir senti *« l'odeur caractéristique de la poudre B utilisée notamment par les obus »*. Mais, pour les enquêteurs il ne s'agit que d'un témoignage parmi d'autres.

● **Des revendications en série**

Les jours passant, la liste des organisations qui revendiquent l'attentat commis à bord du T.E.E. *s'allonge. Mercredi 31 mars*, un homme jeune, se réclamant du Groupe Peiper France, a téléphoné au *Monde* en affirmant : *« Le Capitole, c'est nous. »* Le correspondant anonyme a affirmé qu'une bombe se trouvait dans une valise « Samsonite » noire, ce *que les enquêteurs n'ont pas établi.* Il a ajouté que ses amis et lui demandaient *« le départ des communistes du gouvernement »*. Ancien colonel S.S., Joachim Peiper est mort en 1976 victime d'un incendie allumé dans sa maison de Haute-Saône. Plusieurs attentats, en particulier contre des organisations de gauche, ont été revendiqués ces dernières années en France par de mystérieux groupes Peiper.

Dans la même veine, des « Amis de Carlos » ont revendiqué l'attentat en téléphonant à deux quotidiens imprimés à Limoges, *le Populaire du Centre* et *l'Echo du Centre*, nous indique notre correspondant. Le premier de ces quotidiens a également reçu un appel fantaisiste de « Septembre noir ». L'hypothèse « Carlos » n'est pas totalement rejetée par les pouvoirs publics, comme l'a souligné M. Fiterman, ministre des transports, en se rendant sur les lieux de l'attentat. En revanche, on dément de source bien informée, que « Carlos » ait adressé récemment un deuxième ultimatum au gouvernement français. Cette information avait été publiée eau conditionnel par *le Figaro* du 31 mars.

Parmi les autres revendications recensées le même jour par l'Agence France-Presse figurent celles de deux organisations qui ont déjà fait parler d'elles : les Commandos Delta (extrême droite) et le Groupe Bakounine-Gdansk-Paris-Guatemala - Salvador. Pas plus que les précédentes, ces revendications ne semblent être prises en considération par les enquêturs.

Mercredi, une organisation d'extrême-droite, le Bataillon basque espagnol, avait elle aussi revendiqué, à Bilbao, l'explosion du Capitole (*le Monde* du 1er avril). Outre qu'à Madrid, le ministère de l'intérieur affirme *ne pas prendre au sérieux cette* revendication, il faut noter que le Bataillon basque espagnol, avait déjà revendiqué le vol d'armes de Foix, dont on a finalement arrêtés les auteurs (des droits communs), et l'attentat commis le 21 mars à Saint-*Etienne-de-Baïgorry contre deux* C.R.S. Selon les enquêteurs, ce derniers attentats serait plutôt à mettre sur le compte d'un ancien militant du mouvement autonomiste basque Iparrtarrak, actuellement recherché, M. Philippe Bidart. Comme les autres organisations qui ont revendiqué l'attentat du Capitole, le Bataillon basque espagnol semble avoir d'abord voulu faire parler de lui.

● **Des contrôles pour rassurer**

Les mesures de renforcement de la surveillance des trains et des gares décidées par les ministères des transports et de l'intérieur et la direction générale de la S.N.C.F. ont commencé d'être appliquée mercredi 31 mars. Elles concernent à la fois les gares et un certain nombre de grands trains rapides ou express. Cependant sur les 9 000 trains qui circulent chaque jour en France parmi lesquels on compte 1 250 rapides et express, les nouvelles équipes mises en place sous l'autorité de M. Gérard Bernardi, commissaire divisionnaire à la police de l'air et des frontières, ne pourront en surveiller quotidiennement que 55 parmi lesquels figureront systématiquement les 38 TGV de la ligne Paris-Lyon.

Chacun des trains choisis aura à son bord une équipe de quatre fonctionnaires parmi lesquels deux C.R.S. accompagnés, soit de deux agents de la S.N.C.F. parmi les cinq cents dont dispose actuellement la Société nationale et qui sont spécialisés dans la surveillance des marchandises et bagages mais n'ont aucun pouvoir de police, soit de deux fonctionnaires de la police de l'air et des frontières porteurs d'un brassard « police ».

Selon les responsables de cette surveillance renforcée, les équipes mises en place auront à repérer les personnes suspectes ainsi que les colis ou bagages pouvant attirer l'attention, ce qui exclut un contrôle systématique ou des fouilles systématiques. Ce n'est qu'au cas d'indices suffisants que des interpellations pourraient intervenir à l'initiative des seuls fonctionnaires de la police de l'air et des frontières ayant qualité d'officier de police judiciaire. C'est dans ce but aussi que les C.R.S. de ces équipes disposent de détecteurs portables.

« La mise en place de ces équipes vise surtout à rassurer les voyageurs en même temps qu'à dissuader », assure-t-on à la police de l'air et des frontières. De fait, selon certains témoignages recueillis, els voyageurs ont pu constater mercredi qu'ils n'avaient été soumis à aucune exigence de contrôle systématique et ont profité, à leur arrivée à Paris en gare d'Austerlitz, de la présence de gardiens de la paix plus nombreux pour demander des renseignements pratiques...

● **Les voyages de M. Chirac**

M. Chirac, qui emprunte fréquemment le Paris-Toulouse pour se rendre en Corrèze, a déclaré, mercredi, qu'il *« aurait pu »* prendre le Capitole à bord duquel a eu lieu, lundi, l'attentat. Le maire de Paris et son épouse, qui devaient participer, mardi matin, à une réunion du conseil général, y ont finalement renoncé, préférant emprunter un avion priv mis à leur disposition par un ami. Il n'y a pas eu de réservation au nom du maire de Paris dans la voiture 18 où a eu lieu l'explosion (nos dernières éditions).

Deux versions existent sur les habitudes de M. Chirac lorsqu'il voyage à bord du T.E.E. : celle de M. Denis Baudouin, directeur général de l'information et des relations extérieures à la mairie de Paris, qui nous a déclaré que M. Chirac réserve généralement une place dans cette voiture 18, et celle de la S.C.F. qui déclarait, ce jeudi matin, que le président du R.P.R. voyage plutôt dans une voiture avec restauration à la place, ce qui exclut sa présence dans la voiture 18 dotée de compartiments.

Quoi qu'il en soit, M. Chirac a déclaré : *« Je ne fais naturellement aucun rapprochement entre l'odieux attentat et le fait que j'aurais pu prendre ce train »*. Le maire de Paris a ajouté que, dans son esprit, il s'agissait *« purement et simplement d'une coïncidence due au hasard »*.

Les réactions

LE P.C. : prendre des mesures

Dans un communiqué publié ce mercredi 31 mars, le P.C.F. demande que, « *si la suite de l'enquête confirme qu'il s'agit bien d'un attentat, une sévérité exemplaire frappe les auteurs de ce crime révoltant et intolérable* ». Il « *rappelle son opposition fondamentale au terrorisme, qui menace la démocratie et sape la société jusque dans ses fondements* » et « *considère comme indispensable que soient prises, pour empêcher le terrorisme de s'étendre à la France, toutes les mesures prévues par la loi* ».

« LA LETTRE DE LA NATION » : la tâche difficile du ministre de l'intérieur.

Dans *la Lettre de la Nation* de ce jeudi 1er avril, Dominique Carbonnier commente en ces termes l'explosion à bord du Capitole : *« Il importe sans nul doute de savoir « qui » ? Alors pour certains, tel le parti socialiste, c'est la vieille filière de l'extrême droite qui est certainement dans le coup. Et de fantasmer dans la tourmente de ce syndrome d'Allende : partout où s'installe un gentil régime socialiste, les pleureuses de gauche tombent sur des pères fouettards de la droite violente et musclée édifiant en l'occurrence un mur invisible et insaisissable. Bref, on retourne Z de Costa Gavras dans sa petite tête chaque matin.*

» D'autres s'en prennent aussi à Carlos, et de s'interroger sur ce que le ministre de l'intérieur pourrait manigancer. S'il le trouvait, le reconduirait-il paisiblement à la frontière, avec une interdiction de séjour dûment signée ? Foin de subtilité. Reconnaissons que la tâche de Gaston Defferre n'est pas aisée comme celle de ses collègues d'autres pays occidentaux face à un terrorisme sans frontières. »

L'organe du R.P.R. ajoute : *« C'est peut-être parce que la force est trop tranquille et le petit village aux couleurs de la France désordonné et démobilisé comme en 1939 qu'on entend ici ou là que* « rien ne va plus », « tout fout l'camp » *et* « qu'on » ne sait pas où tout cela va » conduire ». *La R.F.A. a gagné sa bataille contre Baader, pourquoi ne gagnerions-nous pas la nôtre contre Carlos ? Mais pour cela, entre autres moyens policiers, il faudrait peut-être nommer un ministre chargé de l'angoisse collective, et le faire travailler dans un bâtiment surveillé et isolé en dehors du gouvernement.* »

M. BONNET : des mutations néfastes.

Dans une question écrite adressée à M. Defferre, M. Christian Bonnet, député (U.D.F.) du Morbihan et *ancien ministre de l'intérieur*, « expose que la violence n'est malheureusement pas un phénomène nouveau et qu'il serait inéquitable de rendre quelque gouvernement que ce soit responsable de ces manifestations. Il lui demande toutefois s'il ne pense pas, après l'affaire des Pyrénées-Atlantiques et celle du Capitole, que certaines mutations dans la police, comme celle du chef de la sixième section de la police judiciaire, responsable de l'action antiterroriste, ne sont pas de nature à amoindrir l'efficacité des enquêtes en cours ».

M. DEFFERRE : le besoin de sécurité des Français.

M. Gaston Defferre a souligné de nouveau « *le besoin de sécurité des Français* », mercredi 31 mars, à Créteil, lors de l'inauguration du nouveau siège administratif de la mutuelle générale de la police. Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation a rappelé à cette occasion que « *la sécurité est un besoin que nos concitoyens ressentent de plus en plus* ». « *Certes, pour régler des problèmes de la sécurité*, a précisé le ministre, *il faut s'en prendre aux causes de l'insécurité* », notamment le chômage et l'organisation des grands ensembles.

M. Defferre a ajouté que pour « *rétablir la sécurité il faut une police nombreuse, active et vigilante. C'est ce à quoi le gouvernement s'est appliqué en accordant les crédits nécessaires pour le recrutement de six mille policiers supplémentaires* ».

L'ambassade d'Israël à Paris accuse l'O.L.P. d'être à l'origine de l'attentat du boulevard Malesherbes

Aucune organisation n'avait revendiqué, jeudi 1er avril, en fin de matinée, l'attentat commis la veille, vers 13 heures, contre la mission d'achats du ministère israélien de la défense, situé 120, boulevard Malesherbes, à Paris (8e) (nos dernières éditions).

Trois hommes, le visage sans doute dissimulé par des cagoules, avaient ouvert le feu, depuis la rue, contre la façade, au moyen d'armes automatiques. Ils avaient eu le temps de tirer une trentaine de balles de calibre 9 mm avant de s'enfuir à bord d'une 504 Peugeot de couleur grise, qui *avait été volée dan sla matinée* à Paris.

Un C.R.S. était en faction devant l'immeuble au moment de la fusillade, mais il n'a pas été atteint. « *Tout s'est passé très vite*, a-t-il raconté, *je n'ai pas eu le temps de voir mes agresseurs.* » Selon les premiers témoignages recueillis par la brigade criminelle, chargée de l'enquête, les trois inconnus étaient des hommes jeunes, peut-être d'origine arabe.

Le grand rabbin de France, M. René-Samuel Sirat, s'est rendu *sur place* pour assurer les policiers de « *la sympathie de la communauté juive française* ». Après l'attentat, l'ambassade d'Israël à Paris a accusé l'O.L.P. d'avoir commandité les tireurs. « *Il ne fait aucun doute*, a-t-elle affirmé dans un communiqué, *que cette attaque menée contre une cible israélienne était préméditée et tout semble indiquer que les auteurs de l'attentat sont des terroristes palestiniens. Après les événements sanglants de Judée et de Samarie à l'instigation de l'O.L.P. (...), cette organisation exporte ses actes d'intimidation à l'extérieur des frontières d'Israël. L'O.L.P.*, poursuit le communiqué, *a été l'auteur de quinze attentats en Europe.* »

De son côté, le mouvement Renouveau juif demande la fermeture du bureau de l'O.L.P. à Paris. *Cette fermeture*, selon cette organisation, « *serait un avertissement enfin sérieux donné au terrorisme et montrerait enfin la détermination d'un gouvernement démocratique qui ne saurait plus longtemps accepter de voir souiller ses propres principes sur son sol (...)* ».

Enfin, deux syndicats de policiers, le Syndicat national indépendant et professionnel des C.R.S. (SNIP) et l'Union des syndicats catégoriels de la police nationale (U.S.C.), ont condamné le système des « gardes statiques » devant certains bâtiments diplomatiques. Ils préconisent une surveillance par patrouilles et par des moyens techniques modernes.

Le juge d'instruction s'est rendu au domicile de René Lucet

Mlle Bernadette Augé, juge d'instruction au tribunal de Marseille, chargée de l'information ouverte pour rechercher les causes de la mort de René Lucet, *s'est rendue mercredi* 31 mars en compagnie de policiers du S.R.P.J. au domicile de l'ancien directeur de la caisse maladie des Bouches-du-Rhône. Au cours de ce transport de justice, le magistrat instructeur qui était également accompagné de M. Jean Perfetti, substitut du procureur de la République, a interrogé Mme Françoise Lucet pour établir avec précision ce qui s'est passé dans les heures qui ont précédé et celles qui ont suivi le drame. Des photographes de l'identité judiciaire ont de nouveau pris *des clichés des lieux*. Mlle Augé, qui a renoncé à ses vacances de Pâques pour mener son instruction rapidement, s'est refusée à toute déclaration.

D'autre part, la mutation à Paris de M. Albert Vilatte, procureur de la République, a provoqué une vive réaction de l'Union syndicale des magistrats de Marseille, bien que ce magistrat n'appartienne pas à ce syndicat. Dans un communiqué publié mercredi soir 31 mars, l'U.S.M. constate que « *le ministre de la justice vient d'user de ce pouvoir (de mutation) avec une célérité rarement égalée à l'égard d'un magistrat qui a fait l'objet d'une campagne de calomnies, mais d'aucun reproche officiel. L'U.S.M. ne peut manquer de relever que cette mutation vient répondre aux voeux clairement exprimés par certains membres du Syndicat de la magistrature. Cette mesure*, ajoute l'U.S.M., *porte un coup grave à la politique de concertation prônée par le garde des sceaux, dont la décision était manifestement déjà prise lors de sa récente visite d'information au tribunal de Marseille. Cette sanction déguisée illustre la soumission des magistrats du parquet au pouvoir politique et nous conforte dans notre lutte syndicale pour assurer une indépendance réelle à la magistrature. Elle pose un problème si grave sur le plan du statut de la magistrature que nous estimons devoir en appeler à nos instances nationales.* »

Campagnes, climats

(Suite de la première page)

Les peuples n'ayant pas, *prétend-on*, de mémoire, et les journalistes quelquefois pas davantage, non plus que nombre d'hommes politiques, on oublie, si on ne le feint, que le terrorisme n'a jamais cessé de jouer son pas de deux avec ce qui lui est contraire.

Pour ce qui concerne la seule France, la machine infernale de Vaillant à la Chambre des députés en 1893, alors que la République régnait, l'assassinat de Louis Barthou et d'Alexandre de Yougoslavie, à Marseille, en 1934, la mort de Paul Doumer, en 1932, sous les coups de feu du fou Gorguloff, la fin de Sadi Carnot, en 1894, les multiples attentats contre Charles de Gaulle, devraient conduire à plus de prudence ceux qui volent monter le terrorisme dans la France du présent immédiat.

A ceux-là, il est vrai, on peut concéder que de tels attentats ne visaient que des hommes publics pour qui, au fond, la mort violente est une forme noble de l'accident du travail — . qui amène s'il survient plus d'honneur posthume que pour un ouvrier du bâtiment qui chute de son échafaudage, que pour un fondeur qui tombe dans sa fournaise. Et l'ironie macabre n'a rien à voir dans cette dernière remarque.

Il est vrai que, maintenant, le *terrorisme vient de frapper ceux* qui, ni de près ni de loin, ne se sont approchés de ces enjeux publics qui exposent leurs praticiens à plus de danger que les citoyens ordinaires.

Y a-t-il, dès lors, matière à lancer *ces campagnes ambiguës, encore* qu'elles ne soient pas très neuves, à susciter ces climats empoisonnés, bien qu'ils ne soient pas sans précédent, sur l'incurie du gouvernement, sur l'impéritie des pouvoirs publics ? Ou sur on ne sait quel *thème que le feuilletage des journaux* pourrait fournir.

Oui, les journaux qui, pour une fois, s'avancent plus vite que les hommes politiques de l'opposition pour vitupérer le gouvernement. Peut-être le terrain n'est-il pas si solide et son incertitude montrerait que la politique est plus sage ou plus avisée que la presse.

En effet, la droite tonne plutôt par les journaux qui lui sont dévoués que par la voix de ses dirigeants. A juste titre pourtant ? Rien n'est *moins avéré.*

L'écrit comportant une bien moindre violence d'expression que la radio ou la télévision, c'est l'écrit qui se manifeste le plus vivement dans ses commentaires. Mais ces écrivains ont fermé leurs oreilles et clos leurs yeux. Si le pire n'est pas sûr, a-t-on écrit, il a souvent des précédents.

Carlos a frappé, lit-on ici. Carlos à l'incontestable existence certes, mais aussi produit bizarre d'un Lupin devenu assassin, de Fantomas, de Gilles de Rais, de Dracula. Carlos a tué sous un régime de gauche qui permettrait tout et particulièrement le pire.

Si cela était, Carlos deviendrait-il innocent de l'attentat du drugstore Saint-Germain, à Paris, qu'on lui impute encore et qui causa la mort de deux personnes, en blessa trente-quatre autres, alors que la droite était au pouvoir ? A l'inverse, supposons que Carlos soit étranger à l'explosion survenue dans le Capitole et qu'on ne puisse en convaincre personne d'autre, quel parti était au pouvoir quand la bombe ravagea la synagogue de la rue Copernic, qui reste sans solution établie ?

Il n'est pas injuste de dire que, à l'époque, une jubilation mauvaise saisit les adversaires de la droite, empêtrée dans un nouveau désastre venu s'ajouter à d'autres mécomptes publics.

Il est juste de reconnaître que la gauche n'est pas vierge dans l'utilisation sinon la récupération des drames. L'exemple n'est pas pour autant à suivre sous la réserve qu'il serait assurément de même nature.

Car Copernic s'ajoutait à bien d'autres assassinats politiques — Curiel, Goldman, Sebaï, — dont le gouvernement d'alors n'a pas plus découvert les auteurs qu'il n'avait, hautement et plusieurs fois, fait connaître le prix qu'il attachait à leur découverte.

Outre l'ardeur des autorités à combattre des entreprises fondées sur l'usage de la terreur, comptent aussi la nature de ces entreprises et l'opportunité qu'il y a peut-être à reconnaître que même dans le terrorisme il existe des degrés.

Non pas, comme on serait tenté de le penser, au terme d'une hiérarchie affreuse qui déterminerait le degré de gravité des meurtres à leur nombre. Le terrorisme est d'autant plus grave et inquiétant qu'il se veut anonyme, qu'on ne lui connaît ni nom, à défaut de visage, ni objectif.

Les deux voies

Au temps où l'O.L.P. détournait des avions ou is, vidés de leurs occupants, les faisait exploser, que leur pavillon soit ou ne soit pas directement mêlé à la lutte des Palestiniens, on pouvait déjà percevoir que l'O.L.P. *s'apaisait à chaque reconnaissance officielle.* Maintenant partenaire honoré, l'O.L.P. se osie même le luxe de condamner ici ou là ses imitateurs...

En revanche, l'attentat *sanglant* que *nul* mouvement crédible ne revendique *est d'une autre nature* puisqu'il ne paraît pas avoir d'autre but que de déstabiliser l'Etat sur le territoire duquel il est organisé. Que ne peut-on alors imaginer ?

La catastrophe du Capitole est à ranger dans cette dernière catégorie. La revendication espagnole n'est pas si convaincante, quand on sait quels soupçons pèsent encore sur les auteurs possibles des explosions survenues rue Copernic ou dans la synagogue de la capitale autrichienne.

Le terrorisme est avant tout le règne de l'incertitude puisque, selon la chance de ses praticiens, il se purifie dans la revendication politique ou il verse vers les tribunaux de droit commun. L'O.L.P. a réussi à s'engager dans la première voie, les anarchistes français du début du siècle ont péri dans la seconde.

Le problème posé aux autorités en place se pose pourtant dans les mêmes termes. On ne dispute pas sur des cadavres, c'est vrai ; on ne se dispute pas des cadavres, c'est encore vrai. Mais il faut faire en sorte qu'ils ne se multiplient pas. *Sinon la politique est fondée à* s'en emparer.

PHILIPPE BOUCHER.

ÉDUCATION

M. PIERRE VITOUX PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER-III

M. Pierre Vitoux, professeur d'anglais, a été élu, mardi 30 mars, au premier tour de scrutin, président de l'université Paul-Valéry (Montpellier-III).

M. Vitoux succède à M. André Martel, qui, après un deuxième mandat obtenu le 22 août 1981, n'était pas rééligible.

[Né le 7 octobre 1928 à Lille, M. Pierre Vitoux est un ancien élève de l'Ecole normale supérieure. Agrégé d'anglais en 1952, spécialiste du romantisme anglais et du roman contemporain anglo-américain, il a d'abord enseigné au lycée Joffre de Montpellier. En 1956, il est nommé assistant à la faculté des lettres de Paris-Sorbonne puis chargé d'enseignement à la faculté de Clermont-Ferrand. En 1962, il est nommé professeur à la faculté des lettres de Montpellier. Il a dirigé l'Unité d'enseignement et de recherche (U.E.R.) d'études anglo-américaines, germaniques et slaves de cet établissement.

M. Vitoux, membre du parti socialiste, est adhérent du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup-FEN).]

MÉDECINE

LES MOUVEMENTS DE GRÈVE DANS LES HOPITAUX

Manifestation nationale vendredi des internes et chefs de clinique

La grève des soins illimitée des internes et chefs de clinique-assistants continue dans les hôpitaux universitaires. Leurs organisations ont décidé le principe d'une manifestation nationale qui aura lieu à Paris, vendredi 2 avril, à 15 heures, de l'Observatoire à l'hôtel Matignon. L'intersyndicat national des chefs de clinique-assistants annonce « qu'il lancera, vendredi matin, un ultimatum aux pouvoirs publics pour exiger qu'ils reviennent sur des décisions inacceptables ».

A l'Assistance publique de Paris, où le mouvement, comme en province, est très suivi, l'administration fédérale a adressé, le 31 mars, aux directeurs d'établissement une lettre leur demandant de veiller au maintien des mesures de sécurité exigées par le service des urgences et les soins indispensables. Ces dispositions pourraient annoncer des mesures de réquisition de fait des grévistes.

D'autre part, les deux principaux syndicats de médecins viennent de faire connaître leur désapprobation des mesures décidées par les pouvoirs publics. La Confédération des syndicats médicaux français regrette « qu'une fois encore l'absence de concertation avec des professionnels responsables et la prise de décisions réglementaires fragmentaires, aboutissent à des conflits regrettables mais parfaitement compréhensibles ».

La Fédération des médecins de France, de son côté, regrette le manque de concertation qui a présidé aux décisions des pouvoirs publics. Elle « regrette plus encore le retard sans cesse apporté à la réforme des études médicales (...), réforme « qui éviterait que ne se pérennise une situation préjudiciacle à tous ».

A l'inverse, le syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup) « tient à rendre public son accord de principe sur les possibilités d'équivalence des certificats d'études spéciales accordées aux internes des régions sanitaires (...) ». En revanche, le SNE-Sup critique fortement la décision d'accorder le titre de spécialiste aux candidats trois fois malchanceux au CES : « Il est inadmissible que la compétence à juger de la qualification médicale soit toujours transférée en fait de l'Université à l'ordre, dont nous demandons la suppression. »

AU C.H.U. DE LILLE

« Voilà comment on se découvre syndicaliste »

De notre envoyée spéciale

Lille. — *« Dites-le bien, ce n'est pas une grève politique. »* Au centre hospitalier universitaire de Lille, l'internat, en ce cinquième jour de grève, est comble : les assemblées générales se succèdent, qui décident périodiquement des modalités à fixer au mouvement : *« Les médecins n'aiment pas la grève des soins. Mais nous n'avons pas d'autre argument... »*

Le détonateur, ici comme ailleurs, a été la double décision du ministère de la santé et de l'ordre des médecins : reconnaître comme équivalentes les formations des internes dispensées dans les hôpitaux universitaires et dans les établissements périphériques ; considérer comme spécialistes les candidats qui auraient obtenu par trois fois une note moyenne de 7,5 sur 20 aux épreuves des *« certificats d'études spéciales »*.

« Ce qui nous paraît radicalement inacceptable dans ces décisions, disent les internes du C.H.U. de Lille, *ce n'est pas l'assimilation d'un clan à un autre, ce n'est pas la suppression d'un privilège ou l'abolition des droits d'une caste. C'est le nivellement par la base.*

A Lille, soixante internes sont nommés chaque année, au terme d'un concours difficile.

Outre la question cruciale de leur niveau de formation, les internes veulent attirer l'attention sur les anomalies de leur statut. Non seulement leur salaire demeure faible (un interne de quatrième année gagne — au bout de dix ans d'études — moins de 7 000 francs par mois), mais leurs fonctions restent mal définies. Les textes, en effet, leur enjoignent d'effectuer le service du matin, la « contre-visite » de l'après-midi et les gardes, de nuit et de week-end. Cependant, ils ne bénéficient pas du régime des médecins « plein temps » ; les gardes, qui peuvent leur imposer un travail de trente-six heures consécutives, ne leur sont payées (180 francs chacune) que s'ils en effectuent plus de cinq dans le même mois. Leur traitement, qui comporte deux parties à peu près égales : un salaire et une « indemnité complémentaire », est amputé de moitié en cas de maladie.

De leur côté, les chefs de clinique-assistants, qui ont décidé, le 31 mars, de transformer la grève administrative qu'ils observaient depuis une semaine en grève des soins et de se joindre ainsi au mouvement des internes, ne tiennent pas un autre langage. Pour eux aussi la « déqualification » qu'ils voient se profiler à travers les mesures relatives à l'accès aux spécialités est une perspective inacceptable. D'autre part, ils sont également confrontés à des anomalies statutaires qu'ils jugent flagrantes.

Nommés chefs de clinique au terme de quatre années d'internat, ils ne peuvent exercer leurs fonctions que pendant quatre ans. Très peu d'entre eux deviendront agrégés : les autres devront alors se diriger soit vers les hôpitaux périphériques, soit vers le secteur privé de ville, soit se contenter d'un statut de « mono-appartenants » (1). Leur couverture sociale est, elle aussi, très incomplète. Nous voulons, disent-ils, *« une refonte totale de notre statut. La concertation pratiquée par le ministère est nulle ».* L'attitude du ministre ? *« Le mépris. »*

Solidarité aussi chez les chefs de service, comme l'exprime le professeur du Bois, président de la commission médicale consultative de l'hôpital. *« La suppression de fait du système de formation privilégiée que constituait l'internat,* dit-il, *est une catastrophe pour l'avenir. Notre solidarité avec les internes et les chefs de clinique est totale, comme l'a prouvé le soutien unanime décidé par les présidents de C.M.C. réunis récemment à Paris. »*

Ainsi, le fonctionnement du C.H.U. de Lille, qui compte plus de quatre mille lits, est-il, à l'heure actuelle, très largement perturbé. La direction de l'hôpital a décidé, comme l'y autorise une circulaire signée par M. Michel Poniatowski, en 1973, d' *« interdire »* à un certain nombre d'internes *« d'utiliser le droit de grève »*, euphémisme qui désigne une réquisition de fait. Dans certains services (réanimation, chirurgie lourde), cette réquisition touchera plus de 20 % des internes. Les chefs de clinique s'attendent, pour leur part, à une mesure du même ordre.

Pourtant, les relations ne sont manifestement pas dégradées entre la direction du C.H.U. et les grévistes. Ces derniers font porter l'entière responsabilité du conflit sur le ministère de la santé. *« C'est l'effet Ralite »,* nous dit le président de l'Association des chefs de clinique-assistants des hôpitaux de Lille, le docteur Jacques Biserte. *« Voilà comment on se découvre syndicaliste, la main forcée ». « C'est l'épreuve de force »,* ajoute de son côté le président de l'Association des internes, le docteur Bruno Carnaille. *« Que faudra-t-il pour que l'on nous entende ? Qu'il y ait des morts ? »*

CLAIRE BRISSET.

(1) Les « mono-appartenants » relèvent exclusivement de l'administration sanitaire.

A BLOIS : le commencement de la bagarre

De notre envoyé spécial

Blois. — *« Il faut savoir ce que l'on veut, nous devons dès aujourd'hui envisager des actions plus dures, penser à une grève des soins et, pourquoi pas, à une séquestration du directeur ! »* La phrase du chirurgien est tombée dans le silence d'une fin de repas au restaurant de l'internat. Elle ne sera pas commentée par les médecins présents. Le centre hospitalier de Blois, un bâtiment ultra-moderne de neuf étages et de quatre cent cinquante lits, découvre petit à petit une grève administrative médicale qui ne fait que commencer.

Ce mouvement fait suite à une mobilisation progressive des chefs de service et des assistants (une trentaine à temps plein, une vingtaine à temps partiel) étalée sur près de six mois. Groupés dans un intersyndicat, ces médecins appliquent consciencieusement les directives nationales du syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (syndicat Garbay).

Au début du mois d'octobre dernier, *« les personnalités du ministère semblant faire cavalier seul et ne pas tenir compte de l'avis des syndicats »,* les médecins blésois répondent à un référendum sur les diverses modalités de grève qui pouvaient être suivies : grève du zèle, des consultations ou administrative. *« L'éventualité d'une grève,* estime-t-on néanmoins alors à Blois, *n'est pas imminente. »* Vers la fin du mois, ils sont tenus informés par le secrétaire général du syndicat Garbay du fait que *« M. Ralite aurait été vexé d'une lettre rédigée par le professeur Garbay dans laquelle il était écrit que le docteur Gilbert Millet — directeur adjoint du cabinet — « n'étant pas hospitalier connaissait peu les problèmes », dont on voulait l'entretenir ».*

Le tour de France de la santé du ministre est alors considéré par les médecins comme *« une propagande pour le parti communiste »*. Le bureau national du syndicat Garbay demande alors à ce que les médecins des hôpitaux soient *« prêts à la bagarre »*.

Cette bagarre commencera avec la journée de grève du 3 mars. Si l'on manifeste son mécontentement ce jour-là à Blois, ce n'est pas pour la défense du secteur privé — seuls deux médecins usent de cette possibilité — mais pour *« une réforme des statuts, des horaires de travail décents et le maintien du recrutement des internes par concours ».* Sans faire effectivement grève, les médecins des petits hôpitaux voisins de Vendôme et de Romorantin-Lanthenay manifestent leur soutien. De la même manière, les médecins blésois décident de suivre le mot d'ordre de grève administrative illimitée décidée au niveau national le 29 mars.

Les raisons de la grève se sont néanmoins modifiées : il s'agit maintenant du refus d'un décret sur la suppression du secteur privé avant l'élaboration des textes concernant le futur statut des médecins hospitaliers. Aujourd'hui, le mouvement se met petit à petit en place sans perturber aucunement le fonctionnement des services. Les membres de l'intersyndicat ont refusé d'emblée et à l'unanimité certaines des modalités proposées par Paris. C'est notamment le cas en ce qui concerne le relâchement de la participation médicale aux efforts pour les économies hospitalières, une proposition jugée *« trop mesquine »*. C'est aussi le cas pour le refus de signature des certificats de décès et pour la grève des cours aux personnels hospitaliers.

En revanche, on a bien fait confectionner des tampons *« médecin hospitalier en grève administrative »*, et une majorité de praticiens refusent de codifier les actes réalisés, de manière à rendre impossible la facturation hospitalière. Une photocopie d'une lettre adressée à M. François Mitterrand par la direction nationale du syndicat Garbay a été affichée dans tous les services.

Comme les paysans

Ce début de lutte — on évoque déjà un « durcissement » de l'action — laissent indifférents bon nombre des membres du personnel, qui jugent le mouvement avant tout « corporatiste ». Le bureau de l'internat s'est confraternellement mais sans enthousiasme associé au mouvement. Quant à la direction de l'hôpital, elle remarque que, dans un bon nombre de services, si les médecins ne codifient effectivement plus les actes, les surveillantes ou les infirmières continuent de le faire à leur place. *« La situation,* estime-t-on, *ne sera pas véritablement critique avant environ un mois ».*

Au restaurant de l'internat, le chirurgien a longuement exposé ses griefs. N'ayant jamais eu de secteur privé dans son service, il ne comprend pas que M. Ralite n'ait pas encore fait publier un décret l'assimilant point par point à un agent de la fonction publique. Pour lui, la grève actuelle est un *« réflexe viscéral »*, une défense légitime d'intérêts financiers, le seul moyen de faire effectivement pression *« comme viennent de le faire,* explique-t-il, *les paysans ». « Depuis des années* commente-t-il, *je crie dans le vide, il se trouve qu'aujourd'hui le mécontentement de la base coïncide avec celui de nos délégués syndicaux, alors je crie avec le vent : ça porte plus loin. »*

JEAN-YVES NAU.

M. Jean Weber directeur de la pharmacie est remplacé par le docteur Jacques Dangoumau

M. Jack Ralite, ministre de la santé, a annoncé, ce mercredi 31 mars, au cours du conseil des ministres, le remplacement de M. Jean Weber, directeur de la pharmacie et du médicament depuis 1977 et secrétaire général de la commission nationale de la pharmacopée depuis 1979, par le docteur Jacques Dangoumau de Bordeaux. Comme celle annoncée pour M. Hugon, ancien directeur général des Charbonnages de France, la décision prise à l'encontre de M. Weber s'apparente à une mise à l'écart, même si le communiqué du conseil des ministres indique que l'intéressé « sera appelé à d'autres responsabilités très prochainement ».

Chargée de préparer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement en ce qui concerne le médicament et les produits qui sont placés sous son contrôle, la direction de la pharmacie et du médicament avait sous sa juridiction toute la politique du médicament en France, par le jeu de sa triple attribution.

C'est d'elle que dépendent en effet les « affaires professionnelles et générales » du médicament (l'enseignement et les officines notamment), les « affaires scientifiques et techniques » et les « affaires économiques et industrielles », c'est-à-dire l'ensemble de l'industrie pharmaceutique et les divers aspects de la protection sanitaire, allant des autorisations de mise sur le marché à la pharmacovigilance, aux contrôles de qualité et de sécurité — et aux décisions d'admissions aux remboursements par la Sécurité sociale — ainsi qu'à leurs conséquences sur les entreprises.

Après de longues années d'éparpillement et d'un certain laxisme concernant la politique du médicament, la création par Mme Simone Veil en 1977 de cette direction administrative de haut rang et la nomination à sa tête d'un inspecteur des finances, le premier qui acceptait d'entrer au ministère de la santé, avaient donné à l'élaboration de cette politique une impulsion remarquable.

Les médicaments — leur fabrication, leur coût, leurs propriétés, leur toxicité éventuelle et leur mode de distribution — se voyaient enfin reconnus comme éléments déterminants, non seulement de la politique de santé, mais de l'activité industrielle française.

La direction de la pharmacie et du médicament est, aux côtés de la direction générale de la santé (que dirige le professeur Jacques Roux) et de la direction des hôpitaux (dirigée par M. Jean de Kervasdoué), l'un des trois piliers administratifs majeurs sur lesquels repose la politique de santé.

Entré au ministère de la santé en juin 1975 comme conseiller technique, M. Jean Weber, qui avait été nommé directeur de la pharmacie en 1977, avait donné à ce secteur une impulsion qualifiée par l'ensemble des professionnels concernés, médecins, pharmaciens, industriels ou associations de consommateurs, de remarquable.

La rigueur accrue apportée à la pharmacovigilance, à l'octroi des autorisations de mise sur le marché ou des remboursements, aux notices d'information sur les effets des médicaments, à la publicité et aux expérimentations cliniques, ont certes dérangé certains privilèges, certaines facilités ou certaines habitudes peu conformes à l'intérêt de la santé publique. Mais la nécessité d'une telle politique, inlassablement expliquée, avait fini par être largement comprise par les professionnels concernés.

C'est paradoxalement cette rigueur même et le refus de toute concession à quelque projet utopique, si louable soit-il, qui motive aujourd'hui le renvoi de M. Jean Weber, et il est permis de souhaiter que l'industrie française du médicament, l'une des premières du monde, ne subisse pas, au grand détriment des malades, les conséquences de ce départ. M. Weber rejoindra le corps de l'inspection des finances auquel il appartient.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

[Le docteur Jacques Dangoumau est né en 1935 à Bordeaux. Il n'a jamais exercé dans un cabinet. Universitaire, il a d'abord été professeur de pharmacologie à Bordeaux-II. Il est maintenant directeur du centre de pharmacovigilance, chef du service de pharmacologie clinique de Bordeaux et directeur du laboratoire de dosage des médicaments du C.H.R. de Bordeaux. Il a essentiellement étudié l'imputabilité des médicaments (diagnostic des effets indésirables), la pharmacocinétique (dosage des médicaments dans le sang et leur devenir dans l'organisme), les interactions médicamenteuses.

Le docteur Dangoumau est membre du P.S. depuis une dizaine d'années. Premier adjoint du maire du Bouscat, dans la banlieue de Bordeaux, il est également membre du conseil de la communauté urbaine de Bordeaux. Il fut candidat — malheureux — dans la première circonscription de la Gironde, lors des dernières élections législatives.]

CARNET

Décès

— Brive (19). Marmande (47).
M. Jean-Pierre Bardon et ses enfants,
Mme Raymond Fourcade,
Les familles Fourcade, Madranges, Bardon, Texier,
Le personnel de l'Association de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de la Corrèze,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Jean-Pierre BARDON,
née Marie-Claire Fourcade,
directeur de l'A.S.E.A.C.
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 2 avril 1982, à 10 heures, en l'église de Malemort (Corrèze), et l'inhumation au cimetière de Granon à Marmande (47), ce même jour, à 16 h. 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Björnson-Langen,
Ses enfants, ses petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de
M. Arne BJORNSON-LANGEN,
survenu le 24 mars 1982.
L'incinération a eu lieu dans l'intimité, au cimetière du Père-Lachaise, le 30 mars 1982.
Cet avis tient lieu de faire-part.
31, rue du Château,
92200 Neuilly.
Aulestad-Follebu (Norvège).

— Lina et Joëlle Chocteau
ont la douleur de faire part du décès de
Gérard CHOCTEAU,
survenu le 30 mars 1982, à Marseille.

— Paula Christophe,
Jacqueline et Marie Christophe,
Jean-François et Sophie Elberg,
Claude Coustou,
Tous ses amis,
ont la grande peine d'annoncer la mort de
Jean-Paul CHRISTOPHE,
le 29 mars 1982.
Les obsèques auront lieu à Menil-la-Tour.
78 bis, avenue Henri-Martin,
75016 Paris.
2, rue Gaston-de-Saint-Paul,
75016 Paris.

— Mme Laurence Hardy-Marais,
son épouse,
Et sa famille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
M. André HARDY,
conservateur
du musée de Valenciennes,
décédé à Valenciennes, le 30 mars 1982, dans sa cinquante-huitième année.
Les funérailles civiles auront lieu le samedi 3 avril 1982.
Réunion à la maison mortuaire (12, place Verte), à 9 heures
Inhumation au cimetière de Trélon, dans le caveau de famille, à 11 h 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— La Commission des Communautés européennes
a le triste devoir et le grand regret de faire part du décès de
M. le professeur Dr. Jur. (H.C.)
Walter HALLSTEIN,
ancien président de la Commission
de la Communauté économique
européenne,
survenu à Stuttgart, le 29 mars 1982, dans sa quatre-vingt-unième année.
Il a été l'un des pionniers de l'unification européenne à laquelle il avait consacré toute son intelligence et toutes ses forces.
Son souvenir restera gravé dans la mémoire de tous ceux qui ont eu le privilège de travailler avec lui pour la réalisation de cette grande idée.
La cérémonie officielle aura lieu le vendredi 2 avril 1982, à 11 heures, au Neuen Schloss, à Stuttgart.
L'office religieux sera célébré le même jour, à 14 h. 30, au Waldfriedhof à Stuttgart.
Bruxelles, le 30 mars 1982.
Gaston Thorn, président.
[Le Monde du 31 mars.]

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. René Raymond HUSSON,
conseiller technique
de l'Union africaine
et
ancien agent général
de l'U.A.P. en Côte-d'Ivoire,
survenu à Abidjan, dans sa cinquante-huitième année.
Un office religieux a été célébré en la cathédrale d'Abidjan, le 25 mars 1982.
L'inhumation aura lieu en France ultérieurement.
L'Union africaine,
B.P. 378 Abidjan.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Eugène
LESTRADE-CARBONNEL,
née Gisèle Brunetti,
survenu le 28 mars 1982.
De la part de :
Son époux,
Et de ses enfants.
Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité, en l'église Saint-Pierre de Brétigny-sur-Orge.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Pierre RAIMBAULT,
pilote de ligne,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945
avec palmes,
médaille de la Résistance,
médaille d'honneur
de l'aéronautique,
déporté résistant à Buchenwald,
conseiller municipal
de Vaucresson,
survenu le 30 mars 1982, dans sa soixantième année.

Remerciements

— Le général Germain Jousse remercie très vivement toutes les personnes qui ont bien voulu s'associer à son deuil, lors du départ de sa femme,
Mme Germain JOUSSE,
née Suzanne Brunel,
croix de guerre,
Résistance 1940-1942.
32130 Monblanc.

Anniversaires

— Pour le troisième anniversaire du décès du
docteur Paul DUCAS,
que ceux qui l'ont connu, aimé et apprécié joignent aujourd'hui leurs pensées aux nôtres.

— Pour le troisième anniversaire du décès de
Maryse CHOISY.
cérémonie en l'église Saint-Serge (93, rue de Crimée, Paris-19e), le dimanche 4 avril, à 12 h. 15.

Avis de messe

— Une messe sera célébrée à l'intention de
Maurice ESCHAPASSE,
conservateur
au Musée national d'art moderne,
le jeudi 15 avril, à 18 heures, en l'église Saint-Merri.
De la part de ses collègues du Centre Pompidou et de ses amis artistes, conservateurs et critiques d'art.

Bienfaisance

— A l'approche des fêtes de Pâques, les Petits Frères des Pauvres lancent un appel. Les dons peuvent être adressés aux Petits Frères des Pauvres, 64, avenue Parmentier, 75011 Paris (C.C.P. Paris 2463-98).

SPORTS

FOOTBALL

CRISE A L'A.S. SAINT-ÉTIENNE

Le président Rocher contesté

La crise latente qui couvait depuis plusieurs semaines au sein de l'Association sportive de Saint-Étienne a éclaté. Plusieurs membres du conseil d'administration, dont deux avocats, Mes Henri Fieloux et André Buffard, leurs porte-parole, entendent profiter de la prochaine réunion de cette instance, lundi soir 5 avril, pour demander des explications au président, M. Roger Rocher, et provoquer sa démission par un vote de confiance sur la politique générale du club.

Officiellement, M. Rocher devra surtout répondre de sa gestion. Après plusieurs années d'euphorie dans ce domaine, grâce à l'image de marque des Verts et à leurs performances en Coupe d'Europe, le club enregistrerait cette année un déficit d'exploitation (3 millions de francs, dit-on). Il devrait aussi répondre des appointements qui lui seraient versés sans l'aval du conseil d'administration, de même que des nouvelles attributions de M. Yvan Curkovic, l'ancien gardien de but, nommé par le président *« attaché auprès de la direction sportive »*. Enfin, l'accord conclu en décembre dernier avec l'International Management Group (I.M.G.) de l'Américain Mc Cormack pousserait le club à pratiquer une politique de vedettes au détriment de la formation des jeunes qui avait fait sa réussite.

Certains membres du conseil d'administration ne cachent pas qu'ils ne supportent plus *« l'exercice solitaire »* du pouvoir par M. Rocher, son *« comportement dictatorial »* ou ses *« attitudes de dérision vis-à-vis de ceux qui ne sont pas d'accord avec lui »*. Le fait n'est pourtant pas nouveau, et M. Rocher a fêté l'an dernier sa vingtième année de présidence.

En fait, l'éclatement de la crise ne semble pas étranger à la proximité de l'ouverture, le 15 avril, de la période des transferts. La cohabitation au sein du club de deux des joueurs vedettes, Michel Platini et Jean-François Larios, n'est plus possible la saison prochaine. Le premier arrive en fin de contrat alors que le second est encore lié au club pour un an. M. Rocher n'a jamais caché qu'il souhaitait conserver Michel Platini et a fait savoir à Jean-François Larios qu'il serait transféré.

Robert Herbin, l'entraîneur, qui apprécie beaucoup Jean-François Larios, n'admettrait pas d'être mis devant le fait accompli, tout comme il n'a jamais accepté la promotion d'Ivan Curkovic. A juste titre, il entend être consulté sur la politique sportive du club et aurait mis en balance sa démission avec la poursuite du mandat présidentiel.

Dans l'attente du prochain conseil d'administration, M. Rocher parle de « complot » et de « putsch ». Il se refuse pour l'instant à évoquer le fond de l'affaire en dehors des instances statutaires. *« Je serai peut-être obligé de partir,* dit-il, *mais je reviendrai. »*

GÉRARD ALBOUY.

INFORMATIONS « SERVICES »

VIVRE A PARIS

Jardins et rues

Les panneaux administratifs installés à l'entrée des squares et des jardins de la ville de Paris et *les plaques des noms de rue seront* désormais mieux « traités » par les services de la Ville. La mairie de Paris veut, en effet, mettre fin à uN certain laisser-aller à l'égard de ce « mobilier » urbain qUi conduisait soit au délabrement de ces panneaux, soit à l'anonymat de ces plaques.

Conter aux promeneurs l'histoire du jardin ou du bois dans lequel il se trouve, telle sera désormais la vocation de ces panneaux posés à l'entrée des parcs et jardins de la Ville. Vieux panneaux sur lesquels sont fixés, depuis toujours, les règlements et *les heures d'ouvertures de ces* espaces verts ou de ces aires de jeux. Lecture bien austère pour le public.

Des affiches vont donc être apposées sur ces supports pour relater les faits et les événements qui ont marqué soit la vie même du square, soit l'histoire du quartier voisin. Aucun ouvrage *global de références* n'existant à ce jour, la direction des parcs et jardins de la Ville de Paris s'est donc lancée dans un travail de recherchers paRticulièrement minutieux. Elle est aidée par une équipe de jeunes chercheurs aidés par des membres de la commission du Vieux Paris.

D'autre part, la réglementation concernant les plaques de noms de rues de la capitale va être complétée. Ainsi sera indiqué lorsque la voie porte le nom d'une personnalité disparue, l'activité ou la qualité de celle-ci. Cette nouvelle disposition, jointe à *l'obligation d'indiquer le numéro* de l'arrondissement sur toutes les plaques, va conduire les services de la Ville à fixer de façon précise les dimensions des lettres ainsi que les formes de ces plaques.

SERVICE NATIONAL

Recensement de la classe 1984

Les jeunes gens nés en avril, mai, juin 1964 sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile au plus tard le 30 avril 1982. Cette démarche peut être effectuée par les intéressés eux-mêmes ou par leur représentant *légal*.

Une brochure relative au choix de la date d'appel, aux dispenses, est *donnée dans les mairies au moment* du recensement. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des bureaux du service national. Les jeunes gens doivent, dans leur propre intérêt, accomplir cette formalité en temps *voulu pour bénéficier de cette information*.

Ceux qui ne satisfont pas aux *obligations de recensement risquent* d'être exclus du bénéfice du report spécial d'incorporation au-delà de 23 ans (candidats à l'aide technique ou à la coopération, scientifiques du contingent, médecins, pharmaciens, dentistes et vétérinaires).

Ceux qui, nés avant le 1er avril 1964, auraient omis ou négligé de se faire recenser, doivent se *faire connaître d'urgence à la* mairie de leur domicile pour régulariser leur situation.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 1er avril 1982 :

UN DÉCRET :

- Fixant les modalités d'attribution des indemnités pour travaux dangereux des personnels militaires.

UN ARRÊTÉ :

- Fixant les mesures techniques de conservation des ressources de la pêche dans certaines eaux maritimes françaises.

JEUX

LE LOTO

Cinq ans après sa naissance, le Loto français figure, par les enjeux qu'il draine, au deuxième rang des Lotos européens. Il occupe, si on le considère comme une entreprise à part entière, la soixante-neuvième place dans le classement par chiffre d'affaires des sociétés françaises et est une des plus rentables.

Le Loto représente aussi un important phénomène social qui intéresse chaque semaine onze millions de joueurs. Un « Que sais-je ? », le nº 1 959, vient de lui être consacré. Jean-Paul Betbeze raconte l'histoire du jeu, analyse comment il est pratiqué, donne des conseils.

★ P.U.F., 17 F.

BREF

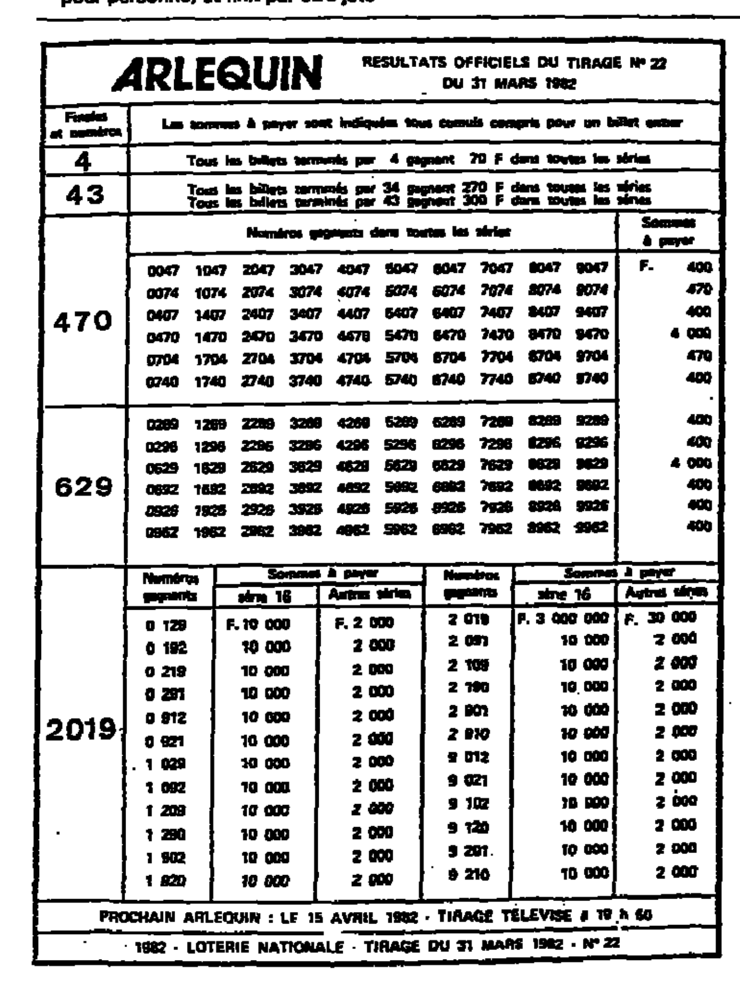
ENTRAIDE

COLLECTE DE MÉDICAMENTS. — *Depuis le 1er février, tous les pharmaciens* reprennent les médicaments non périmés que leur rapportent les particuliers. Après un tri sévère, le produit de la collecte est remis à un pool de six organisations humanitaires qui se chargent de l'acheminer vers les pays en voie de développement. Cette opération, lancée par l'Agence nationale *pour la récupération* et l'élimination des déchets (ANRED) devrait être étendue à l'ensemble de la France.

Les consommateurs achètent chaque année deux millions de boîtes et flacons de médicaments, dont ils n'utilisent qu'une partie. Le reste « dort » dans les armoires à pharmacie, sans profit *pour personne, et finit par être jeté à la poubelle. D'importantes* quantités de produits nocifs sont ainsi libérées dans la nature. La collecte entreprise devrait donc éviter la pollution et permettre la réutilisation des médicaments encore actifs.

POUR LES IMMIGRÉS A CRÉTEIL. — Une nouvelle association en faveur des immigrés vient de se créer à Créteil : l'AFRAM (Association africaine pour la formation, le retour et la réinsertion des Africains *migrants). Elle s'est donné* pour double objectif d'aider les travailleurs immigrés originaires des pays africains et de faciliter leur retour volontaire et leur réinsertion dans les structures socio-économiques de leur pays d'origine.

★ **AFRAM : Maison des associations, 1, rue François-Mauriac, 94000 Créteil.**



ARLEQUIN — RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE Nº 22 DU 31 MARS 1982

Finales et numéros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier
4	Tous les billets terminés par 4 gagnent 70 F dans toutes les séries
43	Tous les billets terminés par 34 gagnent 270 F dans toutes les séries. Tous les billets terminés par 43 gagnent 300 F dans toutes les séries

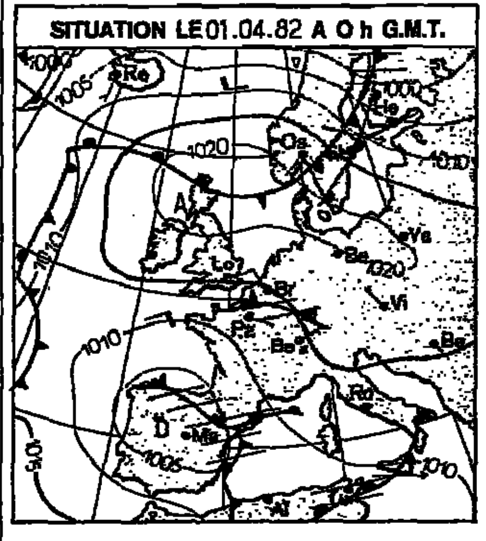
Finales	Numéros gagnants dans toutes les séries										Sommes à payer
470	0047	1047	2047	3047	4047	5047	6047	7047	8047	9047	F. 400
	0074	1074	2074	3074	4074	5074	6074	7074	8074	9074	470
	0407	1407	2407	3407	4407	5407	6407	7407	8407	9407	400
	0470	1470	2470	3470	4470	5470	6470	7470	8470	9470	4 000
	0704	1704	2704	3704	4704	5704	6704	7704	8704	9704	470
	0740	1740	2740	3740	4740	5740	6740	7740	8740	9740	400
629	0269	1269	2269	3269	4269	5269	6269	7269	8269	9269	400
	0296	1296	2296	3296	4296	5296	6296	7296	8296	9296	400
	0629	1629	2629	3629	4629	5629	6629	7629	8629	9629	4 000
	0692	1692	2692	3692	4692	5692	6692	7692	8692	9692	400
	0926	1926	2926	3926	4926	5926	6926	7926	8926	9926	400
	0962	1962	2962	3962	4962	5962	6962	7962	8962	9962	400

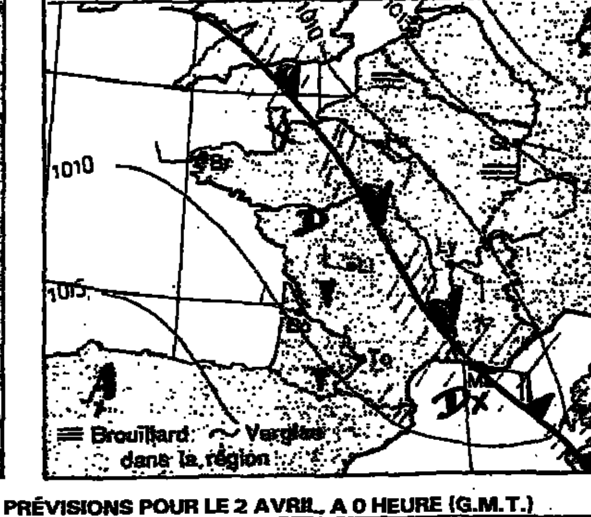
Finales	Numéros gagnants	Sommes à payer série 16	Sommes à payer autres séries	Numéros gagnants	Sommes à payer série 16	Sommes à payer autres séries
2019	0 129	F. 10 000	F. 2 000	2 019	F. 3 000 000	F. 30 000
	0 192	10 000	2 000	2 091	10 000	2 000
	0 219	10 000	2 000	2 109	10 000	2 000
	0 291	10 000	2 000	2 190	10 000	2 000
	0 912	10 000	2 000	2 901	10 000	2 000
	0 921	10 000	2 000	2 910	10 000	2 000
	1 029	10 000	2 000	9 012	10 000	2 000
	1 092	10 000	2 000	9 021	10 000	2 000
	1 209	10 000	2 000	9 102	10 000	2 000
	1 290	10 000	2 000	9 120	10 000	2 000
	1 902	10 000	2 000	9 201	10 000	2 000
	1 920	10 000	2 000	9 210	10 000	2 000

PROCHAIN ARLEQUIN : LE 15 AVRIL 1982 - TIRAGE TÉLÉVISÉ à 19 h 50

1982 - LOTERIE NATIONALE - TIRAGE DU 31 MARS 1982 - Nº 22

MÉTÉOROLOGIE





PRÉVISIONS POUR LE 2 AVRIL A 0 HEURE (G.M.T.)

Évolution probable du temps en France entre le jeudi 1er avril à 0 heure et le vendredi 2 avril à 24 heures :

La dépression centrée sur l'Espagne remontera sur le centre de la France en se comblant ; la perturbation pluvieuse qui lui est associée affectera notre pays en perdant de son activité, des précipitations abondantes pourront encore se produire sur nos régions méditerranéennes ; *elles tomberont sous forme* de neige en altitude.

Vendredi une bande de temps pluvieux se situant le matin près de la *Méditerranée, sur le Massif Central* et le Bassin parisien, gagnera dans la journée le Nord, le Jura et les Alpes. Tandis que les pluies deviendront plus rares sur ces dernières régions, elles persisteront près de la Corse, Côte d'Azur en prenant un caractère d'averses. Chutes de neige en altitude.

Assez belles éclaicies en Alsace après dissipation des brouillards matinaux.

Sur nos régions de l'Ouest et du Sud-Ouest, averses résiduelles suivies d'éclaircies de plus en plus marquées.

Les vents seront assez forts de sud-est près de la Méditerranée et dans la vallée du Rhône ; ils seront modérés ailleurs, s'orientant au nord-ouest de la Bretagne à l'Aquitaine.

Températures maximales en hausse sauf sur le quart sud-est du pays.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 31 mars ; le second, le minimum de la nuit du 31 mars au 1er mars) : Ajaccio, 16 et 6 degrés ; Biarritz, *10 et 6* ; Bordeaux, *7 et 5* ; Bourges, 7 et 1 ; Brest, 8 et 3 ; Caen, 7 et 2 ; Cherbourg, 7 et 4 ; Clermont-Ferrand, 9 et 1 ; Dijon, 6 et 1 ; Grenoble, 10 et 1 ; *Lille, 10 et 5 ; Lyon, 10 et 3 ; Marseille*, 12 et 8 ; Nancy, 6 et 1 ; Nantes, 8 et 5 ; Nice, 13 et 10 ; Paris-Le Bourget, 7 et 2 ; Pau, 11 et 6 ; Perpignan, 13 et 8 ; Rennes, 10 et 3 ; Strasbourg, 9 et 1 ; Tours, 6 et 0 ; Toulouse, 9 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 20 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 21 et 10 degrés ; Amsterdam, 10 et 2 ; Athènes, 20 et 13 ; Berlin, 10 et 0 ; Bonn, 13 et — 1 ; Bruxelles, 10 et 2 ; Le Caire, 28 et 10 ; Canaries, 23 et 14 ; Copenhague, 9 et — 2 ; Dakar, 23 et 17 ; Genève, 9 et 0 ; Jérusalem, 20 et 8 ; Lisbonne, 15 et 8 ; Londres, 10 et 4 ; Luxembourg, 7 et 0 ; Madrid, 7 et 5 ; Moscou, 6 et — 2 ; Nairobi, 28 et 16 ; New-York, 13 et 7 ; Palma-*de-Majorque, 12 et 12 ; Rome, 17 et 5* ; Stockholm, 12 et 1 ; Tunis, 21 et 11 ; Tozeur, 29 et 15.

L'ÉTAT DE LA NEIGE EN FRANCE

L'épaisseur de neige reste importante sur tous les massifs au-dessus de 1 500 mètres environ. Sur les Alpes du nord des chutes de neige localement abondantes et dépassant 40 à 50 centimètres *se sont produites du Chablais* à Belledone, et l'instabilité de surface est très marquée sur le Mont Blanc, la Haute-Tarentaise et la Haute-Maurienne. Sur les Alpes du sud, les chutes de neige ont été faibles de l'Oisans au Mercantour, mais au-dessus de 2 200 à 2 400 mètres des plaques de neige, peu consolodée subsistent par endroits, notamment sur le Queyras.

Sur les Pyrénées, la neige est souvent croûteuse par regel *sur les versants-sud* et ouest, et elle est tassée sur les versants est et nord. Des chutes de neige sont attendues jeudi et vendredi sur les Pyrénées orientales, les Alpes du sud et la Corse.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DU JARDINAGE

TIRAGE Nº 21 DU 31 MARS 1982

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F.)	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F.)
1	391	500	6	946	500
	411	500		7 996	2 000
	601	500		8 336	2 000
	821	500		9 826	2 000
	6 881	2 000		55 306	10 000
2	332	500	7	97	200
	942	500		46 647	10 000
	3 132	2 000	8	78	200
	44 952	10 000		208	500
	47 492	10 000		69 608	10 000
3	363	500	9	9	100
	5 963	2 000		39	300
4	65 474	10 000		209	600
	211 754	1 000 000		439	800
5	5	100		499	600
	75	500		569	600
	065	600		679	600
	695	600		1 269	2 100
	795	600		9 389	2 100
	3 875	2 500		21 609	10 100
	7 885	2 100		27 219	10 100
	08 765	10 100		175 729	4 000 100
6	786	500	0	340	500
				360	500
				83 240	10 000

PROCHAIN TIRAGE TRANCHE D'AVRIL DES SIGNES DU ZODIAQUE LE 7 AVRIL 1982 à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

LOTO — TIRAGE Nº 13 : 23 27 28 32 39 40 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 12

PROCHAIN TIRAGE LE 7 AVRIL 1982 VALIDATION JUSQU'AU 6 AVRIL APRES-MIDI

LOTERIE NATIONALE - TIRAGE DU 31 MARS 1982 - Nº 21

PARIS EN VISITES

SAMEDI 3 AVRIL

« L'œuvre de Gustave Moreau », 10h 30, 14, rue de La Rochefoucauld, Mme Meyniel.

« Institut de France », 15 h, 23, quai Conti, Mme Garnier-Ahlberg.

« *Rodin en l'hôtel Biron* », 15 h, 17, rue de Varenne, Mme Bouquet des Chaux.

« L'Impressionnisme », 15 h, 2, rue Louis-Boilly, Mme Meyniel.

« Rues des Saints-Pères et du Dragon », 15 h, angle rue des Saints-Pères, Boulevard Saint-Germain, Mme Pennec.

« Hôtel de Sully », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, Mme Vermeersch.

« *Davioud* », *16 h, 62*, rue Saint-Antoine, M. Lépany (Caisse nationale des monuments historiques).

« La Conciergerie », 15 h, 1, quai de l'Horloge (l'Art pour tous).

« Musée du Grand Orient », 15 h, 16, rue Cadet (Approche de l'art).

« *Le Vieux Marais* », *14 h 30, 2, rue* de Sévigné (A travers Paris).

« Faubourg Saint-Jacques », 15 h 15, 7, rue Soufflot, Mme Barbier.

« Hôtel de Lassay », 15 h, 8, place du Palais-Bourbon, Mme Camus.

« Montmartre », 15 h, métro Abbesses (*Connaissance d'Ici et* d'Ailleurs).

« L'Opéra », 12 h, devant la façade à droite, Mme Hager.

« L'Islam », 15 h, place du Puits-de-l'Hermite, Mme Hauller.

« Saint-Julien-le-Pauvre », 15 h, devant l'église (*Histoire et archéologie*).

« Montmartre », 15 h, métro Abbesses M. P.-Y. Jaslet.

« La basilique de Saint-Denis », 15 h, portail central (Lutèce visites).

« Le Marais », 14 h 45, façade de Saint-Gervais, M. de La Roche.

« La Banque de France », 15 h, 1, place Malesherbes (Paris et son histoire).

« Quartier de la tour de Nesle », 15 h, métro Pont-Neuf (Résurrection du passé).

« De Monet à Matisse », 14 h 45, 13, avenue du Président-Wilson (Tourisme culturel).

« La peinture française du dix-septième siècle », 11 h, Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

14 h 30, 5, rue Largillière, Mme V. Bolze : « La spirale mystique » (Nouvelle Acropole).

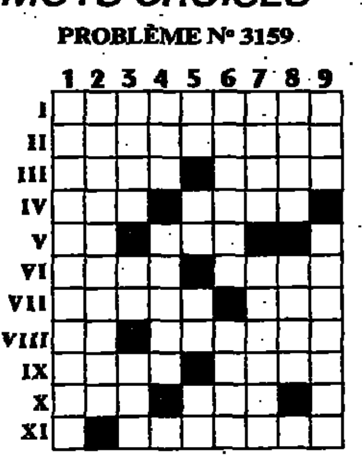
14 h 45, 64, rue du Rocher, Mme D. Godet : « Si tu n'es pas gentille, tu ne feras pas de cinéma » ; M. C.-H. Leconte : « Les poèmes barbares de Leconte de Lisle » ; M. C.-G. Marcus : « La politique étrangère de la *France aujourd'hui* » (*Club* du faubourg).

15 h, salle Psyché, 15, rue J.-J. Rousseau, M. A. Dumas : « Hommage à Allan Kardec »,

15 h, 68, rue François-Miron, Mme M. Pinault : « Évolution de l'hôtel parisien du *seizième au dix-huitième siècle* ».

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 3159



HORIZONTALEMENT

I. Succession d'épreuves. — II. Plus d'un y a laissé des plumes au Grand Siècle. — III. Ses chanteurs ont un talent relatif. Capitale noire. — IV. Concerne différemment le canard et le hibou. Terme mycologique. — V. Numéro d'ordre d'un roi généreux ou d'une pauvre république. Va de babord à tribord. — VI. Théorie à laquelle chacun adhérait à l'époque des vaches maigres. Producteur parfois anonyme. — VII. En ce domaine, certains êtres inférieurs nous sont infiniment supérieurs. Démonstratif. — VIII. Ourler, mais pas sur les bords. Excès de vitesse à Vincennes. — IX. Mettait tout le monde dans le vent. Croc planté dans la chair. — X. Plan. Terre grecque. — XI. Telles des peaux affermies.

VERTICALEMENT

1. Investigateur utilisant des clés pour s'introduire dans le secret. — 2. Purificateur des âmes noires. — 3. Quand le lit ne suffit plus à l'Amour. Article. Il faut vraiment être patient pour le garder. — 4. Peut gonfler une manche. Marron pas très chaud. — 5. Sœurs de concert dans un duetto. Lit de milieu flamand. Son ou lumière. Privatif. — 6. Entreprise de nettoyage. Treize papes et six empereurs. — 7. Carnassier. Domaine de la mini-*jupe traditionnelle*. — 8. Arbre sous lequel on peut prendre racine. C'est quand il est très fatigué qu'il quitte son fauteuil. — 9. Devant le nom d'une jeune fille qui ne l'est plus. Moments critiques où se joue le sort d'un siège sous l'assaut des phalanges.

Solution du problème nº 3158

Horizontalement

I. Faïencier. — II. Aorte. Spa (le faro est une bière belge). — III. Mur. Obas. — IV. Itinérant. — V. *Télé. Ça.* — VI. *Icare. Rh.* — VII. Altier. Et. — VIII. Roi. Aime. — IX. Isole. Têt. — X. Névé. Ne. — XI. Et. Sénats.

Verticalement

1. Familiarité. — 2. Août. Clos. — 3. Irritation. — 4. Et. Néri. Les. — 5. Ne. Elée. Eve. — 6. Ore. Ra. En. — 7. Isba. It. — 8. Epanchement. — 9. Rasta. Têtes.

GUY BROUTY.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins *avant leur départ*.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

هكذا من الأصل

Le Monde

LIVRES

Une histoire jamais finie : le nazisme

Speer contre Himmler

DERNIER livre d'Albert Speer, disparu l'an dernier, *l'Empire SS* risque de déconcerter les simples curieux par une foule de détails techniques et un plan assez anarchique. Pour les spécialistes du III[e] Reich, en revanche, ce témoignage est des plus précieux puisqu'on y trouve le récit très minutieux de la lutte qui opposa pendant la guerre l'auteur — à l'époque ministre de l'armement — et le chef des SS, Heinrich Himmler : un combat sans merci, dont l'enjeu était la conquête du pouvoir économique et, à terme, du pouvoir tout court.

Les visées hégémoniques du Reichsführer SS ont certes été signalées depuis quarante ans par de nombreux historiens : à ce jour, elles n'avaient pourtant jamais été analysées avec un tel luxe de précisions. Désireux, au départ, d'écrire une étude sur l'armement allemand pendant le deuxième conflit mondial, l'ex-architecte de Hitler a en effet découvert, en accomplissant des recherches aux archives fédérales de Coblence, d'innombrables pièces inédites, qui toutes attestent combien était fondée la suspicion dans laquelle il tenait Himmler, dont l'objectif majeur, à partir de 1941, fut bel et bien la constitution d'un immense empire industriel au profit de l'« ordre noir ».

Le dérèglement mental des dirigeants SS

Ce projet grandiose, Speer s'attache à en établir la réalité, à souligner les interventions constantes des SS dans le secteur de l'industrie de guerre, à mettre en lumière enfin les nombreux coups bas téléguidés contre lui. Dans les dernières années, il semble qu'il ne se soit guère passé de mois, sinon de semaine, sans que Himmler et ses acolytes aient tenté de faire adhérer le Führer à leurs vues. La thèse ici soutenue a toutes les allures de la vraisemblance, car plus d'une fois Hitler trancha en faveur des SS. Il les autorisa même en 1942 à faire travailler des prisonniers dans les usines d'armement installées sur les lieux de détention et placées sous leur seule autorité. Au grand dam évidemment de l'auteur, qui se voyait ainsi dépossédé d'une partie de ses prérogatives et qui estimait, non sans raison, que les détenus auraient été plus productifs dans des firmes privées que dans les camps où sévissait la pire corruption.

Ces absurdités — qui expliquent l'échec final — Albert Speer ne se fait pas faute de les dénoncer. Si suspect que puisse paraître son réquisitoire, il n'en jette pas moins une lumière crue sur le dérèglement mental qui affectait de nombreux dirigeants SS, à commencer par le premier d'entre eux. Himmler passait le temps qu'il ne consacrait pas à l'élimination des juifs à se lancer dans des entreprises au mieux coûteuses, au pis totalement chimériques : telle cette idée singulière de vouloir extraire du carburant des racines de sapin ! Chaque semaine une nouvelle lubie naissait dans cet esprit enfiévré, et Speer se souvient de la stupeur des techniciens lorsque le Reichführer proposa, le plus sérieusement du monde, soit de construire des usines dans des grottes de montagne inaccessibles, soit de les immerger au fond de lacs préalablement asséchés !

Pourquoi l'ancien favori de Hitler se lance-t-il dans une telle charge contre le SS ? La question s'impose malgré l'intérêt du récit. Certes, d'entrée de jeu, Speer nous avertit que son ouvrage ne constitue nullement une autojustification et, à refaire en sa compagnie ce voyage dans le temps, on a effectivement de prime abord le sentiment qu'il plaide coupable et ne cherche plus à fuir ses responsabilités. En ce sens le livre est habile et le risque est grand de voir des lecteurs peu avertis s'extasier devant une autocritique somme toute rare. L'impression de sincérité ne résiste, hélas, pas longtemps à un examen attentif.

ERIC ROUSSEL.

(Lire la suite page 17.)

Fascination de l'apocalypse

SAUL FRIEDLANDER estime à juste titre que toutes les interprétations du nazisme et leurs postulats de base, ont, pour le moins, été incomplètes. Les unes, marxistes ou libérales ou d'extrême droite, s'inspirent d'une « *normalisation à outrance au nom d'un cadre conceptuel établi* » et laissent toujours en marge la « solution finale » du problème juif, c'est-à-dire l'extermination. Les autres font appel à la mystique, à « *un déchiffrement de forces surnaturelles dont la clé ne nous est pas donnée* », ce qui « *rend dérisoire toute action rationnelle dans l'ordre du politique* ».

reconstitution des événements et de leurs aléas. Il lui est arrivé un jour de rechercher du côté de la psychohistoire des instruments pour disséquer les phénomènes collectifs sans précédents, des tables de référence à des catégories de jugement peu usitées dans l'univers dit « de la science historique ». Il a reconnu qu'un tel recours était au moins prématuré, si même il n'est pas radicalement illusoire.

Aujourd'hui, Saül Friedländer tente de lire le nazisme à travers le « *nouveau discours sur le nazisme* » qui s'est instauré aux environs de 1960. Il prend ses exemples dans des œuvres de large diffusion, travaux historiques ou romans : le film de Syberbeg sur Hitler, les *Mémoires* d'Albert Speer, *le Roi des aulnes*, de Michel Tournier, *le Transport d'A.H.*, de George Steiner, et *Lacombe Lucien*, le film de Louis Malle.



★ *Dessin de Bérénice CLEEVE.*

Il n'empêche que chacune de ces interprétations, une fois acceptée, aboutit à cette constatation : « *cela n'explique pas tout* ». Ce qui fait défaut pour comprendre tout à fait, pour discerner si le « mal » menace encore et comment, mais surtout pour conjurer la culpabilité implicite et active des contemporains demeurés passifs. Saül Friedländer tente de le chercher ailleurs.

Il a été, il est encore, un bon historien professionnel, scrupuleux dans la mise à jour d'explications concrètes et dans la

En l'occurrence, l'historien qui prétend « dire le vrai » à travers des « expertises », rédigées dans sa langue de bois, n'y atteint pas mieux que le cinéaste ou le conteur

JACQUES NOBÉCOURT.

(Lire la suite page 17.)

le feuilleton

SIAM, DE MORGAN SPORTES

Une fameuse aventure

par Bertrand Poirot-Delpech

QU'EST-CE qui fait, au juste, qu'après quelques pages, on ne lâche plus un livre ? Ou plutôt, qu'est-ce qui fait qu'un livre ne nous lâche plus, puisque, enfin, des deux, c'est lui qui embobine l'autre ?

Cette question valable pour tous les genres, du policier à la philo, les premières œuvres l'éclairent mieux que les œuvres de maturité, parce qu'elles retiennent l'intérêt malgré leurs défauts, et souvent par eux.

C'est le cas d'un premier roman, *Siam*, passé presque inaperçu, irritant par beaucoup d'aspects, et dont, pourtant, on ne se détache pas, à cause de l'agacement même où il met exprès.

LE public passe pour aimer les intrigues haletantes (menées à un « train d'enfer », promettent les couvertures !) : *Siam* se garde de cultiver le suspens. Le narrateur, nommé Mokhène, s'il disparaît finalement dans la jungle, sans doute fou, ne vit pas des aventures échevelées.

Economiste, il prépare, avec un certain Yack, une thèse sur la paupérisation des masses paysannes du cru. En fait, il court les bordels de Chiengmai, collectionne les petites « puyings », fume le gandja et l'opium. L'exotisme, dont le public est réputé friand, se résume à des reflets de pubis ras sous les éclairs de néon verts et roses. La « fameuse aventure » dont Mokhène se glorifie est plutôt intérieure.

SI cette équipée subjective réussit à captiver, c'est que l'homme, direz-vous, est attachant. Il s'en faut ! Du début à la fin, il étale un sentiment de supériorité proprement mégalomaniaque. Il n'a pas assez de superlatifs pour vanter sa beauté et son intelligence. L'humanité alentour lui paraît peuplée de larves méritant à peine de vivre à son ombre...

Témoin le compagnon de voyage, Yack. Dès les premières lignes, cet ancien trotskyste reconverti dans les cosmétiques est traité plus bas que terre. Il n'est question que de son corps repoussant, de ses cheveux crêpelés, de ses doigts boudinés et gras, de sa lâcheté avec les femmes, de sa saleté à table, au lit.

Intellectuellement, c'est le néant. Yack ne sait que voler pensées et propos au seigneurial narrateur. Le souffre-douleur consentant se double, chez lui, d'un vampire, dont Mokhène, de son côté, savoure l'abjection.

CES relations sado-masochistes constituent le plus étrange de l'aventure. L'amour et la haine s'y mêlent avec une belle âpreté. Yack symbolise, aux yeux écœurés, hargneux, et secrètement fascinés de Mokhène, toute l'étrangeté gluante du corps, de l'Autre.

A part deux brefs contacts qui ont marqué leur histoire aussi fortement que la chute de Saigon en 1974 (une main passée dans les cheveux, un index mordu), Mokhène et Yack ne communiquent que par la conversation et, accessoirement, l'argent. A la lumière de leurs affrontements, où l'analité l'emporte sur la génitalité, l'échange de paroles et de monnaie ressemble à un trafic organique, à des chapardages d'aliments ou de déjections.

Comme chez Beckett, on est moins devant deux êtres distincts que devant deux éléments d'une même personne éclatée, deux morceaux d'un ver de terre tranché d'un coup de pelle : d'un côté, le moi vaniteux revendiquant le monopole de la conscience et de la culture ; de l'autre, pouah ! le viscère.

DE quoi prendre le lecteur à la glu ! Et, pourtant, ce n'est pas ce pataugeage psychotique qui rend fameuse l'aventure. Quoi, alors ?

La phrase, il me semble, et bien qu'elle comporte peu de bonheurs. Sans alinéa, le texte s'encombre de parenthèses et d'adjectifs. On y rencontre constamment des surcharges du genre : « *L'ascendant niveau de doré liquide* », « *Mon argentée cuillère* », etc. Depuis quelques trimestres, on voit prospérer, dans l'essai comme dans la fiction, ce mélange de n'importe quoi péremptoire et de risible préciosité. Signe d'enflure poseuse qui ne trompe pas : la généralisation de « en », mis pour « dans », quand rien ne l'impose. L'époque, côté style, semble atteinte de fatuité galopante, d'anémie graisseuse.

Mais l'auteur de *Siam* a le don d'inspirer au lecteur l'espèce d'attraction-répulsion que le narrateur provoque chez son compagnon. On tolère ses défauts tapageurs. On consent à la violence enveloppante de sa suffisance et de sa jactance. En quelques phrases maniées tel le lasso, Morgan Sportes oblige à subir sa folie la plus arrogante, la moins sympathique.

Il existe un art de se faire accepter en se rendant *odieux* ; de séduire en horripilant.

★ SIAM, de Morgan Sportes, Seuil, 222 pages, 59 F.

Guillaume Tell 1938

ILS ne furent pas nombreux, les attentats contre Hitler. La tentative qui l'inquiéta le plus fut celle, en 1938, d'un étudiant en théologie de vingt-deux ans, citoyen de la neutre Helvétie. « *Contre un idéaliste préparant un attentat et prêt à risquer sa vie sans réserve, il n'y a positivement rien à faire* », devait déclarer le dictateur. A quoi fait écho le cri du feld-maréchal Rommel apprenant que la bombe placée le 20 juillet 1944 par Stauffenberg sous la table de Hitler avait épargné celui-ci : « *Ne s'est-il pas trouvé un seul Allemand avec un pistolet d'ordonnance ?* »

« *Non, il ne s'est pas trouvé un seul Allemand avec un pistolet, il n'y a eu que ce confédéré ! Et il a agi six ans avant celui qui fit sauter l'état-major allemand...* », écrit Rolf Hochuth, l'auteur du *Vicaire*, qui fit connaître, en 1976, le cas, resté à peu près ignoré, de Maurice Bavaud, guillotiné en 1941 pour cet attentat. Le dramaturge allemand voit en lui un Guillaume Tell moderne, un héros de notre temps, qui attend son Plutarque.

L'écrivain suisse Nicolas Meienberg est connu pour sa façon froide et ironique de déranger le confort moral de ses compatriotes. On lui doit *l'Exécution du traître à sa patrie Ernst S.*, enquête sur un lampiste fusillé pour l'exemple en Suisse pendant la dernière guerre. Il ne hausse pas le ton pour raconter la pathétique, dérisoire et noble épopée de Maurice Bavaud, son frère en rébellion. Il expose les faits, rassemble témoignages et documents, relate l'enquête qu'il a menée avec une équipe de cinéastes pour le film *Es ist kalt in Brandeburg*, qui retrace l'histoire de Maurice Bavaud, et il laisse intacte l'énigme posée par la personnalité et l'acte de cette Antigone au masculin qui met nos consciences au défi sur la question du tyrannicide.

Etait-il de gauche ou de droite, était-il fou, était-il naïf à pleurer, ce garçon « *grand, beau comme les jeunes guerriers d'Homère* » (Hochuth) qui prend le train pour l'Allemagne, au lendemain des accords de Munich, seul, muni d'un petit pistolet 6,35 et décidé à tuer, au prix de sa propre vie, le gangster que 90 % du peuple allemand considèrent comme leur sauveur ?

Un ancien séminariste

Il était fils d'un postier neuchâtelois, catholique en pays protestant ; il avait commencé un apprentissage de dessinateur technique, puis il choisit de devenir missionnaire — c'était, pour ce très petit bourgeois suisse, le seul espoir de voyager, — et il entra, à dix-huit ans, au petit séminaire de Saint-Ilan, près de Saint-Brieuc, en Bretagne, où régnaient une discipline rigoureuse et les idées de la droite catholique. Il s'y lia d'amitié avec un jeune séminariste, Marcel Gerbohay, qui se donnait pour un neveu du tsar et se préparait à sa prochaine accession au trône, une fois que l'Allemagne aurait abattu le communisme en Russie.

C'est du moins ce qu'affirme l'acte d'accusation devant le tribunal allemand qui condamna à mort Gerbohay, arrêté en Bretagne en 1943, deux ans après l'exécution de Bavaud. Ainsi ce dernier aurait-il voulu assassiner Hitler parce que le Führer n'attaquait pas l'Union soviétique. Cette thèse est reprise par un historien, Klaus Urner, pour qui l'assassinat projeté par Bavaud illustre un cas de « *folie à deux* », jugement dans lequel Nicolas Meienberg voit une seconde décapitation du jeune homme.

Ce qu'on sait d'une façon certaine, c'est que Bavaud se rendit à Munich, qu'il assista à la « nuit de Cristal », qu'il obtint une place au premier rang de la tribune officielle devant laquelle défilaient les dignitaires nazis, Hitler en tête, pour la commémoration du coup d'Etat manqué du 9 novembre 1923. Il renonça à tirer, le Führer passant à une dizaine de mètres de lui, ce qui était trop loin pour que, avec une arme de si petit calibre, il eût une chance de le tuer. Il gagna alors Berchtesgaden, où il faillit être reçu par le Führer. Les secrétaires de Hitler lui ayant conseillé de se rendre à la chancellerie, à Berlin, il prit, sans billet, un train pour aller chercher de l'argent en France — il ne lui restait que 1 mark en poche, — et un contrôleur le remit à la police. Interrogé sur l'arme et la fausse lettre d'introduction auprès de Hitler qu'il portait sur lui, il avoua — après quels sévices ? — son projet d'attentat. Selon le procès-verbal nazi, il aurait déclaré : « *J'ai formé mon projet de mon propre mouvement, considérant que la personnalité du Führer était un danger pour l'humanité et croyant par cet acte rendre un service à l'ensemble de la chrétienté.* »

Etonnante « révision »

On sait aujourd'hui que, à la même époque, un agent anglais, résidant à Munich, avait préparé un plan imparable pour assassiner Hitler lors d'un défilé : l'Intelligence Service le rappela aussitôt. Les services secrets français, quant à eux, avaient demandé un rapport psychiatrique sur Hitler à l'aliéniste suisse Oscar Forel, et celui-ci, après examen à distance, recommanda de toute urgence son élimination physique — à quoi il ne fut évidemment pas donné suite.

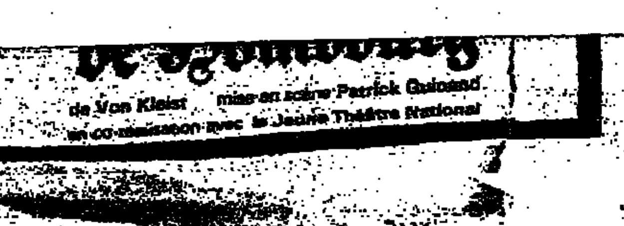
En 1955, un procès en révision devant un tribunal d'Allemagne fédérale condamna Maurice Bavaud à cinq ans de détention et cinq ans de perte des droits civiques, considérant que Hitler avait droit à la protection de sa vie comme n'importe quel individu. Ce jugement fut cassé l'année suivante et un non-lieu prononcé, considérant que l'attentat n'avait pas reçu un commencement d'exécution suffisant.

L'affaire Bavaud fut gardée secrète, d'un commun accord entre les gouvernements nazi et suisse, pour éviter toute détérioration de leurs rapports sous la pression de l'opinion publique des deux pays. Maurice Bavaud fut exécuté sans avoir une seule fois reçu la visite de l'ambassadeur suisse à Berlin, Frölicher, connu pour ses sympathies nazies. La famille, durement éprouvée, et prévenue seulement après l'exécution, accepta de se taire. Le père, en bon Suisse, avait une confiance totale dans les autorités de son pays, qui abandonnèrent le fils à son sort.

Y aura-t-il un jour une rue Maurice-Bavaud dans sa ville natale, Neuchâtel ? Ce serait demander à Créon d'honorer Antigone. Hitler avait pressenti les choses autrement : après cet attentat manqué, il interdit que soit étudié dans les écoles et représenté sur les scènes le *Wilhelm Tell* de Schiller.

MICHEL CONTAT.

★ MAURICE BAVAUD A VOULU TUER HITLER, de Nicolas Meienberg. Traduction de Luc Weibel, préface de Gérard Valbert. Editions Zoé, diffusion Alternative, 36, rue des Bourdonnais, 75001 Paris, 202 p., 49 F.



l'ingérence absolue des produits américains. Mais il a eu des conséquences néfastes, qui ne peuvent que s'accroître : les exploitants indé-

cinémas « 14-Juillet », MK-2 Diffusion) ne peut qu'applaudir aujourd'hui la volonté d'...

S'il y a séparation du GIE Gaumont-Pathé (on coupe Gaumont ...

CLAIRE DEVARRIEUX.

la vie littéraire

La mort d'un militant positiviste

Il y a quelques semaines décédait, à Rio-de-Janeiro, Paulo-Berrêdo Carneiro, une des plus fortes personnalités de l'école positiviste brésilienne. Jeune chercheur à l'Institut Pasteur et lauréat de l'Ecole de médecine de Paris, il fut le premier à isoler l'alcaloïde du curare, utilisé par les Indiens de l'Amazonie. Diplomate, puis représentant permanent du Brésil à l'Unesco, Paulo Carneiro réunit et publia l'œuvre de *jeunesse et la correspondance* d'Auguste Comte, redonnant vie à la maison de la rue Monsieur-le-Prince, où vécut le philosophe. Après des années de recherche, que lui-même et des positivistes brésiliens financèrent, Paul Carneiro a pu récupérer la plupart des manuscrits de Comte, offerts *ensuite à la Bibliothèque nationale.*

Pendant les sombres années où des centaines d'exilés brésiliens sont arrivés à Paris, Paulo Carneiro a ouvert sa maison à ses jeunes compatriotes, qu'il a su captiver, en dépit des préjugés et de la méconnaissance que beaucoup d'entre eux nourrissaient *vis-à-vis du positivisme.*

Se sachant condamné par une cruelle maladie, Paulo Carneiro a passé les dernières années de sa vie à achever l'édition de la correspondance d'Auguste Comte.

Si demain l'œuvre de Comte prend la place qu'elle mérite dans les sciences *humaines françaises, l'effort que cet homme* exquis, humaniste, a accompli pendant son long séjour à Paris prendra toute sa mesure.

L.-F. DE ALENCASTRO.

Le colloque suspendu

Nous recevons de M. Yves Chevrel, professeur de littérature comparée à l'université de Nantes, la lettre suivante :

Un colloque universitaire international sur « Le naturalisme dans les littératures de langues européennes » devait se tenir à l'université de Nantes du 22 au 24 avril. Il ne se tiendra pas. Il est reporté à une date ultérieure. La raison de ce report : l'emprisonnement, depuis le 12-13 décembre 1981, *du professeur polonais Halina Suwala* (université de Varsovie), invitée — depuis octobre 1981 — à ce colloque, aujourd'hui détenue dans le camp-prison de Darlowko, et pour laquelle ses collègues éprouvent les plus vives inquiétudes.

En dépit des nombreuses démarches faites au niveau international, les autorités polonaises sont restées jusqu'ici totalement muettes sur le sort de Mlle Suwala.

C'est pourquoi, en accord avec de nombreux participants, français et étrangers, prévus pour ce colloque (qui doit prendre la suite d'un précédent colloque organisé par *Mlle Suwala à Varsovie, en octobre 1979*), en accord aussi avec les enseignants de la faculté des lettres de Nantes, je me suis vu dans l'obligation de reporter ce colloque.

Est-ce le début de la fin de la coopération scientifique avec la Pologne et les *chercheurs polonais ? Je* ne le souhaite nullement. J'espère que les autorités polonaises comprendront qu'elles ne peuvent prendre le risque d'une rupture, à tous égards scandaleuse, surtout quand il s'agit de la Pologne et de la France. Les universitaires français demeureront toujours désireux de coopérer avec leurs collègues polonais : encore faut-il que ceux-ci soient libres de le faire.

Pour que le Fou vive

Cela fait déjà un bon nombre de numéros que *Le fou parle* nous prédit sa mort prochaine. Ses meilleurs amis riaient aux larmes du malade imaginaire. Attention, cette fois, c'est vraiment sérieux ! Jacques Vallet, son *directeur, croule sous les dettes. Le Fou* a trouvé plus de dix mille lecteurs, mais ses lecteurs ont bien du mal à le trouver... Car les N.M.P.P. ne prennent pas sa distribution au sérieux.

Un quart d'heure avant sa mort, *le Fou* (n° 20, avril-mai) fait encore envie. Aslan, Sempé, Topor, Cardon, pour ne citer qu'eux, l'illustrent avec plus de férocité que jamais. Un texte introuvable de Raymond Guérin résume par antiphrase l'esprit de toute la revue : *« L'individu, voilà l'ennemi ! »* François Bott, André Laude, Marcel Moreau parlent de solitude et Roland Jaccard de ses rencontres.

Le Fou n'a pas besoin d'un médecin, mais tout simplement du renfort financier souvent promis, jamais arrivé. Et, dans l'immédiat, de lecteurs tenaces qui le réclament dans tous les kiosques où il devrait être. — JACQUES LE RIDER.

Le bloc magique de Freud

En 1925, Freud publiait un articulet sur un petit appareil récemment commercialisé : le *bloc magique, qui lui semblait être une « bonne métaphore pour représenter le fonctionnement psychique »*. Ce texte, qui se présente comme un divertissement, a suscité, en France tout au moins, d'innombrables exégèses. Il figure, dans une traduction d'Ilse Barande et de Jean Gillibert, au sommaire du dernier numéro de la *Revue française de psychanalyse* (tome XLV, PUF, 170 p.) avec des commentaires de Claude Le Guen, Pierre Sullivan, Didier Anzieu, Jacqueline Cosnier, Denise Braunschweig, Michel Fain et Ruth Hayward. — R. J.

Un hommage à Georges Condominas

Deux volumes viennent d'être publiés en *hommage à Georges Condominas*, ethnologue français prestigieux, à l'occasion de ses soixante ans, qu'il a fêtés en 1981 (1). En même temps, l'ouvrage qui l'a rendu célèbre, *Nous avons mangé la forêt*, chronique des montagnards Mnong Gar des Hauts-Plateaux vietnamiens, vient d'être réédité en livre de poche (2). En 1980, « Condo » avait publié un recueil en forme d'éventail de ses recherches asiatiques : *l'Espace social à propos de l'Asie du Sud-Est* (3). L'Asie du Sud-Est, mosaïque d'ethnies et de cultures multiples, paradis de l'ethnologue jusqu'à ce que la politique s'en mêle, que les régimes, les idéologies et les guerres viennent chambouler les civilisations, transformer des populations en chair à canon, *fermer des territoires entiers à la recherche*, réécrire et réorienter l'histoire au goût du jou, voire couler par la contrainte des tribus minoritaires dans le moule d'un conformisme national.

Ces deux forts pavés que les nombreux disciples et amis de « Condo » ont composés sont *d'une étonnante diversité. S'y succèdent* des études littéraires (*Fables tai du Yunnan*, de Jean Perrin, ou *Un roman exotique de 1845 : les Javanais*, par Denys Lombard), archéologiques (*les Syam-Kuk des bas-reliefs d'Angkor-Vat*, de Bernard-Philippe Groslier), géographiques (*Irrigation et agriculture dans un village de Birmanie centrale, par* Michel Bruneau, ou *De la campagne à la ville : le paysage bâti de la région de Vientiane*, de Christian Taillard), voire sur l'éducation physique (*Pour une gymnastique intégrale*, de Nguyen Khac Vien) ou sur des événements contemporains (*les Ecoles techniques de Phnom-Penh : la dramatique épopée du massif des Cardamomes - janvier-juin 1979*, par Marie-Alexandrine Martin). On y découvre aussi l'humour, si rare chez les universitaires, comme le savoureux *Portrait imaginaire* dû à Louis Puiseux, ou la littérature, comme ce poème de Georges Perec — récemment disparu : *Anagrammes de Georges Condominas*. En bref, une collection d'articles que seule l'amitié pour l'ethnologue qui a marqué sa discipline depuis plus de trente ans pouvait réunir et réussir.

PATRICE DE BEER.

(1) *Cheminements*, écrits offerts à Georges Condominas, ASEMI nos 1-4, vol. XI, 1980, publié par l'EHESS avec le concours du C.N.R.S. et de l'UNESCO (1981), 130 F, 550 p., disponible à l'ASEMI, bureau 714, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris ; *Orients*, pour Georges Condominas, Sudestasie/Privat, publié avec le concours de la Direction générale des relations culturelles du ministère des relations extérieures (1981), 115 F, 354 p.
(2) Flammarion, collection « Champ ethnologique », rééd. 1982, 434 p.
(3) Flammarion, collection « Science », 542 p.

vient de paraître

Romans

CATHERINE RIHOIT : *la Nuit de Varennes*. — Comment, par le miracle de la fiction, se rencontrent Casanova, Restif de La Bretonne et autres illustres figurants lors de la fuite du roi Louis XVI à Varennes. Par l'auteur du *Bal des débutantes*. (Ramsay, 318 pages, 59 F.)

GEORGES COULONGES : *Joëlle Mazart*. — La confrontation d'une jeune assistante sociale avec la dure réalité d'un lycée d'enseignement professionnel de banlieue. (Fayard, 336 pages, 59 F.) Reparaît aussi *Pause-Café*, dans lequel l'auteur mettait en scène pour la première fois sa jeune héroïne et qui avait fait l'objet d'un feuilleton télévisé. (Le Livre de poche, 316 pages, 15,50 F.)

Politique fiction

PAUL ERDMAN : *la Conjuration de 1985*. — L'auteur du *Krach de 1979* nous confronte, cette fois, à un *scénario du futur* : que se passerait-il si l'Allemagne réunifiée et dotée de l'armement nucléaire quittait l'OTAN, tandis que les Etats-Unis retireraient d'Europe leurs forces armées ? L'histoire nous fait suivre les *négociations qui permettront* à l'Allemagne de posséder le missile le plus sophistiqué. Traduit de l'américain par Bernard Ferry. (Belfond, 288 p., 69 F.)

Poésie

LUIS MIZON : *Poème du Sud et autres poèmes*. — L'attachement aux racines d'un poète chilien de quarante ans, découvert par Roger Caillois, et qui vit à Paris depuis 1973. Edition bilingue. Traduit de l'espagnol par Roger Caillois et Claude Couffon. (Gallimard, 160 p., 81 F.)

Critique littéraire

RUTH AMOSSY, ELISHEVA ROSEN : *les Discours du cliché*. — Pourquoi tous les discours littéraires s'approprient-ils le cliché, « stigmate » de la banalité — mais qui a aussi une histoire ? (SEDES, 154 pages, 60 F.)

ANDRE KARATSON, JEAN BESSIERE : *Déracinement et littérature*. — Du cosmopolitisme élégant des belles lettres à l'actualité de l'émigration, une définition de la littérature du déracinement. (Presses universitaires de Lille, 9, rue Auguste-Angellier, 59046 Lille Cedex, 140 F.)

JEAN PERROT : *Henry James, une écriture énigmatique*. — L'analyse de l'écriture d'un écrivain qui s'avance masqué sur les traces de Thorstein Veblen, Freud, Swedenborg et Sacher-Masoch, et qui s'interroge sur la place du créateur dans la cité. (Aubier, 368 p., 100 F.)

Communication

HERVE BRUSINI, FRANCIS JAMES : *Voir la vérité : le journalisme de télévision*. — Suivie d'un débat entre François Châtelet et Pierre Dumayet, une analyse de l'actualité télévisée qui a créé sa manière spécifique de produire la vérité. (PUF, 194 pages, 72 F.)

Essais

NABILE FARES : *l'Etat perdu précédé du Discours pratique de l'immigré*. — Poésie, revendication, révolte : la parole de la mémoire contre l'éviction. (Actes Sud, 100 pages, 58 F.)

COLLECTIF : *l'U.R.S.S. vue de gauche*. — Sous la direction de Lilly Marcou, une analyse des rapports entre le mouvement communiste international et l'U.R.S.S., une étude : l'Etat issu de la révolution d'Octobre, et une critique des pays du « socialisme réel ». (PUF, 296 pages, 100 F.)

ALAIN-ROLAND FORISSIER : *Figures du Charolais*. — Par un conteur originaire du Forez, aujourd'hui religieux mariste au Sénégal, quelques portraits de personnalités charolaises : Mme de Vichy, parente de la marquise du Deffand, Vauban et son intéressante famille, l'abbé Raquin, auteur d'un *Journal*, qui fut précepteur chez les Luynes, les Rohan et quelques autres dont Proust s'est servi pour le « côté de Guermantes ». (Editions Horvath, 10, rue Benoît-Malin, 42300 Roanne).

HUU NGOC ET FRANÇOISE CORREZE : *Anthologie de la littérature populaire du Vietnam*. — Dans un pays où les élites étaient pétries de confucianisme chinois, seule la littérature populaire pouvait exprimer les sentiments d'une population habituée à lutter contre l'adversité, venue de la guerre comme du ciel. Humour, fables, parfois égrillardes, poèmes sont précédés d'une intéressante étude littéraire. (L'Harmattan, 280 pages, 70 F.)

FRANÇOISE CORREZE : *Vietnamiennes au quotidien*. — Le poids des traditions pèse toujours sur la femme vietnamienne, en dépit d'une égalité reconnue, et gagnée dans la guerre. Ce livre donne une image sympathique et chaleureuse de femmes côtoyées dans leur vie de tous les jours. (L'Harmattan, 190 pages, 65 F.)

JEAN CARBONNIER : *Coligny ou les sermons imaginaires*. — Prenant Coligny comme un symbole et la Réforme comme un fait, l'auteur montre la manière différente d'être chrétien et protestant. (PUF, 247 pages, 145 F.)

ANTOINE BOUILLON : *Madagascar, le colonisé et son âme*. — Un intéressant et bien savant essai sur le discours psychologique colonial, par un jeune professeur de sociologie qui est aussi l'un des chefs de file du mouvement anti-apartheid en France. (L'Harmattan, 423 p., 135 F.)

Musicologie

MARC BREDEL : *Erik Satie*. — La vie et l'œuvre d'un compositeur controversé, « comédien et martyr ». (Mazarine, 256 p., 62 F.)

BERNARD TEULON : *De l'orgue*. — Texte et iconographie de cet album visent à rendre accessibles les éléments essentiels de la facture d'orgue. Avec des photographies de Bernard Mariotti et des schémas de Daniel Laurent. Préface d'André Isoir. (Edisud, un album de 196 p., La Calade, 13090 Aix-en-Provence.)

en poche

Passions à Buenos-Aires

PREMIER *des trois* romans de l'Argentin Ernesto Sabato, *le Tunnel* (écrit en 1948, traduit en 1953) apparaît dans sa sèche intensité (selon les termes utilisés à son propos par Albert Camus) comme la matrice des deux chefs-d'œuvre, *Alejandra* et *l'Ange des ténèbres*, liés dans un ensemble d'une forte cohérence.

Le « tunnel » est ce lieu clos à l'intérieur de soi où *s'enferme le narrateur du récit : « (...) en tout cas il n'y avait qu'un tunnel, obscur et solitaire : le mien, le tunnel où j'avais passé mon enfance, ma jeunesse, toute ma vie »*. Et, tout au bout, la cellule d'où s'élève la voix de Juan Pablo Castel. Peintre, il remarque, lors d'une exposition, Maria Iribarne, une jeune femme que fascine une de ses toiles. Leur liaison se transforme pour lui en une torture de jalousie qui finit par le *pousser au meurtre. Le livre est le récit de cette passion et de* ce coup de poignard.

A cette intrigue concise et dense correspond une richesse de thèmes qui ira s'amplifiant dans l'univers littéraire de Sabato : présence de Buenos-Aires, ville multiple et mythique ; ardeurs de l'amour, avec la soif de pureté, l'exigence d'exclusivité, l'impossible communion, les hantises de la tromperie, la *déchéance* ; et *cette obsession majeure du romancier*, celle d'un complot mené par les aveugles, débouchant sur la folie de la persécution dans les deux volumes qui suivent.

Enfin, de cette spirale paranoïaque où nous entraîne Sabato émerge une méditation sur l'art, ses rapports avec la vie, la souffrance, l'idéologie, l'amour et la mort. Oscillant entre le désarroi et l'enthousiasme, elle constitue un leitmotiv tramé avec une grandeur et une gravité qui nous bouleversent.

SERGE KOSTER.

★ LE TUNNEL, d'Ernesto Sabato. Traduit de l'espagnol par Michel Bibard. Seuil, « Points/roman ». 137 p. 16 F.

● Milton « Mezz » Mezzrow a de grandes chances de rester dans l'histoire comme l'auteur du meilleur livre sur la vie *d'un musicien de jazz. Son autobiographie, la Rage de vivre*, écrite avec Bernard Wolfe et préfacée par Henry Miller, est une tumultueuse évocation du Chicago et du New-York des années 20 et 30. Quant à celui qui est peut-être le plus génial de tous les musiciens de jazz, Charlie Parker, il a fait l'objet d'une biographie, *Bird*, par Ross Russell, qui se lit comme une « Série noire ». Ces deux livres, respectivement traduits par Marcel Duhamel et Madeleine Gautier et par Mimi Perrin, sont republiés au Livre de poche.

poésie

Jean Orizet dandy de l'absurde

PARMI les onze premiers recueils de poèmes — bigre, à quarante-cinq ans ! — qu'avait publiés Jean Orizet avant *le Voyageur absent*, il en est deux qui portent un titre caractéristique, clef de son état d'esprit, *En soi le chaos* et *Solaire apocalypse*. Pour aborder le volume présent, on doit tenir compte de cette confession et de ce paradoxe : l'homme contemporain est fait de contradictions qui le mènent à ne voir en lui-même que trouble, cloaque, ambiguïté, angoisse, dégoût ; de cette apocalypse généralisée, il lui faut malgré tout tirer un peu d'espoir, en la rendant lumineuse ou, pour le moins, ironique et élégante. Telle est en vérité la poésie de Jean Orizet : désespérée mais chic.

Entre autres périples, il a entrepris, plutôt trois fois qu'une, le tour du monde : il est peu d'hommes qui connaissent mieux la Nouvelle-Zemble, le Spitzberg, Timor ou la Tasmanie. Pour accomplir ce joli et périlleux périple, il a d'abord fait le vide en lui : le voyageur est absent de son corps et de son âme, et son bagage ne comporte pas sa modeste personne. Ainsi peut-il garantir à sa plume objectivité et disponibilité. Il visite le monde comme Léon-Paul Fargue : un Fargue à l'époque nucléaire et l'absurde universel. Il ne décrit pas, il ne voit pas, il n'est pas fidèle : il réinvente, et, dans sa réinvention, tout est ivre et aléatoire.

La plupart des poèmes se veulent formellement de prose. Jean Orizet feint de raconter : *« Aux alentours de 7 heures du soir, à condition d'être attentif, on voit passer, sur le boulevard Saint-Germain, des troupeaux entiers de tortues ; elles sont de toutes tailles et couleurs. Au premier coup d'œil, surtout d'une fenêtre de premier étage, on ne distingue que le dos de l'écaille, mais, en se penchant un peu, il est facile d'apercevoir la bête à l'intérieur... »*

La même méthode s'applique aux villes d'Extrême-Orient ou d'Amérique : à partir d'un détail banal, tout s'embrase et s'en va dans la fable. *« L'homme est peuplé de nuages qui le connaissent depuis l'enfance »*, dit Jean Orizet.

Si les textes en prose poétique sont des raccourcis où la douleur de l'homme rejoint son don de fabulation, en revanche, les poèmes proprement dits qu'on trouve parmi eux, à raison d'un sur trois, se veulent plus rassurants pour la compréhension traditionnelle, et comme moralisateurs. Puisque la raison et la compréhension se trouvent définitivement viciées, a l'air de proclamer Jean Orizet, retournons pour le moins vers la poésie pure : là, tout est encore possible et en premier lieu le plaisir de dire, de chanter, de s'imaginer vivant. C'est une superbe et hautaine leçon de comportement anti-nucléaire.

L'Eden
où le lion vivait en paix
avec l'homme.

Chacun, par son regard,
était le miroir de l'autre,

et leur langage
avait encore la forme
des grands arbres.

ALAIN BOSQUET.

★ LE VOYAGEUR ABSENT, de Jean Orizet. Grasset. 218 pages. 49 F.

Laconismes

● *L'essor de la poésie minimale.*

ENTRE la poésie chantante et proférée, de plus en plus rare, et la poésie réduite à quelques vocables sur la page blanche, se développe, depuis quelques années, une poésie minimale, réduite à une sorte d'aphorisme ou d'image raccourcie, qui doit beaucoup à René Char et à Guillevic. Cette expression est parfois heureuse, quand elle est le signe d'une densité de pensée et d'un refus de l'éloquence ; mais elle peut aussi traduire la sécheresse et même l'indigence. Le genre est particulièrement fréquent en cette saison ; nous choisissons cinq poètes qui l'illustrent mieux que d'autres.

Les quarante pages de *la Traversée de l'inexorable*, d'Yves Broussard, sont remarquables par l'évocation de paysages spiritualisés et par la communion qui naît, au détour d'un geste ou d'une parole, entre ce qui est dit et ce qui se devine, comme si le poème était un télégramme alliant le visible et l'invisible :

L'ombre des peupliers
s'appesantit
sur le seuil du village.
La maison-veuve
craque déjà.
En bout de laisse
le chien tire
et profère
l'indicible.

On a connu un Marc Guyon acculé à l'asphyxie du mystère et de l'angoisse. Ensuite, il a été tenté par la véhémence d'un baroque tout de sonorités graves. Se cherchait-il, alors qu'on avait reconnu en lui un des poètes les plus remuants et les plus prometteurs de sa génération ? En tout cas, à trente-cinq ans, il semble avoir soif d'une soudaine et précoce sagesse, si l'on en juge par les poèmes dépouillés et jansénistes des *Purifications*. Tout y est serein, essentiel, détaché des contingences, arraché au siècle :

Chacun de tes gestes,
de tes dires,
est éternel.
Si tu vends
un peu de toi,
pour une pièce de monnaie,
c'est l'éternel
que tu vends.

André Geissmann avait donné avec *Empreintes*, en 1976, un recueil plein d'allusions philosophiques et d'ambiguïtés fertiles : on y évoluait entre des symboles et des métaphores aux sources méconnaissables. La nature de ce lyrisme attachant et fuyant en même temps n'a pas changé avec *Evangile pour un messager noir*, mais l'écriture en est différente. Elle élimine les détours pour se faire succincte, comme si le mystère se voulait nu et, par là même, plus confondant :

Nul cri ne s'élèvera à l'encontre des tempêtes
nulle alliance ne sera offerte à la mort
glaneur d'ossements au détour des champs blonds
l'oiseau foudroyé dans sa course par la distance
échouera aux limites de son cri
rendant à la terre le sacre qu'elle réclamait.

Liliane Giraudon qualifie de « chroniques » des textes qui tiennent du journal, de la réflexion et de la poésie. Encore trop composite, son livre, *Je marche ou je m'endors*, contient surtout des poèmes d'une grande fraîcheur, où l'on voit des tableaux et des scènes de genre, remarquablement campés en peu de mots. Ce qu'on y devine est aussi séduisant que ce qu'on y lit :

De la main par la fenêtre
on peut presque toucher l'arbre
c'est un jour pareil aux autres
une pleine forêt
depuis que je t'ai je n'ai plus rien
cela ne vient pas du tout de leur couleur
préparation peu coupable en somme,
cette chose
qui s'évoque dans les lettres.

Lapidaire parmi les lapidaires, Bernard Mazo, dans un petit livre merveilleux de soixante pages, *Dilapidation du silence*, arrive à une densité pétillante et lumineuse, que peuvent lui envier des poètes célèbres. Ce qui chez d'autres peut sembler jeu ou prudence est ici vérité onirique : on dirait un Jules Renard qui se serait promené dans le jardin des surréalistes :

Je n'ai conservé
ni mémoire des mots
ni souvenir des signes
qu'une respiration
criblée d'oiseaux
où se pencher jusqu'au vertige.

A. B.

★ LA TRAVERSEE DE L'INEXORABLE, d'Yves Broussard. Editions Sud, 11, rue Peyssonnel - 13003 Marseille.

★ PURIFICATIONS, de Marc Guyon. Gallimard, 142 pages.

★ EVANGILE POUR UN MESSAGER NOIR, d'André Geissmann. Editions Saint-Germain-des-Prés, 128 pages, 65 F.

★ JE MARCHE OU JE M'ENDORS, de Liliane Giraudon. Hachette P.O.L., 150 pages, 46 F.

★ DILAPIDATION DU SILENCE, de Bernard Mazo. Editions Saint-Germain-des-Prés. 35 F.

Sous les soleils de Jean Sénac

● *La destinée posthume d'un grand poète d'Alger.*

LE purgatoire finalement n'aura pas duré dix ans pour celui à qui personne n'a contesté, depuis sa disparition en 1973, le premier rang des poètes francophones du Maghreb. L'unique raison de son assassinat avait bien été pourtant, on le sait maintenant, de le faire oublier de la jeunesse algérienne. Un moment on put croire que cet objectif serait atteint.

Mais non ! La situation a bougé en Algérie. Les jeunes poètes que Sénac avait tant fait pour diffuser (1) n'ont plus peur. Ils proclament aujourd'hui leur fidélité au poète-soleil pour qui *« partager le poème, c'était ouvrir une nacre »*. Et derrière eux, on devine la foule anonyme de cette jeunesse maghrébine qui, à travers les brisures historiques et la dissolution des civilisations, n'a conservé d'intact qu'une chose, miraculeusement : la passion de la poésie, le respect du poète, qu'il parle français ou arabe. Cela se vérifie jusqu'au fin fond des provinces oubliées. Un jour que Sénac parlait à Constantine, on refusait du monde, l'atmosphère était à l'attention, à la fête. *« Hier pour la réunion du parti, c'était trois pelés et deux tondus amenés par la municipalité »*, remarquait le gardien de la salle...

Aujourd'hui, c'est de nouveau la presse. Des chercheurs français, italiens et algériens, en Europe d'abord, mais demain sans doute en Algérie, ont choisi tel ou tel aspect de l'œuvre de l'auteur de *Citoyens de beauté* comme thème de travail (2). Les archives communales de Marseille — cette ville d'où Sénac nous écrivait en juin 1971 : *« J'en emporterai une lumière, une ferveur qui m'aideront à Alger où tant d'échardes m'attendent »* — ouvriront au public, à partir du printemps, un fonds Sénac remis à la cité phocéenne par M. Jacques Miel, fils adoptif et légataire universel de l'écrivain. Le fonds, encore plus riche, détenu par la Bibliothèque nationale d'Alger comprend d'une part les nombreux papiers et écrits divers en possession de Sénac lors de son assassinat, malheureusement sans doute triés par la police ; d'autre part, les *Documents littéraires d'adolescence* (trente cartons et quatre-vingt-deux dossiers inédits). Ces derniers, qui se trouvaient à Alger chez le peintre Jean de Maisonseul, ami de Camus et de Sénac, furent remis en 1976 à la B. N. algérienne après avoir été classés par Mireille de Maisonseul.

« Cette terrible injustice »

Le fonds algérien n'est toujours pas à la disposition des chercheurs, mais les termes récemment employés par l'hebdomadaire gouvernemental algérois de langue française *Algérie-Actualités* pour désigner *« celui qui a tant donné à la poésie algérienne »* et qui *« a subi dans son corps cette terrible injustice aveugle »* pourraient présager une levée au moins partielle du silence observé par l'Algérie officielle à l'égard du poète, depuis sa disparition.

En attendant, Marseille encore prépare pour l'automne une série de manifestations culturelles à l'emblème des relations multiformes du premier port de France avec l'Islam, la revue qui porte le nom de la ville devant publier dès ce début d'année plusieurs inédits.

A Sigean (Aude), les Editions de l'Orycte ont sorti, en 1981, une plaquette contenant un texte inconnu de Sénac : la poésie de Sour-le-Ghozlane.

A Paris, Jean Dejeux, père blanc dont Sénac suivait attentivement les travaux sur la littérature francophone d'Afrique du Nord, nous présente maintenant, avec la collaboration de plusieurs jeunes auteurs algériens comme Djamal Imaziten, Hamid Nacer-Khodja ou Salah Guemriche, le plat de résistance de ces jours de retrouvailles avec *« la mémoire tenace du chantre de la liberté »*. Les hommages de jeunes poètes arabes, ceux d'Emmanuel Robles, d'Evtouchenko, de Claude-Michel Cluny ou de Salah Stétie, la lettre adressée en octobre 1950 par Sénac à son maître René Char, ne sont que l'entour de deux textes fondamentaux de Sénac : *A - Corpoème* et *les Désordres*, le premier inédit, le second déjà publié en 1972 (3), mais épuisé. (*Les Désordres* sont dédiés à Camus qui les avait aimés en 1955.)

La politique, la tendresse, le sexe, la liberté

En 1968, Sénac avait défini le corpoème comme *« un corps total (la chair et l'esprit) »*. Sur quatre-vingt pages le poète nous fait chevaucher le rêve politique (*Sois beau comme la Palestine*), celui de la tendresse (*le Carbone usé d'un regard*), du sexe (*Je déchire des slips, je hurle*) ou de la liberté (*Dans mon château de barbelés*). Juste avant de nous être enlevé, Sénac s'était « récupéré » totalement, corps et âme. Mais à ses yeux, cela n'apparaîtrait vraiment qu'à travers *Dérisions et vertiges*, recueil encore inédit et que Gallimard ne devrait plus hésiter à publier à l'heure où des deux côtés de la Méditerranée monte l'odeur des aromates que l'on fait brûler sur les autels du poète retrouvé.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

★ JEAN SENAC VIVANT. A-CORPOEME, recueil de poèmes inédits, suivi de LES DESORDRES, précédé de JEAN SENAC, POETE POUR HABITER SON NOM, essai de Jean Dejeux. Avec de nombreux hommages, témoignages et documents inédits. Edition Saint-Germain-des-Prés. 275 p., 69 F.

(1) Jean Sénac. *Anthologie de la nouvelle poésie algérienne*. Librairie Saint-Germain-des-Prés. 1971 (neuf poètes y figurent).

(2) On retiendra notamment *Jean Sénac : l'absence du père ou la naissance du corpoème*, de Jean-Michel Godrie, maîtrise ès lettres de l'université de Provence. 1981.

(3) *Les Désordres*. Librairie Saint-Germain-des-Prés.

L'exil intérieur des jeunes Algériens

Des tiroirs se sont ouverts, laissant échapper des cris, des appels, des poèmes. Depuis l'anthologie que Jean Sénac avait publiée en 1971, on était sans nouvelles de la jeune poésie algérienne. Jean Déjeux, en réunissant quatorze poètes, dix écrivant en français, quatre en arabe, nés entre 1945 et 1954, poursuit et complète le travail de Sénac.

Les voix qui nous parviennent aujourd'hui sont graves et désespérées. Elles disent toutes le même poème, celui du mal de vivre, de la désillusion, de la solitude et de la frustration. Se sentant pour la plupart orphelins depuis l'assassinat du frère et maître, le compagnon du soleil obscur, Jean Sénac, ces poètes ne savent où aller avec les mots qui les séduisent et les encombrent.

A l'image d'un des leurs, Kamal Abdou, *« ils n'entrent dans le monde que par effraction »*, mais ils veulent, malgré tout, parler, dénoncer, témoigner. Salah Guemriche voudrait *« alphabétiser le silence »*, Tahar Djaout revendique le droit de *« tout dire, (de) dénoncer les faux miracles et les « dieux trompe-la-misère »*. Si pour Hamid Tibouchi, *« le poème est un coup de poing, avant la mort, dans le ventre du bourreau »*, pour Abdelkader Fahri, *« il permet de se reconnaître et de se retrouver »*. Quant à Ahlam Mostaghanemi, elle écrit avec la brutalité et la simplicité d'un corps qui chute dans le vide : *« J'écris pour ne pas me suicider »*, ou bien : *« Je meurs avant ma mort / Au pays des grands cimetières. »*

Cet appel de la mort, cette fascination de l'éternité, on la retrouve chez tous les poètes présentés ici. Hamid Nacer-Khodja le dit bien : *« C'est pour le silence du bruit que je voudrais mourir, avide de lumière, de tendresse et de raison. »*

On sort de cette traversée de l'exil intérieur accablé, car la liberté de dire manque, et la poésie supporte mal de se cogner contre les murs réels ou symboliques.

TAHAR BEN JELLOUN.

★ « JEUNES POETES ALGERIENS », choix de Jean Déjeux ; éd. Saint-Germain-des-Prés, 294 pages, 68 F.

en poche

Le domaine étranger de « 10/18 »

L'exploration des fonds, dans le domaine de la littérature étrangère, n'est pas toujours un sport facile et, jusque-là, il tentait peu. L'essor des collections de poche (« Livre de poche », « Folio », « Points », « J'ai lu », etc.) a changé les choses, permettant, à l'occasion, à des éditeurs de tenir à la disposition du public des titres disparus des catalogues ou en voie de disparition.

Mais Christian Bourgois a fait mieux : s'étant aperçu que beaucoup de titres anciens étaient à peu près inaccessibles, cet éditeur — dont l'important libraire Jacques Bazin fêtait l'autre semaine à Dijon les « vingt ans d'édition » — a eu la bonne idée, depuis un an, d'ouvrir sa collection de poche « 10-18 » — qui va bientôt fêter son mille cinq centième volume — aux auteurs étrangers.

A raison de trois ou quatre titres par mois, ce « Domaine étranger » — que Bourgois dirige avec Jean-Claude Zylberstein — s'est déjà créé un catalogue impressionnant (pour un prix modique qui va de 21 à 29 F) : Saul Bellow, Scott Fitzgerald, Graham Greene, Henry James, Christopher Isherwood, Margaret Kennedy, Katherine Mansfield, Vladimir Nabokov, Saki, Salinger, Evelyn Waugh, Tennesse Williams, et bien d'autres encore, aussi prestigieux !

D'abord orientée exclusivement vers le domaine anglo-saxon, la collection s'est tournée récemment vers le domaine italien et prospecte, dans l'œuvre des auteurs les plus connus, des textes importants, ou plus rares, devenus depuis longtemps introuvables. Une cinquantaine de titres ont paru qui constituent une bibliothèque d'honnête homme éclectique, et qui seront, infailliblement, à l'origine de la découverte — ou de la redécouverte — d'auteurs sortis de nos mémoires, parce que jamais traduits ou jamais réédités : Jane Austen, Sherwood Anderson, E. M. Forster, Edmund Wilson, ou même la première Doris Lessing...

Pour avril, on annonce des ouvrages d'auteurs juifs plus ou moins connus en France : le Violon sur le toit, *de Sholem Aleichem ;* Passions, *de Singer, et une découverte à faire :* le Juif amoureux, *du très célèbre scénariste de Hollywood, Ben Hecht (1892-1964).*

Il y a encore bien des continents perdus...

Découvrir Edmund Wilson

CET écrivain des plus singuliers n'a pas eu, chez nous, la fortune littéraire à laquelle ses œuvres naturellement le prédestinaient. Les lecteurs français ont fait un sort aux écrivains américains de la période à la fois folle et désespérée connue sous le nom de « génération perdue ». On a valorisé Scott Fitzgerald à l'excès, non qu'il ne soit un grand auteur, mais parce qu'il était peut-être inutile de couvrir de louanges outrées les pages médiocres qu'il lui advint d'écrire. Dans le même temps, on laissait Edmund Wilson, son exact contemporain, disparaître dans un interminable purgatoire. Grâce à l'actuelle réédition de ses livres majeurs, on le découvrira enfin.

Nulle part ailleurs, en effet, on ne trouvera le portrait de la « génération perdue » tracé d'une telle main de maître : à la fois avec une verve tendre et une acuité acide. C'est qu'Edmund Wilson est non seulement l'analyste impitoyable des années 20 et des années 30 en Amérique, mais aussi le reflet, et comme l'incarnation. Son roman, *J'ai pensé à Daisy*, est mieux qu'un récit à clés : c'est une peinture qui est une confession. Dans les deux tomes des *Mémoires du comté d'Hécate*, l'homme déchiré se montre à vif et dévoile ses contemporains avec une rudesse exceptionnelle et une complicité profonde. L'alcool, le sexe, les arts emportés dans tous les sens, la politique exacerbée, tels sont les thèmes sous-jacents qu'indiquent les récits d'Edmund Wilson, et sa vie même : son parcours le conduisit des speakeasies et des boissons clandestines de Manhattan jusque dans l'U.R.S.S en train de se construire. Les villas du comté d'Hécate lui servirent d'ancrage.

Ses contes et ses romans ont la naïveté insurpassable des chroniques intimes.

H. J.

★ LA PRINCESSE AUX CHEVEUX D'OR, par Edmund Wilson, traduit par Bruno Vercier, 254 p. Chez le même éditeur, dans la même collection : ELLEN TERHUNE, traduit par Bruno Vercier, 288 p (ces deux volumes composant MEMOIRES DU COMTE D'HÉCATE). — et J'AI PENSÉ A DAISY, traduit par Michel Doury, 278 p.

Buzzati, Calvino, Brancati...

LA série « Domaine étranger » de la collection « 10-18 » s'est ouverte à la littérature italienne, avec quatre volumes publiés simultanément.

De Dino Buzzati, le plus ancien par ordre chronologique, ce sont deux romans brefs, *Barnabo des montagnes* (suivi, comme la couverture ne l'indique pas, du *Secret du Bosco Vecchio*). L'un et l'autre sont antérieurs au *Désert des Tartares*, et ont sans doute un peu pâti, par contraste, de l'extrême célébrité de ce livre. Excellente occasion, donc, de regarder de plus près ces deux textes « de jeunesse », où Buzzati se montre déjà pleinement lui-même, hanté par l'angoisse, par l'érosion de la temporalité, et par d'obscures menaces, liées à un sentiment de culpabilité évident et inexpliqué. Dans ces histoires d'hommes, gardes forestiers, soldats, le fantastique d'une nature à la fois familière et hostile (c'est le monde de la forêt, de la montagne, chère à ce rochassier qu'était Buzzati) joue un rôle déterminant, qui s'atténuera par la suite. En revanche, il n'est pas impossible d'y trouver une évocation indirecte de l'Italie de la fin des années 30, une vision moins décantée et métaphysique qu'on ne voulait l'admettre jusqu'à une date récente.

D'Italo Calvino, ce sont aussi deux textes « de jeunesse » aussi, mais en deux volumes. *Le Sentier des nids d'araignée* est, en effet, le premier livre qu'il ait publié, au sortir de la Résistance. C'est une histoire de partisans, mais ce qui est inhabituel, à ce moment où le néo-réalisme règne en Italie, c'est que Calvino, en choisissant pour héros un jeune garçon marginal, situe d'emblée son récit dans un registre où le refus ironique de toute idéalisation rhétorique se combine à une fantaisie légère qui n'appartient qu'à lui. *Le corbeau vient le dernier*, également écrit avant 1950, est un recueil de textes brefs, nouvelles ou récits, en général inspirés par la guerre ou l'après-guerre, mais qui sont également marqués par une liberté d'invention et un bonheur d'écriture évidents. Calvino y confirme avec éclat, avant sa célèbre trilogie, qu'il a trouvé, entre fable et réalisme, une voie originale, appelée à d'importants développements.

Enfin, *le Bel Antonio* est l'un des meilleurs romans de V. Brancati, sarcastique et sagace observateur des comportements de ses compatriotes siciliens. Son protagoniste, qui est devenu légendaire, est un homme que chacun s'accorde à considérer comme un irrésistible Don Juan, mais qui, après un brillant mariage, se révèle impuissant. L'honneur des deux familles se trouve gravement mis en cause, ce qui entraîne de surprenantes et parfois grotesques péripéties. La verve de Brancati, qui est un des plus grands écrivains satiriques italiens, s'y donne libre cours, et la vision décapante qu'il donne d'une certaine bourgeoisie sicilienne est aussi une mise en question de l'Italie du fascisme. Brancati, bien injustement, est un peu oublié : ce livre permet de le situer à sa vraie place, l'une des premières parmi les romanciers italiens de ce temps.

MARIO FUSCO.

★ Buzzati : BARNABO DES MONTAGNES. Traduit par Michel Breitman, 309 pages.

★ Calvino : LE SENTIER DES NIDS D'ARAIGNEE, 220 pages, et LE CORBEAU VIENT LE DERNIER, 244 pages. Traduits par Roland Stragliati.

★ Brancati : LE BEL ANTONIO. Traduit par Armand Pierhal, 318 p.

Jane Austen à vingt ans

LA très jeune femme qui commence en 1795 un roman qui deviendra plus tard *Raison et sentiments* ne sait certainement pas que les six romans qu'elle aura le temps d'écrire dans sa courte vie feront d'elle un des maîtres des lettres anglaises... Et on peut s'en étonner au premier abord, car cette fille de pasteur, morte à quarante-deux ans après une vie monotone et provinciale, n'a jamais peint que le petit monde aristocratico-bourgeois qu'elle connaissait — elle ignore, par exemple, les événements considérables dont elle est contemporaine, — et elle n'a jamais traité qu'un seul sujet, apparemment bien mince et bien « féminin », puisqu'il s'agit toujours de décrire les étapes qui mènent une jeune fille de bonne famille au mariage. D'où lui vient donc une importance que nul ne lui conteste ?

De la qualité de son écriture, d'abord, qui donne au lecteur un constant plaisir, de la pénétration du regard qu'elle porte sur l'humanité, ensuite. C'est une artiste de premier ordre, en effet, dans son ordre, qu'elle connaît parfaitement, et dont elle a toujours refusé de sortir, avec une lucidité exemplaire. On ne peut qu'admirer la construction des romans, la qualité des dialogues, dont certains sont devenus des morceaux d'anthologie — tel celui qu'on trouvera au deuxième chapitre de *Raison et sentiments*, — et en général l'utilisation du style pour déterminer un monde qui a sa consistance propre. Un roman de Jane Austen peut être considéré comme le codage d'une réalité qui se trouve ainsi transcrite, circonscrite, réduite, mais qui forme un univers cohérent et fortement existant. Gide pouvait à juste titre parler à son sujet d'une « *exquise maîtrise* ».

Mais c'est aussi un des grands classiques de la connaissance du cœur humain, que l'on peut rapprocher des grands auteurs comiques. Son arme principale est, en effet, l'ironie, une ironie qui va très loin. J. Austen a des « principes », comme on dit, des « *principes moraux presque austères* », comme le voit si bien Virginia Woolf — des principes, précisément, de jugement.

Le roman que sa parution en « 10/18 » rend aujourd'hui accessible à nouveau à un large public de langue française en est un bon exemple. Son titre même est significatif, encore qu'il ne faille pas s'y tromper. *Sensibility* est ici un terme précis, qui renvoie à tout le contexte culturel du dix-huitième siècle européen. Il ne désigne évidemment pas la passion : Charlotte Brontë déplorait la complète absence de tout élément passionné chez J. Austen, qui n'est certes pas la romancière des ivresses ! Il ne désigne pas non plus le sentiment vrai, mais une exaltation sentimentale à la fois égoïste et fausse qui fait croire qu'on a plus de cœur que les gens plus « raisonnables ». J. Austen explore les inconvénients de cette « *sensibilité* » et la supériorité vitale de la « *raison* », en montrant comment une héroïne insupportablement romanesque en vient peu à peu à comprendre ce qui est au fond plus une erreur qu'une faute. Il s'agit là, en fait, d'un apprentissage de la lucidité, d'un progrès de l'intelligence. Et c'est l'intelligence, finalement, qui est peut-être ce qu'il y a de plus séduisant chez Jane Austen.

IRENE FERNANDEZ.

★ RAISON ET SENTIMENTS, traduit de l'anglais par Jean Privat, 336 pages.

Il faut signaler la remarquable réédition de l'œuvre entière de Jane Austen que vient de nous donner Christian Bourgois : *Orgueil et préjugés ; Raison et sentiments ; Emma ; Persuasion ; Northanger Abbey ; Mansfield Park ; Lady Susan/Les Watson/Sanditon.*

L'autre Aldous Huxley

DE cet homme, mort en 1963, on conserve curieusement l'image d'un philosophe naïf et emporté. Il est vrai qu'Aldous Huxley fut, avec George Orwell, l'un des dénonciateurs les plus aigus de ce que promettait le totalitarisme. Il n'empêche qu'avant la publication du *Meilleur des mondes*, en 1932, et de ce qui devait s'ensuivre jusqu'à ces *Portes de la perception* tellement magnifiées par Thimothy Leary, le jeune Aldous Huxley, qui gagnait sa vie avec sa plume, avait emporté la « nouvelle » dans un tourbillon remarquable. Le voir sous les aspects d'un « gourou » tronque son image véritable. Jusqu'en 1930, dans ce tournant qui est à peine une rupture, et qui le fait passer de *Contrepoint* au *Meilleur des mondes*, Aldous Huxley est quelqu'un qui se cherche. Prodigieusement cultivé, il conçoit que la « littérature » existe, et — avec elle — la « culture ». Il deviendra l'exact traducteur des poèmes de Mallarmé. Il sera — de la même manière — un jeune homme de son temps...

Aldous Huxley est né en 1894. Par son père, il tenait à une lignée de savants. Son grand-oncle maternel était Matthew Arnold. Il appartient à cette génération qui vint à maturité en 1918 : il en fit ses personnages et en fut un acteur. Il connut à merveille les snobs et les désabusés. Cette danse sur le volcan le conduisit, dans des années plus graves, à construire une philosophie étrange. Ce qu'on nous donne présentement à relire, ce sont les exemples les meilleurs de cet « autre » Aldous Huxley : celui du scepticisme, de l'analyse fine et de ce qu'il devait au terme nommer le « contrepoint ». A reprendre *Jaune de chrome*, un chef-d'œuvre d'ironie et (d'une certaine façon) de maniérisme, on comprend l'enthousiasme de Marcel Proust, qui lui fit un sort dans *A la recherche du temps perdu*. Encore faut-il lire, pour d'inoubliables traits, *Deux ou trois grâces*, mais également, pour un air d'Italie, *Après le jeu d'artifice*. Et encore faut-il compléter cette lecture par la main de nouvelles réunies sous le titre *le Sourire de la Joconde*.

Au terme, on verra qu'Aldous Huxley, écrivain d'un humour étonnant et d'une verve sans cesse maintenue, est, sans doute aucun, le témoin le moins contestable et le plus amusant d'une certaine Angleterre : celle qui, entre 1920 et 1930, n'avait rien compris aux destinées du monde. Il y a là, cependant, dans les écrits d'Aldous Huxley, un goût du bonheur et un parfum de catastrophe qu'il est indispensable de connaître. Nous avons perdu (et lui-même, ensuite, a perdu) le sens de l'artifice, la grâce du charme, et — pourquoi pas ? — le sourire de la Joconde.

HUBERT JUIN.

D'Aldous Huxley, dans la collection « Domaine étranger » : DEUX OU TROIS GRACES, traduit par Jules Castier, 264 pages. — JAUNE DE CHROME, traduit par Jules Castier, 272 pages. — APRES LE FEU D'ARTIFICE, traduit par Jean Ably, 190 pages. Signalons aussi dans la collection « Folio » ; LE SOURIRE DE LA JOCONDE, préfacé et traduit par Brigitte Veraldi [illegible]

histoire

LE NAZISME

Les témoins d'Oranienburg

AVEC *Sachso*, œuvre collective due à l'Amicale d'Oranienburg - Sachsenhausen, l'historiographie du système concentrationnaire nazi vient de s'enrichir d'une contribution capitale. Solidement construit, clairement exposé, digne à tous égards de la prestigieuse collection « Terre humaine » qui l'accueille, l'ouvrage rassemble en effet plus de trois cents témoignages inédits à travers lesquels est reconstitué avec une admirable fidélité le martyre de ceux qui, avant et pendant la guerre, connurent l'enfer aux portes de Berlin et qui, pour la plupart, n'en revinrent jamais.

Souvent insoutenable, ce document ne laisse dans l'ombre aucune des facettes de l'immense tragédie. De 1936 à 1945, il relate presque au jour le jour l'évolution du comportement des bourreaux et la vie quotidienne des déportés — long calvaire qui commençait toujours dans les wagons à bestiaux où, aux quatre coins du continent, étaient entassés, à destination de l'Allemagne, des milliers d'êtres humains dont le seul tort était d'être juifs ou de refuser le nouvel ordre européen. Au fil des pages, le lecteur suit ainsi les diverses étapes de la journée d'un prisonnier : le réveil à 4 heures du matin ; l'appel interminable sur la grande place circulaire ; l'arrivée théâtrale du commandant éclairé dans la nuit par un unique projecteur ; le départ des commandos de travail encadrés par les SS et leurs molosses ; le labeur épuisant ponctué d'innombrables brimades ; le retour aux baraquements sous le regard narquois des passants ; l'extinction des feux, précédée parfois d'une de ces pendaisons publiques qu'aimaient s'offrir de temps à autre les gardiens en guise de distraction.

Sur la barbarie de ces derniers, sur leur ingéniosité criminelle, l'ouvrage apporte d'effrayants éléments d'information qui font ressortir la sinistre originalité d'Oranienburg - Sachsenhausen. Car Sachso n'était pas un centre comme les autres. Siège de l'inspection générale de tous les camps de concentration du Reich, c'était une sorte d'« établissement pilote » où étaient expérimentées en secret les méthodes les plus odieuses d'extermination : camions métamorphosés en chambres à gaz roulantes et déversant directement les cadavres dans les fours crématoires ; toise truquée permettant de supprimer discrètement d'un coup de revolver dans la nuque les condamnés récalcitrants, sans oublier, bien sûr, le tir à balles empoisonnées pratiqué par Otto Skorzeny — le futur libérateur de Benito Mussolini — sur des centaines de prisonniers.

Des chiens, voilà ce qu'étaient devenus les détenus pour leurs gardes, et rien n'illustre sans doute mieux la volonté de déshumanisation totale des SS que les derniers chapitres, qui nous donnent un tableau quasi photographique de la « marche à la mort » à laquelle furent contraints, au moment de l'écroulement du Reich, trente mille hommes et femmes épuisés, obligés d'avancer coûte que coûte et abattus sans sommation à la moindre incartade. Saisissante, cette fresque macabre montre à quel degré d'abjection étaient parvenus ceux qui, jusque dans cette Apocalypse, prétendaient encore être les ultimes représentants de la race des seigneurs.

Mémorial des suppliciés, *Sachso* n'est toutefois pas uniquement un livre de sang et de deuil. Tout au contraire, ses rédacteurs anonymes ont voulu qu'il débouche sur l'espérance et, dans cette perspective, ils ont assurément raison de rappeler que si Oranienburg-Sachsenhausen fut l'un des hauts lieux de la folie national-socialiste, il fut aussi l'un des camps où la résistance était la plus active. Si, par la force des choses, les évasions y étaient extrêmement rares (vingt-deux pour toute la période), des actes comme le sabotage du matériel ou les minutes de silence observées à l'occasion des fêtes nationales, attestent qu'au milieu de tant d'horreurs des hommes trouvaient encore la force de conserver leur dignité, tels ces mineurs du nord de la France dont le courage faisait l'admiration de tous.

Le dernier wagon

Ceux qui supportèrent le mieux l'épreuve furent des militants convaincus de la justesse de leur cause. Un autre ouvrage récemment paru est éloquent à cet égard. C'est *le Dernier Wagon*, récit poignant où Jean-François Chaigneau, reporter à *Paris-Match*, relate le drame de cinquante et un juifs qui, *in extremis*, furent envoyés de Drancy en Allemagne le 17 août 1944 par le capitaine SS Aloys Brunner. Avec beaucoup de talent, l'auteur a su, sans jamais tomber dans la caricature, faire apparaître dans ce voyage infernal les différences de comportement, entre, d'une part, un groupe de trente-six résistants qui ne désespérèrent jamais (et finirent par s'évader) et, d'autre part, une cohorte de notables emmenés en otages et davantage accablés par leur situation.

Parmi ceux-ci, l'un des rares qui réussirent à échapper à la mort était un célèbre constructeur d'avions, sûr de son étoile.

Ce personnage étrange, dont J.-F. Chaigneau fait un portrait nuancé, c'est Marcel Bloch, qui deviendra plus tard Marcel Dassault, après avoir refusé de devenir aryen d'honneur et de mettre son talent au service de l'ennemi.

E. R.

★ **SACHSO**, par l'Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen. Plon. Coll. « Terre humaine », 615 pages. 120 F.

★ **LE DERNIER WAGON**, de Jean-François Chaigneau. Julliard. 250 p., 50 F.

Une famille juive sous l'occupation

QUARANTE ans après l'holocauste hitlérien, l'oubli est-il possible ? Pour sa part, Ginette Hirtz ne le pense pas, et c'est pourquoi elle vient de nous livrer sa déposition : celle d'une juive dont les parents disparurent à Auschwitz.

Pudique, ce livre est d'abord l'histoire ou, plutôt, la chronique d'une famille heureuse, d'une famille juive installée depuis longtemps à Amiens et qui se croyait protégée par les lois françaises. Vouées à la mémoire des disparus, ces pages émouvantes évoquent aussi, en contrepoint, des phénomènes contemporains inquiétants tels que la renaissance de courants de pensée ouvertement antisémites ou racistes.

Finement écrit, mêlé à de déchirants témoignages d'enfance, le témoignage de Ginette Hirtz bouleverse et fait revivre une époque que l'on espère à jamais révolue. — E. R.

★ **LES HORTILLONNAGES SOUS LA GRELE ; HISTOIRE D'UNE FAMILLE JUIVE EN FRANCE SOUS L'OCCUPATION**, de Ginette Hirtz ; Mercure de France, 180 pages, 65 F.

Speer contre Himmler

(Suite de la page 13.)

Adroit, intelligent, Speer l'est assurément, mais il n'est pas tout à fait honnête, car, « *il ne casse en définitive le morceau* » que pour mieux dissimuler une évidence terrible et peu agréable à reconnaître : à savoir que, loin d'avoir tenté d'améliorer le sort des juifs (fût-ce pour des raisons d'efficacité), il contribua à l'aggraver puisque les prisonniers qui travaillaient sous sa responsabilité étaient finalement encore moins bien traités que ceux qui étaient placés sous les ordres des SS.

Le vrai visage d'Adolf Hitler

Laissant non résolue l'« énigme Speer », *l'Empire SS* en éclaire en revanche fort bien une autre : celle d'Adolf Hitler, qui se révèle ici dans sa vérité, c'est-à-dire sous les traits d'un être instable, lunatique, plaçant un jour tous ses espoirs dans la découverte de redoutables armes secrètes et interdisant le lendemain que l'on poursuive les recherches sur l'atome, « *invention néfaste de la science juive* ». Ses contradictions éclatent littéralement dans l'ouvrage, et notamment dans le passage où Speer montre très bien que, après avoir donné à Himmler la possibilité de réaliser son rêve de puissance, il lui coupa l'herbe sous le pied en décidant d'exterminer la main-d'œuvre juive.

∴

Au reste, ce n'est pas seulement dans les secteurs stratégique et économique que de pareilles incohérences se sont manifestées, et dans une intéressante étude, *Etre femme sous le Troisième Reich*, Rita Thalman, professeur à l'université de Tours, signale à bon droit qu'elles sont également apparues très vite dans le domaine de la politique familiale. Là non plus, il ne fut pas facile de concilier l'idéologie officielle qui faisait essentiellement des femmes allemandes des poulinières vouées à la reproduction de la race aryenne et les nécessités de l'état de guerre qui poussaient les dirigeants à faire appel à elles pour l'accomplissement de tâches souvent extrêmement rudes.

Là encore Hitler fut contraint de tergiverser, de se renier, et de louvoyer sempiternellement entre les deux tendances qui existaient à l'intérieur du régime : un noyau dur gardien de la pureté originelle et un courant technocratique, plus souple dans les procédés mais non moins dangereux, comme incite à le penser l'exemple de Speer, cet apprenti sorcier sans lequel beaucoup de choses n'auraient pas été possibles.

ERIC ROUSSEL.

★ **L'EMPIRE SS**, d'Albert Speer. Laffont, 390 pages, 85 F.

★ **ETRE FEMME SOUS LE IIIe REICH**, de Rita Thalmann. Laffont. 275 pages, 75 F.

— Signalons aussi la trilogie de Christian Bernadac. Son mérite principal est de donner de très larges extraits du procès de Nuremberg. (Trois volumes parus chez France-Empire sous le titre général « le Glaive et les bourreaux », tome I : « la Toile d'araignée » ; tome II : « les Trompettes de Berlin » ; tome III : « l'Ordre SS »).

Fascination de l'Apocalypse

(Suite de la page 13.)

Tous sont également aux prises avec ce que Friedländer se donne pour objet d'étude : les fantasmes, les images et les émotions. L'historien tend à en paralyser l'effet par son langage ; les autres à en masquer le sens profond par la mise en valeur d'effets superficiels.

Leur dessein relève de l'exorcisme qui tend à purger par le rationnel une entreprise parfaitement irrationnelle. Exorcisme qui revient à une esquive, à la construction d'un alibi capable de rendre supportable un passé qui ne le sera jamais.

Car le nazisme, dans les exemples choisis par Friedländer, fait l'objet d'une « ré-évocation », d'une « ré-élaboration », de l'intérieur, visant à retrouver les forces et l'itinéraire qui le portèrent. Il a été une mythologie de la mort et de la perte, de la néantisation individuelle et de la communion des masses. Sa mise en scène, sa rhétorique, visaient à sacraliser les retours aux schémas les plus archaïques.

Saül Friedländer relève à quel point les auteurs qu'il cite ont été, à leur insu, fascinés par le plus puissant des ressorts de cet univers, l'ambivalence des mots et des sentiments que ces mots expriment, l'indissociable antagonisme des significations : extase et destruction, reflets et réalités, vie et imagination, obsession de la pureté et dégradation des victimes. Depuis quarante ans, les Européens ont constaté, impuissants, que le nazisme était l'une des formes du Mal absolu, et que, simultanément, ce Mal était en eux. Le « nouveau discours sur le nazisme » représente une tentative pour l'affronter à la racine. Y est-on parvenu ? Saül Friedländer ne va pas jusqu'à dire qu'il n'en est pas sûr. La soumission à ce type de pouvoir, qui incarne la Mort en même temps que les défis lancés par l'ambition de la toute-puissance, par le projet de retour au temps mythique où ne prévalait que la loi du pur désir, demeurent des tentations, même là où elles ne se voient pas.

Saül Friedländer a posé des jalons. Il lui reste à pousser dans les directions qu'il ouvre. Notamment deux :

— Existe-t-il un lien spécifique entre germanité et nazisme ? Jean-Pierre Faye a fait valoir, le premier, tout ce que révélait l'étude du langage où s'est formé l'« hitlérisme ». Le « Volk » nazi, avec ses mots ambigus, justifie-t-il qu'un jugement politique et moral continue à peser sur les concepts d'« Allemagne », d'« allemand » ?

— N'est-il pas temps enfin de briser l'assimilation née d'impératifs politiques entre « nazisme » et « fascisme », l'un hitlérien, l'autre mussolinien ? Une étude analogue à celle de Friedländer, pour l'Italie, montrerait aisément que les « signes du fascisme » ne sont en rien ceux du nazisme, voire qu'ils sont irréductibles les uns aux autres. Les signes du fascisme italien sont ceux de la dérision et du cynisme ; ceux de la vie et de la raillerie, ceux du semblant. Ils appartiennent à une histoire traditionnelle et nationale. Ils n'ont jamais annoncé une apocalypse.

Les signes du nazisme sont, au contraire, ceux de l'expérience jusqu'ici unique d'une mythologie paranoïaque mise en actes. Ceux de la folie et de la mort, de la dénégation de tout sens. En quoi précisément leur dénonciation est indissociable de cette fascination latente que perçoit Saül Friedländer. Les signes du fascisme appartenaient encore au rationnel, ce pour quoi, leur temps achevé, ils ne sont plus que ridicules. Les signes du nazisme demeurent monstrueux et mortifères.

JACQUES NOBÉCOURT.

(1) *Les Signes du nazisme*, coll. « L'histoire immédiate », le Seuil, 140 p., 49 F.

essais

Les séductions du capitalisme

DANS *le Capitalisme de la séduction*, Michel Clouscard théorise le monde de pseudo-libérés que Claire Bretécher met en scène dans ses bandes dessinées. Même uniforme, mêmes tics, mêmes postures, mêmes références : jean, cheveux longs et guitare ; flipper, chaîne hi-fi et rock ; hasch, Club Méditerranée et moto ; M.L.F. et « nouvelle philosophie » ; contestation soixante-huitarde et libération sexuelle ; gauchisme, libéralisme avancé et social-démocratie.

Selon Gurvitch, toute société propose à ses membres des « modèles sociaux », modèles qui « *guident et dirigent non seulement les conduites mais encore la vie mentale elle-même, qu'elle soit collective ou individuelle* ». A partir du concept du « mondain », Michel Clouscard (1) décrit un ensemble de modèles sociaux produits par le néo-capitalisme.

A travers toute une série de rites d'initiation allant du flipper au disco, du jean à la moto, de la drogue à la pilule, le néo-capitalisme intègre, selon lui, l'individu corps et âme à l'univers mondain. Il le façonne dans et par la dynamique de groupe à l'œuvre dans des phénomènes tels que la bande, la mode, les clubs et les « boîtes » en vogue. Derrière le mondain se profile toute une stratégie modelant les corps et les mentalités.

Le mondain fonctionne comme une « machine » à produire en masse du « consommateur », condition essentielle à la bonne circulation des marchandises. Il n'est donc pas surprenant que le mondain ne soit pas un sujet libre, mais une marionnette, un pantin. Comment pourrait-il en être autrement, puisque les êtres libres sont des spécimens rares et, par définition, réfractaires à la production de masse ?

Mais le mondain n'est pas seulement un ensemble de modèles sociaux (patterns), façons de se vêtir, de consommer, de se comporter individuellement ou en groupe. Clouscard en fait aussi le ressort ultime, l'explication dernière de notre civilisation. Non seulement le mondain « machine » les conduites et les mentalités, mais encore il est le porte-voix de nos références culturelles et politiques. Il constitue ainsi une vraie poubelle idéologique, dans laquelle l'auteur jette pêle-mêle tous les produits d'une culture (Lacan, Barthes, Foucault, Althusser) et, avec eux des figures politiques (gauchisme, libéralisme avancé, social-démocratie) qu'il confond à dessein. Seul le marxisme-léninisme échappe à ce nettoyage par le vide.

A l'origine des théories ainsi évacuées, Clouscard repère un même dénominateur idéologique, à savoir « l'antéprédicatif husserlien », « commencement avant le discours ». Pour l'auteur, point d'instance précédant le sujet, point d'instance avant le discours. Ainsi la libido n'est-elle pas à ses yeux un principe de construction du sujet : elle n'est qu'un pur produit du mondain. Avant le néo-capitalisme, il n'y aurait ni libido ni inconscient au sens freudien du terme. « *Au début il y a les rapports de production, l'inconscient commence dans et par ces rapports.* »

Mais, à Clouscard qui reproche à Lacan de faire d'une instance pré-discursive (le signifiant) son point de départ théorique, on peut objecter qu'il en fait autant avec le sujet. De plus, toute analyse partant de l'inconscient freudien n'est pas nécessairement réactionnaire et condamnée à nier l'histoire. Inversement, une analyse non prédiscursive ne conduit pas automatiquement au progressisme (voir Raymond Aron).

Au-delà de l'idéologie du sujet qu'il défend comme un bon marxiste-léniniste, Clouscard veut préserver et justifier la nécessité de l'avant-garde du prolétariat, cet agent et maître suprême de notre destin individuel et collectif. Mais on peut, en s'inspirant d'une autre lecture de l'histoire, rechercher le salut à la fois hors des bruits de bottes de l'avant-garde et des sautillements mécaniques du mondain.

JEAN-MARIE KINTZLER.

★ **LE CAPITALISME DE LA SEDUCTION**, de Michel Clouscard. Editions sociales, 250 p. Environ 75 F.

(1) M. Clouscard est aussi l'auteur de *l'Etre et le Code* (Mouton, Paris-La Haye, 1972), *Néo-fascisme et Idéologie du désir* (Denoël, 1973) et *le Frivole et le Sérieux* (Edit. Libres-Hallier, 1978).



édition

LES SIX JOURS DU GRAND PALAIS

M. Lang invite à donner une dimension internationale au Salon du livre

Le deuxième Salon du livre de Paris, qui s'est tenu durant six jours sous la verrière du Grand Palais, a fermé ses portes mercredi 31 mars sur un succès. Plus de cent trente mille personnes, en effet, contre cent vingt mille l'année dernière, ont visité les stands des sept cent cinquante éditeurs présents. S'il est venu moins d'enseignants en raison des vacances de Pâques, les enfants ont été aussi nombreux. Il y a eu davantage de bibliothécaires et dix fois plus de libraires français et étrangers (mille cinq cents). Lancé en 1981 comme un « défi à la conjoncture », le salon s'impose désormais en tant que lieu d'échanges entre les gens du livre et le public.

Dans cet esprit, les promoteurs du salon envisagent d'organiser des rencontres entre professionnels et bibliothécaires d'entreprises ou associations culturelles.

CETTE année, le public, dans l'ensemble, a acheté beaucoup et autant de livres bien que les éditeurs ne fassent plus de rabais. Ont rencontré un indéniable succès les « poches », les « B.D. », mais aussi des livres coûteux par nature comme les dictionnaires, les encyclopédies ou les Pléiades de Gallimard. Les ouvrages du fonds ont été recherchés et les stands du Seuil, d'Albin Michel, de Gallimard par exemple, ont connu une grande influence. Le stand des Éditions Payot, qui avaient annoncé la présence d'ouvrages de sciences humaines *« rares ou épuisés »*, a été littéralement dévalisé. Des éditeurs qui, curieusement, ne présentaient pas cette année leur fonds, n'ont pu que le regretter.

Succès surprenant quand on connaît la situation peu enviable du marché de la poésie : un petit éditeur, Rougerie, qui publie des textes de Max Jacob, Joë Bousquet, Saint-Pol-Roux, Roger Gilbert-Lecomte, Jean de Boschère, etc., a largement amorti la location de son stand et ses frais de déplacement.

Les nouveautés se sont aussi bien vendues, chez Laffont et Grasset, notamment, où des escouades d'auteurs se sont succédé. Mais la vente, si elle n'est pas dédaignée, ne détermine pas entièrement la présence au Salon des éditeurs — et l'on pouvait en juger à l'attitude dubitative ou goguenarde qu'inspiraient à certains d'entre eux les efforts et les ruses couronnés de succès déployés par les spécialistes de la « fauche ». Les éditeurs veulent d'abord donner un « aspect » physique à leur production, prendre contact avec les libraires et les bibliothécaires.

Près de sept cents auteurs se sont rendus au Salon pour se soumettre au rite de la signature. Nombre d'entre eux ont fléchi, souvent avec plaisir, devant les micros des grandes stations et ceux des radios libres embusquées sur le stand Bordas. Mardi, la comtesse de Paris, avec cent vingt-trois livres signés, et Raymond Aron, avec quatre-vingt-cinq, ont supplanté tous les stakhanovistes de la dédicace. Ils ont été plusieurs dizaines aussi à signer leur demande d'adhésion au Syndicat des écrivains de langue française (SELF) présent sur le stand du Conseil permanent des écrivains qui regroupe des associations d'auteurs. Au stand voisin, la direction du livre et de la lecture a accordé l'hospitalité à un comité de soutien aux libraires attaqués. Le comité voulait informer le public sur les attentats commis, en six ans, contre une trentaine de librairies par des groupes d'extrême droite. Bilan : deux morts, des blessés graves et des librairies fermées pendant des mois.

Le dernier jour, deux cents à trois cents ouvriers du Livre parisien C.G.T., banderole déployée, ont « squatterisé » afin de *« sensibiliser l'opinion publique sur la crise que traverse l'industrie graphique »*. Ils ont dénoncé, notamment, les éditeurs qui *« exposent leurs titres dont beaucoup sont imprimés à Hongkong, en Italie, en R.F.A., en Espagne, au Japon, en Suisse, voire aux Etats-Unis, alors que, dans le même temps, sept mille ouvriers du Livre sont inscrits aux A.N.P.E. de l'Ile-de-France »*. Ils se sont dispersés après avoir été reçus par M. Jean-Luc Pidoux-Payot, président du Syndicat national de l'édition, à qui ils ont rappelé les problèmes de leur profession.

Autre manifestation syndicale : celle de l'Union des syndicats de libraires de France (U.S.L.F.), présidée par un jeune libraire parisien, M. Jean-Claude Muet. Lundi 29 mars, au cours de leur assemblée générale, ces libraires ont réaffirmé, notamment, leur volonté de porter plainte contre les auteurs d'infraction à la loi sur le prix unique du livre.

L'année dernière, le Salon avait reçu une rapide visite de M. Jack Lang qui venait juste d'être nommé ministre de la culture. Cette fois, les personnalités politiques ont été nombreuses à se rendre au Grand Palais. Après la visite du président de la République accompagné de MM. Defferre et Lang, ont été vus Mmes Yvette Roudy, Edwige Avice, Alice Saunier-Seïté, une délégation communiste, et le maire de Paris, M. Jacques Chirac, qui a parcouru à grandes enjambées le Salon.

Ce vif intérêt pour le livre a été accentué par M. Lang au cours d'une rencontre avec les membres du Syndicat national de l'édition et ceux de la commission Pingaud-Barreau, dont le rapport fraîchement publié se vendait comme des petits pains. Le ministre de la culture, soulignant le succès du Salon, a suggéré aux organisateurs de donner dès l'année prochaine une dimension plus internationale à leur manifestation afin que Paris devienne « une grande fête » du livre français et du livre étranger.

On ne peut pas dire que cette suggestion ait levé un grand enthousiasme chez les professionnels. L'idée, bonne en soi, leur paraît naître un peu tard. A côté de la Foire de Francfort, en effet, qui a acquis depuis plusieurs années une assise commerciale et internationale dont les éditeurs français s'accommodent fort bien, le Salon de Paris risquerait de compromettre sa jeune renommée.

En revanche, l'exposition du Grand Palais manque d'effervescence culturelle. Convier plusieurs dizaines d'auteurs étrangers célèbres à Paris, pour une manifestation à définir, donnerait une image internationale au Salon et constituerait une base à de plus grandes ambitions. — B. A.

POÉSIE VIVANTE

Les organisateurs du Salon indiquaient, dans un dossier remis à la presse, le jour et l'heure des auteurs présents sur le stand des éditeurs. Une trop grande précision est parfois fâcheuse.

Ainsi on aurait pu rencontrer, au stand Rougerie, Pierre Albert-Birot, Jean Follain, Roger Gilbert-Lecomte, Saint-Pol-Roux et Victor Segalen.

La poésie est toujours vivante, dit-on, et les poètes ne savent pas mourir...

● *Le Prix du « Quotidien de Paris »*, doté de 5 000 F, a été attribué pour la première fois au cours du Salon. Il couronne l'œuvre de Georges Perros, mort en 1978.

Ce prix sera accordé chaque année à une fiction ou un essai d'un auteur qui exprime « la liberté de l'esprit, la force de l'imagination ou la vigueur du style ».

DEUX CENTRES LECLERC MIS EN DEMEURE D'APPLIQUER LA LOI SUR LE PRIX DU LIVRE

Le juge des référés d'Angers a pris une ordonnance mettant en demeure deux centres de distributions Leclerc d'appliquer la loi Lang sur le prix du livre.

Sur une assignation à l'initiative du Syndicat des libraires Loire-Océan, le juge des référés a ordonné lundi 29 mars aux deux magasins de se soumettre à cette loi sous peine d'une astreinte de 500 francs par jour.

Les deux centres Leclerc proposaient à leurs clients deux prix pour chaque livre : le premier conforme à la loi Lang, le second comportant un rabais Leclerc.

Le centre Leclerc de Thouars (Deux-Sèvres) avait déjà été contraint, par un jugement du tribunal de Bressuire le 11 mars dernier, d'appliquer la loi Lang (*le Monde* du 16 mars).

au fil des lectures

récits

LES MIROIRS BRISÉS DE JEANNE HYVRARD

Coûte que coûte, la vie s'obstine à vibrer dans ce livre de chagrin et d'amour, de souffrance et de rage. Dans cet office des morts, cette aride et belle « prière aux agonisants », une inlassable marche à travers le labyrinthe de la ville symbolise la survie malgré tout.

D'où vient ce sentiment tragique de l'existence qui hante les livres de Jeanne Hyvrard ? Des *Prunes de Cythère* à la *Meurtritude*, on retrouve, enfermée, poursuivie, la « femme en mauve » qui semble surgie des *Chimères* de Nerval (*« C'est la mort — ou la morte »*). Chaque fois, un corps souffre de la souffrance des « emmurés », des « enfolliées ». Cette brisure, cette faille à laquelle revient une sorte de litanie, est, dans *le Corps défunt de la comédie*, un accident : au fond d'un ravin, des tôles froissées, une femme blessée.

« La chair éclate », les miroirs tournent et se brisent, le langage se défait. *« Tant que je crie, c'est que je suis encore vivante »* : cri révulsé de rage meurtrie, cri lyrique de l'« amour déchirant » pour le passeur qui aide la narratrice à traverser le fleuve sombre, pour cet homme en chemise blanche qui remonte indéfiniment du ravin, la portant dans ses bras. Et pourtant, ce passeur est peut-être, par une étrange ambivalence, le meurtrier lui-même, faucon au poing.

Confondre l'identité et la différence, est-ce maladie, est-ce folie, ou recherche de la « fusion » primitive dont une langue à inventer rendrait la mémoire ? Ce serait une langue qui dirait à la fois une chose et son contraire, une « parole au creux du ventre », écriture cassée, fautive, défiant la règle afin de chercher l'imperceptible pièce qui manque pour reconstruire tout le jeu, afin de déceler le petit mot oublié qui rendrait la cohérence perdue.

Rien que ce fragile entêtement, pour « tenir » jusqu'à l'autre rive, jusqu'au petit matin. Mais « qui meurt à lui-même un jour renaîtra ».

MONIQUE PETILLON.

★ *Le Corps défunt de la comédie*, de Jeanne Hyvrard. Le Seuil, 154 p. 50 F.

lettres étrangères

NICOLAS BORN ET LES HORREURS DE LA GUERRE

La Falsification, dont est tiré le scénario du film de Volker Schlöndorf, *le Faussaire*, a été achevé quelques mois à peine avant la mort de son auteur.

Lieu de l'action : comme dans le film, Beyrouth ravagé par la guerre civile. Envoyé par un illustré hambourgeois, Gregor Laschen est chargé de « couvrir » les événements. Mais ceux-ci se révèlent curieusement impénétrables. Devant son impuissance à saisir un monde qui patauge dans la folie, Laschen essaie de se raccrocher à une jeune Allemande qui, elle, a choisir de devenir arabe. Là aussi, il sera rejeté.

La falsification est un roman à la fois fascinant et déroutant dans la mesure où nul sentiment, nul jugement moral n'y fait contrepoids à la description quasi chirurgicale de la violence. Certains critiques d'outre-Rhin ont comparé ce livre à *l'Etranger*, de Camus. De fait, comme Meursault, Gregor Laschen finira par tuer. Au cours d'une scène hallucinante, réfugié dans une cave envahie par une foule hagarde dont il ne comprend pas la langue, il plonge son couteau dans un corps (peut-être déjà mort) pour échapper à l'horreur de *« trouver une fin dans ce si étrange néant arabe »*.

Le détachement de l'auteur face au drame peut paraître choquant. *La Falsification* n'est pas un livre engagé, mais un réquisitoire d'une lucidité impitoyable contre un monde manipulé par les médias, où chacun, croyant s'attendrir sur l'horreur qui se passe chez les autres, se décharge à bon compte de ses propres culpabilités.

JEAN-LOUIS DE RAMBURES.

★ *La Falsification*, de Nicolas Born. Traduit de l'allemand par Marc B. de Launay. Gallimard, 264 p. 58 F.

histoire

HISTOIRE AU TEMPS DES PRÉCIEUSES

Théophraste Renaudot invente les gazettes, on n'a pas encore découvert l'hygiène, mais on se baigne de parfums, on se pommade, et on s'enduit d'onguents. C'est le temps de Richelieu ; Cinq-Mars lit les poèmes scabreux de Théophile de Viau ; Mademoiselle de Gournay, la fille adoptive de Montaigne, tient bureau d'esprit rue Saint-Honoré ; il y a Scarron, Voiture, Ménage ; Monsieur Vincent de Paul se dépense sans compter. On croise La Fontaine, c'est au château de Vaux de son ami le surintendant Fouquet. Dans sa chambre bleue, Madame de Rambouillet reçoit. C'est la première moitié du dix-septième siècle, une période tourmentée où se dessinent les contours de l'âge classique, où triomphent le baroque et la préciosité, une période de contrastes, avec ses famines, ses fêtes, ses épidémies et sa vitalité.

Mais Sophie et Didier Decaux, les auteurs de ce gros livre n'ont pas choisi d'angle pour nous raconter tout cela. Ils écrivent en préface : « Comme dans la vie, ce livre est fait de rencontres, d'adieux, de drames, de rires et de larmes ». Alors, ils ont tout mis, en vrac, les intrigues et la vie du petit peuple de Paris, les pamphlets et les nourritures, comme si vous y étiez. Mais ce n'est pas assez la vie pour être de l'Alexandre Dumas, et il n'est pas dit grand-chose de neuf ni d'approfondi sur les Précieuses censées être au centre de l'ouvrage. Ce qui fait qu'on se demande, en refermant le livre, où l'on voulait nous mener. Sans réponse. Comme dans la vie.

GENEVIEVE BRISAC.

★ *De Henri IV à Louis XIV, la France et les Français au temps des Précieuses*, de Sophie et Didier Decaux. Lattès. 115 F.

essai

L'AME DU JAPON

« Si on te demande ce qu'est l'âme d'un Japonais, dit le poète, *tu répondras que c'est le parfum de la fleur du cerisier sauvage éclose au soleil levant. »*

C'est l'âme du Japon que tentent de déchiffrer Jérôme Camilly et Jacques Normand dans *l'Arme de vie*. Ce titre énigmatique se réfère à l'art le plus traditionnel des samouraïs, le kyuto, c'est-à-dire le tir à l'arc, exercice physique autant que métaphysique, comme en témoignent les *Contes et Légendes des samouraïs* reproduits dans la seconde partie de l'ouvrage.

Sous une modernité apparente, le Japon demeure le lieu privilégié des rites qui transcendent la banalité du quotidien pour atteindre à un symbolisme poétique d'une rare perfection. De la cérémonie du thé à celle du bain, de la conception d'un bouquet à la flèche qui échappe à l'arc, c'est tout un art de vivre qui s'exprime. Jérôme Camilly et Jacques Normand le décrivent excellemment.

ROLAND JACCARD.

★ *L'Arme de vie*, de Jérôme Camilly et Jacques Normand. Ed. la Table ronde. 197 p. 52 F.

société

LES DERNIERS BISTROTS DE PARIS

Les bistrots comme les pavés disparaissent des rues de Paris, au fil des années. La barbarie des urbanistes modernes les exile dans les territoires de la mémoire et de la nostalgie.

Ils étaient le havre ultime des solitaires et le théâtre ouvert à tous les vents de la misère humaine. Boire, jouer, aimer représentaient un certain art de s'absenter de la réalité et de retarder l'instant où il faudrait bien claquer la porte au nez d'un monde frileux et gris.

Paris, en laissant démolir ses cafés, a perdu un peu de son odeur et de ses couleurs. Raoul Vilette dresse un inventaire dans *« Paris sur zinc »* des derniers zincs à hauteur d'homme. Son livre est une invite à la mélancolie et à la dérive.

Il se lit comme un catalogue d'agence de voyages. Chaque bistrot devient un pays à visiter et à découvrir.

Malheureusement, l'auteur, aidé de quelques journalistes, s'est cru obligé de se livrer à des études historiques et sociologiques sur les cafés et la population qui les fréquente. Les paragraphes sur les garçons et serveuses mélangent le mauvais goût aux clichés les plus éculés.

PIERRE DRACHLINE.

★ *Paris sur zinc*, guide des bons bistrots et de certains autres, de Raoul Vilette, Editions Le dernier Terrain vague, 232 pages, 75 F. Diffusion : Alternative, 36, rue des Bourdonnais, 75001 Paris.

culture

EXPOSITIONS

CÉZANNE, CHAGALL, CÉSAR A LIÈGE

(Suite de la première page.)

Ce « nid », c'est l'image, mythique dans son œuvre, du village. On le redécouvre dans une baroque feuille de papier, noire avec son arbre-bouquet de fleurs, ses corps d'amoureux mêlés au regard d'Adam et Eve après la « dévoration » de la pomme du paradis. Sommes-nous à « Vitebsk », en 1912 ? Non, à « Vence », en 1962. Le temps passe, l'image se transforme. Chagall reste toujours Chagall.

Cézanne est logé sur l'autre rive de la Meuse, au musée Saint-Georges, bâtiment contemporain, d'une invincible tristesse. L'exposition, elle, est un événement exceptionnel, ne serait-ce qu'en raison des difficultés à obtenir des prêts de tableaux. Il faudrait faire un bien long voyage à travers des collections publiques et privées d'Europe et des Etats-Unis pour voir les quarante-sept œuvres réunies dans la grande salle d'entrée.

Cézanne est venu à la peinture sans préparation et l'a conquise à la force du poignet. Il est donc intéressant de trouver ici des œuvres peu connues, comme le Garçon *couché en gilet bleu, au bord de l'eau, l'air pensif, dessiné avec cette gaucherie qui a caractérisé la peinture de Cézanne jusqu'aux années de maturité.*

Ce « Garçon », *est peut-être son fils Paul, dit tout du Cézanne de 1885, au moment où il peignait chez Pissarro, à Pontoise. L'herbage frémit de fluidité, mais déjà l'espace est maçonné à coup de ces touches typiques qui le décomposent et le reconstruisent. Touches qu'ont repris bien des peintres après lui, comme Braque et Picasso. Le trait qui dessine le corps est, lui, encore incertain, mais il définit bien le relief des volumes. Il montre le nouveau concept pictural cézannien où vont finalement s'immobiliser le tremblement impressionniste et s'affirmer la fermeté des formes, la matérialité des choses.*

Cézanne ne peint qu'en plein air, sur le motif, mais il veut atteindre le monumental, « faire du Poussin d'après nature », mener l'impressionnisme « à quelque chose de semblable à l'art des musées ». Il a déjà défini sa palette, où jouent les ocres, les bleus, les verts, les mauves, les jaunes, les rouges, tous plus ou moins imprégnés de noir, qui donne au tableau une part de son unité (une idée que Picasso a reprise de Cézanne). C'est à la fois la noire lumière de la Provence et de l'Espagne.

Vingt ans auparavant, ayant décidé de devenir peintre pour aller rejoindre la bohème artistique parisienne sur laquelle régnait Zola, l'ami d'enfance d'Aix, ne sachant pas dessiner, il peint, avec une ferveur baroque, le portrait de son Père lisant le journal. *Tout en empâtements de couleurs, selon ce qu'il appelait sa « manière couillarde ». Elle est frénétique comme la peinture de Daumier, auquel Cézanne a emprunté et le genre et les thèmes du* Meurtre *et du* Voleur d'ânes. *Il suffira que son mouvement serpentin se raidisse pour que la nouvelle touche, oblique ou verticale, commence à bâtir la sérénité statique des grands Cézanne des dernières années.*

Sept pommes

« Sept pommes » *suffisent pour faire l'expérience de cette mutation de l'espace peint, sept sphères parfaitement rondes que la couleur seule définit, la forme – couleur. Des pommes dénudées de toute anecdote, à la fois réelles et abstraites.* « L'œil ne suffit pas, *dit Cézanne,* il faut réfléchir. »

Cette réflexion est manifeste dans la remarquable série de portraits que réunit l'exposition liégeoise. Portraits du peintre par lui-même, de sa femme Hortense, de sa mère assise dans un jardin, de son père au Jas de Bouffan, d'Ambroise Vollard, d'une vieille femme égrenant son chapelet... A quoi pense-t-elle ? A quoi pense Cézanne en peignant ce à quoi elle pense ? Partout cette intensité de la touche, ce côté brut mais dur, « totalitaire », qu'on avait remarqué, dès son exposition parmi les impressionnistes, malgré la crémeuse Moderne Olympia.

Raillé et incompris, Cézanne voyait bien qu'il n'était pas de la même couvée. « Je méprise tous les peintres, sauf Monet et Renoir », *disait-il au moment de prendre le chemin de la solitude à travers le paysage aixois, le chemin des Lauves, à Château noir, à Bibemus, au pied de la Sainte-Victoire, cherchant toujours une hauteur pour dominer le motif. S'il a fait du plein air sa vérité, c'est moins pour peindre plus clair, comme Monet ou Renoir, que pour provoquer sa « petite sensation » (en fait une « sensation forte ») et la peindre. Elle est, au-delà de l'image, le sujet même de ses tableaux.*

Cézanne ne pouvait peindre que des paysages qu'il connaissait bien et aimait. Cette aventure est illustrée par le second ensemble intéressant de cette exposition : quatre paysages de l'Estaque des années 1870 dans l'ignorance des événements qui affectaient la France, alors que seules ses recherches plastiques le préoccupaient. Le phénomène ne fera que s'accentuer un peu plus tard, lorsque, la cinquantaine, ayant hérité de son père, dégagé de tout problème financier et se souciant peu de vendre ou d'exposer, il est tout à sa peinture et à ses rapports charnels avec la Provence – dont il donne le premier l'image typique dans l'art moderne.

Quelques œuvres dernières dans le parc de Château noir, la Sainte-Victoire, *la suite d'esquisses pour les* Baigneuses, *évoquent ces années où, ramassant ses forces, Cézanne accomplit la synthèse impossible du sentiment et du paysage, avec un acharnement qui a eu raison de l'homme* (« Je veux mourir en peignant »), *mais qui est venu à bout de la peinture, malgré ou à cause de sa gaucherie naturelle.* « Sa maladresse, c'est son génie », *a dit Braque.*

JACQUES MICHEL

★ Lithographies de Chagall, jusqu'au 18 avril.

★ Peintures de Cézanne, jusqu'au 9 mai.

■ **L'exposition de l'architecte milanais Vittorio Gregotti sur « La ville et le territoire » est prolongée jusqu'au samedi 3 avril. Cet architecte sera par ailleurs la vedette du second numéro du magazine « Aux arts citoyens » d'Antenne 2, diffusé dimanche 4 avril, où il sera confronté à Paul Chemetov, Henri Gaudin, Christian de Portzamparc et Jean-Louis Cohen.**

★ Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon, Paris-6e. Ouvert de 12 h 30 à 19 h.

CINÉMA

« L'ÉTOILE DU NORD », de Pierre Granier-Deferre

Le soleil d'Egypte à Charleroi

Le Locataire, court et dense roman de mœurs de Georges Simenon fut adapté, une première fois, en 1939, sous le titre *Dernier refuge.* Le négatif de ce film, réalisé par Jacques Constant, fut détruit dans un incendie de laboratoire. On ne l'a jamais vu. En 1947, Marc Maurette tourna une deuxième adaptation, également intitulée *Dernier refuge* et très éloignée du roman, par l'intrigue et les lieux géographiques. *L'Étoile du Nord* est, aujourd'hui, la troisième adaptation du *Locataire.* Son réalisateur, Pierre Granier-Deferre est, depuis *le Chat, la Veuve Couderc* et *le Train,* le grand spécialiste de la fameuse « atmosphère Simenon » à l'écran. Pourtant, avec Jean Aurenche et Michel Grisolia, il a considérablement brodé sur le récit original, comme si, en l'occurrence, Simenon n'avait fourni qu'un synopsis, une idée de base.

On ne va pas rouvrir, à ce propos, la vieille querelle de l'esprit et la lettre dans les adaptations littéraires. L'esprit de Simenon n'est certes pas absent du film de Granier-Deferre, non plus que 1934 et la petite maison de Charleroi où Madame Baron tient une pension de famille pour étudiants pauvres. Mais une nouvelle mythologie exotique s'est greffée sur le thème du roman. Le film commence en Egypte, où a longtemps vécu Edouard Binet, aventurier hâbleur et portant beau, qui se croit riche d'un rubis légué par une célèbre chanteuse dont il fut l'amant.

En prenant le bateau pour l'Europe, Edouard rencontre Sylvie Baron, « artiste de cabaret », qu'il pousse dans les bras d'un riche homme d'affaires égyptien. Il la retrouve à Bruxelles et suit dans « l'Étoile du Nord », train de luxe allant vers Paris, le richard auquel il veut vendre son rubis (qui, en fait, est faux). Il revient avec son manteau taché de sang et l'argent de l'Egyptien, assassiné pendant son voyage. Edouard prétend ne pas se souvenir du meurtre. Est-il coupable ? Dans le doute, Sylvie juge préférable de l'envoyer à Charleroi où sa mère, à laquelle elle a rendu une courte visite, a, justement, une chambre à louer. Il y sera à l'abri de la police.

Chez Simenon, le « locataire » était Elie Nagear, un petit juif portugais né en Turquie, amant de Sylvie et meurtrier dont Madame Baron et son entourage n'étaient pas tout à fait dupes. Chez Granier-Deferre, Edouard investit totalement, par ses souvenirs vrais ou faux de l'Egypte, l'univers ordonné, paisible et immobile du pavillon de Charleroi. Il fait entrer les Pyramides, le Sphinx, une chanteuse de rêve et des fêtes flamboyantes dans la cuisine belge où la ménagère prépare les repas, surveille son fourneau et materne plus ou moins ses pensionnaires. Il séduit cette femme vieillie, qui n'a jamais bougé de chez elle et cache le secret d'un amour de jeunesse brisé par la guerre de 1914.

La passion de Simone Signoret

La mise en scène oppose et mêle les deux mondes, soleil et rêve égyptiens, brouillard et grisaille de Charleroi, en des images concrètes, dont le contraste est admirablement représenté par les décors de Dominique André et les éclairages de Pierre-William Glenn. Du même coup, ce qui était implicite dans le roman devient explicite dans le film, par le réalisme psychologique et l'importance des dialogues, accordés aux caractères des personnages. *L'Etoile du Nord,* avec ses enjolivements rétro, son romantisme de l'aventure cosmopolite et du fait divers, est devenue l'histoire d'un coup de foudre entre un mythomane assassin, peu à peu démasqué, et la logeuse dont les principes moraux, l'autorité et la résignation fondent à son contact.

Philippe Noiret est excellent dans la comédie fanfaronne, le refus de voir la vérité en face et la soudaine faiblesse. Mais Simone Signoret, trop souvent vouée, ces dernières années, aux rôles de matrone et de mémé-confitures, retrouve, avec ses rides et ses cheveux gris, ses frémissements intérieurs, l'éblouissement de la passion qui faisait agir « Casque d'or » ou la femme mûre des *Chemins de la haute ville.* La scène finale à l'île de Ré la fait apparaître sublimement tragique comme au terme du film de Jacques Becker, autrefois.

Il est évident que, par la construction de son scénario, l'écriture brillante de ses dialogues, le soin raffiné de sa mise en scène et l'homogénéité de son interprétation (tous les petits rôles sont bien tenus, et Fanny Cottençon montre un talent fou en « fille légère » façon années 30), *l'Etoile du Nord* participe à la renaissance actuelle du « cinéma de qualité ». Cela fixe peut-être ses limites, mais les spectateurs n'auront pas lieu de s'en plaindre.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

MUSIQUE

UN CONCERT DU NOUVEAU QUATUOR PRAT

Murray Schafer et Josette Morata

On connaît bien, par son grand livre, le Paysage sonore *(éditions Jean-Claude Lattès), le nom de Murray Schafer, cet observateur et compositeur des bruits du monde qui vit aujourd'hui dans une maison perdue du grand Nord canadien, mais ses œuvres n'ont guère franchi l'Atlantique. Son* Premier Quatuor à cordes *(1970), auquel a été judicieusement décerné le prix Arthur-Honegger, il y a deux ans, n'a été joué que le 29 mars à Radio-France (retransmission en direct sur France-Musique), par le nouveau Quatuor Prat.*

C'est une œuvre très abrupte, brève, tout d'une pièce. Son début fiévreux, où les instruments restent amalgamés dans une grande tension (courts glissando, *trémolos serrés et virulents, etc.) s'efface brusquement devant de longues mélodies solitaires des violons, auxquels viennent s'ajouter de curieux motifs rythmiques obstinés en* pizzicatti. *Et puis tout se brouille à nouveau, les instruments se croisent et s'enchevêtrent comme des oiseaux fous, escaladent et dévaluent l'espace sonore en de vertigineux unissons, et se précipitent enfin dans une récapitulation rapide des différentes séquences séparées par des effets de percussion, des « claps »,* « comme si un appareil de photo prenait des instantanés », *écrit l'auteur.*

Un lyrisme incontestable, mais fort étrange, traverse cette partition qui demande une interprétation fulgurante, « immédiate » (1). Je doute qu'elle ait produit tout son effet l'autre soir dans cette exécution insuffisamment mûrie par de bons instrumentistes (dont l'excellent altiste Bruno Pasquier) qui ne forment pas encore un véritable ensemble (comme l'a prouvé ensuite le Quatuor en la mineur *de Schumann).*

Mais ce concert permettait de découvrir aussi une toute jeune pianiste, Josette Morata, dont la coiffure et la robe à l'ancienne faisaient curieusement revivre les portraits de Clara Schumann ; elle jouait, avec le même air pénétré de sa mission, trois jolies pièces récentes de Jean Rivier et de très beaux Préludes *de Scriabine et Rachmaninov. Il n'y avait que de la musique sous ses doigts, un jeu sans l'ombre de dureté et de sécheresse qui ouvrait toutes les perspectives et les transparences de ces pages d'un romantisme merveilleux, écoutées au plus profond du cœur.*

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Ainsi dans le superbe enregistrement du Quatuor Orford (Guilde internationale du disque, SMS 2902).

Mort du compositeur Pierre Hasquenoph

Le compositeur Pierre Hasquenoph, chef du service de la musique de chambre à Radio-France, s'est donné la mort dans la nuit du 30 au 31 mars. Il était âgé de cinquante-neuf ans.

[Né à Paris le 20 octobre 1922, Pierre Hasquenoph est élève au Conservatoire dans la classe de César Franck, ensuite de Darius Milhaud. En 1956, il entre à la radio – alors R.T.F. – comme musicien metteur en ondes. Il devient, en 1959, directeur du service symphonique, puis du service lyrique, enfin du service de la musique de chambre. Parallèlement, il compose une œuvre importante dont plusieurs symphonies, un concerto, de la musique de ballet et un opéra bouffe, *Lucrèce de Padoue.*]

CULTURE

THÉATRE

« UNE JOURNÉE PARTICULIÈRE » A LYON

La mémoire sur la pointe des pieds

Le film d'Ettore Scola, *Une journée particulière*, a rencontré, en France comme ailleurs, un accueil très chaud. Jacques Weber, qui anime à Lyon le Théâtre du Huitième, a eu l'idée de porter ce film sur la scène.

L'adaptation théâtrale, écrite par deux Italiens, Gigliola Fantoni et Ruggero Maccari, suit le film de tout près. L'histoire de la mère de famille nombreuse, surchargée de tâches ménagères, mussolinienne par lassitude, qui trouve enfin une attention gentille, affectueuse, chez un speaker qui s'est fait licencier de la radio parce qu'il est homosexuel et antifasciste, et le récit de leur brève rencontre amoureuse dans un immeuble désert le jour où Hitler vient voir le Duce à Rome, cela a ému les spectateurs de cinéma, et touche beaucoup, à Lyon, le public de théâtre.

Il n'y a pas grand-chose à dire de la mise en scène de Françoise Petit, sinon que c'est un travail sobre, simple, très propre : pour le spectateur, le temps passe à toute vitesse. Nicole Courcel et Jacques Weber jouent bien.

On retrouve dans ce spectacle, qui fait un triomphe à Lyon, les caractéristiques du théâtre de Robert Hossein avec qui Jacques Weber a longtemps travaillé à Reims. Comme Hossein, Weber a choisi de mobiliser le public sur un succès populaire. Comme Hossein, il a réalisé un spectacle qui n'est pas vulgaire, ni tape-à-l'œil, ni gigantesque, et qui se définirait plutôt par un certain nombre d'absences : absence de texte soutenu, de jeu brillant, d'incidents curieux.

Tout se passe comme s'il s'agissait de célébrer en demi-teinte, sans cris, un souvenir — celui d'un film ou d'une lecture, — souvenir un peu indistinct, fragile, qu'il faut laisser dans le vague pour ne pas tout détruire.

Et l'on voit bien à Lyon, sous les applaudissements du public, que le théâtre c'est cela aussi : cette multitude réunie dans le rappel modeste, contenu, d'un souvenir cher.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre du Huitième à Lyon, 20 h 30.

Marilyn Tetaz à Grenoble

Elle garde le visage velouté de l'enfance, mais son regard est aigu. Marilyn Tetaz a vingt ans, et la mythologie qui va avec ses cheveux hérissés-punk — son spectacle s'appelle *« Elvis Presley contre Zorro Randall »* — la vie aussi qui va avec, dans le gris des heures d'attente au bureau de l'Agence nationale pour l'emploi. Mini-jupe, baskets, blouson, couteau et une telle tension retenue sur toute sa personne, une tension qui éclate et la fait par instant bondir. Elle bondit, crie, lance des phrases comme pour ne pas se noyer et rappelle l'histoire un peu ridicule de trois jeunes gens qui ont pris en otage quelques enfants pour les échanger contre quelques minutes d'antenne et se faire écouter...

Ce n'est pas l'histoire qui compte, mais la personnalité de Marilyn Tetaz, râpeuse. Une vraie personnalité de comédienne qui sait contrôler son énergie, transmettre ce que les mots ne disent pas. Elle vit à Grenoble et a présenté son spectacle à la maison de la culture.

C. G.

SPECTACLES

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LES TARÉS DU CINOCHE, Théâtre Paris 12 (343-19-01), 20 h 45.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 1er avril 1982

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h 30 : Marie Tudor.
Chaillot (727-81-15). Salle Gémier, 20 h 30 : Hippolyte.
Odéon (325-70-32). 20 h 30 : le Prince de Hombourg.
Petit-Odéon (325-70-32), 18 h 15 : Vous avez dit oui ou vous avez dit non ?
Petit TEP (797-96-06), 20 h 30 : J.-P. Lescot.
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h 30 : Compagnie Alain Germain (danse) ; 19 h : Cinéma d'avant-garde en Espagne.
Théâtre de la Ville (274-22-77), 20 h 30 : Murray Louis Dance Company (au Théâtre de Paris).

Les autres salles

Antoine (208-77-71), 20 h 30 : Potiche.
ARC (723-61-27), 20 h 30 : les Suppliantes.
Arts-Hébertot (387-23-23), 21 h : L'étrangleur s'excite.
Atelier (606-49-24) 21 h : le Nombril.
Athénée (742-67-27), salle L. Jouvet, 21 h : Couleur tango ; salle Bérard, 20 h 30 : Balle perdue.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
Bouffes-Parisiens (296-97-03), 21 heures : Diable d'homme.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24), 20 h 45 : l'Escalier.
Comédie Italienne (321-22-22), 20 h 30 : la Servante amoureuse.
Confluences (376-67-38) 21 h : Eduqué à mort.
Daunou (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
Edouard VII (742-57-49), 20 h 30 : la Danse du diable.
Espace Marais (271-10-19), 20 h 30 : Je m'appelle Harry Dave.
Essaïon (278-46-42), I, 20 h 30 : le Marteau des maléfices. 22 h 15 : l'Alpage — II. 20 h 15 : La planète Shakespeare, le Conte d'hiver ; 22 h : La Chambre aux sommets bleus.
Fondation Deutsch de la Meurthe (539-63-50), 21 h : Phèdre.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : Koude chapo.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 20 h 30 : On n'est pas des pigeons.
Huchette (326-38-99), 20 h 30 : la Cantatrice chauve ; 21 h 15 : la Leçon ; 22 h 30 : l'Augmentation.
La Bruyère (874-76-99), 21 h : le Divan.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir ; 18 h 30 : L'Homme en peluche ; 20 h 30 : Un amour de théâtre ; 22 h 15 : Sylvie Joly ; Théâtre Rouge ; 18 h 30 : Sans soleil, on vieillit plus vite ; 20 h 30 : Douce ; 22 h 15 : Pour une infinie tendresse ; Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Marie-Stuart (508-17-80), 20 h 30 : la Confession d'Igor... ; — II, 20 h 30 : Zoo story.
Marigny (256-04-41), Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 21 h : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
Michodière (742-95-22), 20 h 30 : la Pattemouille.
Moderne (874-99-28), 20 h 30 : Trio.
Montparnasse (320-89-90), 21 heures : Trahisons ; Petite salle, 21 h : Un cri.
Palais des Glaces (607-49-93), 22 h 15 : Gros Calin.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
Salle Valhubert (584-30-60), 20 h 30 : La Dorotea.
Studio Bertrand (784-64-66), 18 h 30 : Le grand écart ; 20 h 30 : Les Campaniaques.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h 45 : le Cœur sur la main.
Studio Théâtre 14 (545-49-77), 20 h 30 : le Tintement du bourdon.
TAI-Théâtre d'Essai (278-10-79), 20 h 30 : la Maison de Bernarda ; 22 h : l'Ecume des jours.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 22 heures : Nous on fait où on nous dit de faire.
Théâtre de l'Épicerie (258-70-12), 20 h 30 : l'Amant.
Théâtre en Rond (387-88-14), 20 h 30 : Roméo et Juliette.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h 30 : Henri IV.
Théâtre de la Mer (520-74-15), 20 h 30 : Voulez-vous jouer avec moi ?
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h 30 : Pantagleize.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h 30 : l'Amante anglaise ; Petite salle, 20 h 30 : Virginia.
Théâtre 18 (226-47-47), 22 h : Mademoiselle Julie.
Théâtre 13 (589-05-99), 20 h 30 : les Cancans.
Tristan Bernard (522-08-40), 21 h : la Famille Leibovitch.
Variétés (233-09-92), 20 h 30 : Chéri.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 19 h : Théâtre chez Léautand ; 20 h 15 : Tohu-Bahut ; 21 h 30 : le Président ; 22 h 45 : Patrick et Philomime.
Blancs-Manteaux (887-15-84), I., 20 h 15 : Areuh = Mc2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II. 20 h 15 : Embrasse-moi, idiot ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Popote.
Café d'Edgar (322-11-02), I., 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes ; — II., 20 h 30 : J'aurais pu être votre fils. — 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h 15 : Qu'est-ce qu'il y a dedans ? 22 h 15 : le Chasseur d'ombre.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h 30 : Le petit prince ; 22 h : Feydeau-Courteline-Labiche.
Fanal (233-91-17), 20 h : Innocentines ; 21 h 15 : F. Blanche.
La Gageure (367-62-45), 22 h : la Petite Cuiller ; 23 h : les Méfaits du tabac.
Le Petit Casino (278-36-50), 21 h : Douby... be good ; 22 h 30 : les Bas de Hurleveau.
Point Virgule (278-67-03), 20 h 15 : Vincent B. : le Navigaterre ; 21 h 30 : Du ronron sur les blinis ; 22 h 30 : les Chocottes.
La Soupap (278-27-54), 21 h 30 : Pourquoi c'est comme ça ?
Splendid Saint-Martin (208-21-93), 20 h 30 : Papy fait de la résistance.
Le Tintamarre (887-33-82), 18 h 30 : Contrejour ; 20 h 30 : Phèdre ; 22 h l'Apprenti fou, Lime.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 19 h : Hommage à Gribouille ; 21 h 30 : Il en est... de la police.
Théâtre des 400 coups (633-01-21), 21 h : Guy La Vague ; 22 h 30 : l'Escurial.
Vieille Grille (707-60-93), 20 h 30 : la Mémoire et la Mort ; 22 h 30 : Vincent.
La Vingt-cinquième heure (439-36-59), 21 h : Y. Lebest ; 22 h : B. Meulien.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez François.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h : C'est pas tout rose.

Les concerts

Lucernaire, 19 h 45 : M. Delavie, L. Musso (Mozart, Donizetti, Rossini...) ; 21 h : P. Keneali (Beethoven, Schumann).
Théâtre des Champs-Elysées, 21 h : V. Ashkenazy (Scriabine, Ravel, Moussorgsky).
Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. Z. Mehta (Beethoven, Bartok).
Radio France, Auditorium 105, 20 h 30 : Orchestre de chambre de Toulouse, dir. G. Armand (Mozart, Chaynes, Komives...).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : F. Guin Swing Quartet.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 22 h : La Perfecta.
Cloître des Lombards (233-54-09), 22 h 30 : Juke Blues Band.
Dreher (233-48-44), 22 h 30 : J. Lee Wilson.
Dunois (584-72-00), 20 h 30 : Trombone's Party.
L'Écume (542-71-16), 22 h : Jacquet, François, Girard.
Feeling (271-33-41), 22 h 30 : Trio Sammy Evans.
Gibus (700-78-88), 22 h : Soul Train.
New Morning (523-51-41), 21 h 30 : Lou Donaldson.
Petit Forum (297-53-47), 21 h 30 : Zaka Percussion.
Petit Journal (326-28-59), 21 h 30 : Bide Band Blues.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h : A. Condouant, A. Jean Marie, G. Nemeth, O. Johnson.
Porte Saint-Martin (607-37-53), 20 h 45 : Carole Laure, Lewis Furey.
Radio France, Auditorium 106, 18 h 30 : G. Badini Swing Machine.
Slow Club (233-84-30), 21 h 30 : C. Luter.
Théâtre Noir (797-85-15), 20 h 30 : Rhoda Scott.

En région parisienne

Aubervilliers, Théâtre de la Commune (833-16-16), 19 h 30 : Mariana Pineda.
Créteil, Comédie de Créteil (339-21-87), 20 h 30 : En v'la un chahut.
Ivry, Studio (672-37-43), 20 h 30 : Ariane et Barbe-Bleue.
Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-18-81), 20 h : la Vie de Galilée.
Saint-Denis, T.G.P. (243-00-59), gare du Nord, 21 h 40 : Dell'Inferno.
Vincennes, Théâtre D. Sorano (374-73-74), 21 h : Léonce et Lena ; Petit Sorano ; 20 h : D. Sylvain.

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : la Fusée, de J. Natanson ; 19 h : Cinéma du réel 1982 : Tendresse et Colère, de J. Flutsch ; 21 h : le Pays englouti, de C. Brouwer et G. Reteig.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Forbidden paradise, de E. Lubitsch ; 17 h : Neuf jours d'une année, de M. Romm ; 19 h : le cinéma et le monde de la presse : Confirm or deny, de A. Mayo.

Les exclusivités

ABSENCE OF MALICE (A., v.o.) : Studio-Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Élysées, 8e (720-76-23). – V.F. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

ALLEMAGNE MÈRE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES ANGES DE FER (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46). – 3 Haussmann, 9e (770-47-55) ; Paris-Loisirs-Bowling, 18e (606-64-98).

BANDITS, BANDITS... (Arg., v.o.) : Cluny-Écoles, 5e (354-20-12) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.F. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LE BATEAU (All., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). – V.F. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44).

BLOW OUT (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.F. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

LE BOURGEOIS GENTILHOMME (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; George-V, 8e (562-41-46).

LE CADEAU (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Le Paris, 6e (359-53-99 ; U.G.C.-Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

CARMEN JONES (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).

CHASSÉ-CROISÉ (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LA CHÈVRE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (It., v.o.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83).

COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

DIVA (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42).

LE DROIT DE TUER (A., v.f.) (**) : Paramount-Opéra, 2e (742-56-31).

L'ÉQUIPAGE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

ESPION, LÈVE-TOI (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).

LA FOLLE HISTOIRE DU MONDE (A., v.o.) : Élysée-Point-Show, 8e (225-67-29). – V.F. : Impérial, 2e (742-72-52).

GARDE A VUE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

GEORGIA (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.- Champs-Élysée, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet- Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.F. : Caméo (246-66-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LE GRAND PARDON (Fr.) : Richelieu, 9e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Impérial, 9e (742-72-52) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Athéna, 18e (343-00-65) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Calypso, 17e (380-30-11).

L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chin., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99).

IL ÉTAIT UNE FOIS DES GENS HEUREUX : LES PLOUFFE (Can.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 7e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES JEUX DE LA COMTESSE DOLINGEN DE GRATZ (Fr.) : Saint-Germain-Studio, 5e (633-63-20) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

JOSÉPHA (Fr.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

KUNG FU (Pol., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

LE LARRON (It., v.f.) : Marivaux, 2e (296-80-40).

LA MAISON PRÈS DU CIMETIÈRE (It., v.o.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08). – V.F. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.F. : Impérial 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 2e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

MANIAC (A., v.f.) (**) : Hollywood-Bd, 2e (770-10-41).

MEPHISTO (Hon., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

MILLE MILLIARDS DE DOLLARS (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

MUR MURS ET DOCUMENTEUR (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 5e (326-58-00).

NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-84-83).

LA NUIT DE L'EVASION (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

PACO L'INFAILLIBLE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LE PONT DU NORD (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

PRENDS 10 000 BALLES ET CASSE-TOI (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Élysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Français, 2e (770-33-88) ; Louxor, 16e (878-38-58) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

PRUNE DES BOIS (Belge) : Banque de l'Image, 5e (329-41-19).

RAGTIME (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Élysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Calypso, 17e (380-30-11).

RICHES ET CELEBRES (A., v.f.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; Paramount-City, 8e (562-45-76).

ROX ET ROUXY (A., v.f.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

LES SOUS-DOUÉS EN VACANCES (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

STRESS ES TRES TRES (Esp., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).

TAXI ZUM KLO (All., v.o.) (**) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marais, 4e (278-47-86) ; Racine, 6e (633-43-71) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

TE MARRE PAS C'EST POUR RIRE (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).

TETE A CLAQUES (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

TOUT FEU TOUT FLAMME (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46).

UN JUSTICIER DANS LA VILLE N° 2 (A.) (**), v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). – V.F. : Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

UNE FEMME D'AFFAIRES (A.), v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-98-10).

UNE GLACE AVEC DEUX BOULES (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Marignan, 8e (359-92-82).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97).

WOLFEN (A.), v.o. : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

Les grandes reprises

ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A.), (v.f.), Grand Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), La Royale, 8e (265-82-66), U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (651-99-75), Napoléon, 17e (380-41-46).

ALICE'S RESTAURANT (A.) (v.o.), Action Écoles, 5e (325-72-07), Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

ANNA ET LES LOUPS (Esp.) (v.o.), Studio Logos, 5e (354-26-42).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A.) (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07).

AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A.) (v.f.), 3 Haussman, 9e (770-47-55).

LA BALLADE DES SANS-ESPOIR (A.) (v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).

LA DAME DE SHANGHAI (A.) (v.o.), Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE DESERT DES TARTARES (Fr.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A.). (v.f.), 3 Haussmann, 2e (770-47-55).

DODES CADEN (Jap.) (v.o.), Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

ET POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS (A.) (v.f.), Argos, 2e (233-67-06).

FELLINI ROMA (Ital.) (v.o.), Movies, 1er (260-43-99).

L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT (A.) (v.o.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).

L'IMPOSSIBLE M. BEBE (A.) (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07).

INDISCRETIONS (A.) (v.o.), Action-Christine bis, 6e (325-47-46).

JOHNNY GOT HIS GUN (A.) (v.o.), Banque de l'Image, 5e (326-12-39).

KEY LARGO (A.) (v.o.), Action Christine bis, 6e (325-47-46).

LE LAUREAT (A.) (v.o.), Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20).

LITTLE BIG MAN (A.) (v.o.), Forum, 1er (297-53-74), Noctambules, 5e (354-42-34).

LOLA UNE FEMME ALLEMANDE (All.) (v.o.), Cinéma Présent, 1er (203-02-55).

MAMMA ROMA (It.) (v.o.), Marais, 4e (278-47-86).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All.) (v.o.), Lucernaire, 6e (544-57-34).

MIDNIGHT EXPRESS (A.) (**) (v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45), (v.f.), Capri, 2e (508-11-69).

M. LE MAUDIT (All.) (v.o.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

MODERATO CANTABILE (Fr.), Olympic Halles, 4e (278-34-15).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Ang.) (v.o.), Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

PEUR SUR LA VILLE (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33), Marignan, 8e (359-92-82), Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Fauvette, 12e (331-56-86), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

PHANTOM OF THE PARADISE (A.) (v.o.), (*) Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

SEPT ANS DE REFLEXION (A.) (v.o.), Action-Christine, 6e (325-47-46).

LE SHERIF EST EN PRISON (A.) (v.f.), Opéra-Night, 2e (296-62-56).

SUNSET BOULEVARD (A.) (v.o.), Champollion, 5e (354-51-60).

TEX AVERY FOLLIES (A.) (v.o.), Studio Cujas, 5e (354-89-22).

TIREZ SUR LE PIANISTE (Fr.), Saint-Germain Village, 5e (633-63-20), Parnassiens, 14e (329-83-11), 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A.) (v.o.), Champollion, 5e (354-51-60).

LE TROISIEME HOMME (A.) (v.o.), Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).

UNE ETOILE EST NEE (A.) (v.f.), Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LES VALSEUSES (Fr.) (**), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-19-45).

LES FILMS NOUVEAUX

LES ANNÉES DE PLOMB, film allemand de Margarethe von Trotta. V.o. : Forum, 1er (297-53-74) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

BEATLEMANIA, film américain de Joseph Manduke. V.o. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Danton, 6e (329-83-11) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LES BLEUS, film américain d'Ivan Reitman. V.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumond-Sud, 14e (327-84-50) ; Convention St-Charles, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

BOULEVARD DES ASSASSINS, film français de Boramy Tioulong. Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (206-71-33).

DROITS DES HOMMES, SOUFFRANCES DES FEMMES, film irano-allemand de Mehrangis Montazami Dabui. V.o. : St-Séverin, 5e (354-50-91).

EL SALVADOR, UN NOUVEAU VIET-NAM, film américain de Glenn Silber. V.o. : Banque de l'Image, 5e (326-41-19).

L'ÉTOILE DU NORD, film français de Pierre Granier-Deferre. Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Mercury, 8e (562-75-90) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-01) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (206-71-33).

ET SI C'ÉTAIT L'INVERSE MESSIEURS, film danois de Mette Knudsen. V.o. : St-Séverin, 5e (354-50-91).

LES FEMMES DE LA NUIT, film japonais de Kenji Mizoguchi. V.o. : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LES GUERRIERS DE L'APOCALYPSE, film japonais de Kosei Saito. V.o. : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George V. 8e (562-41-46) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cidné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LIGABUE, film italien de Salvatore Nocita. V.o. : Olympic St-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

MAINS DE FEMMES, film tunisien de Fitouri Belhiba. V.o. : St-Séverin, 5e (345-50-91).

T'EMPÊCHES TOUT LE MONDE DE DORMIR, film français de Gérard Lauzier. Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (733-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Nations, 12e (343-04-67) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01).

LES TROIS DERNIERS HOMMES, film français d'Antoine Perset. Olympic, 14e (542-67-42).

PIERRE MOLINIER, 7 RUE DES FAUSSETS, film français de Noël Simsolo. Studio 43, 9e (770-63-40). 18 h. Sauf mardi.

Les festivals

A PROPOS DU TRAITEMENT DE QUELQUES FAITS D'HISTOIRE (v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), 17 h : Moïse et Aaron ; 19 h : la Chute de l'empire romain ; 22 h : Leçons d'histoire.

LA PREUVE PAR CENT (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Le Fleuve sauvage.

CYCLE WARREN BEATTY (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Mickey One.

HOMMAGE A G. FRANJU : Studio 43, 9e (770-63-40) : la Tête contre les murs ; Nuits rouges ; la Faute de l'abbé Mouret.

HOLLYWOOD ANNÉES 40 (v.o.) : Action République, 11e (805-51-33) : le Rebelle.

WADJA (v.o.) : A. Bazin, 13e (337-74-39) : Cendres et diamants.

CINÉMA ITALIEN (v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01) : Prova d'Orchestra : Profession reporter ; Rocco et ses frères.

LA PARADE DES STARS (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : Mon épouse favorite.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07) : Le droit de tuer.

Les séances spéciales

AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 22 h 20.

BUGSY MALONE (A., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-95), 16 h 10 et 22 h 10.

AMERICAN GIGOLO (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h, sam. à 0 h 20.

BEBERT ET L'OMNIBUS (Fr.) : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32), 16 h.

CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 18 h 15.

LE CHRIST S'EST ARRÊTÉ A EBOLI (It., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-36), 19 h 45.

LES PRODUCTEURS (A., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 14 h 10 et 20 h 30.

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 15.

LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) Templiers, 3e (272-94-56), mer., sam. et dim. à 16 h.

UNE SEMAINE DE VACANCES (Fr.) Templiers, 3e (272-94-56), sam. et dim. à 17 h 45.

LE SOLDAT BLEU (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h 30.

LES YEUX DE LAURA MARS (A.* v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) 22 h 15.

DES GENS COMME LES AUTRES (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h 5, vend., à 0 h 30.

LES GUERRIERS DE L'ENFER (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

L'HOMME ATLANTIQUE (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), ven., sam. et dim., à 17 h 30.

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32), 20 h.

LA MEMOIRE COURTE (Fr.) : Olympic. 14e (542-67-42), 18 h (sf sam. et dim.).

PAINTERS PAINTING (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h (sf sam. et dim.).

mise en scène Patrick Guinand
co-réalisation avec le Jeune Théâtre National

l'ingérence absolue des produits américains. Mais il a eu des conséquences néfastes, qui ne peuvent qu'accroître : les exploitants indé-

quelqu'un comme Marin Karmitz ... cinémas « 14-Juillet », MK-2 Diffusion) ne peut qu'applaudir, aujourd'hui la volonté d'ouv...

S'il y a séparation du GIE Gaumont-Pathé ...

les bouleversements technologiques

CLAIRE DEVARRIEUX.

RADIO-TÉLÉVISION

FR3 GUADELOUPE

Les risques du métier

On parle beaucoup de ce qui se passe sur les chaînes nationales, un peu moins de ce qui se passe dans les régions, moins encore des DOM-TOM, objets, pourtant, de quelques menus changements depuis le 10 mai. *Jugés insuffisants par* certains, c'est, cependant, trop pour d'autres. L'ouverture de l'information à tous les courants et partis politiques — fait le plus notable, véritable précédent dans les départements et territoires d'outre-mer, où elle était littéralement confisquée par les anciens pouvoirs en place — déclenche en *des réactions parfois violentes. En Guadeloupe,* plusieurs journalistes de FR3 sont régulièrement menacés de mort depuis plusieurs mois.

Cela a commencé par des lettres anonymes, envoyées chaque jour à la station, des lettres grossières comme le sont toujours les lettres anonymes et signées « *un Guadeloupéen blanc* », « *un nègre comme vous* », « *un saint barthe* »... Puis il y a eu des coups de téléphone, des rumeurs, une sorte de campagne floue qui s'est brusquement précisée avec l'assassinat de M. Max Martin, le propriétaire de la plus vaste bananeraie de Guadeloupe (1).

Le 15 février, en pleine séance du conseil général de Basse-Terre, *M. Gaston Defferre, ministre* de l'intérieur et de la décentralisation, venait d'annoncer dans un silence total la nouvelle de la mort de M. Martin. C'est alors que M. Raymond Vivies, conseiller général (divers droite) du *premier* canton de Pointe-à-Pitre, et lui-même blessé le 6 mars 1980 dans un attentat, pointant le doigt sur un journaliste de FR3, M. Michel Reinette, l'avait accusé publiquement d'être responsable — lui et la station — de cette mort et l'avait menacé très directement.

Quelques jours plus tard, *Guadeloupe 2 000*, revue connue pour ses sympathies à droite, reprenait les mêmes accusations et se livrait à une attaque en règle, cette fois, de trois journalistes : Max Moinet, chef du bureau régional d'information, Michel Reinette et Éric René, tous accusés de confondre FR3 avec Radio Unité, la radio du GLA (2). Dans une lettre ouverte adressée au directeur de la station, M. Raymond Cipolin (lettre distribuée par ailleurs sous forme de tract à 5 000 exemplaires), la même revue reprochait également à FR3 d'être devenue « *scandaleusement partisane* » et d'avoir contribué « *à créer par ses informations une atmosphère électrique propice aux pires événements.* » Depuis, lettres et menaces continuent d'arriver à FR3, qui envisage de porter plainte.

Plusieurs questions se posent évidemment. Les reproches sont-ils justifiés ? S'agit-il de phrases en l'air, de menaces sans conséquence d'individus un peu excités (sans exclure la possibilité que ceux-ci puissent être dangereux) ou bien d'une campagne bien orchestrée, et par qui ?

Nous avions rencontré M. Moinet en Guadeloupe en août dernier. Il venait d'être placé à la direction du bureau régional d'information (BRI), la première fois qu'un Guadeloupéen était nommé à ce poste de responsabilité. M. Moinet nous avait longuement parlé de son désir de transformer l'information à FR3, de faire enfin de « *l'information sérieuse comme on en fait dans tous les grands pays* », cela voulait dire, pour lui, une antenne ouverte à tous les courants politiques sans exclusive, un vrai journal télévisé local, des magazines mensuels de reportage, des « Face à la presse », rien que du très classique ; des innovations cependant.

Le changement principal, en dehors de cette « démocratisation de l'information », ce fut concrètement plusieurs choses : en radio, un journal en créole à 6 h. du matin ; en télévision, un journal local à 20 h., « Guadeloupe Panorama » avec chaque jour des « news », un invité, un dossier et une rubrique culturelle, la réussite de Max Moinet semble-t-il, ainsi qu'un grand magazine de reportage « 30 Première », qui dresse une fois par mois le bilan social, économique et politique du département. Un autre magazine « Mag 52 » vient d'être créé, qui devrait traiter une fois par mois d'un sujet particulier.

Pour M. Moinet, que nous avons joint par téléphone, il s'agit d'une campagne de dénigrement « *uniquement parce qu'un certain nombre de choses ont changé* », nous a-t-il dit. « *On a effectivement ouvert l'antenne à tout le monde, et c'est une chose très nouvelle ici, il est normal que cela déplaise. Depuis le 10 mai, il se trouve que la droite a un peu disparu de la scène, et c'est plutôt l'extrême gauche qui occupe le terrain politique. Quand il y a un conflit, on invite, de toute façon, les représentants des deux bords. Dans le conflit qui a opposé Max Martin aux syndicats, on a constamment proposé l'antenne au premier, qui a refusé de parler.* » A la question de savoir si l'information peut être qualifiée de « *partisane* », M. Moinet répond qu'elle commence à ne plus « *être caricaturale* ». « *Disons qu'on est libre et honnête, et, en tout cas, totalement indépendant, des lobbies et des partis politiques. Le P.S. et le P.C. nous reprochent également de ne pas leur donner assez la parole.* »

Pour M. Cipolin, directeur de la station depuis septembre, la société antillaise est beaucoup trop complexe, sensible, mouvante pour qu'on puisse déterminer d'où viennent les menaces. « *Il n'y a pas de réalité abrupte aux Antilles*, nous a-t-il dit. *Les menaces de M. Vivies font peut-être partie de son style, d'une certaine manière de parler, mais il ne faut pas oublier non plus qu'on lui a tiré dessus et qu'il en veut aux autonomistes. Il s'agit de replacer les choses dans leur contexte, l'espèce de violence sous-jacente, la crise de la banane, le climat de grève, ce climat un peu surchauffé qui caractérise en permanence les Antilles. Dans cette société à fleur de peau, qui continuait cependant de survivre avec des relations ambiguës et aménagées, tout d'un coup un secteur change un peu spectaculairement, on nomme des Guadeloupéens à la tête de FR3, le créole apparaît à la radio, l'information s'ouvre, la télévision se met à véhiculer de l'information. Ce coup de projecteur sur la réalité locale a brusquement mis en lumière beaucoup d'aspects jusqu'ici laissés dans l'ombre. Ceux pour qui la télévision était un objet de contemplation ne se reconnaissent plus exactement dans le miroir, cela ne veut pas dire que les milieux populaires s'y reconnaissent non plus. Je crois que, dans la mesure où cette société avait trouvé une sorte de moyen de vivre dans l'inconfort psychologique, tout ce qui vient à mettre en cause cet équilibre un peu instable fait mal fait même scandale.* »

Pourtant, peu de choses ont changé en réalité en Guadeloupe. Côté programmation, par exemple, rien ou presque rien n'a été fait. L'inadaptation notoire des programmes diffusés aux Antilles (une sélection des émissions des trois chaînes) ne peut être corrigée que par un minimum de production locale réclamée depuis des années. Promise aux lendemains du 10 mai, celle-ci ne s'est pas faite, faute de crédits votés. Quand on a rencontré en janvier les délégués des comités d'établissement des départements et territoires d'outre-mer — tous réunis pour une séance de travail, — on a pu mesurer leur déception, leur amertume profonde sur ce point. Alors..., FR3 a-t-elle trop ou pas assez changé ?

C. HUMBLOT

(1) M. Max Martin a été tué dans la nuit du 14 février, alors qu'un conflit opposait depuis plusieurs semaines la société à laquelle appartenait son exploitation, la SCEFA, à l'Union des travailleurs agricoles, syndicat affilié à l'U.G.T.G.

(2) Groupe de libération armée, mouvement indépendantiste clandestin *qui a revendiqué un certain nombre* d'attentats.

● ERRATUM. — Dans l'entretien avec Pierre Schaeffer sur l'audiovisuel (*le Monde* du 1er avril), c'est par erreur que nous avons imprimé que pour les dépenses on était passé de 2 701 *milliards* de francs en 1975 à 6 273 en 1981. Il s'agissait, bien sûr, de *millions* de francs.

Jeudi 1er avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Téléfilm : Allô, oui ? J'écoute.
Réal. : I. Pignol, avec J. Maillan, J.-P. Darras, M.-C. Achard, D. Balzer...
Un psychologue, animateur de radio cambriolé, mène l'enquête.

21 h 50 Document : La Terre en héritage.
La petite machine et l'imprévu.
Si bien documenté et si monotone.

22 h 45 Sophie ou les gammes.
Court métrage de J. Pappé.

23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Magazine : Affaire vous concernant.
Le Fils de ton voisin ou l'Ecole de la torture, de G. Wagner et M. Fatomor.
La formation des tortionnaires de la police militaire grecque, sous l'ancien régime (1967-1974).



21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
D'A. de Caunes.
Starshooter, D. Edmunds, interview de Mick Jagger ; Haute tension, avec Siouxsie and the Banshees ; les Cramps ; Michael Nyman, Eno et Byrne ; The Cure ; Toyah et Soft Cell.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Cinéma : L'amour c'est gai, l'amour c'est triste.
Film français de J.-D. Pollet (1968), avec C. Melki, J.-P. Marielle, C. Goya, B. Lafont, M. Dalio.
Un tailleur arménien du quartier Strasbourg-Saint-Denis, timide, dupé par sa sœur et son entourage, s'éprend d'une jeune bretonne et se montre aussi maladroit en amour qu'en son métier.
La veine populiste des années 30 relevée d'humour burlesque et de dérision (le scénario est de Remo Forlani). Mise en scène construite sur des ruptures de ton, et composition insolite de Claude Melki, l'acteur préféré de Pollet.

22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, Nouveau répertoire dramatique : Entretien avec M. Fabien ; « Jocaste », de M. Fabien, avec C. Sellers ; le théâtre francophone belge d'aujourd'hui.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence ; Littérature.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (en direct de l'Auditorium 105 de Radio-France) : « Une plaisanterie musicale en fa majeur », de Mozart ; « 11 visages ou l'antifugue », de Chaynes ; « Pour 11 archets », de Fontyn ; « Taches sur taches », de Komives ; « Une face de Janus », de Vercken ; « Rallye », de Komives, par l'Orchestre de chambre national de Toulouse, dir. G. Armand.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Musiques de nuit ; 23 h, Studio de recherche radiophonique : œuvres de Constant ; 0 h 5, Mare Nostrum : œuvres de Martin et anonymes.

Vendredi 2 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
16 h 10 Croque-vacances.
Dessins animés ; Variétés ; Bricolage.
17 h 40 1, rue Sésame.
18 h Tournoi international des jeunes musiciens.
Quarts de finale.
19 h 5 Les paris de TF 1.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : les Ombres.
Réalisation J.-C. Brisseau, avec J. Serres, N. Brevet, D. Verde.
21 h 40 Portrait : Henri Verneuil.
De A. Halimi.
22 h 55 Etoiles sur glace.
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 45 Série : Les Maupas.
14 h Aujourd'hui la vie.
15 h 5 Série : Super Jaimie.
Le Démon de la nuit (redif).
16 h Magazine : Un temps pour tout.
Isolement en milieu rural ; Les créateurs des rêves ; Journée des personnes âgées, avec J. Franceschi.
16 h 50 Pèlerinage du monde : Jérusalem.
De H. de Turenne et J. Dupont.
17 h 50 Récré A 2.
La cuisine exotique ; Mes mains ont la parole ; Pierrot ; Dick le rebelle.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord. (I.N.C.)
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Marcheloup.
D'après M. Genevoix, adapt. J.-D. de La Rochefoucauld, réal. R. Pigaut. Avec P. Le Person, B. Brunoy, A.-M. Besse.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Au siècle dit « des lumières ».
Avec G. Chaussinaud-Nogaret *Mirabeau*, R. Darnton *(l'Aventure de l'Encyclopédie)*, F. Deschamps *(la Bougainvillée)*, E. Badinter (pour : *la Femme au vingtième siècle*, de J. et E. de Goncourt) ; C. Quetel *(De par le Roy)*.
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club : L'école du court métrage.
François Mauriac, de R. Leengardt (1954).
Portrait filmé de François Mauriac, dans sa propriété de Malagar. La vie et l'œuvre de l'écrivain racontées par lui-même.
Le Sabotier du Val-de-Loire, de J. Demy (1955).
La femme d'un sabotier travaillant dans une maison du bord de la Loire voudrait une brouette neuve, car elle fait un long chemin pour aller rincer son linge dans la rivière.
Toute la mémoire du monde, d'A. Resnais (1956).
Exploration de la Bibliothèque nationale, à Paris, où sont conservés tous les imprimés (livres, journaux, etc.), les manuscrits et les estampes.
O saisons, ô châteaux, d'A. Varda (1957).
Les châteaux de la Loire et leurs jardins, avec évolutions de mannequins de mode dans ces décors du passé.
Quatre exemples très bien choisis de la florissante école du court métrage des années 50, qui fut, un peu, le laboratoire de la « nouvelle vague ». Transformations du documentaire traditionnel par le style et le point de vue d'« auteurs de films ».

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h 30 Pour les jeunes.
Onze en action ; 18 h : Aglaé et Sidonie ; Les aventures de Peter ; Les contes du folklore japonais ; Le petit chevalier de cœur ; Les Wombles ; 18 h 30 : Brioche.
18 h 55 Tribune libre.
Entreprise de taille humaine, industrielle et commerciale (ETHIC).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Le royaume d'Hadès.
20 h Les jeux.
20 h 30 Le nouveau vendredi : Le marché de la solitude.
Dans la série « Carte blanche à Anne Gaillard ». Réal. : P. Le Herlé.
21 h 50 Divertissement : Gaby Verlor.
Une émission de J.-F. Claire ; Chorégraphie : A. Plasschaert.
22 h 45 Journal.
Avec « Un livre, un jour » : *McArthur, un César américain*, de W. Manchester.
23 h 5 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

16 h, Pouvoirs de la musique : Der Blaue Reiter.
18 h 30, Feuilleton : Les fiancés, d'après A. Manzoni.
19 h 25, *Jazz à l'ancienne.*
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : Les métaux lourds en Méditerranée.
20 h, A la découverte du Brésil inconnu : Le Brésil sur la voie du développement, par M. Clary et P. Philippot.
21 h 30, Black and Blue : Les souvenirs de J. Hammond.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence.

FRANCE-MUSIQUE

17 h 2, Histoire de la musique : Ars Nova.
18 h 30, Studio-Concert (en direct du studio 106) : Œuvres de Forqueray, par Yannick le Gaillard, clavecin.
19 h 35, Jazz : Le clavier bien rythmé.
20 h, Concert (en direct de Stuttgart) : « Symphonie le Matin » ; « Scène de Bérénice pour soprano et orchestre » ; « Concerto pour violoncelle » ; « Symphonie le Miracle », de Haydn par l'Orchestre symphonique de Radio Stuttgart, dir. N. Marriner. Avec M. Price, H. Schiff.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : « Trio pour piano et cordes », de Tchaïkovski ; « Printemps », de Milhaud ; 23 h 3, *Ecrans : Maurice Jaubert ; 0 h 5, Musiques traditionnelles.*

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 1er AVRIL

— *M. Gaston Defferre*, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, participe à une « édition spéciale » consacrée à la décentralisation sur France-Inter, à 19 h 20.

VENDREDI 2 AVRIL

— *MM. Charles Fiterman*, ministre des transports, et *Bernard Lapierre*, président-directeur général d'Airbus industrie, sont reçus à une émission spéciale « aéronotique » sur R.M.C., à 7 heures.

TÉLÉVISIONS FRANCOPHONES

VENDREDI 2 AVRIL

- (R.T.L.) TÉLÉ-LUXEMBOURG, 21 h, *Quand passent les faisans*, film d'E. Molinaro.
- (T.M.C.) TÉLÉ MONTE-CARLO, 20 h 35, *Duel au soleil*, film de K. Vidor.
- (R.T.B.) TÉLÉVISION BELGE, 21 h 15, remise des Oscars à Hollywood.
- TÉLÉ 2, 19 h 55, feuilleton : L'homme à l'orchidée ; 20 h 45, Vendredi sports.
- (S.S.R.) TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE, 20 h 35, *la Toile d'araignée*, film de S. Rosenberg ; 22 h 15, Roger Planchon : Le gardien de musée ; 22 h 55, *Videas secas*, film de J. Dos Santos.

SAMEDI 3 AVRIL

- R.T.L., 21 h, *Il y a longtemps que je t'aime*, film de J.-C. Tacchella ; 22 h 35, Ciné-club : *le Coup de grâce*, film de V. Schloendorff.
- T.M.C., 20 h 35, *la Belle Ordure*, film de J. Marbeuf.
- R.T.B., 19 h 55, Le jardin extraordinaire ; 20 h 30, téléfilm, *Tragédie en Guyane*.
- S.S.R., 20 h 10, *Filles et show business*, film de P. Tewsbury ; 22 h 30, sports ; 24 h, Rockpalast Festival d'Essen.

DIMANCHE 4 AVRIL

- R.T.L., 20 h, Série : Starsky et Hutch 21 h, *Maldonne pour un espion*, film de A. Mann.
- T.M.C., 20 h 35, *Boom*, de J. Losey.
- R.T.B., 20 h, Variétés : Zygomaticorama ; 21 h 20, *Catch 22*, film de M. Nichols.
- S.S.R., 21 h, Une fête de couleurs ; 22 h, Vespérales.

LUNDI 5 AVRIL

- R.T.L., 20 h, Variétés : La grande roue ; 21 h, *la Charge de la huitième brigade*, film de R. Walsh.
- T.M.C., 20 h 35, *Station Terminus*, film de V. de Sica.
- R.T.B., 20 h, Téléfilm : *Tragédie en Guyane*, suivi d'un débat sur les sectes.
- TÉLÉ 2, 19 h 55, A chacun sa musique ; 20 h 30, Théâtre wallon : *Frou-Frou*.
- S.S.R., 20 h 5, A bon entendeur ; 20 h 25, Spécial cinéma.

MARDI 6 AVRIL

- R.T.L., 20 h, Médecins d'aujourd'hui ; 21 h, *Gros câlin*, film de J.-P. Rawson.
- T.M.C., 20 h 35, Aventures australes : *Pièges* ; 21 h 40, Magazine : Télécinéma.
- R.T.B., 19 h 55, Feuilleton : *Paris-Saint-Lazare* ; 20 h 50, Au nom de la loi ; 21 h 50, Kalwaria, la passion polonaise.
- TÉLÉ 2, 19 h 55, Point de mire : le cancer ; 20 h 55, *les Amants du Capricorne*, film d'A. Hitchcock.
- S.S.R., 20 h 5, Série : *Joëlle Mazart* ; 21 h 5, Noir sur blanc, émission littéraire ; 22 h 5, Le Conseil œcuménique des Eglises face à l'apartheid.

MERCREDI 7 AVRIL

- R.T.L., 20 h, Hit parade ; 21 h, *La souris qui rugissait*, film de J. Arnold ; 22 h 25, R.T.L. théâtre.
- T.M.C., 20 h 35, *Pierrette*, film de G. Jorré ; 22 h 10, Variétés : Gogo rythmes.
- *R.T.B., 19 h 55, La chasse au trésor* ; 21 h, Variétés : La bonne étoile ; 22 h 15, Pas de temps à perdre.
- TÉLÉ 2, 19 h 55, Sports 2.
- S.S.R., 19 h 55, Sports ; 22 h, le canton de Berne élit son grand conseil et son conseil exécutif.

JEUDI 8 AVRIL

- R.T.L., 21 h, *Faut pas prendre les enfants du bon dieu pour des canards sauvages*, film de M. Audiard ; ou *Cat Ballou* d'E Silverstein.
- T.M.C., 20 h 35, *le procès Paradine*, film de A. Hitchcock.
- R.T.B., 20 h 20, *Monsieur Vincent*, film de M. Cloche.
- TÉLÉ 2, 19 h, *Parsifal*, opéra de R. Wagner.
- S.S.R., 20 h 5, *La peur ou la paix* ; *21 h*, Un homme en fuite, film de S. Edelstein.

Les principales dispositions du projet de loi sur l'audiovisuel

Le projet de loi n'avait pas encore été dactylographié sous sa forme définitive, jeudi 1er avril, au moment où le ministre de la communication rencontrait la délégation parlementaire de l'Assemblée nationale. En effet, il a fallu procéder à une relecture du texte, un « balayage » selon le terme utilisé, les modifications importantes faites au conseil des ministres devant y ère introduites et appelant par là-même quelques précisions. L'ordre et la numérotation des titres ou chapitres pourraient donc, de ce fai, subir quelques changements.

TITRE I. — Principes généraux.

● La communication audiovisuelle est la mise à la disposition du public par voie hertzienne ou par câbles, d'écrits, de sons, d'images, de documents ou messages de toute nature.

● Les citoyens ont droit, sans discrimination, à une communication audiovisuelle libre, respectant la diversité des cultures, des croyances, des courants de pensée et d'opinion, dans les conditions prévues par la présente loi.

● Toute personne physique dispose d'un droit de réponse dans le cas où des imputations portant atteinte à son honneur, sa réputation ou ses intérêts auraient été diffusées dans le cadre d'une activité de communication audiovisuelle.

● L'Etat peut conclure, avec des personnes morales de droit public ou de droit privé, des contrats de concession de service public portant sur les programmes de radiodiffusion ou de télévision.

● L'usage des fréquences radioélectriques sur le territoire de l'Etat est subordonné à autorisation de l'Etat. Cette autorisation est précaire et révocable.

● Les infrastructures et installations de communication audiovisuelle empruntant le domaine public, ou traversant la voirie publique ou une propriété tierce, sont établies par l'Etat ou avec son autorisation. (Cette autorisation prévoit l'obligation d'un contrôle technique effectué par l'Etat ou pour son compte).

● L'accès des personnes offrant des services de communication audiovisuelle à ces infrastructures et installations est subordonné, soit au dépôt d'une déclaration, soit à l'obtention d'une autorisation.

TITRE II. — Les institutions de la communication audiovisuelle.

1) La délégation parlementaire.

● Elle établit chaque année un rapport qui est déposé sur le bureau des assemblées à l'ouverture de la première session. Elle reçoit communication des rapports particuliers de la Cour des comptes. Elle peut être consultée ou rendre des avis de sa propre initiative dans les domaines concernés par la présente loi à l'exception de ce qui touche à la diffusion des œuvres cinématographiques. Les décrets fixant les cahiers des charges des organisation lui sont soumis pour avis.

2) La Haute Autorité.

● Chargée de garantir l'indépendance du service public de la radio et de la télévision, la Haute Autorité fixe les règles concernant le respect du pluralisme et de l'équilibre dans les programmes ; la mise en œuvre du droit de réplique aux communications du gouvernement ; les conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions relatives aux campagnes électorales et des émissions de tribune libre ; la protection des enfants et des adolescents ; la mise en œuvre du droit de réponse.

● Elle délivre les autorisations en matière de services locaux de radio et de télévision par câble.

● Elle concilie les conflits relatifs à la liberté de conscience et de création entre les organismes du service public et leurs collaborateurs (excepté les journalistes).

● Elle veille à ce que les sociétés de radio-télévision respectent les principes déontologiques régissant le contenu de la communication publicitaire.

● Elle veille à l'harmonisation des programmes, et attire l'attention du gouvernement sur les manquements aux obligations prévues par les cahiers des charges.

● Elle représente l'ensemble des organismes du service public dans les instances internationales non-gouvernementales, et établit chaque année un rapport d'activité.

● La haute autorité comprend neuf membres : trois désignés par le président de la République, trois par le président du Sénat, trois par le président de l'Assemblée nationale. Le président est désigné par le chef de l'Etat au sein de cette instance. Les membres en sont irrévocables, et leurs fonctions sont incompatibles avec celles de ministre, de membre du conseil économique et social ainsi qu'avec tout mandat électif ou toute participation dans une entreprise liée au secteur de l'audiovisuel, de l'édition, de la presse ou de la publicité.

● Ses décisions sont exécutoires à l'issue d'un délai de quinze jours au cours duquel le représentant du gouvernement à qui elles sont notifiées, peut demander une seconde délibération.

3) Le Conseil national de la communication audiovisuelle.

● Il peut être consulté par la Haute Autorité ou par le gouvernement, émet des propositions dans le domaine audiovisuel et désigne des membres des conseils d'administration des organismes du service public.

● Le conseil national de la communication audiovisuelle comprend quarante-neuf membres nommés pour trois ans :

— Sept délégués des comités régionaux et territoriaux de la communication audiovisuelle de la métropole et de l'outre-mer désignés par leurs présidents ; sept représentants des organisations professionnelles représentatives ; sept représentants des associations culturelles et d'éducation populaire ; sept représentants des associations familiales et sociales et des associations de consommateurs ; sept représentants des travailleurs permanents et intermittents de l'audiovisuel ; sept représentants des entreprises de communication ; sept personnalités du monde culturel et scientifique.

Un décret précise les conditions de désignation des membres ainsi que les règles de fonctionnement du conseil.

4) Les comités régionaux de la communication audiovisuelle.

● Un comité régional de la communication audiovisuelle est créé dans chaque région, dans chaque département et territoire d'outre-mer, et dans la collectivité territoriale de Mayotte. Par ses avis, ce comité contribue à orienter la politique de la communication audiovisuelle.

● Il est obligatoirement consulté sur les dispositions du cahier des charges des sociétés régionales relatives aux émissions en langue régionale.

Chaque année il établit, à l'intention de la Haute Autorité, un rapport sur l'état de la communication audiovisuelle dans la région.

Un décret en Conseil d'Etat précise le nombre et les conditions de désignation, des membres ainsi que les règles de fonctionnement de ces organismes. Les crédits nécessaires à leur fonctionnement sont inscrits au budget des régions.

TITRE III. — Le service public de la radiodiffusion et de la télévision.

1) L'action de l'Etat.

Les obligations de service public sont fixées par décret dans un cahier des charges.

« Le gouvernement peut, à tout moment, faire diffuser toutes déclarations ou communications qu'il juge nécessaires. (Les émissions sont annoncées comme émanant du gouvernement.) »

Comme auparavant, les sociétés nationales de programme sont tenues de produire et de programmer les émissions relatives aux campagnes électorales. La retransmission des débats des assemblées parlementaires et des assemblées régionales s'effectue sous le contrôle du bureau de chacune de ces assemblées, un temps d'antenne égal étant accordé à la majorité et à l'opposition.

2) L'organisation nationale du service public de la radiodiffusion et de la télévision.

— *L'établissement public de diffusion*, établissement à caractère industriel et commercial, « *doté de l'autonomie administrative et financière* », est chargé « *d'organiser, d'exploiter, d'entretenir, de développer les réseaux et installations techniques assurant la diffusion en France et vers l'étranger, des programmes de radio et de télévision pour le compte du service public* », et des bénéficiaires des autorisations qui ont été délivrées. C'est lui qui élabore le plan de répartition des fréquences, contrôle leur utilisation, protège la réception des signaux, etc.

Le conseil d'administration de cet établissement comprend seize membres nommés pour trois ans (deux parlementaires désignés respectivement par le Sénat et l'Assemblée nationale, un administrateur nommé par la haute Autorité, six représentants de l'Etat, quatre représentants des sociétés nationales de programme et trois représentants du personnel de l'établissement nommés autorité, six représentants de liste établi par les organisations syndicales). Le président est choisi parmi les membres du conseil d'administration.

— *Les sociétés nationales de radiodiffusion et de télévision :*

● *Une société nationale de programme de radio*, chargée de la conception et de la programmation d'émissions, de gestion de l'Orchestre national de France et du Nouvel Orchestre philarmonique Radio-France. Un compte spécial est ouvert à l'intérieur de son budget pour les stations locales qui pourraient être créées au sein des sociétés régionales de radiodiffusion ;

● *Des sociétés nationales de programme de télévision* chargées de la conception et de la programmation d'émissions.

Le conseil d'administration de chacune de ces sociétés comprend douze membres nommés pour trois ans (deux parlementaires désignés respectivement par le Sénat et l'Assemblée nationale. quatre administrateurs dont le président nommés par la Haute président nommés par la haute désignés par le Conseil national de la communication audiovisuelle, deux représentants du personnel de la société nommés par la Haute Autorité sur une liste établie par les syndicats, deux administrateurs représentant l'Etat actionnaire).

● *Une société nationale de programmes de télévision régionale* chargée de la conception d'un programme national dont les sociétés régionales assurent la programmation et la diffusion .

● *Une société nationale de radio et télévision pour les départements et territoires d'outre-mer* chargée de la conceptio net de la programmation d'émissions du service public dans ces départements et territoires.

Le conseil d'administration de ces deux sociétés comprend douze membres nommés pour trois ans (deux parlementaires désignés respectivement par le Sénat et l'Assemblée nationale, un administrateur nommé par la Haute Autorité (1), un administrateur nommé par le Conseil national de la communication audiovisuelle, deux représentants du personnel de la société nommés par la Haute Autorité sur une liste présentée par les syndicats. trois administrateurs représentants du personnel de la société nommés par la Haute Autorité sur une liste présentée par les syndicats. trois administrateurs représentant l'Etat actionnaire et trois administrateurs désignés par un conseil d'orientation).

L'Etat est unique actionnaire de toutes ces sociétés.

● *Une société nationale de production*, chargée de la production de documents audiovisuels dont le capital ne peut être détenu que par l'Etat majoritaires. d'autres personnes de droit public, par des sociétés d'économie mixte. Son conseil d'administration comprend douze membres nommés pour trois ans (un administrateur nommé par la Haute Autorité et président, un administrateur désigné par le Conseil national de la communication audiovisuelle, deux représentants du personnel désignés par la Haute Autorité sur une liste établie par les syndicats et huit administrateurs désignés par les actionnaires.

— *L'Institut national de la communication audiovisuelle*, cet établissement public à caractère industriel et commercial.
est chargé de la conservation et de l'exploitation des archives des sociétés nationales de programme. Il commercialise les archives dont il a la propriété (sous certaines réserves).

L'Institut assure la formation des personnels de l'audiovisuel. l'enseignement supérieur et la recherche.

Son conseil d'administration comprend seize membres nommés pour trois ans (deux parlementaires désignés respectivement par le Sénat et l'Assemblée nationale, un administrateur nommé par la Haute Autorité, un administrateur désigné par le Conseil national de la communication audiovisuelle, six représentants de l'Etat, quatre représentants des sociétés nationales de programme, deux représentants du personnel de l'établissement nommés par la haute autorité sur une liste établie par les syndicats).

3) L'organisation décentralisée du service public de la radiodiffusion et de la télévision.

On compte *des sociétés régionales de radio* (au sein desquelles des stations locales sont chargées de la conception et de la programmation des émissions du service public) et *des sociétés régionales de télévision* (chargées de la conception et de la programmation des émissions du service public), leur création est autorisée par décret. Dans chaque région ou territoire d'outre-mer, des sociétés régionales ou territoriales de radiodiffusion-télévision peuvent être également chargées de la conception et programmation des émissions du service public.

Le capital de ces sociétés ne peut être détenu que par les sociétés nationalisées de programme de radio et celle de télévision régionale, par la Société nationale de radio et télévision pour les départements et territoires d'outre-mer mais aussi par les collectivités territoriales. Leur conseil d'administration comprend douze membres nommés pour trois ans (le président, nommé par la Haute Autorité, président, deux représentants des comités régionaux de la communication audiovisuelle, deux représentants du personnel de la société nommé par la haute autorité. sept administrateurs désignés par l'assemblée générale des actionnaires).

4) L'action extérieure du service public de la radiodiffusion et de la télévision.

● Sont créées : une *société nationale de radio* chargée d'assurer la conception et la production d'émissions destinées à la distribution internationale dans le cadre des obligations définies par son cahier des charges et selon des conventions pluri annuelles conclues entre elle et l'Etat. Son capital est réparti entre l'Etat et la Société nationale de radiodiffusion. Son conseil d'administration comprend douze membres nommés pour trois ans (deux parlementaires désignés par le Sénat et l'Assemblée nationale, un administrateur désigné par le conseil national de la communication audiovisuelle. deux représentants du personnel nommés par la Haute Autorité sur une liste établie par les syndicats, trois administrateurs désignés par le conseil d'administration de la société nationale de radiodiffusion et trois administrateurs désignés par l'Etat actionnaire).

● *Une société chargée de la commercialisation des émissions de télévision*. Celle-ci contribue également à l'action culturelle à l'étranger et peut participer à des accords de coproduction.

5) Dispositions relatives au personnel.

● Les personnels techniques et administratifs ainsi que les journalistes sont régis par le titre III du code du travail.

● En cas de grève, un service minimum sera assuré par l'établissement public de diffusion et par les sociétés de programme. Le président de chaque organisme désigne les catégories de personnel ou les agents qui doivent demeurer en fonctions.

TITRE IV. — Les services de communication audiovisuelle soumis à déclaration ou autorisation.

● Tout service de communication audiovisuelle permettant d'interroger à distance un ensemble d'écrits, de sons, d'images ou de documents audiovisuels est soumis à l'autorisation préalable de l'Etat pendant une période transitoire, avant d'être soumis au régime de la déclaration préalable.

● Tout autre service de communication audiovisuelle est soumis au régime de l'autorisation préalable. Celle-ci est toujours révocable.

● Une même personne offrant des services de radio ou de télévision ne peut être titulaire de plus d'une autorisation.

Une même personne de droit privé ne peut ni exercer des fonctions de direction, de gestion ou de conseil dans plus d'un organisme titulaire d'une autorisation, ni participer au financement de plus d'un organisme titulaire d'une autorisation.

● Seules des associations à but non lucratif peuvent demander une autorisation pour un service local de radiodiffusion à modulation de fréquence, sur un rayon maximal de 30 kilomètres. Une collectivité territoriale ou une personne de droit privé ne peuvent participer au financement d'une radio que dans la limite du quart de ses charges. Toute ressource publicitaire est interdite.

● Si, pour des services autres que la radio locale, les demandeurs font appel à des ressources publicitaires, celles-ci seront déterminées en fonction des caractéristiques des services et de leur zone de couverture, et ne pourront excéder 80 % du montant total du financement.

● Avant d'accorder une autorisation (radio locale ou télévision par câble), la haute autorité demande l'avis d'une commission de vingt-deux membres nommés par décret, et comprenant notamment des représentants de l'Etat, des demandeurs et titulaires d'autorisations, et des parlementaires.

TITRE V. — La diffusion des œuvres cinématographiques.

● Tout groupement ou entente entre entreprises de spectacles cinématographiques destiné à assurer la programmation des films en salle est soumis à agrément préalable délivré par le directeur du Centre national de la cinématographie, et ne doivent pas faire obstacle au libre jeu de la concurrence.

Les contrats et ententes de programmation en vigueur cesseront d'être applicables à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi.

● Les litiges relatifs à la diffusion en salle des œuvres cinématographiques et ayant pour origine un monopole de fait, une position dominante ou tout autre situation faussant le jeu de la concurrence sont soumis à une conciliation préalable mise en œuvre par un médiateur. Celui-ci peut être saisi par toute personne concernée, par toute organisation professionnelle ou syndicale intéressée ou par le directeur du C.N.C.

En cas d'échec de la conciliation, le médiateur peut saisir la commission de la concurrence si le litige relève de la compétence de celle-ci.

Les titres VI, VII et VIII traitent respectivement du régime juridique régissant les organismes du service public et le travail des journalistes, des dispositions pénales (infraction à la loi et sanctions prévues), des dispositions transitoires en attendant l'application de la loi ; le titre IX abroge les ordonnances et lois antérieures.

A TF 1

M. FILLIOUD S'EST DÉCLARÉ SATISFAIT DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU TEXTE QU'IL A PRÉSENTÉ

M. Georges Fillioud, ministre de la communication, a déclaré mercredi soir 31 avril, au cours du journal de TF 1, qu'il approuvait entièrement la modification de la composition de la haute autorité. Selon M. Fillioud, c'est le président de la République, lui-même, qui a suggéré, au cours du conseil des ministres de calquer la composition de cette instance sur celle du Conseil constitutionnel. M. Fillioud estime que ce conseil représente « *la meilleure référence au droit public* ». « *En effet*, a-t-il déclaré, *les personnalités seront désignées par les instances les plus incontestables de la vie démocratique, l'exécutif étant représenté par le président de la République et le législatif par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat.* »

Abordant la question des ressources financières qui devront alimenter le nouveau système audiovisuel, M. Fillioud a ajouté : « *Le président de la République a dit avec beaucoup de fermeté que cette réforme ne devrait pas être prétexte à une augmentation du prélèvement payé par les usagers pour obtenir les mêmes services que ceux mis actuellement à leurs disposition, sous réserve de l'augmentation due à l'inflation.* » Selon le ministre de la communication, le président de la République a donné son accord de principe pour la création de ressources supplémentaires à condition qu'elles correspondent à des services nouveaux.

VIVES CRITIQUES DE L'OPPOSITION

Pour certains députés et notamment pour MM. François d'Aubert (U.D.F., Mayenne), Charles Millon (U.D.F., Ain) et Philippe Seguin (R.P.R., Vosges), qui ont publié un communiqué commun, « *le projet de loi ne respecte pas les promesses de M. Mitterrand sur l'indépendance et le pluralisme de l'audiovisuel* ». Ils ajoutent : « *La révolution technologique de l'audiovisuel des années 80 est oubliée, l'aspiration du public à bénéficier d'autres médias occultée et la multiplication de formules alambiquées aboutit à tenir en laisse radio et télévision* ». Selon eux, « *la complexité bureaucratique des structures pyramidales instituées rend impossible une gestion saine et économe du secteur public de l'audiovisuel, alors que pour beaucoup la redevance atteint son seuil d'intolérance. Ce projet de loi improvisé et rafistolé devra être refondu et profondément amendé* », conclut le communiqué.

Pour M. Jacques Baumel, député des Hauts-de-Seine (R.P.R.), qui a créé l'association des téléspectateurs mécontents (ATELE), « *le projet reflète bien les incohérences, contradictions et faux-fuyants de la majorité socialiste au sujet de la télévision : sous d'apparentes concessions*, écrit-il, *on maintient le monopole exorbitant de l'Etat, sans tenir compte des goûts du public, ni, surtout, des nouvelles technologies* ».

Selon M. Robert-André Vivien, député (R.P.R.) du Val-de-Marne, le projet de loi « *tel qu'il apparaît est en contradiction avec la volonté maintes fois affirmée par les socialistes quand ils étaient dans l'opposition de libéraliser les moyens d'information et de culture* ». « *C'est une loi hypocrite* »

Une Haute Autorité calquée sur le Conseil constitutionnel

(Suite de la première page)

Sauf pour ce qui concerne la Haute Autorité, le projet de loi en lui-même ne saurait assurément provoquer trop de critiques, puisque certaines des clés et sources de litige de l'audiovisuel n'y figurent pas (les satellites), ne s'y trouvent pas (le financement, les doits d'auteur) ou ne sont pas mentionnées en tant que telles (les radios périphériques).

Qui pourrait en revanche mettre en cause le principe, sinon les modalités, de la décentralisation de FR 3 et de Radio-France. et de la création de nouvelles sociétés comme celle qui sera chargée de commercialiser les productions françaises dans le monde (à ceci près que dix sociétés au lieu de sept. donc trois présidents, trois voitures de fonction de plus...) ?

Qui se plaindra de l'établissement d'une convention collective unique pour l'ensemble des personnels techniques et administratifs ; du rattachement des journalistes de l'audio-visuel de la radio - télévision à la convention collective de la presse écrite ? Qui, surtout, pourra contester la souplesse du projet devant les évolutions prévisibles ou possibles. Souplesse admirable ici. moindre en revanche pour ce qui est de l'abandon du monopole de programmation : il est précis dans les termes, mais assorti de tant de garde-fous qu'on ne risque certes pas de tomber dans le « précipice » du privé.

Aussi, est-ce bien la Haute autorité qui focalisera d'abord l'attention. La manière dont le chef de l'Etat en a, à tort ou à raison, décidé la forme nouvelle. suscite dès maintenant l'étonnement. Le système des nominations des membres de cette institution par le président de la République et par les présidents des deux assemblées, la « la politise » sans aucun doute, ce qui est, sans aucun doute non plus, conforme à l'enjeu représenté par les média audiovisuels pour le pouvoir. Dans l'hypothèse présente, la Haute Autorité peut être en somme à majorité socialiste... Mais il est vrai aussi, qu'en France, les institutions valent ce que valent les hommes.

La Haute Autorité, qu'on avait imaginé d'abord pour protéger les journalistes de l'audiovisuel, ne s'occupera pas d'eux puisqu'ils sont maintenant « protégés » par la convention de la presse écrite. Alors, qu'aura-t-elle à arbitrer ; à surveiller ? Les temps d'antenne, les campagnes électorales pour lesquelles une commission existait déjà ; l'harmonisation des programmes. Elle a les « recommandations » et les « injonctions » comme moyen de faire respecter ses décisions. Mais rien n'est dit sur les pouvoirs propres du président de la Haute Autorité, ni sur ce qu'il adviendrait en cas de conflit avec les présidents des sociétés et organismes de l'audiovisuel qu'elle a en revanche le pouvoir de nommer. Voilà un pouvoir vraiment neuf.

Une autre de ses prérogatives est de contrôler la publicité et de déterminer ses conditions d'insertion.

Restent les radios anciennement dites libres auxquelles elle aura à délivrer les autorisations d'émettre, de même que pour les autres média libérés du monopole (la télévision cablée par exemple). Rien n'est pourtant prévu dans l'immédiat pour le transfert ou le démantellement de la commission actuellement en place au ministère de la communication et qui est actuellement chargée de ce travail.

Il est en revanche prévu (mais ne relève pas de la Haute Autorité, comme on avait pu un moment l'espérer), que toute publicité sera interdite sur ces média plus ou moins libérés. Mais à qui l'audiovisuel peut-il donc faire si peur ?

FRÉDÉRIC EDELMANN.

LA C.F.D.T. : satisfactions et regrets.

La C.F.D.T. se déclare dans l'ensemble satisfaite d'un projet de loi qui « *restaure et renforce le service public* », qui « *s'assigne pour objectif la décentralisation et la régionalisation* », et qui fait de la convention collective nationale « *le préalable à toute reconnaissance de la branche d'activité audiovisuel* ». Cependant, la C.F.D.T. déplore que n'ait pas été prise en compte ses propositions concernant la composition de la haute autorité : celles-ci allaient dans le sens des recommandations du rapport Moinot qui prônait la représentation au sein de cette instance des « sources vives » du pays.

Selon la C.F.D.T., « *la désignation des membres de la haute autorité uniquement par les présidents de la République et des deux assemblées ne met pas la haute autorité à l'abri des pressions et la nécessaire indépendance du système audiovisuel risque de n'être pas garantie si à la tutelle ministérielle se substitue l'autoritarisme d'une instance dévouée au pouvoir en place* ».

De leur côté, les représentants de la C.G.T., qui doivent se réunir ce jeudi 1er avril, se sont abstenus pour l'instant de tout commentaire.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

Entre le chômage à 25 ans et la retraite à 60...

Le temps est court qui permet de se réaliser et d'atteindre à la liberté intérieure et le champ restreint

Le conditionnement → *fantastique*
Les systèmes → *rigides*
Les doctrines → *étroites*
Les méthodologies → *contraignantes*

...... sont une chappe de plomb qui pèsent sur l'homme et la femme jeunes jusqu'à menacer leur identité.

La Vente elle-même est entrée dans l'équation des théoriciens, des technocrates et des esprits forts. Il est bien connu qu'un nombre considérable d'ouvrages sur la Vente ont été écrits par des auteurs qui avaient échoué dans la Vente opérationnelle.



sur qui souffle et soufflera toujours le vent de la liberté propose

La Vente qui s'invente

- Parce que son segment de clientèle est constitué de cas particuliers additionnés, tant pour leurs profils que pour leurs besoins.
- Parce que ses produits sont adaptables à toutes les configurations de situations individuelles, matérielles, sociales, économiques ou psychologiques.
- Parce qu'elle privilégie l'imagination et la recherche à tous les niveaux opérationnels de son équipe.
- Parce qu'elle possède déjà tout le reste : volume, puissance, dimension, réputation.

mais aussi

un potentiel d'appui logistique considérable :
— au titre de la formation initiale, continue, permanente, toujours rémunérées — au titre d'un système promotionnel exclusivement interne — au titre de mécanismes de rémunérations exceptionnellement motivantes.

La Vente créative
Le Management participatif
vous attendent

Si vous avez au moins 24 ans, une formation solide, une personnalité affirmée et si votre définition de l'intelligence rejoint la nôtre :

La forme élaborée de l'imagination

(Il faut pouvoir se rendre libre pour le 26 avril 1982)
Écrire Bance Pub. 13, rue Marivaux, 75002 Paris
(Merci par avance de préciser la référence 828

Société d'études de marchés recherche pour son DÉPARTEMENT ENQUÊTES

UNE ASSISTANTE DE TERRAIN

Libre de suite.

Adresser C.V. et prétentions sous le nº T 032.571 M à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Le Centre d'Informations Financières recherche FUTURS CADRES COMMERCIAUX
— dynamiques et ambitieux,
— goût du contact haut niveau,
— très bonne présentation,
— sens des responsabilités.
Pour R.V. 553-91-30 p. 201.

Importante Société Mº PONT-DE-SEVRES recherche

PROGRAMMEUR

connaissant GAP II sur IBM 34
Bonnes connaissances exigées. Tél. 604-91-78 poste 3098.

CE PRADEL

recherche UN PROFESSEUR D'ANGLAIS enseignant sa langue (membre du Marché commun ou carte de travail)
Diplôme universitaire exigé.
Téléphoner urgent au : 523-33-33.

BORDAS

recherche pour son Département Technique et Scientifique

ASSISTANT(E) DE PROMOTION

tout en sachant rédiger.
le candidat(e) devra connaître la fabrication du matériel promotionnel et avoir travaillé en agence pendant 1 ou 2 ans.

Adresser C.V. et prétentions au Service du Personnel, 11, rue Gossin, 92543 MONTROUGE cedex.

Agence de Publicité spécialisée dans la petite annonce recherche

DACTYLO

connaissant

PHOTOCOMPOSITION

ou désireuse de s'initier à la photocomposition.
Téléphone : 534-64-24 jusqu'à 21 heures.

emplois régionaux

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DE REIMS recherche pour son Équipe Révision **collaborateur de haut niveau**

pour missions de contrôle et révision et gestion dans P.M.E. d'importance régionale.
Ce poste conviendrait plus particulièrement à élément ayant une forte expérience de Cabinet d'AUDIT ou de Société d'expertise comptable.
Position Cadre. Avantages sociaux. Écrire avec prétentions.
Écr. s/nº 8.068 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Association Sanitaire et Sociale de l'AUDE

Recherche Chef des Services Économiques.
Formation niveau supérieur - École hôtelière ou école de commerce.
Age : 30 à 45 ans environ.
Expérience collectivité nécessaire.

Faire offre au journal qui transmettra.
Écr. s/nº 8.074 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

— Ingénieur grandes écoles,
— 30 ou 35 ans,
— langue anglaise parlée, écrite si possible.

- Expérience : Quelques années de fonction dans service technique. Société ou engineering.
- Poste occupé :
— études et devis (atelier et chantiers),
— chaudronnerie, tuyauterie,
— responsabilité technique et commerciale avec évolution.

DEVIS :
— Elaboration et suivi des offres.
— supervision des projets et calculs.

COMMERCIAL :
— Entretien et développement des relations et contrats avec clientèle,
— recherche et sélection de nouveaux clients et marchés FRANCE, ÉTRANGER.

Écrire HAVAS MARSEILLE, nº 49.131, qui transmettra.

DIRECTEUR DE LA RECHERCHE CLINIQUE (Réf. DRC)

Le Directeur du Centre de Recherches d'une importante société pharmaceutique, dont l'ambition internationale s'affirme d'année en année, tant dans ses résultats que dans ses projets, souhaite rencontrer un médecin expérimenté pour lui confier le poste de **DIRECTEUR DE RECHERCHES CLINIQUES.**

Le Centre de Recherches de cette société est l'un des principaux artisans de son développement. A l'heure actuelle, l'équipe clinique a une dizaine de projets en cours entre la phase I et III.

Il faut à cette équipe un patron pour l'animer, pour assurer avec elle la mise en place et le suivi des expérimentations en France et à l'étranger, pour participer à la préparation des programmes de recherches en collaboration avec les autres départements du centre.

Il est attendu du candidat une expérience internationale confirmée, une grande connaissance du milieu hospitalier, de la rigueur, de la méthode mais aussi de l'enthousiasme et un sens aigu de l'efficacité. Il sera bien entendu parfaitement bilingue anglais-français.

Pour renforcer l'équipe clinique, le Directeur du Centre cherche également un

MÉDECIN EXPÉRIMENTATIONS CLINIQUES (Réf. CEM)

ayant une expérience de deux à trois ans dans la fonction au sein de l'industrie pharmaceutique.

Ces deux postes basés à PARIS supposent de fréquents déplacements en province.

Si ce profil correspond à votre personnalité, veuillez nous adresser un C.V. accompagné d'une photo d'identité, d'une lettre manuscrite et de votre rémunération actuelle et/ou souhaitée sous références correspondantes à :

Christian LEVISTRE
PHARMACIE INDUSTRIE
Conseil B. Dumans

Immeuble La Vigie
19, promenade Paul-Doumer, 92400 COURBEVOIE
Discrétion assurée.

SODERN

SOCIETE D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT DE MATERIELS DE HAUTE TECHNICITE
NUCLEAIRE - ESPACE - AUTOMATISME
Banlieue SUD-EST

recherche pour leur confier des études de haut niveau

INGENIEURS SYSTEMES

ayant compétence dans les domaines du traitement du signal et du filtrage, ils s'attacheront à la simulation d'équipements opto-électroniques complexes embarqués sur satellites et à la spécification du logiciel de tels équipements.

Issus d'une grande école (Télécom, ESE), débutants ou ayant 2 ans d'expérience, les candidats devront manifester leur goût pour le travail en équipe ainsi que leur intérêt pour les études pluridisciplinaires.

Anglais lu, écrit nécessaire.

Envoyer CV manuscrit et photo au Service du Personnel
1, avenue Descartes 94450 LIMEIL BREVANNES

DEMANDES D'EMPLOIS

Secr., animat. cultur., conn. anglais, allem., hébreu, ch. travail. Téléphone : 263-40-18.

Anglaise de 27 ans, aimerait travailler région du Midi, dame de compagnie, femme de chambre, bonne d'enfants. Toute offre sérieuse sera considérée. Écr. s/nº 6.282, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

COMPTABLE D.E.C.S.
15 ans expérience. Bonne notion anglais, cherche place.
Écrire s/nº 7488 M, RÉGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Au pair jeune fille danoise parlant français cherche situation dans famille en France.
Écrire à E. Appeldal Arildsaard 4, 2700 Broenshoej (Danemark) Tél. 01-28-49-15.

Enseignant, 6 ans exp., doctorat Eco, diplômé anglais, russe, chinois, socio, cherche enseignement, recherche tourisme, relations ext. Écr. O. Moreau, 6, rue Léon-Raimon, 92000 Nanterre.

Cadre supérieur 45 ans, marié, 3 enf. HEC et ICCT – excellente expérience chambre de commerce et gestion formation continue – ayant vécu 20 ans outre-mer – recherche poste responsabilité Afrique ou DOM-TOM – Administration et Gestion – Anglais moyen Écr. s/nº 8101 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

travail à domicile

IBM 82 C Tous travaux de dactylo rapports, thèses etc. Téléphone. 308-08-88.

formation professionnelle

ORGANISME, FORMATION ch. Attachée (e) Pédagogique-Formation comptabilité, gestion. Envoyer C.V. avec photo : ASPROFORC 153 Bd Haussman, 75008 PARIS.

occasions

MOQUETTE PURE LAINE PRIX POSÉ

75 F. TTC m² 658-81-12.

bateaux

VOILIER 13 m, très beau, vends ou échange c/bien immobilier. Tél. (84) 57-53-33

animaux

Vends Chiots BRAQUE de WEIMAR Pédigrée . L.O.F. Tél. H.B. 261-81-97.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

PALAIS-ROYAL. Dans bel imm., sup. 5 p. (env. 130 m²) à transf., 900.000 F. 297-52-73.

3e arrdt

DANS UN QUARTIER EXCEPTIONNEL
Pptaire vend s/voie piétonne grand studio sur jardinet 2 P. en duplex 45 et 65 m², prix à partir de 350.000 F. ISORE S.A. 562-17-17.

4e arrdt

ILE-SAINT-LOUIS
6 pièces, luxe, salle de bains, sur Seine. Tél. 526-92-13.

5e arrdt

GOBELINS - Beau 4 P. 100 m², soleil, cft, 4e ét. ss asc. Parkg. Tél. : 535-28-17.

JARDIN PLANTES
Constr. GRAND LUXE en cours
LE POLIVEAU
du 2 au 5 P. et DUPLEX
jeudi, vendredi, samedi 14/19 h
1 et 3, RUE POLIVEAU
Renseignements : 267-37-37.

BROCA 80 m² SUD 354-42-70
TERRASSE 70 m².

6e arrdt

SEVRES-BRETEUIL 354-95-10
STUDIO, SOLEIL.

7e arrdt

RUE MONSIEUR magnifique double living, cuisine, bains, 5e étage, asc., 38 m², vue sur jardin. GARBI – 567-22-88.

SÈVRES-BABYLONE, immeuble grand cfort, magnifique 275 m² + 3 serv., soleil, divisibles. Prix intéress. « TAC ». 329-33-30.

8e arrdt

EXCEPTIONNEL
Près de la Madeleine magnifique appartement dans un hôtel particulier 200 m² habit. (soleil, calme). Récept. 65 m² + bur. + 2 ch. + 2 salles de bains, cuisine. 2 chbres de service, 1 garage + 1 parking. Tél. : 563-11-88.

9e arrdt

SQUARE VINTIMILLE, 5 pces 140 m², belle récept., service, soleil, charme. Tél. 874-66-88.

11e arrdt

PROCHE DE LA PLACE DE LA NATION
IMMEUBLE NEUF DE 4 ETAGES PIERRE DE TAILLE GRAND STANDING
à vendre quelques appartements du 2 au 5 pièces
LIVRAISON FIN 82.
Renseignements et visite heures bureau **720-46-45.**

PARMENTIER, récent, 3/4 p., 107 m², cuisine équipée, double living, 2 chambres, parking. 830.000 F. Vis. de 12 à 16 h, 22, rue Edouard-Lockroy. Téléphone : 806-68-48.

Mº VOLTAIRE. Imm. p. de t. 2e étage, rue et cour, entr., cuis., s. de b., w.-c., dble séj. 25 m², ch., débarr., cave, chff. ind. 440.000 F. T. 370-57-07.

12e arrdt

DAUMESNIL
3 pièces, balcon, refait neuf, tt confort. 55 m². 375.000 F. Tél. : 346-71-33 après 18 h.

13e arrdt

84, RUE VERGNIAUD
3 et 4 P. récents, soleil.
visite par gardien tous les jours sauf dimanche, de 10/12 h et 14/17 h ou SERCO 723-72-00.

MÉTRO PORTE-D'ITALIE PRÊTS CONVENTIONNÉS
« LISIERE DE PARIS »
45, avenue Jean-Jaurès Gentilly
3 - 4 - 5 pièces
SERCO
546-07-73 ou 723-72-00.

Métro PORTE-D'ITALIE
OFFRE PROMOTIONNELLE valable jusqu'au 1er avril 1982
3 pièces .... 494.000 F.
4 pièces .... 611.000 F.
5 pièces .... 733.000 F.
PRETS CONVENTIONNES
sur place ce jour et demain de 14 à 19 h, samedi et dimanche de 11 à 13 h et de 14 à 19 h.
« LISIERE DE PARIS »
45, avenue Jean-Jaurès, GENTILLY.
T. 546-07-73 ou 723-72-00.

14e arrdt

Charmante mais. particulière très calme, living + 3 chambres, cave, jardinet, excellent état. Possibilité garage fermé. 1.200.000 F.
Particulier, tél. : 542-41-85.

15e arrdt

RUE DE VAUGIRARD
Bel imm. pierre de taille, asc..

APPART. 100 m² en 4 P., 6e ét., soleil, 2 chambres au calme. Libre à la vente, 850.000 F. GERANT, 720-89-18 (matin).

16e arrdt

TROCADÉRO
TRÈS GD STANDING NEUF. 2 grands STUDIOS, 740.000 F et 900.000 F, frais réduits. SERTORIUS. Tél. 723-78-20.

17e arrdt

45, AV. VILLIERS
Mº MALESHERBES
REHABILITATION PRESTIGE
Anciens ateliers artistes restructurés en DUPLEX AVEC LOGGIAS
DE 2, 4 ET 5 P.
+ quelques STUDIOS
Luxueuses prestations. Visite jeudi, vendredi de 12 à 18 h.

MÉTRO BROCHANT
Stud. ref. nf, 3e ss asc. 150.000 F. SERTORIUS, tél. : 723-78-20 ou samedi au 366-09-76.

Près MAIRIE 17e, part. vend 4 P 83 m². Confort, ensoleillé. Imm. pierre de t. 630.000 F. T. 793-60-17, préf. le matin.

18e arrdt

94, RUE LAMARCK
ds Imm. neuf terminé, pier. de t., stand., 1 APPT de 5 P., 118 m² sur Butte – 1er ét. sur rue et 4e ét. s/jardin + cave, park. double en sous-sol. Professionnel possible. Visite ce samedi et dimanche ou S.A. AZED Construction 25-27, bd Richard-Lenoir, 75011 Paris. Téléphone : 355-35-34.

POUR PLACEMENT
3 STUDIOS en très bon état à louer par ambassade africaine, bon rapport, imm. récent. Soleil. 150 F à 160.000 F chacun. SERTORIUS, tél. : 723-78-20.

19e arrdt

PLACE DES FÊTES
petit imm. neuf, luxueux 2/3 P. Prix très raisonnable. Possibilité prêt conventionné. 506-16-43 ou 205-17-85.

BUTTES-CHAUMONT
Stand., b. 5 p., cuis. équ., balc., box. 1.050.000 F. 241-22-33.

78-Yvelines

OUEST VERSAILLES
très beau 5 p., dans imm. 18e, environnement privilégié. Téléphone : 969-87-60.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE
QUAI STALINGRAD
105 m², 3/4 P., tout confort + grande terrasse, 6e étage.
VUE IMPRENABLE.
GARBI – 567-22-88.

SCEAUX - ROBINSON, part. 4 pièces 95 m² + loggia 12 m². 730.000. 660-25-99, ap. 19 h.

BOULOGNE Métro
Beau 3 p., 56 m², cuis. équip., parf. état + terrasse plantée, plain-pied, 52 m². 730.000 F. Tél. : 621-48-18, après 18 h.

RUEIL BEAU 3 P.
Imm. 1976, stand., cuis. équip., asc., 520.000 F. 749-33-92.

SÈVRES
71, GRANDE-RUE
« LE PARVIS DE SEVRES »
2 au 7 pièces – Commerces
Renseignements 82, Grande-Rue tous les jours sauf mercredi de 14 h à 19 h, samedi et dimanche de 11 h à 13 h et 14 h à 19 h.
507-13-47 ou SERCO 723-72-00.

BOULOGNE
MARCEL-SEMBAT. Bel imm., gd living, 2 cbres, s. de bs, 95 m², asc. 574-58-63.

BON CLICHY 92, prop. vd 25 m² studio tt confort gde cuisine douche, w.-c. placard, cave, tél. porte blindée, soleil, calme 120.000 F. 731-23-77.

93 Seine-Saint-Denis

A l'Ile St-Denis. 93. RARE, bord de Seine, 5 pièces, tt cft, jardin clos, 350 m², 75 m² de ss-sol. Prix bradé : 410.000 F. Tél. heures bureau : 471-62-56. Heures domicile : 471-60-36.

94 Val-de-Marne

CRÉTEIL - Bel appt F-3, 75 m², tt conft, ttes commodités, terrasse 11 m². Tél. : 959-00-42.

Vincennes R.E.R. direct. Pptaire. 7 pces, jard., gar., dépend., ch. cal, tt conf. Tél. : 260-78-25.

Province

HAUTES-PYRENEES
LUZ-SAINT-SAUVEUR
STUDIOS
Construction de standing.
Rentabilité excellente.
Livrable immédiatement.
S.C.I. Résidence des PRINCES
37, avenue des Pyrénées
65400 ARGELES-GAZOST.
Téléphone : (62) 97-10-73.

appartements achats

Pour clients sérieux, PAIE COMPTANT, APPTS. ttes surf. et IMMEUB. à Paris 15e et 7e. JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e. 566-00-75.

locations non meublées offres

Paris

CHATELET, chambre poss. cuisine, dche. 500 F. Studio kitchen, bains. 1.500 F. T. 277-33-97.

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRES
LOUEZ VITE et sans frais ENTRE PARTICULIERS
OFFICE DES LOCATAIRES
Téléphone : 296-58-10

PPTAIRE LOUEZ SOUS 24 H. Clientèle sélectionnée. Service gratuit. 770-88-65.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 et 6 ans. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE
Pour cadres mutés Paris, rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Sociétés ou Ambassades. 281-10-20.

bureaux

Locations

SAINT-GEORGES : 475 F
le m² annuel H.P. 500 m² + ss/sol 100 m². Écr. nº 72.746 L.P.F., 12, rue de l'Isly, 8e.

BUREAUX MEUBLES
à Paris 8e, 9e ou 15e
SIEGES SOCIAUX et DOMICILIATIONS
Télex - Secrét - ts services
CONSTITUTION STES
Prix compet - délais rapides
ASPAC 293.60.50

8e ET CHAMPS-ÉLYSÉES
Domiciliation RM-RC, SARL
A partir de 150 F.
CONSTITUTION SOCIETES.
Tél., Télex toutes démarches.
C 2 E 562-42-12.

locaux commerciaux

14e, atelier 250 m², très haut, idéal artisans. 450.000 F. Direct propriétaire : 296-12-08.

20e. Propriétaire vend genre LOFT, 4 p. Très bon état. Except. 359.000 F. Sur place : Vendr., samedi, 10 h 30 à 18 h, 18, rue de l'Ermitage, 20e. T. : 764-99-43 et 636-68-62.

fonds de commerce

COTE D'AZUR NICE
Affaire sports et loisirs en pleine expansion.
Situation privilégiée. Park.
Grosses possibilités d'avenir
Avantages fiscaux lors de l'acquisition.
C.A. 5 millions de francs.
Nécessaire 2 millions.
Toutes propositions sérieuses étudiées. Écrire Havas B.P. 346 06072 Nice Cedex. Réf. 0227.

boutiques

NATION
Murs boutiq. Imm. p. de t.
1) Loyer 24.548. Px 270.000 F.
2) Loyer 32.000. Px 350.000 F.
Comm. tr. anc., locat. de qual.
Gérant : Tél. 720-89-18 (pte 7).

immeubles

SAINT-MAURICE
A vendre en totalité,
IMM. ANCIEN à rénover, 600 m² dont 300 m² libres habitation. 3 commerces, 3 appts occupés. Loyer actuel 88.000 F par an.
Prix : 1.450.000 F. 227-22-62.

pavillons

BOIS-D'ARCY
7 km VERSAILLES, jolie maison indiv., sur 400 m² arborisés, séjour dble av. chem., cuis., 5 chbres, 2 s. de bains, w.-c., rangts, cave, 2 gar. - A SAISIR - 690.000 F. I.N. 045-29-09.

villas

SAINTE-MAXIME
vue féérique s/golfe St-Tropez, villa 6 P. + studio indépendant meublés, 5 s. d'eau, 4 w.-c., jard. 1.550 m². 2.000.000 F. (1) 590-86-06 ou (94) 96-06-44.

maisons de campagne

A 2 h 40 de Paris par turbotrain ou autoroute, dans la région de CARENTAN (Manche) plages et port plaisance proches
Grand choix de :
VILLAS
MAISONS DE CAMPAGNE ET TERRAINS A VENDRE
Agence de la Baie des Veys, 68, r. Holgate, 50500 CARENTAN. Tél. : (33) 42-22-88.

propriétés

SAINT-CLOUD (gares)
Belle propr. style moderne, 350 m² hab. s/1.300 m² jdin. Réception triple + 6 chambres + salle de bains. Parfait état. Téléphone : 563-11-88.

A 10 km de SAUMUR, splendide propriété en tuffeau, entrée, cuisine, 9 pièces, tout confort, garage, cave, dépendances. Sur 90 ares 50 ca. Prix 850.000 F. Téléphone : (41) 51-14-54.

RÉGION GISORS
mais. ANC., gd sé., entr., chem., ptres, cuis., 3 ch., bns, gren. amén., chf. gaz, jard. 1.200 m². 380.000 F. CABINET BLONDEAU-LEBLANC, 2, faubg Cappeville à GISORS.
Téléphone : (32) 55-06-20.

domaines

SOLOGNE
(CERDON). A vendre excellent territoire de chasse de 50 ha avec bâtiments.
Écrire HAVAS ORLÉANS, nº 201.322.

LOIRET
A vendre
jolie propriété de chasse et de culture sur 25 ou 40 ha. Maison très agréable, étang. Possibilité location chasse 180 ha attenants.
Écrire Havas MONTARGIS nº 201.323.

châteaux

Touraine (Loir-et-Cher). Très belle dem. du XVIe, 14 Pces ppales, communs. Maison de gardiens. Parc de 7 ha. Tennis. Tél. : M. Bruno (3) 985-00-83.

terrains

Part. vend terrain 400 m², banl. sud, 91600 Savigny-s/Orge, dans résidence tranquille. Façade 12,13 m. Prix : 290.000 F. Téléphone : 905-89-34

EN PROVENCE A 8 KM FAYENCE
LE CLOS DE LA CHESNAYE
TERRAINS A BATIR BOISÉS
3.136 m² à 9.335 m²
Superficie moyenne 5.000 m². Px 145.000 à 176.000 F H.T. Crédit poss. Doc. gratuite sur dem. Tél. : 16 (38) 95-00-24 ou (94) 76-21-59

VERNEUIL (Eure), 3.000 m² et 16.000 m², viabilisés, boisés, repas. Téléphone 278-66-76.

viagers

F. CRUZ - 266-19-00
8, RUE LA BOÉTIE (8e)
Prix rentes indexées, garanties. Étude gratuite discrète.

Libre La Frette, Herblay, belle propriété, 8 p. + pav. gardiens, 90.000 F + 10.000 F mensuels limité 20 ans. Viagers F. CRUZ, téléphone : 266-19-00.

12e, b. 2 p., calme, tt cft., 8e ét. asc. 220.000 F + 500 F. Occupé. Viagers F. CRUZ. 266-19-00.

immobilier information

PRODUITS FINANCIERS IMMOBILIERS
PROTÉGÉS DE L'INFLATION
Rentabilité except. 17.50 %
DES LOYERS GARANTIS
nombreuses variantes accompagnées multiples services.
FRANCE C.B.I. - S.A.
194, rue de Tolbiac, Paris (13e).
Téléph. pr R.-V. : 568-76-56.

---

les annonces classées

Le Monde

sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30
de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01

Le Monde

économie

ÉTRANGER

N'AYANT ÉTÉ RATIFIÉ QUE PAR VINGT-TROIS PAYS

Le « fonds commun » pour les matières premières n'est pas entré en vigueur

De notre correspondante

Genève. — Le fonds commun pour la stabilisation des cours des matières premières, dont la création avait été décidée à Nairobi en mai 1976, lors de la quatrième Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ne devait pas entrer en vigueur ce jeudi 1er avril, comme prévu.

Il avait fallu de longues et laborieuses négociations, entrecoupées de menaces de rupture, pour qu'enfin un accord sur l'essentiel soit signé dans la nuit du 28 au 29 juin 1980 à Genève. Pour devenir opérationnel, cet accord devait être ratifié par quatre-vingt-dix pays représentant les deux tiers du capital requis. Or, à la veille du 1er avril, seuls vingt-trois pays (1), représentant 21 % seulement de cette somme, l'ont ratifié.

La France, qui l'a pourtant signé le 4 novembre 1980, ne figure pas parmi ces pays. En outre la politique de l'administration Reagan, notamment l'attitude résolument négative des délégués américains lors des négociations sur les diverses matières premières, ainsi que les coupes opérées dans le budget des Etats-Unis laissent peu d'espoir de ratification de la part de ce pays qui avait également signé l'accord le 31 décembre 1980.

Cependant, l'ambassadeur Geoffrey Sweabe, chef de la mission américaine auprès des Nations unies à Genève, a laissé entendre que la ratification viendrait « *en temps opportun* ». D'autres, n'auraient pas encore ratifié l'accord pour des raisons d'ordre administratif et souhaiteraient pouvoir bénéficier d'un délai.

Le fonds, destiné à empêcher les spéculations qui appauvrissent encore davantage les pays pauvres, devait disposer de deux comptes. Le premier, alimenté par les contributions obligatoires des Etats membres, devait se monter à 400 millions de dollars, nécessaires au financement de stocks régulateurs de produits de base, le second, d'un capital de 350 millions de dollars (dont 70 millions de contributions obligatoires et 280 millions émanant de contributions volontaires), serait consacré à l'aide technique aux pays pauvres dans les domaines de la productivité et du commerce.

Toutefois, nombre de pays pauvres sont sceptiques quant aux avantages qu'ils pourraient retirer du fonds commun et jugent, en outre, la contribution exigée trop lourde. Quant aux pays industrialisés, le moins que l'on puisse dire est qu'ils ne débordent pas tous de la volonté politique nécessaire pour faire fonctionner le Fonds. Pour leur part, les pays de l'Est — dont la situation économique est également peu brillante — n'ont aucune raison de se hâter d'adhérer au fonds.

Les vingt-trois pays qui ont ratifié l'accord refusent de jouer la carte de l'échec. Ils se réuniront en mai, à Genève, pour décider jusqu'à quelle date pourrait être reculé l'entrée en vigueur du Fonds. Au palais des Nations unies est avancée celle du 31 décembre, mais il est fort probable que le délai définitif ne sera fixé qu'après la réunion de la sixième CNUCED au printemps 1983. Il faut aussi noter que les responsables des négociations internationales sur les accords individuels de produits (caoutchouc, étain, cacao et sucre) n'ont pas perdu espoir : ils se sont réunis à huis clos, le 23 mars à Genève, pour étudier les modalités de leur future association au Fonds commun.

ISABELLE VICHNIAC.

(1) Australie, Bangladesh, Chine, Corée du Sud, Danemark, Ethiopie, Finlande, Gabon, Haïti, Inde, Indonésie, Irak, Japon, Malawi, Mali, Mexique, Norvège, Ouganda, Papouasie-Nouvelle Guinée, Philippines, Royaume-uni, Sri Lanka, Suède.

En R.F.A.

LE COUT DE LA VIE A AUGMENTÉ DE 0,1 % EN MARS

L'inflation s'est encore ralentie en Allemagne fédérale. En mars, le coût de la vie n'a augmenté que de 0,1 % au lieu de 0,2 % en France, selon l'office fédéral de statistiques.

En un an, la hausse des prix à la consommation s'est établie à 5,1 % contre 5,8 % le mois précédent et 6,3 % en janvier. Les résultats définitifs doivent être publiés dans une dizaine de jours. — *(A.F.P.)*

AFFAIRES

Le rapport Judet sur les perspectives de la sidérurgie française

Un pessimisme relatif

C'est un bilan sans complaisance sur la sidérurgie française et ses perspectives que vient de drsser le professeur Pierre Judet, de l'université de Grenoble, à la demande de M. Pierre Dreyfus, ministre de l'industrie, formulée en novembre 1981. Après avoir effectué une analyse spectrale de l'industrie nationale de l'acier, évaluant ses forces et ses faiblesses, retraçant le flux des importations et des exportations et le comportement des consommateurs, le professeur Judet formule trois hypothèses pour l'horizon 1986, avec une projection sur 1990.

L'hypothèse basse prend en compte un taux de croissance faible, mais non négatif, qui se traduit par des résultats défavorables sur la consommation d'acier, et débouche sur une demande *totale* en 1986 (consommation apparente plus solde des échanges extérieurs) de 17,2 millions de tonnes.

L'hypothèse moyenne, qui reprend celle formulée par la Chambre syndicale de la sidérurgie, prévoit une demande globale de 18,7 millions de tonnes en 1986.

L'hypothèse haute, enfin, qui implique une croissance plus forte grâce à une politique volontariste et fortement articulée, dans un environnement international nettement plus favorable, table sur une demande globale de 20,6 millions de tonnes.

Traduites en termes de productions nationales, ces trois hypothèses impliquent un tonnage de respectivement, de 20,15 millions de tonnes, 21,8 millions de tonnes, 24 millions de tonnes. Si on rappelle que, depuis 1976, la production française oscille entre 23 millions de tonnes et 22 millions de tonnes, avec même un fléchissement à 21,2 millions de tonnes en 1981, on réalise que ces hypothèses ne laissent pratiquement aucune place à un accroissement des capacités de production, les seuls investissements devant être qualitatifs.

Le rapport met particulièrement l'accent sur le fait que 77 % des emplois finals de l'acier relèvent de l'investissement et 23 % seulement de la consommation, ce qui implique donc une action très vigoureuse sur lesdits investissements, que ce soit la construction ou la mécanique, avec la constitution de « *filières* » complètes à partir du métal. Les pronostics relatifs à la consommation de l'industrie automobile, près de 22 % de la consommation globale, ne sont pas très optimistes, en raison de l'allégement des véhicules que se proposent d'effectuer les constructeurs, dans le cadre de la crise de l'énergie.

● *La délégation du Sénat pour les Communautés européennes* a adopté les conclusions de son rapporteur, M. Jacques Mossion, sénateur de la Somme (Union centriste), relatives aux menaces que les plaintes antidumping de l'industrie sidérurgique américaine font peser sur les exportations européennes. Jugeant ces plaintes non fondées, la délégation a souhaité que la Communauté oppose à cette offensive commerciale des Etats-Unis une résistance ferme et fasse preuve de la plus grande cohésion.

● *Les contrats à l'exportation des entreprises du bâtiment et des travaux publics* se sont élevés en 1981 à 65 milliards de francs environ, en progression de 73 % par rapport à 1980, annonce un communiqué du ministère du logement et de l'urbanisme. C'est le bâtiment qui progresse le plus (29 milliards, contre 10 en 1980), tandis que les contrats de travaux publics s'établissent à 33 milliards, contre 28 en 1980. Il faut y ajouter 3 milliards de francs de contrats d'ingénierie.

Le patron d'Olivetti souhaite un développement de la coopération industrielle entre la France et l'Italie

De notre envoyé spécial

M. Carlo de Benedetti, administrateur délégué du groupe italien Olivetti, s'est prononcé, mercredi 31 mars, lors d'une réunion de presse internationale organisée en Italie à l'occasion de la présentation mondiale du premier ordinateur personnel Olivetti, en faveur d'une coopération industrielle et technologique entre la France et l'Italie.

Ivrea. — Qu'on le baptise ordinateur domestique, personnel ou individuel, le marché des micro-ordinateurs attire beaucoup de monde. Les succès de nouveaux venus — Apple, Commodore, Tandy — aidant, tous les grands de l'électronique, à commencer par IBM et les Japonais, ont mis en chantier de tels matériels qui trôneront, peut-être, dans dix ou vingt ans dans la plupart des foyers au même titre qu'aujourd'hui, le poste de télévision ou le réfrigérateur.

En attendant l'explosion de ce marché de masse, estimé à plusieurs centaines de millions de machines pour la fin du siècle, il s'agit pour chacun de prendre position avec des produits de la première génération : des « micro » qui répondent, d'abord et surtout, par leur prix, leur fonctionnalité, leur relative complexité (1), à des usages professionnels. Olivetti est donc la première firme européenne à présenter un micro-ordinateur : le M 20. Elle devrait être suivie dans les prochaines semaines par le groupe Thomson. Philips travaille également sur la question. Conçu dans son laboratoire de Californie, le M 20 sera fabriqué dans les usines italiennes d'Olivetti. La firme espère en vendre quatre vingt mille dès 1983 et prendre ainsi 10 % du marché européen.

M. Carlo de Benedetti a évoqué à l'occasion de la présentation de ce nouveau produit, les relations de sa firme avec son principal actionnaire, le groupe Saint-Gobain et C.I.I.-Honeywell-Bull. Avec cette dernière, « *la collaboration est nulle pour le développement de produits en commun* ». Sur le plan commercial, après des « *pourparlers assez longs* », un accord a été signé le 30 mars entre les deux firmes. C.I.I.-Honeywell-Bull commercialisera, en concurrence avec le réseau Olivetti, des imprimantes et des terminaux bancaires de la firme italienne.

« *Je ne connais ni les intentions de Saint-Gobain ni celles du gouvernement français quant au maintien ou non de la présence de Saint-Gobain dans l'électronique* ». Toutefois, a poursuivi M. de Benedetti, « *je serais ravi* » d'examiner les conditions dans lesquelles « *Olivetti pourrait intégrer sa propre stratégie indépendante avec une stratégie française pour l'informatique* ». « *Il faut trouver des formes de coopération nouvelles à l'échelle européenne. L'idéal serait de développer d'abord une telle coopération entre la France et l'Italie* ».

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

(1) Les prix iront de 12 000 F à 73 000 F.

● *Automatisation et robotique.* — Le ministère de l'industrie a annoncé le mercredi 31 mars, la constitution de groupes de travail sectoriels pour préparer l'automatisation des industries manufacturières (textile, chaussure, bois et ameublement, céramique, mécanique...) et aussi pour préciser les conditions du développement de la robotique.

Ces groupes seront composés d'industriels et de hauts fonctionnaires, et leurs travaux seront complémentaires à ceux d'autres instances relevant du ministère de la recherche et de la technologie.

CONJONCTURE

LES AVANTAGES DU LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE POURRONT ÊTRE CUMULÉS AVEC CEUX DU LIVRET « A ».

« *Les personnes les plus modestes vont bénéficier d'ici à quelques semaines du nouveau livret d'épargne populaire qui protégera leurs économies contre l'inflation* », a déclaré M. Pierre Bérégovoy, secrétaire général de la présidence de la République, reprenant des propos tenus par M. Mitterrand lors du conseil des ministres du mercredi 31 mars.

« *En outre, les avantages de ce livret pourront être cumulés avec ceux qui sont attachés au livret A dont l'existence ne saurait être remise en cause* », « *et qui constituera désormais pour la petite et moyenne épargne le prolongement et le complément du livret indexé* », M. Mitterrand a fait cette déclaration à l'occasion d'une communication de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat chargé des personnes âgées.

[Cette mise au point présidentielle vise à couper court aux nombreuses interrogations et rumeurs qui circulaient sur l'avenir du livret « A » des caisses d'épargne, actuellement plafonné à 49 000 F avec un taux d'intérêt de 8,5 %. Sans être réellement menacé dans son existence, cet instrument d'épargne, considéré comme « privilégié » par les établissements bancaires, fait l'objet d'un certain nombre d'études dans le cadre de la réforme de la collecte des dépôts, certaines d'entre elles, notamment le rapport Bloch Lainé-Vajda, prévoyant son déclin naturel du fait du blocage de ce plafond à 49 000 F.]

M. MILLERON EST NOMMÉ DIRECTEUR DE LA PRÉVISION AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES.

M. Jean-Claude Milleron a été nommé à la tête de la direction de la prévision du ministère de l'économie et des finances.

[Polytechnicien, statisticien, il fit ses premières armes au service de la conjoncture de l'I.N.S.E.E. où il s'occupa plus particulièrement des investissements. Après un séjour aux Etats-Unis, à l'université de Berkeley, il prit la direction de l'E.N.S.A.E. (Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique), puis entra au commissariat du Plan qu'il quitta avec l'arrivée de M. Hubert Prévot, nommé commissaire général. M. Milleron a écrit beaucoup d'ouvrages d'économie et d'économétrie : « Un modèle général de comportement du consommateur dans le cas de fonction d'utilité homogène », « Recherche des extremums de fonction à plusieurs variables avec ou sans contrainte sur les variables », « Distribution des revenus, utilité collective et critères du surplus de consommateur... »]

LOGEMENT

PASSÉ AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Un accord-cadre confirme le rôle privilégié des H.L.M. dans la construction

L'Union nationale des fédérations H.L.M. a signé, le mercredi 31 mars, à Paris, avec M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, un contrat-cadre pluriannuel qui confirme le rôle de référence de ces organismes dans la construction.

Le contrat vise à offrir de meilleures conditions de vie aux personnes qui résident dans les H.L.M. Plus généralement, il prévoit une reconquête du centre des villes au profit de la construction dite sociale, tant pour les immeubles collectifs que pour les maisons individuelles.

Autres objectifs : la définition de rapports sociaux améliorés dans les H.L.M. (participation plus ouverte des locataires à la gestion et aussi à la conception des logements).

Les H.L.M. prendront part à la relance dans le bâtiment, indique le contrat. D'autre part, les H.L.M. participeront activement à l'expérimentation et à l'utilisation de matériaux et de procédés nouveaux ; cela afin de mieux maîtriser les coûts de construction et d'entretien tout en assurant la qualité des bâtiments. Les techniques permettant d'économiser l'énergie seront tout particulièrement recherchées et appliquées.

En contrepartie, le contrat impose aux H.L.M. une grande rigueur de gestion et le respect d'une « *déontologie liée à leur finalité sociale* ».

[Quelques semaines après la formation du gouvernement de M. Pierre Mauroy, M. Roger Quilliot avait rappelé devant le congrès national des H.L.M., qui se tenait à Lyon, la place centrale que devraient tenir les H.L.M. dans la construction et dans l'habitat (*le Monde* des 5 et 6 juillet). Il avait reconnu comme légitime l'ambition des H.L.M. d'être des « acteurs privilégiés d'une politique de l'habitat », à condition d'être « exemplaires ». Il les avait mis en garde contre « l'affairisme ».]

Au Sénat

LOYERS : le ministre accepte de limiter à trois ans la durée du bail renouvelable.

La commission sénatoriale des Lois, réunie le 30 mars, sous la présidence de M. Goseau-Marigné (R.I., Manche), a entendu M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, sur le projet de loi « *relatif aux droits et obligations des locataires et des bailleurs* », texte adopté par l'Assemblée nationale au cours de la dernière session et dont le Sénat doit débattre ce mois. L'un des objets de ce projet est de modérer la progression des loyers (en voie d'accords collectifs). Répondant au rapporteur, M. Paul Pillet (Un.-Centre, Loire), ainsi qu'à plusieurs membres de la Commission, le ministre a indiqué que la recherche d'un loyer juste se heurte à la difficulté d'élaborer une formule de loyer scientifique, comme l'a montré l'expérience italienne, mais que pour autant il est hasardeux de se référer exclusivement au marché immobilier qui souffre d'un excès de rigidité. Il a ensuite accepté la proposition du rapporteur de fixer à trois ans la durée du bail, renouvelé quelle que soit sa durée initiale. Il a, en outre, précisé que, lors du renouvellement, le bailleur pourrait imposer au locataire le nouveau loyer, sous la condition que celui-ci ne dépasse pas le taux maximum d'évolution prévu par les accords de modération. Quant au choix de l'indice de référence, il a souhaité se réserver la possibilité de modifier les éléments de détermination de l'indice national du coût de la construction.

AFFAIRES

Quel avenir pour les Coop ?

Pour la première fois de leur histoire déjà plus que centenaire, les Coopératives de consommateurs ont accepté, en ce début d'année, qu'une de leurs sociétés coopératives régionales, l'Union des coopérateurs de Bretagne, dépose son bilan. Il y a certes déjà eu des sociétés coopératives en difficulté mais, jusqu'ici, la solidarité interne avait suffi à résoudre les problèmes posés. Cette fois-ci l'affaire est portée sur la place publique et il n'est pas indifférent qu'elle concerne une entreprise qui, il y a une dizaine d'années, était l'un des plus beaux fleurons du secteur. Il n'est pas indifférent non plus que la triste aventure qui s'est produite à Lorient touche un des plus puissants groupes du mouvement coopératif : la Fédération nationale des coopératives de consommateurs (F.N.C.C.) et sa centrale d'achats, la Société générale des coopératives de consommation (S.G.C.C.). Riches de six mille quatre cents magasins Coop ou Rond Point, de dix-sept usines, n'ont-elles pas réalisé en 1981, avec la vente par correspondance, un chiffre d'affaires de 25 milliards de francs ?

Ce réseau commercial et industriel, qui n'a pas le profit pour but, est la propriété de deux millions de familles adhérentes, et continue d'obéir aux cinq règles formulées en 1844 par les « Equitables pionniers de Rochdale » : libre adhésion (principe de la porte ouverte) ; contrôle démocratique *(« un homme, une voix »)* ; distribution des excédents au prorata des opérations (la *« ristourne »)* ; intérêt limité versé en capital ; indisponibilité des réserves. Vivant secteur de l'économie sociale pour laquelle le gouvernement marque un intérêt certain, au moins au niveau des structures et des discours, les Coop n'ont-elles connu à Lorient qu'un incident de parcours sans gravité et demeurent-elles capables d'être un *« secteur témoin »* prouvant qu'il existe une autre façon de faire du commerce ?

I. — L'AFFAIRE DE LORIENT

par JOSÉE DOYÈRE

Lorient. – M. Gilbert Jouan et sa femme Annick tiennent à Plœmeur, gros bourg de plus de dix mille habitants, une superette Coop. Le magasin de 258 mètres carrés est propret, avenant au soleil printanier, et, il y a un mois encore, employait, en plus des Jouan, deux vendeuses et un boucher.

Dans l'arrière-boutique où le « bureau » est réduit à sa plus simple expression, dans cette réserve aux murs bruts, envers du décor souvent abandonné des boutiques les plus coquettes, l'ambiance n'est pas à la gaieté. Le 18 février, on leur a proposé de signer un contrat de gérants mandataires leur laissant 5,35 % sur l'alimentation et la cave, puisqu'on ferme le rayon boucherie. Comme le chiffre d'affaires ne cesse de chuter, ils ont évalué qu'à eux deux il leur reviendrait environ 5 500 francs par mois... En janvier, M. Jouan a reçu un salaire net de 3 863 francs, et sa femme de 2 766 francs. Ils ont refusé de signer et ont, comme le reste du personnel, reçu leur lettre de licenciement, le 27 février.

Les trop généreuses ristournes

M. et Mme Jouan ont chacun plus de trente ans de coopérative puisqu'ils ont commencé, en 1951, dans une des baraques Coop établies au lendemain de la guerre dans la ville dévastée. Le grand-père de Mme Jouan a été, en 1905, un des fondateurs de la Ruche de Merville, à Lorient, qui devait, bien plus tard, avec d'autres coopératives, constituer l'Union coopérative lorientaise (U.C.L.) puis, de fusion en fusion, donner naissance à l'Union des coopérateurs de Bretagne (U.C.B.), qui a déposé son bilan le 19 janvier 1982 et a été mise en règlement judiciaire trois jours plus tard.

Aujourd'hui, le syndiqué C.G.T. qu'est M. Jouan *(« le syndicat, ça a toujours été lié à la coopérative »)* a repris quelque espoir et, avant de chercher autre chose, a posé sa candidature pour un supermarché Coop. Mais, sur l'instant, les Jouan ont ressenti cela comme un « coup de poing », générateur d'amertume.

« On a beaucoup donné de nous-mêmes, et pas compté notre temps. Avec les procédés qu'ils emploient, je ne vois pas la différence avec un magasin capitaliste. Et avec ça, leur politique commerciale est inexistante. Nous, on reçoit tout avec les prix marqués. Quand le Codec (1) s'est agrandi, on n'a pas obtenu de baisse de prix. Le dimanche, les clients prennent la voiture et vont dans une grande surface, mais en semaine, à Ploemeur, ils vont chez Codec et chez Suroit (2). Nous autres, on sert de dépannage. On vient nous acheter le litre de lait qu'on a oublié. Comme on est chers et qu'on ne verse plus de « ristourne », la clientèle des coopérateurs nous lâche. »

C'est la première fois, en France, qu'une coopérative de consommation dépose son bilan. Et c'est d'autant plus douloureux que l'U.C.B. a longtemps passé pour un modèle d'efficacité. La « ristourne » (ce « trop perçu » qu'un magasin coopératif reverse à ses sociétaires en fin d'année une fois les comptes bouclés) n'a-t-elle pas atteint, en 1958, 6,90 % du chiffre d'affaires ? Il est vrai qu'à cette époque, un an après l'ouverture du grand siège social-entrepôt de la Villeneuve, l'U.C.L., présente dans le seul Morbihan, n'avait pas encore fusionné avec ses homologues de Saint-Nazaire, assez proche, ni avec celles plus lointaines de Brest, de Rennes, de Fougères. Il est vrai aussi que la distribution de ristournes aussi généreuses ne permettait pas la constitution de réserves d'autofinancement nécessaires aux investissements pour l'adaptation au système de la consommation de masse. Le jour venu, il faudrait emprunter : les frais financiers sont passés de 0,8 % d'un chiffre d'affaires de 486 millions de francs en 1976 à 1,5 % d'un chiffre d'affaires de 761 millions de francs en 1981. « Insupportable », de l'avis de tous.

Il est vrai enfin que le mouvement coopératif – en Bretagne comme ailleurs – a pris très tardivement le virage des grandes surfaces, inéluctable dans les années d'abondance et d'expansion. La Coop de Lorient n'a-t-elle pas refusé d'acheter un terrain, près de Lanester, où s'est installé en 1969 son grand concurrent direct, l'hypermarché Rallye, pour ouvrir plus tard, mais seulement en mai 1980, un Rond-Point Coop à Larmor-Plage ? Il faut ajouter qu'un centre Leclerc de 998 mètres carrés (3) s'est ensuite installé juste en face du Rond-Point. Au reste, Lorient a connu, ces dernières années, une fièvre d'implantations commerciales : en trois ans, 20 000 mètres carrés de surfaces de ventes sont venus s'ajouter au commerce existant, alors qu'une très sérieuse étude (4) réalisée en 1979 estimait souhaitable la création de 15 500 mètres carrés à l'horizon 1985.

Contresens

La fusion avec les autres coopératives bretonnes avait eu au moins deux conséquences néfastes à terme sur le bilan de l'U.C.B. : un alourdissement du personnel par le maintien de doubles emplois ; un surcroît difficilement supportable de frais de livraison : comment rester concurrentiel en approvisionnant toute la Bretagne – où n'existent pas de routes transversales rapides – à partir d'entrepôts situés à Lorient ?

Enfin, l'activité de l'U.C.B. reste très saisonnière.

Pendant que la concurrence s'aiguisait, l'U.C.L. devenue l'U.C.B. accumulait comme à plaisir contresens commerciaux, erreurs d'investissement et fautes de gestion. Ce fut l'achat d'un nouveau terrain de 18 000 mètres carrés et la coûteuse installation d'un nouvel entrepôt au Rohu en 1972-1973, où tout, un jour, devait se regrouper. Las ! Quelques années après, on équipait l'ancien entrepôt (celui de la Villeneuve) d'un nouveau chai et d'une installation moderne pour les produits frais ; il n'en coûtait que 6 millions de francs, assortis de frais financiers sans cesse alourdis par la hausse des taux d'intérêt.

Cependant le trou du déficit se creusait : l'année 1976 fut la dernière à dégager un résultat positif, mais de 1977 à 1981 le déficit d'exploitation a plus que quintuplé, passant de 2,7 millions de francs (0,45 % du chiffre d'affaires) à 23 millions de francs (3 %), tandis que le chiffre d'affaires ne progressait que de 25 %, soit annuellement moins vite que l'inflation.

Dès son arrivée, en 1976, M. Jacques Jorry n'avait *« aucune illusion »*. Cet ingénieur des ponts, venu de Champagne, avait été embauché en 1971 à la Société générale des coopératives de consommation (S.G.C.C.), centrale d'achats et organe commercial central du groupe, par M. Charles Veverka, qui fut durant une quinzaine d'années l'artisan du redressement financier du mouvement. Parachuté à Lorient, grand, massif, la voix forte, la phrase brutale, cet homme de quarante ans n'a pas su ou n'a pas pu se faire entendre ni des coopérateurs bretons ni des salariés de l'U.C.B. Sincèrement imprégné des idées coopératives, il en a mal supporté les contraintes de démocratie et de dialogue, qui ralentissent l'action, sans réussir à insuffler à ses interlocuteurs naturels son souci de dynamisme commercial. *« Si on commet une erreur d'investissement, il faut désinvestir massivement et réinvestir ailleurs. Maintenant, il faut fermer les moins bons magasins (les supérettes) et garder les hypermarchés, les supermarchés et les petits Points Coop. »* Il croit aussi beaucoup à la nécessité d'installer, dans les supérettes, des commerçants indépendants, *« qui en veulent »*, à qui l'on concéderait l'enseigne Coop... C'est la formule de la « franchise » qui fait la fortune d'un grossiste succursaliste comme Promodès, entre autres, mais que le système coopératif accepte mal. *« On ne voulait pas croire qu'on allait se casser la gueule, mais je le répétais tout le temps »*, dit-il. Dès aujourd'hui, cet homme qui porte en partie le poids de l'échec apparaît aussi comme une victime de l'inadéquation d'une structure très centralisée à un mouvement démocratiquement décentralisé.

Dès 1978, la nécessité d'un plan de restructuration s'imposait pour stopper une hémorragie en passe de devenir fatale. Cela se concrétisait, à la fin de 1980, par la fermeture d'une quarantaine de magasins sur les deux cent quarante de l'U.C.B. et par la suppression de 250 emplois sur 1 556. Mais cela ne suffisait pas et, durant l'été 1981, d'autres décisions drastiques s'avéraient nécessaires.

Tout cela s'est mal passé, dans un climat d'incompréhension et de confusion générales. On attendait beaucoup, en Bretagne, du mouvement coopératif, de sa capacité à montrer qu'il était « autre chose » qu'un groupe commercial traditionnel : solidarité mais aussi dialogue, concertation, investissements nouveaux, plans clairs, et cela plus encore depuis le 10 mai, avec l'arrivée au pouvoir des socialistes, chantres de « l'économie sociale ». On attendait peut-être trop, aussi bien de la Fédération nationale des coopératives de consommateurs (F.N.C.C.) que de la S.G.C.C. Or les instances centrales sont lentes à réagir, et leur comportement n'a répondu ni à l'attente des syndicats ni à celle de la municipalité.

Tergiversations

Trois mois de tergiversations, de bruits incontrôlés sur le nombre de licenciements, sur le nombre de magasins à fermer (ne garderait-on que treize magasins, cent quarante-huit ou cent trente-huit sur un total de cent quatre-vingt-cinq ?), sur la manière dont on pouvait sauver l'U.C.B., ont fait monter cette « mayonnaise lorientaise ». La C.G.T. de l'entreprise a fourni un plan de relance préparé par la Fédération des personnels du commerce de la distribution et des services : création de six ou sept Maxi Coop de près de 200 mètres carrés, agrandissement de sept supermarchés pour en faire des Maxi Coop moyennant un investissement de 39,5 à 45,4 millions de francs. La C.F.D.T. ne cesse de réclamer une relance grâce aux idées coopératives. Le maire socialiste de Lorient, qui est également député du Morbihan, M. Jean-Yves Le Drian, jeune et bouillant, a peu apprécié la désinvolture des instances centrales du mouvement coopératif, peu empressées à discuter avec lui de leurs différents plans, et a demandé un diagnostic à une Coopérative de conseils, T.E.N. Cela ne pouvait guère faire plaisir à la F.N.C.C. ni à la S.G.C.C., puisque T.E.N. est animé par... M. Claude Neuschwander, qui a donné récemment sa démission de directeur général de la F.N.A.C., filiale de la S.G.C.C. (*le Monde* du 25 novembre 1981).

Au fil des trois mois d'incertitudes et de rencontres à Matignon, puisque M. Mauroy a désormais à ses côtés un « délégué à l'économie sociale » en la personne de M. Pierre Roussel, les « plans » se succédèrent sans que les instances centrales des Coop obtiennent l'aide de l'État. Simultanément, une nouvelle société coopérative était créée, la Société des magasins coopératifs de Bretagne (S.M.C.B.), qui regroupe les treize premières sociétés coopératives régionales (90 % de l'activité du mouvement), avec chacune une modeste contribution de 20 000 francs, et la S.G.C.C., qui apporte le reste du capital de 4 millions de francs. Elle est présidée par M. Roger Kérinec. Président de la F.N.C.C. mais aussi de l'Alliance coopérative internationale, M. Kérinec a eu en main deux atouts : être breton et avoir eu le courage d'aller sur place le 9 janvier rencontrer les intéressés. Il a eu aussi une faiblesse : arriver avec un plan insuffisamment précis. Le dépôt de bilan est intervenu le 19 janvier, la mise en règlement judiciaire le 22, le tribunal de commerce s'est prononcé le 24 février et, le 1er mars, la S.M.C.B. a pris en location-gérance 138 magasins (les plus faciles à desservir, assurant un chiffre d'affaires suffisant, et dont les frais d'exploitation sont aussi près que possible de 13 % du chiffre d'affaires, alors que, à l'U.C.B., on flottait à 16-17 %). Elle a gardé l'entrepôt de la Villeneuve et conservé 987 emplois.

Un diagnostic classique

M. Laffont, administrateur judiciaire, va devoir s'occuper des 47 magasins restant et de 309 salariés dont les postes sont supprimés, ce qui va se traduire par 179 licenciements. Il est entendu qu'il ne procédera pas, comme pour une entreprise capitaliste, en cherchant à vendre au mieux à qui en voudra les actifs qui lui sont confiés pour éponger le trou de 65,4 millions de francs. Pour chacun de ces 47 magasins (dont une quarantaine sont encore ouverts), quatre solutions sont possibles, et M. Laffont s'est engagé à limiter au maximum les cessions à des chaînes de magasins capitalistes : vendre le magasin au gérant, à un prix faible, avec des prêts à long terme en lui laissant ou non l'enseigne Coop, vendre à des municipalités, grâce à des prêts du ministère du commerce réservés à l'aide au commerce dans les zones rurales, et les magasins concédés à des commerçants indépendants conserveraient l'enseigne Coop sous franchise, formule qui a ses limites ; vendre à des chaînes de magasins succursalistes concurrents qui s'engageraient à conserver le personnel, et il y a des candidats ; fermer purement et simplement ces points de vente. Restera à régler le sort du Rohu. Un accord semblait possible avec un grossiste spécialisé non succursaliste (Disco), qui s'engagerait à fournir les magasins Coop de Bretagne...

Mis à part la spécificité coopérative de l'U.C.B., pour M. Laffont, le diagnostic est classique : vieillissement des structures accompagné de sous-administration et de sous-capitalisation.

Tout cela sent le repli. Et même si ce plan a fini par être accepté par les différents partenaires, syndicats comme municipalité, ce n'est pas de gaieté de cœur. Le jugement porté sur le mouvement coopératif était sévère et convergent depuis des mois : *« C'est un plan par élimination, pas un plan de reprise »*, disait M. Le Drian. T.E.N. a souligné *« l'incapacité des organismes centraux à intervenir efficacement à l'égard d'une société aussi évidemment en perdition depuis tant d'années »*. *« Ce qu'on leur reproche : ils n'ont jamais su faire de plans de relance, mais des plans de casse »*, disait M. Joël Jan, C.G.T., secrétaire du comité d'établissement. *« Les Coop sont en retard d'une guerre, en permanence. Les différents plans ont été des spirales vers le bas, des catalogues de licenciements, sans prospective. On fait toujours appel à la même thérapeutique, celle des médecins de Molière, la saignée »*, a dit M. Claude Cador, cadre C.F.D.T.

A partir de ce constat amer, la relance de la vie coopérative est-elle possible en Bretagne ? Les magasins ne sont pas tout.

Prochain article :

A LA POURSUITE DE L'ORIGINALITÉ PERDUE

(1) Enseigne d'un magasin indépendant, dont le responsable adhère à cette coopérative de commerçants.

(2) Enseigne des points de vente du groupe Rallye.

(3) C'est-à-dire d'une surface ne nécessitant pas l'autorisation de la commission départementale d'urbanisme commercial (C.D.U.C.).

(4) Etude de l'équipement commercial du S.D.A.U. de la région de Lorient, réalisée en janvier 1979 par le Cecod (Centre d'étude du commerce et de la distribution), organisme spécialisé de l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie, à la demande de la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan et du comité d'expansion économique du pays de Lorient (Expanlor).

La grève du personnel de l'épuration des eaux en Ile-de-France

A ACHÈRES : machines à l'arrêt dans la plus grande station d'Europe

« Vous êtes ici dans la station d'épuration biologique la plus grande d'Europe et la seconde dans le monde, après celle de Chicago. Mais vous êtes surtout dans une station paralysée pour longtemps si Chirac et le gouvernement ne cèdent pas. » L'homme, la bonne quarantaine, vêtu d'un bleu de travail que la grève a gardé propre, parcourt des yeux l'immense station d'Achères (Yvelines), arrêtée depuis le 8 mars par un conflit du travail dont plus personne ne sait comment sortir.

Conçue dès 1929 pour épurer plus du tiers des eaux usées de la région parisienne, la station d'Achères est du ressort direct de la Ville de Paris, dont le maire, accusent les grévistes, *« a envie de faire le bras de fer avec la C.G.T. »*.

Sur environ trois cent cinquante salariés, plus de deux cents ont cessé le travail. Ce sont surtout les égoutiers, ceux qui, en quatre équipes successives, s'affairent jour et nuit autour des bacs où sont traitées les eaux d'égouts des gens de la grande ville.

« Nous faisons un travail sale, classé insalubre comme celui des mineurs, explique un militant de la C.G.T., syndicat à l'origine du conflit. *Nous voulons une cinquième équipe avec l'embauche d'effectifs nouveaux, la semaine de 33 heures 36 et la retraite à cinquante-cinq ans. »*

Pour la retraite à cinquante-cinq ans, le maire de Paris n'a pas dit non, mais a renvoyé le dossier dans le camp du gouvernement, qui a seul compétence en ce domaine. Les grévistes se sont donc aussitôt adressés au premier ministre. Sans résultat jusqu'ici.

Par contre, à la réduction de la semaine de travail à 33 h. 36, M. Chirac a opposé un refus catégorique. La semaine de travail, qui était de 39 heures, a été ramenée à 37 h. 24 au 1er janvier dernier, avec l'aval de la C.G.T. *« C'est non et non,* a-t-il dit. *Il n'y a plus de raison de s'arrêter. »*

Depuis bientôt un mois, les vastes bassins de décantation de la station sont donc arrêtés. Chaque jour, plus de 2 millions de mètres cubes d'eaux d'égouts non épurés se déversent directement dans la Seine. Depuis une semaine, elles sont rejetées en trois points de la région parisienne, mais durant quinze jours elles sont en totalité passées par Achères. Des boues se sont déposées dans les bacs et les canalisations. Elles sont maintenant en état de putréfaction et dégagent une importante quantité de gaz sulfureux, dont l'accumulation est dangereuse pour les conduites et les systèmes de filtrage. C'est pourquoi, *« pour éviter la détérioration de l'outil de travail »*, les grévistes expulsent périodiquement vers le fleuve des quantités importantes de boues. Vingt mille mètres cubes ont été rejetés le 24 mars. D'autres purges ont eu lieu depuis.

« Jacques Chirac ne semble guère se soucier des effets de cette grève sur l'écologie du fleuve », ironise un jeune gréviste. Les riverains de la Seine commencent à être incommodés par les odeurs qui émanent d'un cours d'eau chaque jour un peu plus sombre. *« Le temps est assez frais, c'est une chance,* explique l'un d'eux, *mais si la chaleur arrive, ça deviendra insupportable tout comme lors du conflit de juin 1980. Déjà au cours du dernier week-end de mars, qui fut assez chaud, nous avons dû fermer portes et fenêtres. »*

DAMIEN RÉGIS.

POUR LA SEINE

Le poison quotidien

Les poissons qui peuplent encore la Seine en aval de Paris ont de la chance. La grève d'Achères ne semble pas, pour l'instant, leur causer de dommages.

Trois raisons expliquent ce qui peut passer pour un miracle, si on se réfère à ce qui s'était produit en mai 1980 lors d'un précédent conflit. A l'époque, alors que la grève n'avait duré qu'une semaine, on avait constaté une forte mortalité dans la population piscicole : les poissons avait été rapidement asphyxiés par les eaux d'égout.

Cette fois, il en va autrement. D'abord les eaux usées sont déversées en trois points différents : à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), à Clichy (Hauts-de-Seine) et à La Frette (Val-d'Oise). Ainsi la pollution est-elle répartie sur une certaine longueur. Elle est également diluée dans un volume d'eau fort important puisque, en aval de son confluent avec l'Oise, la Seine charrie actuellement 900 mètres cubes d'eau à la seconde, soit dix fois plus que son débit estival le plus modeste.

Sa température ne dépasse pas 8 degrés, ce qui favorise la dissolution de l'oxygène de l'air, indispensable aux organismes vivants. La teneur en oxygène, qui est de 9 milligrammes par litre en amont de Paris, ne descend après rejet des égouts qu'à 6 milligrammes par litre. C'est plus qu'il n'en faut pour que les poissons respirent. Ils ne seraient menacés d'asphyxie qu'au-dessous de 3 milligrammes d'oxygène par litre d'eau.

Il n'empêche que l'arrêt de l'usine d'épuration deviendrait préjudiciable s'il se prolongeait outre mesure. Le niveau des eaux va inévitablement baisser et leur température augmenter au fur et à mesure que les beaux jours vont revenir. La Seine va perdre progressivement sa capacité à digérer les rejets des Parisiens. Si ce phénomène intervient avant la fin avril, elle risque d'en mourir. Il faut savoir, en effet, qu'une station d'épuration n'est pas une machine qui retrouve son rendement du jour au lendemain. Ce sont des bactéries qui, dans les bassins, digèrent les matières organiques. Si on cesse de les alimenter en eaux grasses elles meurent. Même si la remise en route d'Achères intervenait aujourd'hui, il faudrait un bon mois pour que l'usine retrouve son efficacité.

On ne peut pas compter non plus sur une station de remplacement. Le chantier de la nouvelle usine de Valenton — celle-ci doit épurer les rejets de cinq cent mille Parisiens habitant au sud-est de la capitale — ne démarrera qu'à la fin de l'année. Sa mise en eau est prévue pour 1985.

Il faut donc souhaiter qu'un accord intervienne au plus vite entre les employés d'Achères et le syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne. D'autant que, en raison de la pollution provoquée par ce conflit, l'agence financière Seine-Normandie cesse de verser au syndicat la prime d'épuration à laquelle, normalement, il a droit. Perte de recettes : 300 000 francs par jour. Voilà un conflit qui risque de coûter cher aux poissons mais aussi aux contribuables de l'Ile-de-France. — M. A.-R.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	6,2865	6,2935	+ 60	+ 115	+ 90	+ 170	+ 60	+200
$ can. ...	5,1210	5,1270	0	+ 60	— 35	+ 55	— 225	— 85
Yen (100)	2,5335	2,5435	+ 185	+ 235	+ 395	+ 445	+1065	+1155
D.M	2,6055	2,6100	+ 145	+ 185	+ 310	+ 350	+ 815	+ 890
Florin	2,3510	2,2558	+ 160	+ 185	+ 315	+ 355	+ 800	+ 865
F B (100))	13,8035	13,8245	— 150	+ 140	— 295	+ 80	— 980	— 460
F.S.	3,2490	3,2510	+ 320	+ 375	+ 690	+ 670	+1613	+1720
L. (1 000)	4,7560	4,7575	— 665	— 575	—1680	— 840	—2828	—1850
£	11,2180	11,2340	+ 275	+ 400	+ 520	+ 695	+1040	+1440

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	8 15/16	9 15/16	9 1/8	9 3/8	9 1/8	9 3/8	9 1/8	9 3/8
$ E.-U. ..	15 3/8	15 7/8	15 1/16	15 7/16	15 1/8	15 1/2	15 5/16	15 11/16
Florin	8	9	7 13/16	8 3/16	7 7/8	8 1/8	8 1/2	8 7/8
F B (100))	12 1/2	13 1/2	16	18	16 1/8	17 1/2	16 1/2	17 1/2
F.S.	1	1 5/8	4 7/16	4 13/16	4 7/8	5 1/4	5 5/8	6
L. (1 000)	25	38	30 1/2	34	27	29	24	26
£	12 3/4	13 3/8	13 1/4	13 7/8	13 1/4	13 7/8	13 5/16	14
F. français	28	38	34	37	28	31	23	25

Nous donnons ci-dessous les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Le rythme annuel d'augmentation des dépenses de l'assurance-maladie frôle les 20 %

Le rythme de progression annuelle des dépenses de l'assurance-maladie a atteint 19,8 % à la fin février 1982, indiquent les statistiques de la Caisse nationale d'assurance-maladie publiées le 31 mars. Ce taux est supérieur à celui enregistré à la fin janvier 1982 (18,8 %) et au rythme annuel observé à la fin février 1981 (14,9 %). Le taux d'évolution des dépenses de soins de santé se situe à 20,2 % contre 19,3 % au 31 janvier 1982.

La progression des frais de séjour hospitaliers en rythme annuel est de 20,5 % (contre 19,2 % fin janvier 1982 et 16,3 % fin février 1981), celle des dépenses hospitalières du secteur public s'établissant à 21,7 %, et celle du secteur privé à 17,2 %. L'augmentation des honoraires du secteur privé atteint 17,8 % contre 17,1 % fin janvier 1982. Les prescriptions croissent au total de 23,7 %. Dans cet ensemble, la pharmacie augmente de 22,3 %, les actes de biologie de 22,4 % et les actes des auxiliaires médicaux de 18,1 %. A la fin février 1981, le total des prescriptions avait augmenté en rythme annuel de 15,6 %.

Les dépenses d'indemnisation des arrêts de travail pour maladie ont progressé sur l'année de 14,8 % contre 13,9 % à la fin janvier 1982. La Caisse nationale de l'assurance-maladie des travailleurs salariés souligne, à propos du rythme de progression annuel de ses dépenses, que, *« comme le mois précédent, ce résultat est affecté par la résorption des retards dans les règlements du centre informatique de la région parisienne »*.

LE MINISTRE DU TRAVAIL INVITE LES CHEFS D'ENTREPRISE A « AGIR »

« La balle est aussi dans votre camp. Nous ne vous demandons pas de subir, mais d'agir », a déclaré jeudi 1er avril au Forum de l'Expansion, *M. Jean Auroux*, ministre du travail, qui « défendait » ses projets de loi sur les droits des travailleurs devant un certain nombre de chefs d'entreprise.

Après avoir rappelé que l'unité de direction et de responsabilité de gestion avait été maintenue dans l'entreprise et que le gouvernement entendait aussi faire preuve de *« réalisme et de pragmatisme »*, M. Auroux, qui a centré son intervention sur les thèmes *« dialogue, responsabilité, solidarité »*, a assuré : *« La négociation et la décision décentralisées appellent la confrontation au réalisme du terrain. Elles permettent la souplesse qui vous est chère »*.

Ensuite, *« le rendez-vous annuel en matière de négociation correspond à un minimum pour entretenir un vrai dialogue. Nous voulons susciter des habitudes »*. D'autre part, *« la reconnaissance et la valorisation du fait syndical nous protègent d'explosions de revendications spontanées et contradictoires. La démocratie représentative offre des sécurités »*. Enfin, *« quand il existe une réalité financière de groupe, il paraît logique de mettre en place une structure de représentation du personnel adéquate »*. Affirmant que le ministère du travail *« aura pour souci de surmonter les blocages »*, M. Auroux a aussi invité les syndicalistes à prendre en compte toutes les réalités économiques de l'entreprise.

Auparavant, M. Yvon Chotard, vice-président du C.N.P.F. avait réaffirmé les inquiétudes du patronat face aux projets de loi du ministre du travail. La veille, devant la commission des affaires sociales, familiales et culturelles de l'Assemblée nationale, M. Chotard avait attiré l'attention des parlementaires sur *« les conséquences considérables »*, selon lui, *« des innovations que l'on introduit »* et qui risquent d'entraîner *« des effets pervers »*. *« Le patronat,* avait-il souligné, *ne peut approuver un dispositif qui fait de l'expression individuelle des salariés l'affaire des organisations syndicales, ce qui est contradictoire »*.

AGRICULTURE

MANIFESTATION DE VITICULTEURS A MONTPELLIER

Plus de dix mille viticulteurs ont manifesté dans le plus grand calme, mercredi 31 mars après-midi à Montpellier. Les représentants des comités d'action viticole de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, ont rappelé avec force, mais sans violence, que tout laxisme dans les négociations européennes provoquerait la colère vigneronne. M. Guillaume, président de la F.N.S.E.A. a été pris à partie, et son nom sifflé pour les déclarations qu'il avait faites condamnant les événement de Sète il y a quelques semaines.

Les manifestants ont remis une motion réclamant un nouveau règlement communautaire à M. Edgar Thailhades, président (socialiste) du conseil régional du Languedoc-Roussillon. Celui-ci a lu, en réponse, un message de Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture, et de M. André Cellard, secrétaire d'Etat, rappelant que le gouvernement exigeait à Bruxelles, depuis plusieurs mois, un nouveau règlement communautaire permettant la fixation d'un *« prix minimum* [du vin] *conçu comme une mesure permanente de gestion du marché »*. *« Nous avons clairement dit à nos partenaires que nous exigeons que la fixation des prix soit accompagnée d'une réforme des règlements pour les productions méditerranéennes »*, précise *Mme Cresson*.

A PARTIR DE L'EXEMPLE DES N.M.P.P.

Force Ouvrière met en cause la gestion de la C.G.T. dans les comités d'entreprise

Lors d'une conférence de presse organisée le mercredi 31 mars par l'union des syndicats Force Ouvrière de la région parisienne, M. J.-P. Fontaine, secrétaire général du comité d'établissement des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (N.M.P.P., secteur Réaumur), a déclaré *« avoir constaté un déficit estimé à 3 ou 4 millions de francs sur les années passées pour lequel F.O. demande à voir les documents pour en situer exactement le montant et les postes de dépenses »*. Pour autant, M. Fontaine s'interdit de parler de *« quoi que ce soit de frauduleux »*.

Cette « découverte » de Force Ouvrière dans les comptes du comité d'entreprise est consécutive aux élections d'octobre 1981. Alors que la C.G.T. était majoritaire depuis plus de vingt ans au C.E. des N.M.P.P., un redécoupage en deux comités d'établissement, l'un au siège social, l'autre à la Villette, a modifié la répartition des sièges. Rue Réaumur, une liste commune F.O.-C.F.T.C. a obtenu quatre sièges, la C.G.T. trois et la C.G.C. un. A la Villette, la C.G.T. a conservé la majorité avec sept sièges sur huit (le huitième étant pour la C.F.D.T.). Force Ouvrière met également en cause la dotation financière faite au comité d'établissement du siège social, qui, dit-elle, n'a été que de 10 millions de francs (un milliard de centimes) — deux mille trois cent trois salariés représentant 49 % de la masse salariale — tandis que le comité d'établissement de la Villette a perçu 15 millions de francs — pour deux mille huit cent quatre-vingt-douze personnes et 51 % de la masse salariale. *« Avec ces méthodes,* ajoute M. Fontaine, *la direction des N.M.P.P., émanation des patrons de presse, signifie qu'elle ne veut pas nous donner une dotation correspondant à celle de la Villette. En pourcentage, on obtient un taux de 3,60 % pour la Villette et de 2,40 % pour le siège. »*

Forte de ce succès électoral et de façon plus générale de gains de voix et de sièges lors des élections professionnelles dans d'autres secteurs depuis un an, F.O. a décidé de « dénoncer » en s'appuyant sur l'exemple de l'ex-comité d'entreprise des N.M.P.P. *« le monopole de la C.G.T. dans la presse, monopole dans l'impression, la diffusion et l'embauche, mettant en question la liberté de la presse ainsi que les liaisons systématiques et privilégiées observées entre les C.E. où la C.G.T. est majoritaire et certaines organisations, comme Tourisme et Travail pour les vacances, comme la Mutuelle de la presse, rattachée à la Mutuelle des travailleurs pour la couverture des frais de maladie, comme INTERCO pour la gestion de cantine. »*

« D'autres éléments vont sortir », affirment les responsables F.O. qui annoncent une série « d'offensives ». Prochain objectif : l'ex-comité d'entreprise de la Caisse primaire centrale d'assurance maladie de la région parisienne, décentralisée en août 1980 et pour lequel on aurait constaté, toujours selon F.O., un « trou » évalué à environ 10 millions de francs.

AUX FAIENCERIES ET ÉMAUX DE LONGWY

La constitution d'une coopérative ouvrière de production est envisagée pour mettre fin au conflit qui paralyse la firme

De notre correspondant

Metz. — La Société des faienceries et émaux de Longwy (quarante-cinq salariés dont cinq à Paris) installée dès novembre 1980 dans une nouvelle usine à l'ombre des hauts fourneaux d'Usinor, est menacée de disparaître. Son activité est totalement paralysée depuis le 16 décembre dernier par une grève avec occupation nuit et jour des locaux par les faiencières soutenues par les sections C.F.D.T. de Longwy. Motif de ce conflit : l'annonce par la direction de quinze à vingt licenciements pour raisons économiques. Jusqu'à présent, les négociations syndicat-direction, provoquées par les pouvoirs publics, se sont soldées par un échec, d'autant que l'inspection du travail a refusé les licenciements. La seule planche de salut réside dans la constitution d'une société coopérative ouvrière de production (SCOP).

« C'est la seule solution légale pour sortir le conflit de l'impasse », a déclaré M. Astruc, sous-préfet de Briey.

De son côté, M. André Dadoun, l'actuel P.D.G., qui s'insurge contre la non-exécution d'une ordonnance d'expulsion des grévistes en date du 22 janvier 1982, s'est élevé avec force dans une lettre adressée en ces termes en date du 18 mars au préfet de la Meurthe-et-Moselle, M. Jean Pinel : *« La république des syndicats leur permet de faire disparaître une société, sa direction et son conseil d'administration et de s'approprier tous ses actifs pour zéro franc. »*

« Le travail est réalisé dans l'illégalité mais il revêt un caractère de légitimité », rétorque M. Feite (C.F.D.T.), fort de l'appui des élus locaux communistes et socialistes.

Dans ce climat où chacun des partenaires campe sur ses positions, le dialogue est difficile, malgré la présence de médiateurs. La remise en cause par la C.F.D.T. d'un accord de principe sur la reprise provisoire du travail n'a pas arrangé les choses. *« L'entreprise n'est ni à vendre ni à louer, mais faites-moi des propositions sérieuses »*, avait alors déclaré M. André Dadoun en faisant valoir que, si la SCOP devait être créée, elle devait maintenir intégralement l'emploi. Le P.D.G. des Faienceries et Emaux tient l'une des clés en acceptant une proposition de rachat de l'usine dans la mesure où le tribunal de commerce de Briey n'a pas prononcé la mise en liquidation des biens. Faute de quoi la balle sera dans le camp des pouvoirs publics.

JEAN-CHARLES BOURDIER.

ÉNERGIE

PLUSIEURS COMPAGNIES VONT AUGMENTER LEURS ACHATS DE PÉTROLE AU NIGÉRIA

Cheikh Yamani, ministre saoudien du pétrole, a confirmé le 31 mars à Londres que l'organisation des pays exportateurs pourrait se réunir afin de prendre des mesures contre les compagnies pétrolières qui font pression sur le Nigéria pour qu'il baisse ses prix. Le ministre saoudien a néanmoins formulé le vœu qu'une telle réunion ne soit pas nécessaire.

Cheikh Yamani, qui participait à une rencontre du groupe Europe - Atlantique, organe britannique de discussion sur les affaires internationales, a ajouté qu'il serait injuste que les compagnies pétrolières profitent de l'engorgement temporaire du marché pour contraindre le Nigéria, à court de devises, à réduire ses prix. Le ministre saoudien a rappelé que l'article 4 des statuts de l'OPEP prévoit le cas où un pays membre devient la cible des compagnies : *« Les autres pays membres se trouvent dans l'obligation de se réunir et de discuter des mesures à prendre contre ces compagnies. »*

Les menaces saoudiennes, pour n'avoir pas été, semble-t-il, proférées officiellement, n'en ont pas moins été entendues par les compagnies. L'agence de presse OPECNA — organe officiel de l'OPEP — a annoncé le 31 mars que les compagnies acheteuses de brut au Nigéria avaient averti les autorités de Lagos de l'augmentation de leurs achats pendant un mois. Shell, Mobil, Texaco, Gulf, Elf et l'AGIP ont négocié pendant deux jours ce compromis avec les responsables pétroliers du Nigéria.

D'autre part, le président du Nigéria, M. Shehu Shagari, dans un discours au Parlement, a affirmé que la suspension des importations décidée la semaine passée serait levée à la mi-avril. — *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

● *Kwu pourrait terminer un réacteur nucléaire en Iran.* Kraftwerk Union (Kwu), le constructeur allemand de centrales nucléaires, vient de reprendre contact avec l'autorité iranienne de l'atome, à la demande de cette dernière. Kwu pourrait se voir confier l'achèvement du réacteur de Busher, construit à 70 % avant la révolution iranienne. - *(A.F.P.)*.

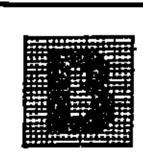
● *La centrale nucléaire de Wyhl, en Allemagne fédérale, pourra être construite.* — Le tribunal administratif de Manheim a donné le 31 mars un « feu vert » à la construction de la centrale nucléaire de Wyhl, théâtre depuis 1975 de nombreux incidents entre forces de l'ordre et manifestants anti-nucléaires. Les juges ont rejeté, en seconde instance, une plainte de vingt citoyens et communes du sud du pays de Bade qui tentaient de freiner la construction de la centrale. — *(A.F.P.)*

PRESSE

● *Le Syndicat national des dépositaires de presse*, dont les instances nationales viennent de se réunir, a élu son nouveau bureau :

M. Gérard Boissin, président sortant (Le Mans), a été réélu pour un nouveau mandat de quatre ans ; *vice-président :* André Vigier (Clermont-Ferrand) ; *secrétaire général :* Raymond Coppens (Perpignan) ; *secrétaire général adjoint :* Jean Bastouil (Carcassonne) ; *trésorier général :* Robert Damidot (Dijon) ; *délégués généraux :* Christian Kieffer (Champigny-sur-Marne) et Maurice Touraton (Bayonne).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



BANQUE NATIONALE DE PARIS

M. René Thomas, administrateur général, vient de procéder à d'importantes nominations à la tête de la BANQUE NATIONALE DE PARIS.

Ces modifications répondent au désir de rendre plus collégiale la direction de la Banque et de renforcer l'état-major :

— en intégrant des hommes venus d'autres horizons afin de bénéficier de leur expérience différente, par la force des choses, de celle de la B.N.P. ;
— en faisant en sorte que les responsables de la direction générale, plutôt que de se perpétuer dans des fonctions identiques, trouvent des occasions d'accomplissement par la prise en charge d'attributions nouvelles ;
— en sachant donner une promotion accélérée aux responsables de la maison dont les capacités sont certaines et reconnues.

Les nominations suivantes ont été décidées par l'administrateur général, conformément à l'article 19 de la loi n° 82.155 du 11 février 1982 :

I. — NOMINATIONS

— M. Gérard Llewellyn, directeur général délégué, est nommé conseiller de l'administrateur général ;
— M. Jacques Masson, directeur général adjoint, est nommé directeur général ;
— M. Jacques Wahl entre à la B.N.P. à compter du 5 avril 1982. Il est nommé directeur général.

Diplômé d'études supérieures de droit public, de sciences économiques et d'économie politique, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, major à l'entrée et à la sortie de l'E.N.A., M. Jacques Wahl est inspecteur général des finances depuis 1981. Sous-directeur des affaires internationales multinationales à la direction du Trésor, il a été, de 1973 à 1978, ministre plénipotentiaire et conseiller financier auprès des ambassades de France aux Etats-Unis et au Canada et membre des conseils d'administration au Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. A son retour en France, il occupe les fonctions de secrétaire général adjoint, puis de secrétaire général de la présidence de la République, de juin 1978 à mai 1981.

— M. Pierre-Yves Cossé entre à la B.N.P. à compter du 5 avril 1982. Il est nommé directeur général adjoint et prend la direction des grandes entreprises et du développement (D.G.E.D.).

Diplômé d'études supérieures de droit public et d'économie politique, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'E.N.A., M. Pierre-Yves Cossé est nommé en 1964 inspecteur des finances, chef de la division des programmes financiers, puis des budgets économiques à la direction de la prévision, de 1968 à 1973 ; directeur administratif et financier de la Société centrale pour l'équipement du territoire (S.C.E.T.), de 1973 à 1978. M. Pierre-Yves Cossé est nommé en 1979 ministre conseiller près l'ambassade de France à Alger pour les affaires économiques et financières. Il est depuis mai 1981 chargé de mission auprès du ministre de l'économie et des finances. M. Cossé a écrit, en collaboration, « l'Etat et la prévision macroéconomique » (Berger-Levrault, 1975).

— M. Michel Rubinstein, directeur central, est nommé conseiller de l'administrateur général.
— M. Jean Gagne, directeur du réseau Rhône-Alpes, Auvergne, est nommé directeur central et prend la Direction centrale des réseaux métropolitains (D.C.R.M.).

II. — AFFECTATIONS

— M. Claude Reinhart, directeur général adjoint, est chargé de la direction financière. La direction de la comptabilité générale et du contrôle de gestion lui est rattachée.
— M. Guy Hazard, directeur central, conserve ses attributions relatives à la direction des organismes d'administration et à la direction de l'administration générale. La direction de l'organisation lui est rattachée.

Enfin, l'administrateur général a décidé les promotions et nominations suivantes :

— sont promus au grade de directeur, en conservant leurs fonctions actuelles :
  — M. Bernard Cazauran, directeur de département à la direction des grandes entreprises et du développement ;
  — M. Jean Peyrusse, directeur de département à la BANEXI ;
  — M. Jean-Louis Hautcœur, directeur de département à la Direction de la Trésorerie et des affaires internationales ;
  — M. Gérard Prache, directeur de département à la Direction de la Trésorerie et des affaires internationales ;
  — M. Daniel Olchanski, directeur de département à la Direction financière.
— Sont promus au grade de directeur de département :
  — M. Guy Lapomme, directeur adjoint, qui est affecté à la direction du personnel ;
  — M. Gérard Nouls, directeur adjoint en service détaché auprès de la BANEXI, qui demeure chargé du département des participations.



ÉPARGNE - VALEUR

Société d'Investissement à Capital Variable

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 30 mars 1982 sous la présidence de M. Bailey, président du conseil d'administration, a entendu le rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1981 et approuvé les comptes qui lui étaient présentés.

Les sommes distribuables, compte tenu du report des lots et primes de remboursement et du report à nouveau de l'exercice précédent, s'élèvent à 162 741 442 F. Elles permettent, après report à concurrence de 23 211 308,31 F des lots et primes de remboursement, la mise en distribution d'un dividende de 14,53 F auquel s'ajoute un crédit d'impôt de 2,48 F, soit un dividende global par action de 17,01 F.

L'assemblée générale a fixé au 31 mars la mise en paiement de ce dividende, qui sera matérialisé par le coupon n° 34 ventilé de la façon suivante :

— Revenus non imposables : 1,07 F ;
— Revenus d'obligations françaises non indexées : 4,19 F + crédit d'impôt de 0,31 F ;
— Revenus d'actions françaises : 3,63 F + crédit d'impôt 1,84 F ;
— Autres revenus : 5,64 F + crédit d'impôt de 0,33 F.

Comme les années précédentes les actionnaires pourront réinvestir leurs dividendes en actions de la société en exonération totale du droit d'entrée.

L'assemblée générale a par ailleurs modifié les statuts de la société pour les mettre en harmonie avec les dispositions de la loi n° 81 - 1162 du 30 décembre 1981.

ÉPARGNE - OBLIGATIONS

Société d'investissement à capital variable

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 30 mars 1982, sous la *présidence de M. Pierre Jars, président du conseil d'administration*, a approuvé les comptes de l'exercice 1981, qui dégagent un résultat net de 336 739 233,99 F.

Elle a décidé la distribution d'un dividende net de 13,86 F par action assorti d'un crédit d'impôt de 1,24 F, soit un revenu global de 15,10 F.

Le paiement de ce dividende sera effectué à partir du 31 mars 1982 sur présentation du coupon n° 28 se décomposant ainsi :

	Net	Crédit d'impôt	Global
— Produits des obligations françaises non indexées	10,33	1,12	11,45
— Produits de l'Emprunt 8,80 % 1977	0,04	—	0,04
— Produits des actions françaises ..	0,47	—	0,47
— Autres produits	3,02	0,12	3,14
Total	13,86	1,24	15,10

Il est rappelé que les actionnaires pourront réinvestir le montant de leurs dividendes en actions de la société, en exonération totale du droit d'entrée.

L'assemblée générale a nommé administrateur M. Georges Py, et renouvelé le mandat de M. Jean-Claude Auzou.

ÉPARGNE - INTER

Société d'investissement à capital variable

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, réunie le 30 mars 1982 sous la présidence de M. Olchanski, président du conseil d'administration, a entendu le rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1981, et approuvé les comptes qui lui étaient présentés.

Les sommes distribuables au titre de l'exercice 1981 s'élèvent, compte tenu du report à nouveau des lots et primes de remboursement et du report à nouveau de l'exercice précédent, à 46 884 279,86 F. Elles permettent après report à concurrence de 9 759 875,38 F des lots et primes de remboursement, la mise en distribution d'un dividende par action de 19,02 F, auquel s'ajoute un crédit d'impôt de 0,97 F, soit un revenu global de 19,99 F.

L'assemblée générale a fixé au 31 mars 1982 la mise en paiement de ce dividende, qui sera matérialisé par le coupon n° 18 ventilé comme suit :

— Revenus d'obligations françaises non indexées : 6,05 F + crédit d'impôt de 0,22 F ;
— Autres produits : 12,97 F + crédit d'impôt de 0,75 F.

Comme les années précédentes les actionnaires pourront réinvestir leurs dividendes en actions de la société en exonération totale de droit d'entrée.

Par ailleurs, l'assemblée générale a modifié les statuts de la société pour les mettre en harmonie avec les dispositions de la loi n° 81-1162 du 30 décembre 1981.

NATIO - VALEURS

Société d'investissement à capital variable

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 30 mars 1982 sous la présidence de M. Olchanski, président du conseil d'administration, a entendu le rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1981 et approuvé les comptes qui lui étaient présentés.

Les sommes distribuables au titre de l'exercice 1981 s'élèvent, compte tenu du report à nouveau des lots et primes de remboursement et du report à nouveau de l'exercice précédent, à 290 878 960,89 F. Elles permettent, après report à concurrence de 46 723 596,12 F des lots et primes de remboursement, de distribuer un dividende par action de 23,03 F, auquel s'ajoute un crédit d'impôt de 4,80 F, soit un dividende global de 27,83 F.

L'assemblée générale a fixé au 31 mars 1982 la mise en paiement de ce dividende, qui sera matérialisé par le coupon n° 4 ventilé de la façon suivante :

— Revenus d'obligations françaises non indexées : 6,33 F + crédit d'impôt de 0,37 F, soit au total 6,70 F, dont 0,11 F correspondant aux produits des obligations de l'emprunt d'Etat 8,80 % 1977 ;
— Revenus d'actions françaises : 10,87 F + crédit d'impôt de 4,34 F ;
— Autres produits : 5,83 F + crédit d'impôt de 0,09 F.

Comme l'année précédente, les actionnaires pourront réinvestir leurs dividendes en actions de la société, en exonération totale de droit d'entrée.

L'assemblée générale a renouvelé pour une période de six années, sauf l'effet du renouvellement prévu à l'article 17 des statuts, le mandat de MM. Daniel Olchanski, Pierre Bailey et Pierre Simon, et de la Banque nationale de Paris.

Par ailleurs, l'assemblée générale a modifié les statuts de la société pour les mettre en harmonie avec les dispositions de la loi n° 81-1162 du 30 décembre 1981.

SOURCE PERRIER

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Source Perrier s'est tenue à Vergèze (Gard), le 30 mars 1982.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1981, se soldant par un bénéfice de 60 032 909,44 F contre 52 millions 489 641,84 F pour l'exercice précédent (hors reprise de provision sur titres de participation de 34 millions 758 963,44 F intervenu à l'époque).

Le résultat consolidé s'est élevé à la même date à 85 474 764,72 F contre 81 152 808,36 F au 30 septembre 1980.

Elle a décidé la distribution d'un dividende de 8,00 F par action, soit 12,00 F compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor, dividende qui s'appliquera au capital augmenté du fait de la distribution d'actions au personnel, intervenue en cours d'exercice.

Ce dividende sera mis en paiement le 15 avril 1982 contre remise du coupon n° 43.

UNION IMMOBILIERE DE FRANCE

UIF

Le conseil d'administration s'est réuni le 26 mars 1982 pour arrêter les comptes de l'exercice 1981 et prendre connaissance du compte rendu d'activité de la société.

Le taux d'occupation des immeubles d'habitation demeure proche de 100 %, et les 37 442 m2 de surface à usage commercial ou de bureaux sont entièrement loués.

Les résultats sont en nette progression, l'ensemble des recettes locatives passant de 88 635 000 F à 101 855 000 F. Elles incluent cette année les fruits supplémentaires en provenance de l'immeuble Deparcieux, cependant qu'est enregistrée une nouvelle diminution des indemnités dues par l'Etat au titre de la garantie.

Après affectation de 10 173 000 F aux comptes d'amortissements et de provisions, le bénéfice net s'établit à 79 983 000 F contre 69 536 000 F en 1980.

Le conseil proposera à l'assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 15 juin 1982, la distribution d'un dividende de 17 F par action contre 14,75 F en 1980.

SOGEVAR

Société d'investissement à capital variable

SICAV

L'Assemblée générale ordinaire, qui s'est réunie le 30 mars 1983 sous la présidence de M. Daniel Hua, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1981.

Au cours de cet exercice, l'actif net est passé de 821,2 millions de francs à 848,8 millions après absorption, le 6 avril 1981, de la Sicav Intercroissance. La valeur liquidative de l'action est revenue de 512,67 F à 510,33 F, faisant ressortir pour l'actionnaire, après prise en compte du dividende net détaché en avril 1981, une performance de 3,9 %.

Le compte de résultats fait apparaître un montant distribuable de 39,5 millions de francs, permettant la mise en paiement d'un dividende net *de 23,75 F assorti d'un crédit d'impôt* de 3,18 F, soit un revenu global de 26,93 F (contre 25,38 F global pour l'exercice précédent) ; sur la base de la valeur liquidative ex-coupon au 31 décembre 1981, le rendement global ressort ainsi à 5,53 %.

Le dividende sera mis en paiement le 5 avril 1982, contre remise du coupon n° 32 aux guichets des banques domiciles :

— Société Générale.
— Banque de Paris et des Pays-Bas.
— Société Générale Alsacienne de Banque.
— Société Centrale de Banque.

Les actionnaires de SOGEVAR pourront, jusqu'au 5 juillet 1982 inclus, réinvestir le dividende net en souscrivant des actions de la SICAV sans droit d'entrée.

SÉLECTION VALEURS FRANÇAISES

Société d'investissement à capital variable

Réunie le 29 mars sous la présidence de M. René Barbier de La Serre, l'assemblée générale a approuvé les comptes du troisième exercice de la société, arrêté au 31 décembre 1981.

Le dividende global a été porté à 10,43 F (dont un avoir fiscal de 1,93 F) contre 9,02 F (dont un avoir fiscal de 1,52 F) au titre de l'exercice précédent. La date de mise en paiement de ce dividende a été fixée au 31 mars.

Les actionnaires auront la faculté de réinvestir le dividende brut en actions de Sélection Valeurs Françaises en exonération totale de la commission d'entrée, sous réserve de faire connaître leur option avant le 30 juin 1982.

Ce réinvestissement ouvre droit aux avantages de la loi Monory au titre de l'année 1982.



Trade Development Bank (France) S.A.

20, Place Vendôme, 75001 Paris

Le Conseil d'Administration, réuni le 25 mars 1982 sous la présidence de Monsieur Michel ERNST, a examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1981.

Le total du bilan a dépassé un milliard de francs, pour atteindre F 1.146.407.000 contre F 870.510.000 en 1980.

Les dépôts de la clientèle totalisent F 458.000.000 contre F 325.000.000.

Les crédits accordés à la clientèle s'élèvent à F 447.000.000 contre F 385.000.000.

Les bénéfices après impôts, amortissements et provisions atteignent F 6.098.000.

La prochaine Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 1981 décidera de l'affectation des résultats.

Il est rappelé que la TRADE DEVELOPMENT BANK (FRANCE) S.A. a procédé le 22 mars 1982 à l'émission, sur le marché national, d'un emprunt obligataire à taux variable pour F 50.000.000.



FRANCE - NORVÈGE : UNE COOPÉRATION AXÉE SUR LES P.M.E.

En collaboration avec la chambre de commerce franco-norvégienne, la Christiania Bank, Elf Aquitaine et l'Apipme, la Société générale a organisé les 22 et 23 mars 1982 des journées franco-norvégiennes sur le thème :

« Développement et perspectives des échanges franco-norvégiens, coopération industrielle entre partenaires des deux pays. »

Ces journées ont été inaugurées par une réunion générale d'information, présidée par M. Auberger, directeur central de la Société générale et ouverte par M. Saint-Guily, directeur de la Société générale en la présence de nombreuses personnalités norvégiennes du commerce et de l'industrie, parmi lesquelles M. Gulliksen, président de la chambre de commerce franco-norvégienne ; M. Nielsen, directeur général de la Christiania Bank ainsi que M. Rastoul, directeur Europe de la société nationale Elf Aquitaine.

Elle a été suivie par des réunions de travail et de nombreux contacts individuels entre industriels norvégiens et français représentant une centaine de *petites et moyennes entreprises.*

هكذا من الأصل

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

31 mars

L'enlisement

En dérapage vingt-quatre heures plus tôt, la Bourse de Paris n'a pas réussi mercredi à redresser la barre. Les cours ont, dans la majorité des cas, continué de glisser. D'abord plus résistant, le marché a peu à peu lâché prise et, à la clôture, l'indicateur instantané enregistrait encore une perte de 0,8 % environ.

Alourdissement, baisse, recul, tassement ou bien repli ? Le mot « enlisement » conviendrait beaucoup mieux pour décrire la situation. La Bourse était à demi déserte et les échanges bien maigres, les professionnels se bornant pour la plupart à expédier les affaires courantes. L'inactivité étant génératrice d'effritement, l'on ne saurait trop s'étonner dans ces conditions du bilan négatif présenté par le marché. Un bilan au demeurant sans signification aucune et qui, de l'avis général, ne saurait augurer de l'avenir. Les SICAV-Monory, qui disposaient de cette ultime séance pour replacer les fonds collectés en 1981, n'ont pas bronché. Elles avaient, il est vrai, fait le plein depuis longtemps. Même la baisse d'un point du loyer de l'argent au jour le jour (17 % contre 18 %) n'a suscité aucune initiative chez les autres investisseurs. La Bourse se pelotonne et s'endort.

La devise-titre a devancé l'effritement du dollar (6,24 F contre 6,2435 F) pour se traiter entre 7,46 F et 7,49 F contre 7,47 F/7,54 F.

L'or a baissé, aux Etats-Unis d'abord, puis par contagion à Londres, avec l'once de métal précieux à 320,50 dollars (– 3,75 dollars), et à Paris avec le lingot à 65 245 F (– 1 455 F). Le napoléon a fait cavalier seul, progressant au contraire de 3,50 F à 615 F. Le volume des transactions s'est élevé à 11,35 millions de francs contre 8,11 millions de francs.

NEW-YORK

Indécis

Hésitant la veille, le marché new-yorkais est resté tout aussi indécis mercredi, la volonté d'investir en raison des bas niveaux où se trouvent actuellement les cours des actions manifestée par certains opérateurs étant freinée, dans le même temps, par les interrogations que soulèvent l'évolution actuelle des taux d'intérêt et les perspectives économiques.

Sur ce dernier point, le président Reagan a emboîté le pas à son secrétaire au Trésor, en affirmant que la récession touche à son terme aux Etats-Unis et que la reprise économique va poindre à l'horizon du second semestre 1982. Certes, le niveau élevé des taux d'intérêt constitue toujours une menace pour cette prochaine reprise de l'activité, mais les grands responsables de cette situation sont les marchés financiers qui continuent à manifester trop de réticence, a estimé le chef de l'exécutif mercredi soir lors d'une conférence de presse radio-télévisée.

Le fait est qu'à Wall Street, où l'on n'avait pas encore connaissance du contenu de cette réunion de presse, les analystes s'en tenaient aux derniers taux d'intérêt, ceux des fonds fédéraux qui avaient atteint les 17 % dans l'après-midi contre 15 3/8 % la veille, une tension que les professionnels rapprochent cependant des ajustements hebdomadaires opérés par les établissements bancaires.

Le marché s'est cantonné dans l'attentisme et l'indice Dow Jones des industrielles a cédé 1,72 point, à 822,77.

VALEURS	Cours du 30 mars	Cours du 31 mars
Alcoa	25	24 5/8
A.T.T.	56 3/4	56 1/4
Boeing	17 5/8	17 3/8
Chase Manhattan Bank	54 7/8	55
Du Pont de Nemours	33 5/8	33 1/2
Eastman Kodak	72 1/2	72 3/4
Exxon	28 3/8	28
Ford	21	20 3/4
General Electric	82 3/8	83 3/8
General Foods	33 1/4	33 1/2
General Motors	41	41 1/8
Goodyear	20 3/4	21 1/4
I.B.M.	60 1/8	59 5/8
I.T.T.	24 3/4	24 3/8
Mobil Oil	21 3/4	22
Pfizer	51 1/4	51 3/8
Schlumberger	42 5/8	42 5/8
Texaco	30	29 7/8
U.A.L. Inc.	19	18 7/8
Union Carbide	47 3/8	47
U.S. Steel	23 3/4	23 1/4
Westinghouse	24	24 1/8
Xerox Corp.	38	37 3/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

BOUYGUES. — Le numéro un du bâtiment français a réalisé en 1981 un bénéfice net consolidé de 218 millions de francs contre 151 millions l'année précédente, soit une progression de plus de 40 %, l'augmentation étant encore supérieure (50 %) en ce qui concerne le bénéfice net de la société mère pour la même période, lequel ressort à 180 millions de francs contre 120 millions en 1980.

Compte tenu de ces résultats, Bouygues a décidé de distribuer un dividende net de 21 F au titre de l'exercice 1981, identique à celui de 1980, mais s'appliquant à un capital augmenté en février dernier après la distribution d'actions gratuites à raison de deux nouvelles pour cinq anciennes.

Pour l'exercice en cours, le groupe prévoit de réaliser un chiffre d'affaires (T.T.C.) de 19 milliards de francs, y compris cinq milliards en provenance du groupe Drouot dont il vient de s'assurer le contrôle, soit un chiffre de 14 milliards de francs pour Bouygues seul, à comparer aux 10,5 milliards enregistrés en 1981. La société prévoit, notamment, de doubler pendant cette période son chiffre d'affaires international pour le porter à 5,2 milliards de francs.

COMMERZBANK. — Pour la seconde année consécutive, la Commerzbank, la troisième banque privée ouest-allemande derrière la Deutsche Bank et la Dresdner Bank, ne versera pas de dividende au titre de l'exercice 1981. Toutefois, a fait remarquer son président, M. Walter Seipp, le bilan 1981 a pu être équilibré sans cession de participations, et la situation de l'établissement s'améliore, ce qui devrait permettre la reprise du paiement du dividende dès l'année prochaine *« si des difficultés imprévues ne surviennent pas en cours d'année ».* Après une perte d'exploitation en 1980, la Commerzbank a enregistré, l'année suivante, un bénéfice d'exploitation de 200 millions de marks essentiellement affecté à la couverture des risques encourus sur les crédits accordés à la firme A.E.G.-Telefunken et à la Pologne (50 millions de marks de marks pour ce pays).

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	30 mars	31 mars
Valeurs françaises	106,5	105,9
Valeurs étrangères	103,8	103,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	108,4	99,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 1er avril .... 17 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	31/3	1/4
1 dollar (en yens)	248,30	247,40

BOURSE DE PARIS — Comptant — 31 MARS

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Émission Frais inclus	Rachat net
Créd. Gén. Ind.	211	215	Maritimes Part.	97	....				Cellulose du Pin	26 50	....	Sogenter	671 96	641 49
Crédit Lyonnais	349 90	351	Marocaine Cie	27	25 90	Union Habit.	190	....	Coparex	380	368	Soleil Investis.	307 67	293 72
Crédit Univers.	300	300	Marseille Créd.	339	340 10	Un. Imm. France	165 70	170	F.B.M. (Li)	70	36 o	U.A.P. Investiss.	212 35	202 72c
Créditel	100	100	Maurel et Prom.	25 40	25 40	Un. Ind. Crédit	205	209	Iena Industries	13	....	Unifrance	173 98	166 09
C. Sabl. Seine	135	135	Merlin-Gerin	628	632	Union Ind. Ouest	335	338	La Mure	74	....	Unifoncier	433 08	413 44
Damart-Servip	949	980	Métal Déployé	330	320	Unipol	143	....	M.M.B.	169 90	166 30	Unigestion	392 88	375 06
Darbley S.A.	27 75	....	Mic	242	243	Viacey Bourget (Ny)	10 65	....	Océanic	40	....	Uni-Japon	567 39	541 66
De Dietrich	369	....	Mors	243	250	Virax	42	43 10	Petrofigaz	420	....	Unirente	1300 90	1258 12
Degremont	114 90	111	Nadella S.A.	11	....	Waterman S.A.	175 20	175 20	Pronuptia	200	171 o	Univer	10741 26	10741 26
Delalande S.A.	150	150	Naval Worms	105 50	105 50	Brass. du Maroc	187	....	Ratier For. G.S.P.	7 50	....	Valorem	256 79	245 15
Delmas-Vieljeux	479 40	479	Navig. (Nat. de)	64	65	Brass. Ouest-Afr.	20 90	21 40	Sabl. Morillon Corv.	120	....	Valrea	103407	103304
									Total C.F.N.	84	....	Worms Investiss.	457 19	436 46

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1860	4,5 % 1973	1908	1909	1895	1910
2736	C.N.E. 3 %	2830	2846	2845	2700
436	Air Liquide	459	458	455	450 10
320	Als. Superm.	330	336	335	330
555	Europe n° 1	552	550	550	550
580	Facom	570	588	577	577
168	Financial	164 50	165	165	165
140	Fives-Lille	150	149	149	146 10
330	Pernod-Ricard	349 50	349 50	348	346
115	Pétroles (Fse)	117	117	117	117 10
162	— (obl.)	165	157 60	157 50	157
29	— (certific.)	28 70	29	29	28 60
51	Pétroles B.P.	52	51 30	52	51
170	Peugeot S.A.	177	174	174	173
320	— (obl.)	318 80	319 80	319 80	317
69	P.L.M.	66 50	66	66	65 10
186	Poclain	175	169 10	169 10	166
350	Poliet	373	373 50	372	370
104	Pompey	105	106	106	105
6 60	Usinor	5 20	5 25	5 25	5 25
99	— (obl.)	98 20	98	98	98
160	U.T.A.	156	154	154	151
225	Valéo	223	213	214 10	216
365	— (obl. conv.)	363	363	363	363
125	Vallourec	131 40	128 90	128 80	128 50
890	V. Clicquot-P.	940	940	940	940
810	Viniprix	838	834	834	836
940	Elf-Gabon	955	929	931	929
210	Amex Inc.	200	195	194	194 40
340	Amer. Express	361	357	357	358
425	Chase Manh.	419	410	410	405 10
136	Cie Pétr. Imp.	129 50	128	128	126
33	De Beers	31 35	31 70	31 75	32
870	Deutsche Bank	855	848	845	843
94	Dome Mines	86 50	86 40	86	86
152	Driefontein Cst	148 80	148	147 80	145
260	Du Pont-Nem.	258 90	256	256	254 80
545	Eastman Kodak	549	545	545	538
62	East Rand	60 80	61 50	60 40	60 30
265	Ericsson	264	261	261	265
220	Exxon Corp.	216	209 50	210	210
158	Ford Motors	158 50	160	160	160
174	Free State	173	165	167 50	168 20
112	Gencor	106	104 50	104 50	103
485	Gén. Electr.	485	473	471	465
315	Gen. Motors	309	311	312	310
54	Goldfields	51 50	53	53	53 70
81	Harmony	77 50	77 50	77 30	77
18	Hitachi	17 25	17 10	17 15	17 20
380	Hoechst Akt.	385	381	381	375
45	Imp. Chemical	44 10	43 30	43 30	42 60
90	Inco. Limited	90 50	89 90	89 90	89 95
445	IBM	450	449	444	443
193	ITT	191	190 10	190	192
570	Merck	552	540	540	540
380	Minnesota M.	412	412	412	407
310	Randfontein	307 80	311	309	310
240	Royal Dutch	242	241 20	240 80	238 70
57	Rio Tinto Zinc	55 50	55	55 50	54 10
192	St Helena Co	189 50	186 20	186 50	187 80
330	Schlumberger	328 20	324 60	323 90	322 10
50	Shell transp.	50 90	51	51 15	50 10
685	Siemens A.G.	682	687	687	674
97	Sony	101	101	100 60	101 90
430	Unilever	447	444	444	....
117	Un. Min. 1/10	118 50	114	113	112 10
280	Unit. Techn.	272	274	273	270 10
185	West Deep	183	180	180	176 40
255	West Hold.	251	255	254	257
290	Xerox Corp.	289 50	290	289 10	284 20
2 44	Zambia Corp.	2 42	2 41	2 41	2 38

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 31/3	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 243	6 242	6 060	6 380
Allemagne (100 DM)	258 490	258 770	250 500	283
Belgique (100 F)	13 701	13 714	11 300	12 300
Pays Bas (100 fl.)	233 240	233 470	228	239
Danemark (100 krd)	75 930	75 870	73	78
Norvège (100 k)	102 150	102 150	99	104
Grande-Bretagne (£ 1)	11 120	11 132	10 900	11 500
Grèce (100 drachmes)	9 945	9 930	8 100	10 350
Italie (1 000 lires)	4 720	4 725	4 650	5 050
Suisse (100 fr.)	321 680	322 450	317	333
Suède (100 krs)	105 050	106 030	102	108
Autriche (100 sch)	36 800	38 840	36 100	37 700
Espagne (100 pes.)	5 859	5 847	5 700	6 150
Portugal (100 esc.)	8 720	8 705	8 200	9 200
Canada ($ can 1)	5 080	5 081	4 970	5 210
Japon (100 yens)	2 528	2 527	2 400	2 540

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 31/3
Or fin (kilo en barre)	66200	65400
Or fin (en lingot)	66700	65245
Pièce française (20 fr)	611 50	615
Pièce française (10 fr)	500	485
Pièce suisse (20 fr)	561	553
Pièce latine (20 fr)	545	542
Souverain	616	611 10
Pièce de 20 dollars	2780	2782
Pièce de 10 dollars	1375	1376
Pièce de 5 dollars	780	.....
Pièce de 50 pesos	3000 50	3048
Pièce de 10 florins	536	520

de Von Kleist — mise en scène Patrick Guinand — en co-réalisation avec le Jeune Théâtre National

protéger le cinéma ... l'ingérence absolue des produits américains. Mais il a eu des conséquences néfastes, qui ne peuvent que s'accroître : les exploitants indé-

quelqu'un comme Marin Karmitz (les cinémas « 14-Juillet », MK-2 Diffusion) ne peut qu'applaudir aujourd'hui la volonté d'ouv...

S'il y a séparation du GIE Gaumont-Pathé (on coupe Gaumont ...), le ministère a

les bouleversements technologiques

CLAIRE DEVARRIEUX

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 1er avril 1982 a été tiré à 509 353 exemplaires.





A B C D E F G

Le franc est de nouveau attaqué

Le dollar à 6,29 francs

Les attaques ont repris sur le franc, jeudi 1er avril, sur le marché des changes. Le cours du *mark qui était revenu, mardi et mercredi*, de 2,61 francs à un peu plus de 2,58 francs, est remonté très brutalement à près de 2,61 francs, non loin du cours-plafond de 2,62 francs.

Le dollar, très ferme à Francfort, a battu ses records à Paris à 6,29 francs après 6,30 francs. La Banque de France est assez peu intervenue.

Le redressement du franc, assez vif mardi et mercredi, aura été de brève durée. Dû, essentiellement à des facteurs techniques, notamment le règlement d'opérations spéculatives pour la fin du mois, il n'a pu résister à de nouvelles attaques, amorcées mercredi soir à New-York et relayées par les places européennes jeudi.

L'approche du week-end et des rumeurs sur une sortie éventuelle du système monétaire européen, non par des francs mais des marks, expliquent ces nouvelles attaques.

L'Allemagne fédérale estimerait que sa monnaie est, vis-à-vis du dollar, tirée peu par le bas par les monnaies les plus faibles du S.M.E., notamment le franc français et le franc belge, et manifeste donc quelque impatience.

D'autre part, M. Raymond Barre a déclaré mercredi, que s'est toujours fixé, il s'est abstenu « conformément à la règle qu'il de tenir des propos publics sur la situation du franc ». *Cette mise* au point de l'ancien premier ministre, fait suite à des déclarations rapportées, mardi, par l'agence télégraphique suisse (A.T.S.), suivant lesquels la France devait, si elle ne changeait pas de politique, « se mettre en congé du système monétaire européen et laisser flotter le franc, qui, selon M. Barre, « ne devrait pas passer l'automne », du moins à sa parité actuelle.

L'A.T.S. a précisé que les déclarations de M. Raymond Barre avaient été faites lors d'un entretien « à bâtons rompus » avec journalistes. « Il ne s'agit donc pas d'une déclaration publique, et c'est par erreur que ce texte a été publié. »

Dans l'entourage du premier ministre, M. Pierre Mauroy, on affirmait, mercredi, « *ne pas comprendre* » que M. Raymond Barre « *se soit laissé aller à des propos contraires aux intérêts de la France* ». On s'étonne vivement, de même source, que l'ancien premier ministre ait pu adopter un pareil comportement alors qu'il « *morigénait les journalistes lorsque ces derniers prononcaient la moindre parole contre franc, estimant même qu'il s'agissait d'un délit justiciable du code pénal* ».

Selon les nouvelles propositions de la Commission

Les prix agricoles augmenteraient de 12,5 % en France

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La Commission européennes a ajusté en hausse ses propositions concernant les prix agricoles à appliquer au cours de la prochaine campagne. Les ministres de l'agriculture des Dix devaient reprendre leur débat ce jeudi, sur la base de ce projet de compromis. Les propositions, si elles étaient acceptées par le conseil, se traduiraient en France — compte tenu des mesures d'accompagnement monétaires — par une hausse moyenne de l'ordre de 12,5 %.

La Commission, d'après les premières informations dont on dispose, propose une augmentation supplémentaire de 1,5 % des prix des céréales, du lait et de la viande bovine, de 2 % de ceux des produits méditerranéens (vin, fruits et légumes, riz et huile d'olive) et de 3 % de ceux de certaines variétés de tabac. On aboutirait ainsi à une augmentation en Ecu de 8,08 W du prix de référence du blé tendre (qualité moyenne) et du prix d'intervention de l'orge et du maïs, de 10,5 % du prix indicatif du lait et du prix d'orientation de la viande bovine (pour la viande bovine, l'augmentation s'effectuant en deux étapes). Sauf erreur, les ajustements que vient de retenir la Commission ne modifient pas la hiérarchie des prix telle qu'elle figurait dans les propositions initiales.

Les hausses appliquées varieront d'un Etat membre à l'autre, en raison des modifications à apporter aux taux verts des monnaies (le cours utilisé pour convertir l'ECU en monnaie nationale) après les variations intervenues récemment dans les relations de change au sein du Système monétaire européen (S.M.E.). La Commission propose que les monnaies vertes soient dévaluées de la sorte : franc français, 1,8 % ; lire, 3,6 % ; franc belge, 4,6 % ; couronne danoise, 3,2 % ; drachme, 1 %. Il en résulterait dans chacun des pays concernés des augmentations supplémentaires de prix du même montant.

S'agissant des pays à monnaie forte, la régularisation de la situation (c'est-à-dire l'alignement progressif des taux verts sur les taux du marché) aboutit à réduire les montants compensatoires monétaires (M.C.M.) positifs actuellement appliqués dans les échanges. Ces M.C.M., qui jouent comme des taxes à l'importation et des subventions à l'exportation, gênent les agriculteurs des pays à monnaie faible en particulier les Français. La Commission propose de réduire de 4 % les M.C.M. allemands, au lieu de 4,5 % dans sa proposition initiale (ceux-ci sont actuellement de 8,5 % et les Français demandent qu'ils soient réduits de 5,5 %).

Deux autres modifications notables des propositions initiales sont à signaler. En ce qui concerne la réforme du marché commun du vin, il est suggéré qu'outre la distillation obligatoire à bas prix que l'on propose d'instaurer en début de campagne en cas de vendanges pléthoriques, la Commission puisse décider elle-même par la suite d'autres distillations à prix plus élevé afin d'assurer l'équilibre du marché. Cela signifie que l'an atténue le rôle régulateur de la distillation obligatoire à bas prix, ce que souhaitent es Italiens, mais il en résulterait une augmentation sensible du coût pour le Fonds européen agricole, ce qui ne sera guère apprécié par les pays non producteurs.

La Commission a, en outre, semble-t-il, assoupli les objectifs de production figurant dans ses propositions initiales pour les céréales. Elle a, comme le demandent les Français, établi une relation entre l'application éventuelle de mesures de coresponsabilité dans ce secteur et la stabilisation des importations des pays tiers de produits de substitution.

PHILIPPE LEMAITRE.

● *Le ministre français de la défense, M. Charles Hernu*, a reçu, mercredi 31 mars à Paris, le général Melo Egidio, chef d'état-major général des forces armées portugaises. L'entretien a porté sur les différents aspects de la coopération militaire entre les deux pays. Le Portugal fait bénéficier la France de facilités techniques dans l'archipel des Açores lors de certains essais de ses matériels stratégiques.

● *Dernier vol du Concorde entre Rio-de-Janeiro et Paris.* — Un Concorde piloté par le commandant André Gely, a quitté Rio-de-Janeiro, le mercredi 31 avril, à 18 h. 50 (heure locale) pour sa dernière liaison Rio-de-Janeiro-Paris avec 72 passagers à son bord. Sur cette ligne il aura transporté 75 000 passagers au cours de 1 263 vols. Au cours de son avant-dernier vol, le dimanche 28 mars, le supersonique franco-britannique avait couvert les 9 352 kilomètres qui séparent la métropole brésilienne de la capitale française en cinq heures, trente-quatre minutes et trente-trois secondes.

NOUVELLES RUMEURS A MOSCOU

M. Brejnev aurait été hospitalisé

De notre correspondant

Moscou. — L'état de santé du président Brejnev fait l'objet depuis quelques jours de nouvelles spéculations dans les milieux occidentaux de Moscou.

Selon certaines rumeurs, qui n'ont trouvé jusqu'à présent aucune confirmation officielle, le chef du P.C. et de l'Etat soviétique aurait été très éprouvé par son séjour, du 22 au 25 mars, à Tachkent, en Ouzbékistan. M. Brejnev serait rentré fatigué de ce voyage et ses médecins lui auraient conseillé d'annuler tous ses rendez-vous pendant quelques jours pour se reposer. Il est vrai que la télévision soviétique, contrairement à son habitude, n'a pas retransmis de reportage sur les cérémonies du retour du président à Moscou. Depuis cette date d'ailleurs, le chef de l'Etat soviétique n'est plus réapparu en public. Ces rumeurs ont encore été accentuées par le report, sans explication officielle, de la visite que devait faire, fin mars, à Moscou, le président du Sud-Yémen, M. Ali Nasir Muhammad.

Mercredi 31 mars enfin, de nouvelles rumeurs se répandaient dans les milieux occidentaux de la capitale soviétique faisant état de l'hospitalisation du président Brejnev. Là encore, aucune confirmation n'a pu être obtenue de source soviétique (1).

M. Leonid Brejnev est âgé de soixante-quinze ans. Son état de santé s'était nettement amélioré au début de 1980 après une période difficile, ce qui lui avait permis d'entreprendre plusieurs voyages à l'étranger, notamment à Belgrade, Varsovie, New-Delhi et Bonn. Cependant, le chef de l'Etat soviétique, dit-on, avait été très éprouvé par la mort de M. Souslov, disparu en janvier dernier, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Le programme de M. Brejnev ne prévoit aucune manifestation officielle et aucune apparition publique ces jours-ci. Il faudra probablement attendre le 22 avril prochain, date de l'anniversaire de la naissance de Lénine, pour savoir si l'état de santé du chef de l'Etat soviétique lui permet d'exercer normalement ses fonctions.

(Intérim.)

(1) On apprend d'autre part que le professeur Chazov, cardiologue et médecin personnel de M. Brejnev, a annulé un voyage qu'il comptait faire en Grande-Bretagne le week-end prochain. Il a fait savoir que, souffrant, il lui était impossible de participer, à l'université de Cambridge, à une conférence à laquelle il avait promis d'assister.

M. GISCARD D'ESTAING A RÉUNI SON GROUPE DE TRAVAIL

Le « conseil pour l'avenir de la France » a tenu mercredi 31 mars sa troisième réunion à Paris sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing. Les deux précédentes avaient eu lieu les 2 et 25 février. Elles avaient permis l'identification de sept thèmes de réflexion sur lesquels travailleront les sept groupes de travail mis en place mercredi.

Ces thèmes sont l'éducation, les entreprises et la fiscalité, le patrimoine et la propriété, l'information, l'Europe, les scénarios pour l'avenir, l'emploi.

ACCORD A E.D.F.-G.D.F. SUR UNE NOUVELLE STRUCTURE DE LA GRILLE DES SALAIRES

La C.G.T., la C.F.D.T., F.O., la C.F.T.C. et l'U.N.C.M.-C.G.C. ont signé le 31 mars avec la direction générale d'E.D.F.-G.D.F. un accord portant « *réforme des structures des rémunérations* ». Une telle unanimité syndicale, réalisée « *pour la première fois depuis 1971* », souligne le ministère de l'énergie, était indispensable pour que la grille de rémunération en vigueur depuis 1960 puisse être modifiée. La négociation avait commencé à l'automne 1981. La nouvelle grille, qui intéresse les quelque deux cent cinquante mille actifs et retraités de l'entreprise, à l'exception des chefs d'unité qui font l'objet d'une classification spéciale, entrera en vigueur au 1er juillet.

L'unicité de la grille est conservée et la rémunération reste liée à la fonction. Mais alors que précédemment il n'y avait que deux niveaux de rémunération pour le personnel d'exécution et trois pour la maîtrise et les cadres, il y aura désormais six niveaux de rémunération pour chaque fonction. Ainsi, par exemple, un monteur électricien débutant au niveau 3 pourra à *l'intérieur de la même fonction* atteindre le niveau 8, un chef de service commençant au niveau 30 pourra atteindre le niveau 35. La nouvelle grille comporte dix-neuf groupes fonctionnels (avec six niveaux par fonction) et trente-cinq niveaux de rémunération, de l'ouvrier spécialisé jusqu'au cadre supérieur.

Les syndicats ont exprimé leur satisfaction tout en faisant noter en annexe de l'accord la non-prise en compte de certaines de leurs revendications. Pour le ministère de l'énergie, cet accord « *permet d'organiser une évolution des carrières plus conforme aux nouvelles techniques utilisées par E.D.F. et G.D.F.* ».

LA RÉFORME DU CINÉMA

M. Jack Lang annonce la fin de la concentration des pouvoirs et un soutien accru à la création

M. Jack Lang, ministre de la culture, a présenté, ce jeudi 1er avril, à la presse et aux représentants des organisations professionnelles, les grandes lignes de la réforme du cinéma, qui s'appuie sur les conclusions du rapport Bredin (remis en novembre dernier), et les observations de la profession. « Depuis plus de trente ans, a souligné M. Jack Lang, c'est-à-dire depuis la mise en place d'un régime d'aide à l'industrie cinématographique, le cinéma n'avait fait l'objet ni d'un examen aussi approfondi, ni d'une rénovation d'une telle ampleur. » Le ministre de la culture a défini l'intervention du gouvernement en ces termes : « Ni ingérence ni indifférence ; ni abandon aux seules lois du marché, ni cinéma d'Etat. »

Déjà le projet de loi, adopté en conseil des ministres le 31 mars, contenait une des principales dispositions, qui vise à interdire les positions dominantes : la fin des accords de programmation existants, l'obligation pour tout groupement ou accord entre entreprises d'obtenir un agrément préalable auprès du Centre national de la cinématographie, l'institution enfin d'un médiateur, chargé de faire respecter les mécanismes de la concurrence. Cela concerne les trois grands circuits qui dominent le marché (Gaumont-Pathé, U.G.C., Parafrance). Désormais, les activités de programmation seront dissociées des activités de distribution et d'exploitation. Si le G.I.E. Gaumont-Pathé n'est pas nommé dans la loi, il l'est dans les textes remis par M. Jack Lang : il y aura « *séparation de la programmation entre les deux sociétés Gaumont et Pathé* ».

Sans modifier les grands équilibres qui régissent depuis trente ans les relations entre production, distribution et exploitation, la réforme vise à « *renverser la tendance actuelle à la concentration des pouvoirs autour de quelques grandes sociétés* », et à « *soutenir les capacités de création du cinéma français pour qu'il puisse répondre à la domination croissante des productions américaines sur les marchés de la communication audiovisuelle* ».

Cinq thèmes apparaissent dans le « diagnostic » du ministère de la culture : la présence du cinéma français à l'étranger s'affaiblit ; il souffre d'une désaffection du public populaire ; les excès de concentration économique — situation positive à un moment donné — risquent d'asphyxier les capacités de création et de renouvellement ; les structures économiques et financières du cinéma demeurent fragiles ; les relations du cinéma avec les techniques nouvelles de la communication restent à établir.

— En premier lieu, une institution nouvelle sera saisie des mesures décidées, et chargée d'y associer la profession : *Ce sera le conseil national de la cinématographie*, composé de membres du Parlement, de représentants des départements ministériels, de membres choisis pour leur compétence professionnelle ou culturelle, de représentants d'organismes du cinéma et de l'audiovisuel.

— On ne connaît pas le nom du médiateur, mais la préparation d'un *code de la concurrence* est confiée à M. Jean-Michel Galabert,

— Une *agence pour le développement régional du cinéma* sera chargée d'appuyer des initiatives locales pour le maintien ou la création des salles. Il s'agirait, selon M. Jack Lang, de regagner de vingt à trente millions de spectateurs. La préfiguration de cette agence est confiée à M. Jack Gajos.

— Un groupe de travail, présidé et animé par MM. Robert Enrico, Michel Ciment et Jean-Denis Bredin, devra mettre au point le projet d'une *école de formation du cinéma et de l'audiovisuel*. Au chapitre du « renouvellement » de la création, et parallèlement à l'avance sur recettes, le ministère est prêt « *à augmenter et à diversifier les possibilités d'aides financières à la création et à la recherche cinématographique* ». Pour ce qui est du patrimoine, le ministère s'engage à donner à la Cinémathèque française, présidée par le cinéaste Costa-Gavras, « *les moyens de développer son rôle de foyer de la culture cinématographique avec un rayonnement international* ».

— Un partenaire financier nouveau est créé : *l'Institut de financement du cinéma*, qui « *ouvrira à la profession les mécanismes nationaux de garantie de crédits auxquels elle n'avait pas accès jusqu'alors* ».

— En ce qui concerne le rayonnement à l'étranger, M. Lang a souhaité que le cinéma français puisse atteindre le doublement de ses exportations en 1985. Un système d'encouragement des investissements à l'étranger sera mis en place.

— Il est prévu enfin des dispositions particulières pour les nouveaux services de communication audiovisuelle qui diffuseront des œuvres cinématographiques. Pour la télévision, des modifications seront introduites dans les cahiers des charges, visant notamment à actualiser les efforts de co-production des chaînes.

● *M. Jean-Claude Dupont*, qui est rentré en France le 22 mars après avoir été détenu avec sa mère et son frère à Tripoli (*le Monde du 24 mars*), a déposé le mercredi 31 mars auprès du procureur de la République de Valenciennes (Nord) une plainte contre X avec constitution de partie civile pour « *abus de confiance et détournement de fonds* ». Il entend ainsi récupérer les sommes d'argent que sa mère, Mme Denise Dupont, aurait confiées à un tiers avant de s'expatrier.